

Université de Montréal

Aspects évaluatifs de l'implantation terminologique

par

Jean Quirion

Département de linguistique et de traduction

Faculté des arts et des sciences

**Thèse présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de
Philosophiæ Doctor (Ph. D.) en linguistique**

Janvier 2000

© Jean Quirion, 2000



P
25
U54
2000
V.010

1000 1000

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Cette thèse intitulée :

Aspects évaluatifs de l'implantation terminologique

présentée par :

Jean Quirion

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Paul St-Pierre, président du jury

Monique C. Cormier, directrice de recherche

Pierre Auger, membre du jury

John Humbley, examinateur externe

Bernard Dupriez, représentant du doyen

Thèse acceptée le 17 mai 2000

Sommaire

De par le monde, un grand nombre de langues sont en contact quotidien, la plupart du temps sur un même territoire. Dans le but d'influencer l'évolution de ces langues, plusieurs entreprises d'aménagement linguistique et terminologique sont en cours et les États qui les mènent arrivent à un stade où ils doivent faire un bilan. Dans le cas de l'aménagement terminologique, cette évaluation des efforts consentis nécessite une évaluation de l'implantation terminologique. Le but de la présente recherche est de concevoir, à cette fin, un protocole de mesure de l'implantation terminologique.

Pour concevoir un tel protocole, on doit d'abord déterminer quels discours doivent faire l'objet de la mesure. Les travaux ici exposés s'intéressent tout particulièrement aux chantiers terminologiques menés par un État, il a été établi que la mesure portera sur les communications institutionnalisées, telles qu'elles ont été définies par Corbeil (1980 : 78-81). Sauf exception, ce sont là les types de discours visés par les changements linguistiques, ainsi que législatifs, le cas échéant. Il a également été justifié que ce sont les terminologies émanant d'organisations gouvernementales à vocation linguistique, vocabulaires qui sont justement mis de l'avant par les États, dont on mesurera l'utilisation.

C'est par une fine analyse de toutes les recherches connues, dont le nombre a explosé ces dernières années, que nos travaux ont tiré parti des efforts des précurseurs du domaine. Elles ont facilité la mise au jour des deux caractéristiques vitales d'un protocole d'évaluation de l'implantation terminologique. Ces deux qualités sont justement au cœur de l'hypothèse formulée dans le cadre de la présente recherche : «une méthode de mesure exacte et scientifique de l'implantation terminologique peut être élaborée.»

Il a été établi que la constitution d'un corpus représentatif des communications institutionnalisées était le fondement de la solution recherchée. Des méthodes

reconnues d'échantillonnage, utilisées dans d'autres domaines, ont été adaptées pour construire un protocole qui respecte les exigences énoncées dans l'hypothèse. En effet, le protocole est scientifique, car il élimine l'arbitraire dans la constitution de l'échantillon; du coup, il permet de prédire la reproduction des résultats obtenus lors d'une enquête. Enfin, les résultats sont exacts, car ils sont tirés d'un sous-ensemble conforme à l'ensemble qu'il entend représenter. La présente étude, croyons-nous, tire son originalité du fait qu'elle réussit à conjuguer des qualités jusqu'ici absentes des études sur la question.

Le protocole proposé a par ailleurs été mis en application, ce qui a permis de dresser un bilan de l'implantation des termes officialisés dans le domaine des transports au Québec. On note une bonne réussite des efforts de francisation de l'État québécois.

Les données recueillies par l'application du protocole peuvent servir à nourrir recherches et réflexions sur les variables d'implantation. Il reste maintenant à se doter d'autres outils de mesure pour cerner les variables qui sont à la source des résultats obtenus, ainsi que les effets secondaires des moyens d'implantation.

Table des matières

SOMMAIRE.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	V
LISTE DES TABLEAUX.....	XIV
LISTE DES GRAPHIQUES.....	XVI
LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS	XVII
REMERCIEMENTS.....	XVIII
INTRODUCTION.....	1
1. PROBLÉMATIQUE DE L'IMPLANTATION TERMINOLOGIQUE.....	6
1.1 Définition de l'implantation terminologique.....	6
1.2 Situation de l'implantation terminologique	8
1.2.1 Aménagement linguistique	8
1.2.1.1 Aménagement du statut d'une langue.....	10
1.2.1.2 Aménagement du corpus d'une langue.....	11
1.3 Aménagement terminologique et implantation terminologique.....	12
1.3.1 Recherche.....	13
1.3.2 Normalisation.....	13
1.3.3 Diffusion	14
1.3.4 Implantation.....	14
1.3.5 Évaluation et contrôle	14
1.3.6 Mise à jour	15
1.4 Évaluation de l'implantation terminologique	19

1.5	Analyse des résultats d'implantation et apport de la socioterminologie	22
1.6	Problèmes théoriques posés par la mesure de l'implantation terminologique ..	25
1.6.1	Choix de la terminologie.....	26
1.6.2	Mesure de l'implantation terminologique.....	28
1.6.3	Détermination d'une implantation réussie	29
1.6.4	De l'universalité d'une méthode de mesure de l'implantation terminologique	30
1.6.5	Détermination des variables influençant l'implantation	32
1.7	Limites de l'étude	37
1.8	Conclusion.....	38
2.	CADRE THÉORIQUE ET DESCRIPTIF.....	40
2.1	Terminologies privée et gouvernementale.....	40
2.1.1	Deux types de terminologies gouvernementales : la terminologie ordinaire et la terminologie officialisée	41
2.1.1.1	La terminologie ordinaire.....	41
2.1.1.2	La terminologie officialisée	42
2.1.1.2.1	La normalisation terminologique	43
2.1.1.2.2	Critères d'officialisation	46
2.1.2	Détermination de l'implantation par domaines	47
2.2	Les communications institutionnalisées, levier de l'aménagement linguistique et terminologique	48
2.3	La constitution d'un corpus.....	55
2.4	De la nécessité d'une mesure scientifique.....	56
2.5	Conclusion.....	58
3.	ÉTAT DE LA QUESTION DE L'IMPLANTATION TERMINOLOGIQUE.....	59
3.1	Description des travaux antérieurs.....	59
3.1.1	Yafa Alloni-Fainberg (1974)	63

3.1.2	Yaffa Fainberg (1977)	64
3.1.3	Stanley Aléong (1979).....	64
3.1.4	Stanley Aléong et Christine Jourdan (1981).....	65
3.1.5	Michel Chrétien (1981).....	66
3.1.6	Monica Heller <i>et al.</i> (1982).....	67
3.1.7	Jacques Maurais (1984)	67
3.1.8	Denise Daoust (depuis 1987).....	68
3.1.9	Anne Le Guilly-Wallis (1991).....	73
3.1.10	François Gaudin (1991)	74
3.1.11	Loïc Depecker (1994)	74
3.1.12	Louis Tremblay (1994)	76
3.1.13	Enquêtes commandées par la Délégation générale à la langue française (1997)	77
3.1.13.1	Évelyne Gasquet et Isabelle Villebrun (1994).....	78
3.1.13.2	François Gaudin et Louis Guespin (1997).....	79
3.1.13.3	Philippe Thoiron et al. (1997a).....	81
3.1.13.4	Jean-Louis Fossat (1997a).....	82
3.1.13.5	Michel Chansou (1997a)	84
3.1.13.6	Daniel Gouadec (1997).....	85
3.1.14	André Martin (1998).....	88
3.1.15	Pierre Auger (1999)	91
3.2	Critique des travaux antérieurs	94
3.3	Objectivité dans la constitution du corpus et reproductibilité de l'étude	96
3.3.1	Objet de l'étude.....	99
3.3.1.1	Communications institutionnalisées et communications individualisées.....	99
3.3.1.2	Utilisation ou connaissance.....	101
3.3.1.3	Utilisation réelle et comportement déclaré.....	102
3.3.2	Appréciation chiffrée ou non	102
3.3.3	Emploi relatif ou absolu.....	103
3.3.4	Temps écoulé avant la mesure	104
3.3.5	Conséquences de l'absence de formes dans le corpus	104
3.4	Conclusion.....	106
4.	ENQUÊTE D'IMPLANTATION TERMINOLOGIQUE.....	108
4.1	Hypothèse.....	108

4.2	Méthodologie d'élaboration de l'enquête type.....	110
4.2.1	Termes officialisés et concurrents.....	110
4.2.2	Communications institutionnalisées.....	111
4.2.2.1	Groupes de communications institutionnalisées	112
4.2.3	Influence des travaux antérieurs sur les résultats attendus de l'enquête	113
4.2.3.1	Utilisation, et non seulement connaissance	113
4.2.3.2	Utilisation réelle, plutôt que comportement déclaré.....	113
4.2.3.3	Appréciation chiffrée de l'implantation	114
4.2.3.4	Fréquence relative d'emploi, et non absolue.....	115
4.2.3.5	Nécessité de reproductibilité, d'objectivité aux fins de comparaison	115
4.2.3.6	Apport scientifique de la statistique	116
4.2.3.7	Qualités recherchées de l'enquête	117
4.3	Présentation de l'enquête type	118
4.3.1	Choix du domaine d'étude	118
4.3.2	Sélection des termes.....	119
4.3.3	Établissement du corpus	120
4.3.3.1	Définition de la population.....	121
4.3.3.2	Cadre d'échantillonnage.....	121
4.3.3.3	Unité d'échantillonnage	123
4.3.3.4	Méthode d'échantillonnage	123
4.3.3.4.1	Les groupements de communications institutionnalisées et l'échantillonnage stratifié.....	124
4.3.3.4.2	Le choix des institutions	124
4.3.3.4.2.1	L'échantillonnage aléatoire simple	125
4.3.3.4.2.2	La sélection complète	125
4.3.3.4.3	Le choix des productions	126
4.3.3.4.4	Le choix des passages et l'échantillonnage systématique.....	126
4.3.4	Taille de l'échantillon	126
4.3.5	Sélection de l'échantillon.....	127
4.3.5.1	La sélection des institutions	127
4.3.5.2	Le dénombrement des communications institutionnalisées	127
4.3.5.3	La sélection des communications institutionnalisées	127
4.3.5.4	La sélection des passages des communications institutionnalisées.....	128
4.3.5.5	Collecte et traitement des données	128
4.3.5.5.1	Calcul du coefficient d'implantation terminologique	129
4.3.6	Présentation et discussion des résultats.....	130

4.4	Conclusion.....	131
5.	APPLICATION DE LA MÉTHODE PROPOSÉE	133
5.1	Intérêt du choix du Québec comme terrain d'expérimentation.....	133
5.1.1	L'aménagement terminologique au Québec.....	135
5.1.1.1	L'Office de la langue française.....	136
5.1.1.2	L'officialisation terminologique au Québec.....	136
5.1.1.3	La situation linguistique actuelle : appréciation de l'implantation.....	138
5.2	Choix du domaine d'étude.....	138
5.2.1	Intérêt des transports comme domaine d'étude.....	139
5.2.2	La Commission ministérielle de terminologie des transports.....	139
5.3	Sélection des termes.....	140
5.3.1	Sélection des termes officialisés.....	141
5.3.1.1	Détermination des termes officialisés.....	142
5.3.1.2	Détermination des concurrents des termes officialisés.....	147
5.4	Établissement du corpus.....	149
5.4.1	Définition de la population.....	149
5.4.2	Cadre d'échantillonnage.....	150
5.4.2.1	Administration.....	151
5.4.2.2	Économie.....	153
5.4.2.3	Enseignement.....	157
5.4.2.4	Médias.....	161
5.4.3	Unité d'échantillonnage.....	163
5.4.4	Méthode d'échantillonnage.....	164
5.4.4.1	Le choix des institutions.....	165
5.4.4.1.1	Sélection complète.....	165
5.4.4.1.2	Échantillonnage aléatoire simple.....	165
5.4.4.2	Le choix des productions.....	166
5.4.4.2.1	Sélection globale.....	166
5.4.4.2.2	Échantillonnage aléatoire simple.....	167
5.4.4.3	Le choix des passages.....	167
5.5	Taille de l'échantillon.....	167

5.6	Sélection de l'échantillon	170
5.6.1	Sélection des institutions.....	170
5.6.2	Dénombrement des communications institutionnalisées	170
5.6.3	Sélection des communications institutionnalisées	171
5.6.4	Sélection des passages des communications institutionnalisées	171
5.6.5	Collecte et traitement des données.....	171
5.6.5.1	Occurrences exclues.....	178
5.6.5.2	Termes simples présents comme partie de syntagmes	179
5.6.5.3	Particularités du corpus Médias généraux.....	180
5.7	Présentation et discussion des résultats de l'application de la méthode proposée de mesure de l'implantation terminologique.....	183
5.7.1	Disparité entre les tailles des sous-corpus.....	184
5.7.1.1	Test d'ajustement uniforme de la répartition	184
5.7.1.2	Test de normalité et de fiabilité.....	185
5.7.2	Taille du corpus suffisante	185
5.7.2.1	Test z de proportion	186
5.7.2.2	Intervalle de confiance	187
5.7.3	Disparité avec les résultats d'Auger et de Martin.....	188
5.8	Présentation et discussion des résultats de l'enquête d'implantation dans le domaine des transports	193
5.8.1	Détails des résultats.....	193
5.8.1.1	Termes anglais	195
5.8.1.2	Notions et termes français.....	196
5.8.1.3	Notions absentes.....	197
5.8.1.4	Notions présentes	201
5.8.1.5	Notions à désignation unique où le terme implanté est le terme officialisé	210
5.8.1.5.1	autobus scolaire.....	211
5.8.1.5.2	autoroute	211
5.8.1.5.3	autoroute à péage	211
5.8.1.5.4	bifurcation.....	212
5.8.1.5.5	capacité	212
5.8.1.5.6	circulation	212
5.8.1.5.7	échangeur.....	212
5.8.1.5.8	halte routière	213
5.8.1.5.9	niveau de service.....	213

5.8.1.5.10	passage pour piétons	213
5.8.1.5.11	pont	214
5.8.1.5.12	trafic	214
5.8.1.5.13	transport scolaire	214
5.8.1.5.14	traverse	214
5.8.1.5.15	traversée	215
5.8.1.5.16	traversier	215
5.8.1.5.17	tunnel	215
5.8.1.5.18	voie auxiliaire	216
5.8.1.5.19	voie de décélération	216
5.8.1.6	Notions à désignation unique où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé	217
5.8.1.6.1	bac	218
5.8.1.6.2	limitation d'accès	218
5.8.1.6.3	passage supérieur	219
5.8.1.6.4	route à chaussées séparées	219
5.8.1.6.5	route express	219
5.8.1.6.6	voie de desserte	220
5.8.1.7	Notions à désignations partagées où prime le terme officialisé	220
5.8.1.7.1	bretelle	223
5.8.1.7.2	chaussée	223
5.8.1.7.3	débit	224
5.8.1.7.4	débit journalier moyen annuel	224
5.8.1.7.5	déviations	225
5.8.1.7.6	intersection	226
5.8.1.7.7	parc	226
5.8.1.8	Notions à désignations partagées où prime un concurrent du terme officialisé	227
5.8.1.8.1	marquage	229
5.8.1.8.2	parc de stationnement	229
5.8.1.8.3	voie de circulation	230
5.8.1.9	Notion à désignations partagées à égalité	232
5.8.1.9.1	cul-de-sac	232
5.8.2	Implantation des termes officialisés	232
5.8.3	Détails des résultats par groupes de communications institutionnalisées	236
5.8.3.1	Administration	239
5.8.3.2	Économie	242
5.8.3.3	Enseignement	244

5.8.3.4 Médias.....	247
5.9 Conclusion.....	250
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	253
GLOSSAIRE	259
INDEX DES AUTEURS CITÉS	266
RÉFÉRENCES	269
ANNEXES	I
Annexe A – Diagramme général d'implantation	I
Annexe B – Liste des 509 termes recherchés.....	III
Annexe C – Liste des 280 termes anglais recherchés.....	XV
Annexe D – Liste des 229 termes français recherchés.....	XXII
Annexe E – Répertoires utilisés pour dresser la liste des institutions.....	XXVIII
Annexe F – Enseignement (véhicules de tourisme) – producteurs déterminés	XXX
Annexe G – Bibliographie du corpus.....	XLV
Annexe H – Graphiques des notions à désignation unique où le terme implanté est le terme officialisé.....	LIV
Annexe I – Graphiques des notions à désignation unique où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé.....	LXXIV
Annexe J – Graphiques des notions à désignations partagées où prime le terme officialisé.....	LXXXI

**Annexe K – Graphiques des notions à désignations partagées où prime un concurrent
du terme officialiséLXXXIX**

Annexe L – Graphique de la notion à désignations partagées à égalitéXCIII

Liste des tableaux

TABLEAU 1. CARACTÉRISTIQUES COMPARATIVES DES RECHERCHES ANTÉRIEURES.....	62
TABLEAU 2. LISTE DES TERMES OFFICIA LISÉS DES TRANSPORTS NON TRAITÉS PAR LA COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES TRANSPORTS	124
TABLEAU 3. TERMES OFFICIA LISÉS DU DOMAINE DES TRANSPORTS RETENUS AUX FINS DE LA PRÉSENTE ÉTUDE.....	124
TABLEAU 4. VENTILATION DES TERMES ÉTU DIÉS SELON LA LANGUE ET LE STATUT ...	124
TABLEAU 5. DESCRIPTEURS UTILISÉS POUR LA RECHERCHE DES PRODUCTEURS DE COMMUNICATIONS INSTITUTIONNALISÉES	124
TABLEAU 6. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, ADMINISTRATION	124
TABLEAU 7. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, ÉCONOMIE.....	124
TABLEAU 8. CATÉGORIES DE COURS DE CONDUITE DU GROUPE ENSEIGNEMENT	124
TABLEAU 9. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, ENSEIGNEMENT (VÉHICULES DE TOURISME).....	124
TABLEAU 10. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, ENSEIGNEMENT (VÉHICULES LOURDS)...	124
TABLEAU 11. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, ENSEIGNEMENT (TAXIS)	124
TABLEAU 12. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, ENSEIGNEMENT (VÉHICULES D'URGENCE).....	124
TABLEAU 13. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, MÉDIAS SPÉCIALISÉS	124
TABLEAU 14. PRODUCTEURS DÉTERMINÉS, MÉDIAS GÉNÉRAUX	124
TABLEAU 15. NOMBRE DE MOTS DU CORPUS, PAR SOUS-CORPUS	124
TABLEAU 16. PRODUCTEURS SÉLECTIONNÉS, ADMINISTRATION.....	124
TABLEAU 17. PRODUCTEURS SÉLECTIONNÉS, ÉCONOMIE.....	124
TABLEAU 18. PRODUCTEURS SÉLECTIONNÉS, MÉDIAS	124
TABLEAU 19. PRODUCTEURS SÉLECTIONNÉS, ENSEIGNEMENT (SOMMAIRE)	124
TABLEAU 20. PRODUCTEURS SÉLECTIONNÉS, ENSEIGNEMENT (DÉTAIL)	124
TABLEAU 21. TABLEAU COMPARATIF DES RÉSULTATS DES ÉTUDES DE MARTIN (1998), AUGER (1999) ET QUIRION.....	124
TABLEAU 22. VENTILATION DES TERMES SELON LEUR PRÉSENCE DANS LE CORPUS ..	124
TABLEAU 23. NOTIONS ABSENTES DU CORPUS	124

TABLEAU 24. NOTIONS PRÉSENTES, TRI PAR NOTION.....	203
TABLEAU 25. NOTIONS ET TERMES PRÉSENTS, TRI PAR COEFFICIENT D'IMPLANTATION	207
TABLEAU 26. DÉSIGNATIONS UNIQUES OÙ LE TERME IMPLANTÉ EST UN CONCURRENT DU TERME OFFICIAISÉ	217
TABLEAU 27. DÉSIGNATIONS PARTAGÉES OÙ PRIME LE TERME OFFICIAISÉ.....	222
TABLEAU 28. DÉSIGNATIONS PARTAGÉES OÙ PRIME UN CONCURRENT DU TERME OFFICIAISÉ	228
TABLEAU 29. IMPLANTATION DES TERMES OFFICIAISÉS	234
TABLEAU 30. IMPLANTATION DES TERMES NORMALISÉS	236
TABLEAU 31. IMPLANTATION DES TERMES OFFICIAISÉS, ADMINISTRATION	240
TABLEAU 32. IMPLANTATION DES TERMES NORMALISÉS, ADMINISTRATION	242
TABLEAU 33. IMPLANTATION DES TERMES OFFICIAISÉS, ÉCONOMIE	243
TABLEAU 34. IMPLANTATION DES TERMES NORMALISÉS, ÉCONOMIE.....	244
TABLEAU 35. IMPLANTATION DES TERMES OFFICIAISÉS, ENSEIGNEMENT.....	246
TABLEAU 36. IMPLANTATION DES TERMES NORMALISÉS, ENSEIGNEMENT	247
TABLEAU 37. IMPLANTATION DES TERMES OFFICIAISÉS, MÉDIAS.....	248
TABLEAU 38. IMPLANTATION DES TERMES NORMALISÉS, MÉDIAS	249
TABLEAU 39. LISTE DES 509 TERMES RECHERCHÉS.....	III
TABLEAU 40. LISTE DES 280 TERMES ANGLAIS RECHERCHÉS	XV
TABLEAU 41. LISTE DES 229 TERMES FRANÇAIS RECHERCHÉS	XXII

Liste des graphiques

GRAPHIQUE 1. IMPLANTATION MOYENNE DES TERMES OFFICIAISÉS	238
GRAPHIQUE 2. IMPLANTATION MOYENNE DES TERMES NORMALISÉS.....	239

Liste des sigles et abréviations

CTOLF	Commission de terminologie de l'Office de la langue française
CTT	Commission de terminologie des transports
DGLF	Délégation générale à la langue française
E	Anglais
F	Français
OLF	Office de la langue française
<i>RALT</i>	QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990). <i>Répertoire des avis linguistiques et terminologiques</i> , 3 ^e édition revue et augm.
<i>RATL</i>	QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). <i>Répertoire des avis terminologiques et linguistiques</i> , 4 ^e édition revue et augm.
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec

Remerciements

Des études et des recherches doctorales ne peuvent être menées sans la collaboration de plusieurs personnes, que nous tenons à remercier.

Monique C. Cormier, notre directrice de thèse, a su guider très efficacement nos travaux et réflexions. Nous avons particulièrement bénéficié de sa rigueur et son esprit d'analyse. Ses judicieux conseils, d'une grande perspicacité, ont fortement influencé nos efforts. Nous nous considérons privilégié d'avoir été dirigé par une professeure d'une aussi grande compétence.

Nathan Ménard, professeur au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal, nous a apporté les conseils nécessaires à l'évaluation de la taille du corpus.

Jean-Paul Isson, analyste en statistiques à l'Université du Québec à Hull, nous a été d'un grand secours pour la validation statistique de nos données.

Pierre Bouchard, chef du service de la recherche de l'Office de la langue française, et Tina Célestin, présidente de la Commission de terminologie du même Office, ont su nous faire confiance. Nous devons également à Pierre Bouchard le soutien logistique quant à la numérisation du corpus, ainsi que de précieux commentaires sur notre thèse.

Nos remerciements s'étendent à Chantal Robinson, bibliothécaire à l'Office de la langue française, pour son patient travail de repérage documentaire. Nous sommes redevable envers Christiane Loubier, secrétaire de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française, d'avoir pu consulter les archives de la Commission de terminologie des transports.

Nous tenons à souligner la générosité de Christiane Melançon et Pierre Cardinal, professeurs à l'Université du Québec à Hull, qui ont accepté une charge administrative plus grande afin de nous donner l'occasion de nous concentrer davantage sur notre thèse.

Nous remercions Louise Roberge et Jacques Quirion d'avoir accepté de relire notre thèse en cours d'élaboration.

Nous sommes également redevable au fonds FCAR, qui a financé par une bourse doctorale les travaux que nous avons menés, à l'Université de Montréal, qui nous a accordé une bourse d'excellence, ainsi qu'à l'Université du Québec à Hull, qui a appuyé nos travaux par deux subventions de recherche.

Enfin, nous remercions chaleureusement Lyne Marcil, dont nous ne mesurons absolument pas l'ampleur des sacrifices qu'elle a su consentir.

À Lyne, ainsi qu'à Vincent, Flavie et François

Introduction

La présente thèse dresse le bilan des réflexions menées dans le cadre de nos études doctorales en linguistique au Département de linguistique et de traduction de l'Université de Montréal. La thèse porte sur l'implantation terminologique et sa mesure.

De tout temps, les communautés linguistiques ont eu à composer avec les contacts interlinguistiques; c'est aujourd'hui le cas de plus de 165 États, répartis dans environ 95 pays, selon Jacques Leclerc¹. Des langues en contact pouvant modifier la donne politique, un grand nombre d'États se sont intéressés à ce phénomène. Certains pays choisissent de ne pas intervenir, ce qui revient le plus souvent à appuyer les langues déjà dominantes. D'autres sentent le besoin d'agir pour influencer l'évolution normale de langues en contact; c'est le cas, par exemple, de la France, de la Catalogne, de la Croatie, de l'Algérie, de la République centrafricaine, de l'Islande, etc. Il s'agit, la plupart du temps, de favoriser une langue au détriment d'une ou de plusieurs autres qui la côtoient. Ces actions prennent souvent la forme de projets d'aménagement linguistique ou terminologique, ces deux types d'aménagement étant généralement menés conjointement. Dans le cas de l'aménagement terminologique, l'État cherche à modifier la configuration linguistique en tentant de déloger certains termes indésirables de l'usage pour les remplacer par d'autres, jugés plus souhaitables.

Des diverses phases de l'aménagement terminologique, on considère généralement que la dernière est celle de l'évaluation et du contrôle (Bourhis, 1984a; Auger, 1986b; Halaoui, 1991; Loubier, 1993; Depecker, 1994b). On remarque que les États aménagistes mobilisent souvent d'importantes ressources humaines et financières afin de tenter d'influencer l'évolution du paysage linguistique. Pourtant, ils n'ont pas véritablement à leur portée les moyens de déterminer si les efforts

¹ Centre international de recherche en aménagement linguistique [Rédacteur : Jacques Leclerc]. (Page consultée le 17 mai 1999). Site sur l'aménagement linguistique dans le monde, [En ligne], adresse URL : <http://www.ciral.ulaval.ca/alx/amlxmonde/accomonde.htm>.

consentis rapportent, car les mécanismes présidant à l'évaluation et au contrôle sont encore mal définis. En effet, bien que les phases préliminaires des travaux d'aménagement terminologique soient bien établies, l'étape finale a jusqu'ici été plutôt négligée. La raison est en fait simple. Les entreprises méthodiques d'aménagement terminologique sont encore relativement jeunes. Comme le temps est un facteur crucial dans l'implantation de terminologies², l'évaluation ne peut prendre place que longtemps après la diffusion de celles-ci. Ce n'est que depuis quelques années que pointent avec plus d'acuité l'importance et la nécessité de valider le résultat des efforts d'aménagement consentis. C'est dans ce cadre que se situe le présent travail.

Au terme du travail de diffusion terminologique, il faut pouvoir calculer précisément l'implantation de ces termes mis de l'avant. Pour y parvenir, un instrument d'évaluation doit être conçu. Plusieurs études ont tenté à ce jour d'estimer l'enracinement terminologique; nous en avons dénombré une vingtaine. Plus de la moitié de ces enquêtes terminométriques ont été publiées depuis 1994, ce qui illustre bien la nouveauté de l'intérêt de la communauté scientifique envers la phase finale de l'aménagement terminologique. Les récentes études menées jusqu'ici en ce qui a trait à l'implantation du français – essentiellement les études commandées par la Délégation générale à la langue française (DGLF) de France et l'Office de la langue française du Québec (OLF) – avaient pour la plupart un double but : *a.* établir la proportion d'utilisation de termes et de leurs synonymes dans un domaine donné; et *b.* tenter d'isoler les facteurs qui influencent cette évolution de l'utilisation. Notre étude se distingue des précédentes par l'accent mis sur la méthode à mettre en œuvre pour atteindre le premier objectif.

Les divers travaux réalisés ne satisfont pas aux deux critères que nous estimons fondamentaux pour une enquête terminométrique valide : exactitude et scientificité. D'abord, un portrait juste de l'implantation terminologique ne sera possible que si le corpus discursif – l'échantillon – sur lequel se fonde l'évaluation est lui-même un reflet fidèle des communications à l'étude. Comme l'affirme Hélène Cajolet-Laganière (Page consultée le 1^{er} juin 1999), «la première exigence en matière

² Nous retenons pour *terminologie* la définition qu'en donnent Boutin-Quesnel *et al.* (1985 : 17) : «Ensemble des termes propres à un domaine, à un groupe de personnes ou à un individu.» Nous entendons par *terminologies* deux ou plusieurs de ces ensembles.

d'extraction d'une nomenclature d'un corpus [est] la qualité de la source». Il sera exposé que les travaux antérieurs ne présentent pas d'échantillons textuels représentatifs de leurs domaines d'enquête. Ensuite, pour qu'une mesure puisse être considérée scientifique, elle doit pouvoir mener à la formulation de prédictions quant aux résultats obtenus en reproduisant la démarche. Si on ne peut prédire les résultats obtenus par le chercheur B lorsqu'il réutilise le protocole du chercheur A, ce dernier est insuffisant. Les travaux déjà menés ne satisfont pas à cette exigence, comme nous tenterons de le démontrer plus loin. Notons en outre que les méthodes actuelles pèchent par leur polyvalence réduite, non pas tant par leur processus d'analyse des données amassées, mais par l'absence de critères clairs et objectifs de composition de l'échantillon discursif. Ces critères sont très variables d'un individu à l'autre, d'un domaine à l'autre.

L'unique objectif de la présente recherche est la conception d'une méthode de mesure de l'implantation terminologique. Nous la voulons exacte et scientifique. Exacte, afin d'être un fidèle portrait de la situation linguistique à décrire. Scientifique, pour que les résultats obtenus par son application puissent être prédits, reproduits. Précisons par ailleurs que le but premier de la thèse est de proposer une méthode terminométrique et de tester son applicabilité. Cette dernière est en effet testée, avec succès, sur la terminologie officialisée^{3*} du domaine des transports au Québec en 1996, ce qui permet de dresser un tableau actuel de la situation de cette terminologie. Par contre, il est important de souligner que la recherche ne vise pas d'abord à faire une étude d'implantation d'une terminologie, quelle qu'elle soit; ce n'est qu'incidemment que notre travail mesure l'enracinement des termes du domaine des transports, dans le but de s'assurer de l'applicabilité du protocole. Tout autre domaine aurait pu faire l'objet d'une mise en pratique. Le lecteur comprendra donc qu'il ne s'agit pas ici de comparer les usages de la terminologie des transports avant et après l'entreprise d'aménagement terminologique québécoise, ni d'identifier les motifs d'une éventuelle évolution de la situation.

Le travail a été fondé sur un examen minutieux des travaux antérieurement menés sur l'estimation de l'implantation de termes. Les forces et les faiblesses de ces études ont été relevées, puis mises à profit. C'est en misant sur leurs qualités et en

³ L'appellation *terminologie officialisée* couvre aussi bien la terminologie recommandée* que la terminologie normalisée*.

s'efforçant de corriger leurs imperfections que les grandes lignes de la méthode ici préconisée ont pris forme. Il a rapidement été constaté que la lacune la plus importante tirait son origine du choix des discours à inclure dans l'échantillon où sera effectuée la mesure. Or, la constitution d'échantillons statistiquement valides est courante dans de nombreux domaines, notamment la commercialisation (études de marché) et les sondages d'opinion. Ces sphères d'activité ont donc fourni les conditions nécessaires à la constitution d'une population statistiquement représentative. Ces éléments ont par la suite été adaptés au contexte discursif pour rendre possible la création d'une méthode d'échantillonnage standard, applicable à toute sphère d'activité. Ce protocole remplit alors les deux conditions auparavant énoncées. La méthode a des qualités scientifiques, car ses règles claires et objectives éliminent l'imprécision, la subjectivité, l'arbitraire dans le choix de l'échantillon, ce qui autorise des prédictions quant à la reproductibilité des résultats obtenus par un chercheur. Muni d'un échantillon représentatif de l'ensemble des discours qu'il entend étudier, le chercheur a l'occasion de remplir la deuxième condition énoncée, celle de l'exactitude des résultats; ces derniers seront forcément le reflet fidèle de l'ensemble complet examiné.

Un protocole terminométrique ne présente évidemment qu'un mince intérêt s'il est inapplicable. C'est pourquoi ce dernier, une fois déterminé, a été mis en pratique, avec succès. Malgré l'universalité souhaitée, la méthode n'a fait l'objet d'une mise à exécution que dans une situation précise. Si le protocole est réellement polyvalent, il devrait être applicable sans peine à tout domaine choisi. Celui des transports a été déterminé de façon inopinée, ayant été suggéré par la présidente de la Commission de terminologie de l'Office de la langue française (CTOLF) et accepté sur-le-champ. C'est donc dire que, si la méthode fonctionne sur la terminologie d'un domaine choisi fortuitement, elle devrait normalement s'appliquer à d'autres cas. Nous n'avons pu vérifier cette hypothèse, car le protocole mis de l'avant n'a pas été étendu à d'autres sphères d'activité.

Dans les pages suivantes, seront d'abord présentées au chapitre premier l'implantation terminologique et les notions périphériques, ainsi que la problématique de la thèse à l'intérieur du domaine de la linguistique. À la situation du champ d'étude succéderont la justification de l'intérêt actuel pour la mesure de l'implantation terminologique, puis les problèmes théoriques posés par un essai

terminométrique. Le chapitre premier se clora par l'exposé des limites de l'étude. Au second chapitre, le cadre théorique et descriptif des travaux sera discuté. Après l'énoncé des étapes de l'aménagement linguistique et terminologique, une distinction sera apportée entre les terminologies privée et gouvernementale. Puis, les communications institutionnalisées seront décrites. Les aspects à la fois complexes et vitaux de constitution de corpus feront ensuite l'objet d'une discussion. Enfin, la nécessité d'une mesure scientifique sera soulignée et les variables influençant l'implantation terminologique présentées. Un tableau des connaissances sur le sujet et des protocoles de mesure actuels sera brossé au chapitre 3; y sera aussi formulée l'hypothèse sur l'élaboration d'un protocole de mesure exacte et scientifique de l'implantation terminologique. Apparaîtra ensuite cette méthode, proposée au chapitre 4. L'exposé connaîtra son terme avec le chapitre 5, où l'on traitera d'abord de l'intérêt du choix du Québec comme terrain d'expérimentation. Par la suite, l'application du protocole, afin de vérifier l'hypothèse, sera détaillée. Les conclusions quant à l'application de la méthode proposée seront ensuite discutées. Puis seront finalement présentés et discutés les résultats de l'enquête dans le domaine des transports. Notons enfin que le lecteur trouvera en annexe un glossaire, définissant plus d'une trentaine de termes employés dans le présent document. La première occurrence dans la thèse d'un terme défini au glossaire est marquée d'un astérisque.

1. Problématique de l'implantation terminologique

Le présent chapitre situe premièrement notre champ d'étude. Il définit l'implantation terminologique et expose l'intérêt de sa mesure, rattache l'implantation terminologique aux aménagements terminologique et linguistique. Les étapes d'un aménagement terminologique sont exposées, situant celles de l'enracinement terminologique et de son évaluation. Les domaines corrélatifs de la terminologie et de la socioterminologie trouvent également leur place dans cet agencement. L'intérêt du sujet est ensuite justifié et sont touchées dans la foulée les questions théoriques soulevées par la mesure de l'implantation terminologique. Enfin, les limites de l'étude sont précisées.

1.1 Définition de l'implantation terminologique

Débutons en définissant l'implantation terminologique. On remarque d'entrée de jeu que l'appellation *implantation terminologique* est polysémique. Le terme renvoie premièrement à l'étape de l'aménagement du corpus terminologique où l'on cherche à diffuser une terminologie émanant d'un organisme d'État à vocation linguistique (Gambier, 1994 : 212)⁴. Il exprime également le résultat de cette étape, soit l'utilisation de la terminologie livrée par cet organisme.

Il s'agit donc de l'installation, de l'établissement d'un terme (ou d'une terminologie) de façon durable dans l'usage. Les termes de toutes origines peuvent faire l'objet d'une implantation terminologique : ceux provenant d'organisations à vocation linguistique mandatées par des États (OLF au Québec, commissions ministérielles de terminologie en France, par exemple); ceux découlant de travaux terminologiques divers menés dans de multiples organisations (entreprises,

⁴ Gambier divise davantage ce premier sens, en se référant à la situation linguistique québécoise. Il distingue la francisation *a.*, réduite à l'acquisition d'un certificat de francisation décerné par l'OLF, de la francisation *b.*, élargie à l'utilisation effective du français.

associations, groupes d'intérêt, etc.); ceux qui sont issus d'initiatives particulières; ceux qui sont ou non le fruit d'une volonté affirmée d'aménager la langue, etc.

Appliqués au cas du Québec, le processus et le résultat que recouvre l'implantation terminologique sont définis plus précisément par Loubier (1993 : 65) :

Le terme *implantation du français*⁵ se définissant d'abord comme l'action d'introduire et, si cette introduction est déjà faite, de faire se développer d'une façon durable l'usage du français dans les différents milieux de travail du Québec, mais également comme le résultat recherché, en l'occurrence la généralisation de l'utilisation effective du français, laquelle correspond en fait à une francisation réelle et durable. L'ensemble des étapes successives menant à cet objectif définit le *processus d'implantation*. [...] Nous utiliserons le terme *implantation terminologique* pour désigner un volet plus précis de l'implantation du français, l'implantation de la terminologie.

Notre emploi d'*implantation terminologique* correspond à ceux de Gambier et Loubier. Cette dernière précise par ailleurs que l'implantation terminologique appliquée au cas du français au Québec est aussi appelée *francisation*. Gouadec (1997) met de l'avant des dénominations différentes qu'il est, à notre connaissance, seul à employer⁶.

⁵ Tous les italiques sont de l'auteur.

⁶ Gouadec emploie effectivement une terminologie différente. C'est ainsi que ce que nous nommons *implantation* est étiqueté *normalisation* par Gouadec (1997). Nous rejetons cette dernière désignation, préférant lui conserver le sens habituel d'«acte par lequel un organisme officiel définit une notion et choisit un terme pour la désigner, de préférence à un autre ou à l'exclusion de tout autre, dans une ou plusieurs langues» (Boutin-Quesnel *et al.*, 1985 : 31).

Par ailleurs, Gouadec (1997) utilise également le syntagme *implantation terminologique*, mais avec une conception radicalement différente de la nôtre, tel que discuté à la page 86.

Enfin, la forme *francisation* est également employée par Gouadec (1997) avec un sens différent de celui qui lui est couramment attribué. Il ne s'agit pas pour lui de l'implantation d'une terminologie française, mais de la rémanence d'éléments étrangers dans les termes utilisés dans une langue donnée. En d'autres termes, la francisation de Gouadec est l'action de donner une forme française à un terme étranger.

On se préoccupe généralement peu d'implantation terminologique, à moins que l'on ne souhaite influencer, aménager l'usage de cette partie de la langue qu'est la terminologie. Certains acteurs sociaux peuvent se faire promoteurs de terminologie et, par conséquent, porter un intérêt particulier à l'implantation terminologique. Pensons à des groupes d'intérêt qui voudraient voir se modifier des appellations à leurs yeux dépréciatives, à des sociétés qui mettraient de l'avant une terminologie commerciale ou aux États qui chercheraient à favoriser l'utilisation de termes d'une langue donnée. Ce dernier exemple, concernant les États, est sans doute le plus intéressant quant à l'implantation terminologique, car il nécessite la mise en œuvre d'un changement terminologique planifié : l'aménagement terminologique. C'est d'ailleurs dans la perspective de l'aménagement terminologique que sera abordée l'implantation terminologique dans le présent document. Décrivons maintenant ce qu'est l'aménagement terminologique.

1.2 Situation de l'implantation terminologique

Considérée dans le cadre d'une tentative d'un État de modifier l'évolution de langues sur son territoire, l'implantation terminologique est intimement liée à l'aménagement linguistique. Ce dernier recouvre l'aménagement terminologique, qui est généralement divisé en deux segments : l'aménagement du statut d'une langue et l'aménagement de son corpus.

1.2.1 Aménagement linguistique

L'aménagement linguistique⁷ consiste en un «[e]ffort délibéré de la part d'un gouvernement de modifier l'évolution naturelle d'une langue ou l'interaction des langues. L'aménagement décidé par l'État peut porter soit sur le code, soit sur le

⁷ Pour une analyse de la notion d'aménagement linguistique, se reporter à Haugen (1966), ainsi qu'à Cooper (1989 : 45). Ce dernier présente l'acquisition langagière comme partie intégrante de l'aménagement linguistique. Pour un traitement détaillé des questions relatives à l'aménagement linguistique, voir Corbeil (1980), Corbeil (1987) et Daoust et Maurais (1987).

statut, soit sur les deux aspects à la fois» (Leclerc, 1992 : 693). L'État est habituellement le levain de l'évolution des valeurs rattachées aux langues en présence sur son territoire. L'aménagement linguistique concrétise la politique linguistique, qui donne le cadre juridique de l'engagement de l'État (Loubier, 1993 : 63; Gambier, 1994 : 209). Ce découpage reprend celui de Nazam Halaoui (1991 : 63), qui distingue politique, législation et aménagement : «[t]ant que l'action dans ce domaine [des langues] ne montre pas une origine étatique, elle demeure au seul niveau de l'aménagement des langues, le niveau de la législation et celui de la politique lui étant toujours interdits.» Selon Leclerc (1992 : 239), «[l]'État se permettra alors d'agir sur les phénomènes de puissance et d'attraction des langues les unes par rapport aux autres. On peut ainsi hâter l'évolution normale d'une langue, la freiner ou changer son cours, comme on peut tenter de réduire la concurrence entre langues ou l'accentuer, sinon l'éliminer». L'interventionnisme linguistique peut viser tant la modification du statut de la langue que celle du corpus⁸ (Kloss, 1969 : 81; Rousseau, 1990 : 7; Leclerc, 1992 : 12; Loubier, 1993 : 66; Calvet, 1996 : 64-120).

Comme l'indique Leclerc (1992 : 498) :

[l']expérience de nombreux pays montre bien que les langues ne sont pas de simples instruments de communication et qu'il est utopique de croire que l'État puisse intervenir uniquement sur le code sans tenir compte des pressions d'ordre social et idéologique reliées à la langue. Mais il est tout aussi utopique d'intervenir uniquement sur le statut d'une langue si celle-ci ne dispose pas de tous les outils nécessaires.

Approfondissons ces deux pôles de l'interventionnisme que sont l'aménagement du statut et l'aménagement du corpus, en commençant par le premier.

⁸ Heinz Kloss (1969 : 81) a été le premier à établir la distinction entre *language status planning* et *language corpus planning*.

1.2.1.1 *Aménagement du statut d'une langue*

Dans les situations de plurilinguisme, les langues en contact s'influencent de multiples façons. Elles se combattent aussi, comme l'expose Leclerc (1992 : 141) :

Étant donné que les langues sont plus que de simples instruments de communication et qu'elles sont également médiatrices de projets sociaux, culturels, économiques ou politiques, elles n'ont pas la même force les unes par rapport aux autres, ni la même résistance. Aussi le contact des langues favorise-t-il la langue la plus forte, celle qui bénéficie du poids du nombre et du pouvoir sous toutes ses formes. Des rapports de force inégaux ne peuvent pas produire des langues égales. Or, les langues s'imposent par la force, même lorsque la force n'est pas utilisée. À l'instar des individus, elles sont au cœur de conflits de préséance et de dominance qui font et défont les hiérarchies dans lesquelles elles se trouvent. Les langues en contact cherchent à s'éliminer et à se vaincre. Comme l'affirme de façon réaliste le politicologue Jean A. Laponce de l'Université British Columbia : "Entre langues, l'état normal, c'est la guerre"⁹."

L'aménagement du statut s'intéresse donc «à gérer le statut et les fonctions sociales des langues en présence» (Calvet, 1996 : 88). Il s'agit alors de transformer l'équilibre de ces langues en agissant sur leur rôle, leur prestige, leur rapport de force, par exemple. L'aménagement du statut ne touche donc pas les langues elles-mêmes, mais la norme, la perception qu'en ont les locuteurs. La symbiose entre linguistique et social permet de passer par l'un pour influencer l'autre. Dans le cas de l'aménagement du statut, une langue est bonifiée (au détriment des langues concurrentes) en agissant non pas directement sur celle-ci, mais sur les valeurs qui y sont rattachées. L'élévation d'une langue, de ses rôles, de son statut passe alors par sa revalorisation sociale. L'État, maître d'œuvre, peut imposer la nouvelle donne par des actes législatifs : «[...] les politiques linguistiques sont le plus souvent contraignantes et ont, pour cette raison, besoin de la loi pour s'imposer : *il n'existe*

⁹ LAPONCE, Jean A. (1984). *Langue et territoire*, Québec, Presses de l'Université Laval (CIRB), p. 64.

*pas de planification linguistique sans un volet juridique*¹⁰» (Calvet, 1996 : 55). Cette dernière affirmation est remise en question par Loubier (Université Laval. Centre international de recherche en aménagement linguistique, page consultée le 9 novembre 1999), qui fait valoir que la non-intervention constitue aussi une politique linguistique :

Une politique linguistique peut également s'appuyer sur un état de fait. D'une certaine manière, tout État endosse une politique linguistique, même en n'intervenant pas officiellement sur l'usage de la langue ou des langues sur son territoire. Dans ce dernier cas, il fait un choix implicite d'une langue comme instrument et comme moyen d'expression d'une collectivité. [...] Les politiques linguistiques qui s'appuient sur des choix implicites ont des conséquences tout aussi importantes au sein des sociétés que celles qui sont établies à partir de choix conscients et dans le but avoué de réglementer l'usage des langues ou les comportements linguistiques. La stratégie "par omission" est courante et elle peut être toute [*sic*] aussi efficace que n'importe quelle loi linguistique.

1.2.1.2 Aménagement du corpus d'une langue

Souvent mené de pair avec l'aménagement du statut, l'aménagement du corpus d'une langue peut s'effectuer sur tous les rouages de celle-ci : phonologie, grammaire, orthographe, alphabet, lexicque, etc. (Leclerc, 1992 : 12; Loubier, 1993 : 66; Calvet, 1996 : 64). Ce dernier élément, le lexicque, retient notre attention; il peut être traité dans l'optique de la langue générale comme de la langue spécialisée. Lorsque l'intervention porte sur la langue spécialisée, on parle alors plutôt d'aménagement terminologique. Comme mentionné précédemment, les tentatives d'influencer le corpus peuvent prendre leur élan de sources multiples : organisations gouvernementales à vocation linguistique, entreprises, associations, groupes d'intérêt, corporations, sociétés, etc. L'État est cependant dans une classe à part quant à la capacité d'intervention. Ses actions dans tous les domaines d'activité et ses puissants

¹⁰ En italique dans le texte.

moyens lui donnent une force inégalée d'influence sur la langue. L'aménagement du corpus peut se faire, tout comme celui du statut, avec ou sans recours à une législation linguistique.

Selon ce qui précède, l'aménagement terminologique est principalement entre les mains d'un État; c'est d'ailleurs ainsi qu'il est considéré par un témoin et acteur privilégié de l'aménagement terminologique québécois, Pierre Auger (1999 : 18) :

[...] nous considérons que l'aménagement terminologique¹¹ est une facette particulière de l'aménagement linguistique et vise ultimement l'implantation sociale de terminologies officialisées par l'autorité légitime, ici l'État, qui s'appuie sur sa loi linguistique et, par voie de conséquence, sur une politique linguistique qui découle directement de la loi.

La présente thèse épouse l'approche mise de l'avant par Auger, qui restreint volontairement la discussion sur l'aménagement terminologique à celui orchestré par un État. C'est dans cette optique que sera maintenant exposé l'aménagement terminologique, dont l'implantation terminologique constitue une des étapes.

1.3 Aménagement terminologique et implantation terminologique

Les considérations qui suivent ont pour but de situer l'implantation terminologique dans le processus d'aménagement terminologique¹². Auger fixe déjà son regard sur l'évaluation de l'implantation terminologique lors d'une conférence donnée en 1984 et publiée en 1986. Il distingue alors six étapes à l'aménagement terminologique (1986b : 48) : «[...] nous caractériserons l'aménagement

¹¹ Note de bas de page de l'auteur : «Nous désignons les activités de gestion terminologique par l'expression **aménagement terminologique** [en gras dans le texte] (AT), dénomination aujourd'hui devenue courante que nous avons fait dériver du modèle d'aménagement linguistique proposé par Corbeil en 1980. Dans ce modèle, ce sont les États, avec leurs politiques linguistiques, qui gèrent les processus de mise en œuvre de l'AT.»

¹² Les étapes de l'aménagement linguistique et terminologique seront davantage détaillées au prochain chapitre.

terminologique par six fonctions fondamentales: a) fonction recherche, b) fonction normalisation, c) fonction diffusion, d) fonction implantation, e) fonction évaluation et contrôle et f) fonction mise à jour [...].» Reprenons et présentons succinctement ces six phases afin de bien préciser la place qui revient à l'implantation terminologique¹³.

1.3.1 Recherche

La première phase de l'aménagement terminologique est celle de la recherche terminologique. Débutant par la conception du projet terminologique, elle consiste en une «[c]ollecte et étude systématique des notions et des termes» (Boutin-Quesnel *et al.*, 1985 : 17). Les données ainsi recueillies sont par la suite traitées et analysées.

1.3.2 Normalisation

La normalisation est le second temps de l'implantation terminologique, celle où s'établit le choix définitif des termes à privilégier. Il ne s'agit donc pas de la normalisation juridique, comme le précise Auger (1986b : 50) dans le contexte des travaux québécois :

[...] il ne faut pas entendre ici la normalisation terminologique avec le sens restrictif que le terme possède dans la loi 101 et dans les pouvoirs qui sont donnés à l'Office en cette matière mais avec le sens plus global de processus par lequel un système terminologique donné s'auto-régularise au fur et à mesure que le consensus du milieu concerné est en train de s'effectuer [...].

On recherche ce consensus dans le but de favoriser l'implantabilité. Si le terme est agréé par les spécialistes consultés, on croit que ses chances d'être repris par

¹³ Pour des explications détaillées de chacune de ces étapes, le lecteur pourra se reporter à l'article de Pierre Auger (1986b : 49-53).

les acteurs du milieu se bonifient. Une fois effectuée cette uniformisation terminologique, le produit des deux premières phases est prêt à être diffusé.

1.3.3 Diffusion

La diffusion consiste en la propagation des termes et des données terminologiques privilégiés lors des travaux précédents. Il s'agit évidemment d'une étape cruciale pour l'implantation, car une terminologie inconnue, ou mal connue, a peu de chances d'être reprise par une masse critique de locuteurs.

1.3.4 Implantation

Qualifiée par Auger (1986b : 51) de «pièce maîtresse de l'aménagement terminologique», l'implantation est le but ultime des travaux terminologiques et de leur diffusion. Au-delà de faire connaître une terminologie, il s'agit de la faire passer dans l'utilisation courante. Ce gigantesque défi, tentaculaire, est compliqué par le fait qu'on dispose de maigres données sur les variables d'implantation*.

1.3.5 Évaluation et contrôle

Quelque temps après avoir procédé à l'étape d'implantation, les aménagistes évaluent la situation. Qu'en est-il des usages indésirables? Ont-ils été remplacés par les termes diffusés? Sont-ils en voie de l'être? Toute la question de la mesure de l'implantation terminologique est ici posée. Pierre Auger est parmi les premiers à souligner explicitement l'impératif besoin d'étudier et de qualifier la mise en œuvre du plan d'aménagement terminologique. Citons ici dans sa totalité le passage où l'auteur (1986b : 52-53) décrit la fonction évaluation et contrôle :

[...] un projet d'aménagement terminologique ne doit pas être mené à l'aveuglette. Il est important que tout au long du processus, une évaluation des résultats obtenus soit effectuée. Est-ce que les termes adoptés "passent" auprès des utilisateurs? Quel est le sentiment des personnes visées par le changement? Le standard terminologique adopté correspond-il aux attentes des futurs utilisateurs? Autant de questions qui

demandent un examen constant de rétroactions pour assurer une "implantabilité" réelle des terminologies proposées dans l'usage langagier des groupes-cibles [*sic*]. Une identification des "blocages" peut être ainsi faite de même que le choix de solutions adéquates collant à la réalité du milieu. Il reste encore beaucoup à faire en ce domaine quant à l'établissement d'outils de contrôle du degré d'implantation terminologique [...]

Il est incontestable qu'Auger soulève plusieurs points intéressants dans ce bref passage. Il évoque d'abord une différence entre les facteurs d'implantation terminologiques et socioterminologiques, distinction qui sera reprise dans la prochaine section. Par ailleurs, son utilisation de la forme *implantabilité*, encadrée de guillemets, rappelle que les questions de qualité propres à l'accueil de nouvelles terminologies dans l'usage sont récentes. Enfin, non seulement met-il en exergue l'importance de telles caractérisations, mais il convient que les dispositifs pour ce faire manquent cruellement. C'est ce déficit que nos travaux se proposent justement de combler partiellement.

1.3.6 Mise à jour

La dernière étape, selon Auger, englobe le double renouvellement de la terminologie et de sa mesure. La langue évolue avec le temps qui passe, et le besoin de fournir des terminologies au diapason des nouvelles réalités qui apparaissent constamment est inéluctable. Corollaire obligé, une évaluation de l'implantation des terminologies devra être périodiquement effectuée, afin de rafraîchir les données sur l'évolution des usages, récents ou non. Par exemple, une implantation réussie à un moment donné de l'histoire d'une langue ne signifie pas que le but visé soit définitivement atteint. Le calcul de l'implantation terminologique doit donc être pris par intervalles, afin de tenir compte de cette mutation temporelle.

Quant à Loubier¹⁴ (1993 : 92), elle découpe le processus d'implantation d'une langue, dont la finalité est l'implantation d'une terminologie, de la façon suivante : préparation de la stratégie et conditionnement; connaissance des caractéristiques de l'instance de décision; persuasion des locuteurs visés quant aux caractéristiques perçues de l'innovation; décision, c'est-à-dire adoption ou rejet de l'innovation; mesures d'implantation et confirmation. Bien que les divisions ne se recoupent pas exactement chez Auger et Loubier, il apparaît clairement que l'implantation résulte d'un plan concerté. Il est tout aussi clair que l'implantation est le but visé, le résultat du projet d'aménagement terminologique; elle rend donc possible l'évaluation de son succès. Halaoui (1991 : 66) affirme quant à lui qu'une institution à vocation linguistique

[...] doit nécessairement assumer trois fonctions essentielles. Une fonction de conception qui lui permettra d'élaborer la politique nationale des langues, et de proposer la législation qui doit en découler. Une fonction de supervision, à travers laquelle elle prendra en charge, pendant l'application de la politique, la coordination des actions sur le plan national et l'appréciation des étapes franchies sur le terrain. Enfin, une fonction d'évaluation qui lui permettra, au terme de l'application de la politique, de mesurer l'adéquation des résultats atteints aux objectifs fixés et de rendre compte de la nouvelle situation sociolinguistique du pays.

La Régie de la langue française¹⁵ publiait en 1975 un ouvrage intitulé *Le français dans l'entreprise. Guide général d'implantation*. On trouve dans cette publication une méthode d'aménagement linguistique et terminologique, qui doit mener à l'implantation terminologique. Elle est discutée ici car il s'agit, à notre connaissance, du seul schéma¹⁶ du genre à proposer un ensemble de mesures et de moyens menant à une telle implantation. Sa présentation donne la perspective dans

¹⁴ Le lecteur se reportera utilement au chapitre 2 du texte de Martin (1993), présenté dans le même ouvrage, qui assoit le raisonnement de Loubier.

¹⁵ L'Office de la langue française s'est appelé Régie de la langue française de 1974 à 1977.

¹⁶ Le schéma est reproduit à l'annexe A.

laquelle s'inscrit l'implantation terminologique. Il était à l'époque considéré comme la «pièce maîtresse de la trousse d'autofrancisation des entreprises», rapporte Cholette (1993 : 206).

Après la définition de quelques notions primordiales, les auteurs exposent la première étape du processus de francisation d'une entreprise, soit l'analyse de la situation linguistique de celle-ci. À cette étape, on se donne pour objectif de dresser un état de la situation du français dans la société. Cette phase inclut la préparation du programme d'implantation du français et, le cas échéant, la mise en branle du chantier terminologique. La phase d'implantation, seconde étape du processus, consiste à définir et mettre en application la politique linguistique de l'entreprise, ce qui comprend l'implantation de la terminologie française dans le but de guider les travailleurs dans l'exercice de leur métier en français.

Il doit être souligné qu'il est remarquable que le schéma fasse abstraction de l'étape d'évaluation des travaux d'aménagement. De fait, nulle part dans le document ne fait-on mention de l'inévitabilité de l'appréciation et de la critique des travaux menés. Cela peut sans doute s'expliquer en partie par la nouveauté, à l'époque de la rédaction du document (le début des années 1970), des travaux en terminologie, et en aménagement linguistique et terminologique de surcroît. Du reste, c'est l'époque naissante de la série de congrès et colloques tenus au Québec sur de multiples aspects de la terminologie, en collaboration avec les associations de traducteurs ou de spécialistes langagiers d'ici et d'ailleurs.

À un autre point de vue, quand on étudie de près le schéma reproduit à l'annexe A, on constate que la phase d'implantation compte deux moments : l'organisation du programme d'implantation, puis son application. Au terme de ces deux étapes, une seule conclusion semblait s'imposer aux aménagistes de l'époque : «le français, langue du travail», peut-on lire sur le diagramme. La Régie prévoyait qu'il ne resterait plus qu'à veiller à l'amélioration constante de la situation linguistique. L'objectif de ce dernier stade est ainsi présenté dans le document de la

Régie de la langue française (1975 : 75) : «[l]e français étant maintenant implanté et utilisé couramment dans l'entreprise, garder le souci constant de son maintien et de son développement qualitatif et quantitatif.» Bien sûr, on ne peut tout prévoir, spécialement quand on défriche comme le faisaient alors les linguistes chercheurs. Mais cela peut expliquer en partie le fait que l'évaluation de l'implantation terminologique ait été l'objet d'un faible nombre de travaux jusqu'ici, comme il sera exposé au chapitre 3.

D'autres chercheurs décrivent ce qui leur paraît les éléments fondamentaux du processus d'aménagement. Il s'agit successivement, pour Richard Y. Bourhis (1984a : 17), de la planification (*planning*), de l'élaboration de politiques (*policy decision*), de l'implantation (*implementation*) et de l'évaluation (*evaluation*). Signalons à ce propos que l'auteur considère l'implantation au-delà de l'aménagement du corpus pour englober en outre l'aménagement du statut; de même en fait-il pour son évaluation.

Loïc Depecker, dans sa thèse de doctorat sur les commissions ministérielles françaises de terminologie, évoque quant à lui huit bornes possibles sur le chemin de l'aménagement terminologique (1994b : 524) :

Dans le cadre d'un aménagement terminologique cohérent, conçu particulièrement, sur le plan national, dans une perspective de francisation, il est possible de cerner, de façon succincte, les huit étapes suivantes, dont certaines peuvent être abordées de façon concomitante : définition des besoins, étude socioterminologique, traitement terminologique, choix du statut des termes, publication et diffusion, communication, implantation, évaluation et mise à jour.

Des considérations qui précèdent, on peut conclure que l'évaluation de l'implantation de termes se situe en fin du parcours d'aménagement terminologique, selon tous les schémas présentés. La mesure fait partie d'un processus itératif crucial pour évaluer et comprendre d'abord les effets généraux des tentatives d'influencer l'usage terminologique, puis, en découpant finement le processus, les conséquences

des choix effectués aux étapes précédant l'évaluation (recherche, normalisation, diffusion, implantation, par exemple).

1.4 Évaluation de l'implantation terminologique

L'objectif de la présente thèse – la mesure de l'implantation terminologique – s'inscrit dans une lignée récente de travaux sur la terminométrie^{17*}. Les chercheurs s'entendent sur la nécessité de la mesure de l'implantation terminologique, et cela depuis bon nombre d'années (Chrétien, 1981 : 145; Daoust et Maurais, 1987 : 39; Bouchard, 1995 : 75; Martel et Cajolet-Laganière, 1996 : 60; Cormier et St-Pierre, 1997 : 105; Martin, 1998; Auger, 1999). En effet, par les données colligées, la mesure de l'implantation terminologique favorise une réflexion se poursuivant bien au-delà du prosaïque calcul de l'utilisation d'un terme.

Depecker (1994b : 523) fait valoir à son tour l'intérêt d'évaluer l'implantation terminologique et celui de créer un protocole de mesure à cet effet :

L'enquête d'implantation est de fait un bon guide pour l'aménagement terminologique en ce qu'elle contribue à apporter des explications sur les succès et les échecs; à montrer également que les aménageurs doivent tenir compte de l'état de l'opinion, et travailler non pas seulement sur la langue elle-même, mais aussi sur l'image de la langue. Tout est à faire en ce domaine, et en priorité la méthologie [*sic*], qui se construira progressivement au fur et à mesure des séminaires de recherche (comme celui organisé à l'Université de Rouen en décembre 1993), et de l'analyse des résultats d'enquêtes scientifiques menées sur le terrain.

De même, Aléong *et al.* (1981 : 47) soulevaient déjà en 1981 la nécessité de colliger des données sur l'implantation, afin d'éclairer davantage les méthodes de travail terminologique : «[q]uels sont les processus sociaux qui déterminent

¹⁷ Terme utilisé pour la première fois, à notre connaissance, par Auger (1999).

l'acceptation ou le rejet de la terminologie recommandée? Comment mettre en œuvre les termes nouveaux de telle sorte qu'ils soient utilisés? Est-ce que la terminologie proposée répond aux besoins véritables de la population-cible [*sic*]? Voilà autant de questions qu'il convient de se poser.»

Michel Chrétien (1981 : 145) tient, au même moment, des propos qui semblent justifier à leur tour des travaux sur l'implantation terminologique et sa mesure :

[...] on peut postuler l'existence d'un système de facteurs socio ou ethnolinguistiques qui gouvernent l'adoption d'un néologisme ou son rejet par la communauté linguistique. La nature et les champs d'influence de ces facteurs sont encore mal connus; le vaste domaine de l'implantation terminologique, une des priorités actuelles des législateurs linguistiques au Québec, fait ressortir une carence théorique : l'absence d'une théorie sociale de la création et de la diffusion lexicale.

Plus encore, Michel Chrétien (1981 : 159) perçoit les perspectives ouvertes par des données objectives en ce qui touche une remise en cause des méthodes de travail terminologique actuelles :

Une connaissance accrue des processus de néologie de la langue commune permettrait [aux terminologues] la création de lexiques dont la probabilité de diffusion et d'implantation serait certainement plus grande dès l'entrée sur le marché des usagers, ce qui n'est pas le cas à ce jour. À quoi bon "terminologiser" si l'on est peu soucieux d'implanter et d'implanter efficacement.

Les questions soulevées ne peuvent obtenir de clarification que par la phase d'évaluation et de contrôle suggérée par Auger (1986b) et évoquée précédemment. Quel chemin parcouru depuis près de vingt ans, depuis la formulation de ces problématiques? L'avis de Martin (1996a : 6) est limpide : «[...] le constat de l'inexistence de données "objectives" [sur l'implantation terminologique] n'est pas

nouveau et il donne à réfléchir quant aux conclusions qu'on pourrait tirer d'un bilan de la production terminologique des trente dernières années du point de vue du succès de l'aménagement linguistique!» Donc, cette quête, cruciale et fascinante tout à la fois, demeure aujourd'hui encore inachevée. Peut-être notre méthode de mesure des résultats du changement terminologique planifié donnera-t-elle l'occasion d'aborder ces questions sous un angle neuf. Les réponses devront assurément être trouvées à partir de données scientifiquement acquises sur l'enracinement ou l'évanouissement des terminologies cautionnées par l'État¹⁸. Il est bien sûr capital de construire des hypothèses à partir de données fiables sur l'implantation plutôt qu'en se fiant à des impressions. On ne pourra effectivement comprendre les processus sociolinguistiques agissant derrière l'adhésion ou le refus de terminologies que lorsque l'on aura scientifiquement prouvé cette adhésion, ce refus, ce doute. Il est certes primordial de comprendre les causes d'un résultat donné, de déterminer les facteurs y ayant mené; cette démarche explicative demeurera cependant vaine si le résultat que l'on cherche à expliquer est invalide, faute de protocole de mesure adéquat.

Dans l'état actuel des choses, on peut certes jauger, sommairement, que tel ou tel terme officialisé* est plutôt couramment utilisé dans un domaine donné ou encore croire que la terminologie étrangère y prédomine. Or, ces données impressionnistes ne constituent pas un appui suffisamment solide pour déterminer le succès relatif d'une implantation. Rappelons que l'utilisation réelle de la terminologie officialisée est la finalité de tout projet d'aménagement terminologique (Rondeau et Loubier, 1993 : 2). Ce fait entraîne le raisonnement suivant : calculer exactement le degré

¹⁸ Nous sommes tenté d'inclure dans la terminologie étatique les terminologies provenant de sources autres que d'organismes à vocation linguistique mandatés par un État et acquises par cet État. À titre d'exemple, l'OLF acquiert régulièrement des terminologies de sources diverses (sociétés privées et établissements d'enseignement, par exemple); validées par les spécialistes de l'OLF et fondues à l'ensemble terminologique public, elles pourraient sans doute être considérées comme faisant partie de ce dernier.

d'utilisation d'une terminologie revient à supputer, du même coup, le succès, ou l'état d'avancement, du projet d'aménagement terminologique qui le sous-tend.

Certes, ce n'est pas le degré d'implantation des formes d'un seul domaine qui facilitera l'établissement d'un diagnostic. Des évaluations devront être faites dans plusieurs domaines, sinon tous. Par contre, l'accumulation de données, à la façon d'un casse-tête, concourra à se faire une idée réaliste de l'ensemble de l'implantation, du résultat du processus d'aménagement terminologique. Or, jusqu'ici, ces estimations n'ont pu être qu'approximatives, et le constat ne manque pas d'étonner : la théorie de l'aménagement terminologique, sur laquelle reposent les projets actuels, n'a pas encore pu être vérifiée; on ne sait comment les termes officialisés sont reçus, perçus et employés (Loubier, 1993 : 120; Magnant, 1994 : 6). Sans calcul de l'implantation, pas d'appréciation du succès de l'aménagement terminologique. L'entreprise d'évaluation de l'enracinement est donc l'agent indispensable d'un aménagement efficace. Quant à l'importance de jeter les fondations d'une mesure diachronique de l'implantation terminologique, elle a été évoquée plus tôt. Des évaluations immédiates rendront ces comparaisons chronologiques ultérieurement réalisables. L'examen d'un tel projet suscite cependant à foison les questions théoriques, elles seront abordées plus loin dans le présent chapitre.

1.5 Analyse des résultats d'implantation et apport de la socioterminologie

Si l'aménagement du statut embrasse le politique, le linguistique et le sociolinguistique, il ne faut pas croire que l'aménagement du corpus n'intéresse que le linguistique ou le terminologique au détriment du social. Le terme *socioterminologie* recouvre l'étude des «aspects sociolinguistiques de la communication scientifique et technique» (Dubois *et al*, 1994 : 436). Boulanger (1981 : 11) avait auparavant précisé que le «concept "aménagement linguistique" [...] suppose des interventions de type linguistique (axées autour de deux pôles primordiaux : la sociolinguistique et la socioterminologie) tout autant que des

interventions politiques diverses [...]». Dubois *et al.* signalent que «[l]a socioterminologie s'intéresse aux pratiques institutionnelles qui visent l'observation, l'enregistrement et la normalisation des pratiques langagières dans les procès technologiques». La terminologie planifiée s'intéresse étroitement à cette régulation lexicale. Gambier (1994 : 205) esquisse la configuration de la socioterminologie, son interdépendance avec la terminologie :

La socioterminologie¹⁹ cherche à réintroduire la terminologie dans la pratique sociale qu'est tout discours, entendu comme lieu et forme de rapports de force, de négociation de sens, d'équilibre toujours précaire entre besoins et types de dénomination, comme lieu et forme produit par des positions socio-idéologiques et les produisant aussi. Trois grandes tâches peuvent lui être assignées [...] :

1. L'observation et la description des usages réels, avec leurs variations dans le temps, l'espace et la société, sinon leurs contradictions entre la normaison (normes issues des pratiques []) [...] et la normalisation (prescription), entre les forces de différenciation et la tentation de l'homogénéisation [...];
2. L'identification des réseaux de diffusion des termes c.à.d. [*sic*] des manières dont les terminologies sont infuses et diffuses dans les milieux professionnels, en reconnaissant que les logiques de la médiatisation, de la transmission ne sont pas indépendantes des supports, des vecteurs (discours oraux; bases de données; textes didactiques; lexiques etc. [*sic*]);
3. La définition des enjeux de la terminologie comme discipline, notamment dans le cadre en évolution des industries de la langue, de l'intelligence artificielle, de l'ingénierie des connaissances.

Les deux premières missions qu'envisage Gambier pour la socioterminologie sont celles qui entretiennent un rapport spontané avec notre propos. L'implantation fluctue dans le temps, l'espace et la société, rappelle l'auteur. L'étape finale et cyclique d'évaluation et de contrôle, mentionnée par Auger et Loubier à la section

¹⁹ Souligné dans le texte.

«Mise à jour» (page 15), souligne ce principe important : la langue évolue dans le temps. L'implantation se modifie absolument aussi dans l'espace; une aire géographique nettement délimitée guidera tant les recherches sur la terminologie que l'approximation de son implantation. Quant à la variation sociale, elle est de plus en plus observée dans les travaux terminologiques, tendance confirmée par l'évolution de la socioterminologie. Le changement linguistique, l'implantation d'un terme ou d'une terminologie entière reflètent des modifications dans la valeur sociale de ce terme ou de cette terminologie.

La seconde tâche de la socioterminologie cernée par Gambier, soit la délimitation des réseaux de diffusion de la terminologie, aidera manifestement à la compréhension du processus d'implantation. Mieux instruits sur ce qui favorise ou nuit à l'implantation, les aménagistes seront capables de préparer le terrain pour un enracinement optimal de la terminologie. Comme il a été évoqué précédemment, l'aspect social du terme, ses caractéristiques extrinsèques, ne sont guère ou nullement considérées dans la préparation des répertoires terminologiques traditionnels. Or, la qualité d'une implantation terminologique peut éventuellement germer sur le social, autant sinon plus que sur le linguistique. Une typologie des variables d'implantation sera détaillée à la page 32.

La sociolinguistique est la partie de la linguistique qui «se fixe comme tâche de faire apparaître dans la mesure du possible la covariance des phénomènes linguistiques et sociaux et, éventuellement, d'établir une relation de cause à effet» (Dubois *et al.*, 1994 : 435). Son interaction avec la socioterminologie est abordée par Gambier (1994 : 206). L'auteur annonce en ces termes sa contribution possible à la réalisation des tâches socioterminologiques annoncées plus haut :

[...] la sociolinguistique dans sa dimension épilinguistique²⁰ et la psychologie sociale : le recours à telle langue, à telle terminologie, à tel emploi est dépendant non seulement du

²⁰ Tous les soulignés sont de l'auteur.

rang occupé et des contacts qu'il offre, qu'il impose mais aussi des opinions qu'on se fait sur les langues pour exprimer certaines réalités, sur la francisation, des perceptions qu'on a des interventions sur la langue, de ses propres comportements, des intérêts qu'on a ou pense avoir à favoriser ou pas le changement, à employer les termes officiels, etc.

À la suite de ces constatations, il serait opportun de tenir compte la socioterminologie lors de l'interprétation des résultats d'enquête d'implantation terminologique*.

1.6 Problèmes théoriques posés par la mesure de l'implantation terminologique

Dans la présente section, nous envisageons les problèmes théoriques posés par l'évaluation de l'implantation terminologique. Les questions abondent, à commencer par la nature de ce qui fait l'objet même de la mesure, soit la terminologie; toutes les terminologies n'ont pas le même statut et commandent sans doute à cet effet un traitement différent, bien que l'on puisse envisager que la mesure de leur enracinement suive le même tracé. Nous examinerons ensuite les multiples formes que peuvent prendre les essais terminométriques. Sera ensuite abordée l'interprétation à donner aux résultats d'enquêtes sur l'implantation terminologique, car la définition d'une implantation réussie varie grandement chez les spécialistes. Les difficultés posées par la volonté de mettre de l'avant une méthode de mesure exacte et scientifique feront ensuite l'objet d'une discussion. Soulignons par ailleurs que, à notre connaissance, l'intérêt des chercheurs pour la mesure de l'implantation terminologique est de fraîche date, les premières tentatives du genre remontant au milieu des années 1970. Il existe donc peu de précédents et la question est relativement jeune.

1.6.1 Choix de la terminologie

De toutes les terminologies, il faut déterminer lesquelles devraient faire l'objet d'une évaluation. Elles sont multiples à pouvoir éventuellement faire l'objet de mesures, à savoir les terminologies d'entreprises, les terminologies d'organisations diverses, les terminologies d'instituts de normalisation nationaux et internationaux, etc. Ces terminologies varient selon leur origine, leur aire d'utilisation, leur âge, le domaine couvert, leur public cible, etc.

Dans le cas des terminologies d'entreprises, par exemple, elles n'ont souvent d'autres fins que d'être reprises à l'interne, par les employés et, parfois, par les fournisseurs de la société. Bien sûr, certains termes propres à une entreprise peuvent être largement repris par l'ensemble de la communauté linguistique; c'est le cas de marques de commerce passées dans la langue générale (*frigidaire, kodak, PC, thermos*, etc.). Mais ce sont là des situations exceptionnelles. Dans le cadre d'une mesure de l'implantation terminologique dans l'ensemble d'une communauté linguistique, ce seront plutôt les terminologies issues de travaux menés par des organisations à vocation linguistique, chargées de travaux terminologiques par l'État duquel elles relèvent, qui seront en cause. Ces travaux sont généralement le fruit du processus de changement planifié que représentent les aménagements linguistique et terminologique. C'est sur la mesure d'enracinement de ces terminologies que le présent document met l'accent.

Un État, par exemple, est grand producteur de discours, de terminologies. Même en se restreignant aux travaux terminologiques réalisés par les institutions linguistiques d'un État, on constate une diversité dans les types. Toutes ces terminologies ne sont pas indifféremment intéressantes dans le cadre de l'aménagement terminologique, comme nous le détaillerons au chapitre 2, à la section «Terminologies privée et gouvernementale» (page 40), où sera également justifié le raisonnement théorique menant au choix de la terminologie officialisée comme objet des présents travaux. C'est à cette dernière variété de nomenclature que

sera limitée la discussion du reste des considérations sur l'implantation terminologique.

Si l'objet de mesure paraît complexe à déterminer, il s'avère plutôt simple de borner le terrain d'enquête : la terminologie provenant d'institutions à vocation linguistique mandatées par un État, l'aire géographique recoupera inéluctablement celle de l'État derrière ce projet. Pour ce qui est des limitations temporelles, la terminologie à l'étude doit être disponible depuis de nombreuses années, le temps étant un facteur vital d'implantation (Gambier, 1994 : 231-233; Fossat, 1997a : 128). Notons qu'il est encore difficile, selon Loubier (1993 : 86), de préciser une durée minimum : «[a]ucune donnée sérieuse, à notre connaissance, ne permet de connaître ou d'évaluer toute la portée de cette dimension [le temps] qui affecte l'ensemble des étapes du processus de changement linguistique [...]» En outre, l'implantation terminologique est un processus continu. Si certains sociolinguistes, comme Labov (1976 : 371), croient «que le changement linguistique est trop lent, trop subtil ou trop insaisissable pour qu'on puisse l'étudier à mesure qu'il se déroule», nous croyons utile de poser un jalon qui permettra une mesure à un point donné dans la course du temps, et jettera les bases d'une contingente comparaison diachronique. À l'opposé de Labov, une étude sur la diffusion et l'utilisation de la terminologie technique de langue française commandée par l'OLF fait valoir que la période intense de changement terminologique lors de la francisation d'une entreprise dure de 7 à 10 ans (SORÉCOM, 1981 : 118). Pour sa part, Corbeil (1983 : xxix) propose une estimation de la durée d'une synchronie : «[...] étant donné qu'un aménagement linguistique est nécessairement évolutif, [...] il doit s'étaler sur une période de temps [*sic*] plus ou moins longue selon les éléments de la stratégie (on estime à une trentaine d'années la durée d'une transformation terminologique complète) [...]» Il faut du temps pour modifier l'usage; l'aménagement d'une langue est un processus de longue haleine. Igor Mel'čuk²¹ tient quant à lui pour synchronie une période d'environ cinquante ans.

²¹ L'information est tirée d'un séminaire que nous avons suivi avec Igor Mel'čuk (Université de Montréal), à l'hiver 1994.

«Tous connaissent [*sic*] que le temps est un facteur extrêmement important; quelques uns [*sic*] parlent de deux ou trois générations avant que l'on soit assuré de la réussite de la francisation», affirme pour sa part le Conseil de la langue française du Québec (1981 : 77).

Toute évaluation est une photo d'un corps en mouvement – la langue – et, à l'heure actuelle, aucune assise d'une éventuelle comparaison diachronique n'est élaborée. Tant que demeurera cet état de fait, toute entreprise de juger de la progression d'une implantation restera vaine et stérile.

1.6.2 Mesure de l'implantation terminologique

Une fois déterminé le type de terminologie à l'étude, il importe de préciser ce que mesure l'implantation, ce qui constitue un autre problème. De récents travaux montrent que cette notion est encore mal définie (Depecker et Mamavi, 1997). S'agit-il de calculer l'utilisation absolue d'un terme, c'est-à-dire le nombre total d'occurrences de cette unité terminologique dans un corpus donné? La mesure doit-elle se faire en comparant la fréquence d'emploi d'un terme donné avec celle des autres termes figurant la même notion? Doit-on établir le degré d'implantation de tous les termes d'une nomenclature ou seulement d'une partie de celle-ci? Cette mesure devrait-elle se prendre à l'oral ou à l'écrit? S'agirait-il davantage de déterminer la connaissance par un ensemble de locuteurs de la terminologie à l'étude? Distinction devrait alors être faite entre *utilisation*, qui suppose une intégration active d'une forme, et *connaissance*, qui entraîne la compréhension sans produire l'emploi. Étudiera-t-on les échanges entre particuliers – communications individualisées* – ou fera-t-on des communications institutionnalisées* le corpus de notre étude? Compte tenu de ces considérations, on voit que le terrain à déblayer est vaste et que l'objet de la mesure reste à déterminer précisément.

1.6.3 Détermination d'une implantation réussie

Une fois la mesure prise, comment évalue-t-on le succès de l'enracinement? L'implantation ne se mesure pas de façon absolue, mais en degrés; il s'agit de valeurs étalées sur un continuum. Sur quoi s'appuyer pour avancer qu'un terme est implanté ou non? S'il est utilisé dans tous les cas pour matérialiser la notion sous-jacente? S'il est utilisé dans plus d'un cas sur deux, voire s'il est simplement en usage, même rare? Jacques Maurais (1994 : 446) considère les termes implantés avec succès quand «leur taux d'occurrence dans le corpus dépasse les 50 % [...]». Thoiron *et al.* (1997a : 50) estiment que la question de la définition d'une implantation réussie reste à fouiller. Fossat (1997a : 103) distingue trois degrés d'implantation des termes : *a.* fort indice d'utilisation (le terme officiel* est choisi dans plus de 70 % des cas); *b.* indice d'utilisation intermédiaire (30 % à 70 %); et *c.* faible indice d'utilisation (moins de 30 %). Cette échelle ne repose sur aucune justification que le sentiment des enquêteurs. On peut s'interroger sur les motifs qui poussent l'équipe à placer la barre à 30 % et à 70 % respectivement. Pourquoi pas 25 % ou 33,3 % ou encore 50 %? Quant à l'épineuse question de savoir à partir de quel seuil on peut considérer un terme comme implanté, Martin (1998 : 68) considère «comme implantées les formes officialisées qui présentent un pourcentage d'occurrences de 80 % et plus dans le corpus documentaire de base [...]. Les formes qui présentent un pourcentage d'occurrences de plus de 50 % sont considérées comme étant en voie d'implantation dans le même corpus. En deçà de ce pourcentage, les formes sont considérées comme étant en situation de concurrence terminologique [...]». La question est abordée par Depecker (1994b : 411), qui avance ces propos sur l'interprétation des résultats d'implantation :

Il est difficile de juger du succès ou de l'échec d'un terme ou d'une terminologie, en général, et en particulier dans des situations de concurrence entre termes de langues différentes comme dans le cas des travaux des commissions ministérielles de terminologie (cmt). Aussi bien la masse des termes à examiner, la délimitation pertinente des corpus (et parmi ceux-ci le choix des corpus efficaces), la complexité

des cheminements à reconstituer, les critères à employer, rendent l'analyse peu aisée. De plus, la diversité des situations auxquelles un tel examen peut s'appliquer est extrêmement grande, et peu typologisable. Enfin, l'extension diachronique retenue a toujours, plus ou moins, un caractère relatif : quel intervalle de temps choisir pour juger qu'un terme ou substitut français a pris, ou qu'il a au contraire échoué? Un an, deux ans, plusieurs années (d'autant que certains peuvent échouer dès leur lancement, d'autres réussir en quelques jours)?

Le même auteur écrit plus tard (1997b : xvii) : «[...] **il est extrêmement difficile de juger de l'implantation d'un terme, car on ne sait déterminer exactement à partir de quand, de quel seuil, et de quels critères il peut être considéré comme implanté ou non**²².» Dans le cas d'une terminologie entière, quelle proportion de celle-ci doit être utilisée pour que l'implantation soit jugée un succès? Lorsque la moitié des termes à l'étude sont estimés implantés? Lorsqu'ils le sont tous? Une chose est certaine, l'implantation d'un terme ou d'un ensemble de termes est relative. La langue est un objet mouvant, évolutif; c'est un continuum où les positions extrêmes sont plutôt rares. La présente thèse ne tranche pas ce nœud gordien; les résultats de l'enquête dans le domaine des transports, traités au chapitre 5, sont présentés sous le terme le plus courant, peu importe l'ampleur de son degré d'implantation.

1.6.4 De l'universalité d'une méthode de mesure de l'implantation terminologique

La citation suivante (Gaudin et Delavigne, 1997 : 38) illustre bien le défi que représente un protocole de mesure permutable, réemployable d'une situation linguistique à l'autre :

Regardant les diverses typologies mises en œuvre [lors d'une série d'enquêtes d'implantation], on peut imaginer qu'elles

²² En gras dans le texte.

puissent servir de base de réflexion pour mettre en place des critères plus généraux, transposables dans d'autres sphères d'activité. Une telle synthèse supposerait une harmonisation : le risque est bien sûr de ne produire que des typologies *ad hoc* toujours remises sur le chantier dès que le secteur d'application change. Une méthodologie pertinente doit être réutilisable, ce qui implique qu'elle soit testée sur des terrains divers.

Dans l'état actuel des choses, en l'absence d'un protocole de mesure unique de l'implantation terminologique, est-il possible d'en concevoir un qui soit général, utilisable quel que soit le domaine, d'un pays à l'autre, d'une conjoncture à l'autre? Est-il possible d'énoncer des principes globalisants de constitution de corpus représentatifs pour les enquêtes d'implantation? Nous fondons sur ces deux dernières questions l'hypothèse de notre thèse. Nous sommes persuadé du bien-fondé et de la nécessité d'une méthode d'enquête scientifique, contribuant à une mesure précise de l'implantation terminologique. Un protocole scientifique de mesure est une méthode reproductible produisant des résultats comparables, tenant compte des variations de temps, d'espace, de domaine, de langue, etc. Bien conçu, cet instrument permettra une délimitation objective, factuelle du résultat d'une implantation. Il rendra également possible la neutralisation des fluctuations dues à l'identité du chercheur, au corpus étudié, au pays concerné, etc. Gaudin et Delavigne (1997) ont procédé à la comparaison des diverses méthodologies utilisées lors de six tentatives concomitantes de mesure de l'implantation terminologique²³. Ils en arrivent à la conclusion suivante (1997 : 42) :

Les problèmes de méthodes sont ici centraux – elles sont au cœur des problèmes posés par les politiques terminologiques, qu'il s'agisse de leur mise en œuvre aussi bien que de leur évaluation. Mais la spécificité [*sic*] de l'évaluation réside dans le fait que les méthodes à dégager devront être réutilisables pour d'autres langues, notamment les langues partenaires du français dans la francophonie.

²³ Ces enquêtes sont présentées au chapitre traitant de l'état de la question.

1.6.5 Détermination des variables influençant l'implantation

La carence d'informations entraîne par ailleurs une autre conséquence importante en ce qui a trait à l'analyse des variables d'implantation. Les variables d'implantation sont les divers facteurs qui rendent plus ou moins aisé l'enracinement d'un terme : brièveté, dérivabilité et motivation du terme, mode de diffusion de la terminologie, attitudes linguistiques des locuteurs, résistance au changement, etc. À défaut de déterminer l'implantation terminologique, les inconnues demeurent sur les variables qui la façonnent. Une enquête sur l'enracinement des termes devrait nourrir les réflexions sur l'importance relative des variables d'implantation. Ce n'est qu'alors que les critères décisifs d'implantation de la terminologie pointeront.

La diffusion de la terminologie par la publication de lexiques, de vocabulaires, de banques de données terminologiques, etc. a jusqu'ici fait partie de la stratégie d'implantation des terminologies²⁴. Le doute grandit quant à l'efficacité de cette pratique, où il suffirait de semer la terminologie recommandée pour qu'elle s'enracine et porte des fruits de façon durable (Loubier, 1994a : 49-52). Daoust (1984 : 94) l'affirmait déjà catégoriquement il y a une quinzaine d'années :

[...] it seems that the fact that French terminology is available is no way a guarantee that it will be used. Although no formal data has been gathered on this subject, it is common knowledge that the OLF has been producing lexicons for nearly two decades without having succeeded in implementing them on a large scale. Moreover, most of the terminologists or translators working for business firms and whom I have interviewed agree with this fact.

²⁴ Pour une étude sur le rôle des traducteurs et des interprètes sur la diffusion des néologismes planifiés, se reporter à Benhamida (1993).

La réflexion sur la valeur de cette tactique doit être approfondie, mais les données pour ce faire font défaut, car on ne sait trop comment évaluer l'implantation terminologique (Gaudin, 1993 : 51-52).

Gambier (1994 : 206) critique la philosophie de passivité qui a régné depuis les débuts de l'aménagement terminologique :

Chercheurs, ingénieurs, techniciens, cadres, secrétaires, ouvriers... observent, décrivent, analysent, interprètent les réalités linguistiques à partir à la fois de leur position sociale, avec ses [*sic*] attentes propres et à partir de la logique de leur activité. Ignorant ce double ensemble de déterminations, la terminologie officielle s'est longtemps réduite à des propositions de type nomenclature – comme si les termes s'imposaient d'eux-mêmes parce que bien formés, bien définis.

Les informations recueillies et analysées pourraient mettre en lumière la prépondérance de certaines variables d'implantation par rapport à d'autres. Il pourrait s'avérer alors que des variables traditionnellement favorisées sont plutôt quantité négligeable dans le processus d'implantation ou que, inversement, celui-ci soit plutôt influencé par des variables auxquelles on accorde généralement peu d'importance. Si tel était le cas, une modification partielle des méthodes de travail terminologiques et terminographiques pourrait devoir être envisagée (Gambier, 1995 : 105-112). Sans contredit, les modes de diffusion de la terminologie seraient alors éventuellement remis en question.

Il y a longtemps qu'on s'interroge sur les variables qui façonnent l'implantation terminologique. Les termes s'installent ou non dans l'usage sous l'influence d'une combinaison de variables. Jusqu'ici, les chercheurs n'ont pu que spéculer sur les conditions qui appuient ou contrarient l'installation d'une forme. Notre thèse contribuera à la détermination du type de variable influençant l'implantation en mettant à la disposition des chercheurs des données fiables sur la situation linguistique des domaines étudiés. Munis d'informations validées sur

l'établissement de termes, les chercheurs pourront isoler les facteurs dont dépend l'implantation terminologique²⁵.

Une consultation sur la mise en application des vocabulaires français dans les milieux de travail (Veaudelle (1984) et Centre de linguistique de l'entreprise (1984)) a mis au jour un nombre impressionnant de facteurs pouvant influencer l'implantation des terminologies. On y mentionne certains facteurs d'ordre linguistique, à commencer par la phase de conception du vocabulaire, où l'inadéquation perçue des termes français à la réalité qu'ils symbolisent entrave leur dissémination. Fainberg²⁶ (1977) a examiné les facteurs linguistiques et sociodémographiques influençant l'acceptation des néologismes hébraïques. Une rencontre sur la francisation des entreprises (Québec. Conseil de la langue française, 1981 : 51-56) a mis au jour plusieurs agents de diffusion et d'implantation. Daoust (1986) a recensé et présenté plusieurs variables d'implantation : facteurs sociodémographiques, organisationnels, communicationnels, psychosociaux, etc. En outre, Thoiron *et al.* (1997b : 51) en ont recensé quatre catégories, après analyse d'une série d'enquêtes d'implantation terminologique : les facteurs linguistiques, cognitifs, sociologiques et diachroniques. À titre indicatif, nous en proposons trois catégories, classées selon leur nature : les variables terminologiques, socioterminologiques et les autres²⁷.

²⁵ Pour plus de détails sur la problématique de l'évaluation *a priori* des chances d'implantation d'un terme, voir Goudaillier (1987).

²⁶ Le lecteur remarquera dans le présent document plusieurs graphies pour les nom et prénom de cet auteur. Nous avons scrupuleusement reproduit les graphies de chacune des sources citées.

²⁷ Les variables que nous classifions sont celles mises de l'avant par de nombreux auteurs (Rondeau, 1984; Québec. Conseil de la langue française, 1989; Martel, 1989; Dubuc, 1992; Blais, 1993; Auger, 1994; Boulanger, 1994; Gambier, 1994; Loubier, 1994; Martin, 1994; Tremblay, 1994; Daoust, 1995). Humbley (1995) a tenté de recenser, puis de regrouper les critères utilisés par l'ensemble des études commandées par la Délégation générale à la langue française (nous examinerons ces études en détail au chapitre 3). Il a recensé quatre types de critères : linguistiques, métalinguistiques, épilinguistiques et pragmatiques. Cette division dégroupé les facteurs socioterminologiques, sans cependant modifier la distinction fondamentale entre ceux-ci et les facteurs terminologiques.

Comme l'indique leur nom, les variables terminologiques se rapportent directement au terme et à ses caractéristiques linguistiques. Parmi celles-ci, on retrouve la brièveté du terme, sa motivation, sa dérivabilité, etc.²⁸

Les secondes variables, socioterminologiques, touchent les aspects sociolinguistiques de l'implantation des formes scientifiques et techniques (Heller *et al.*, 1982; Picht et Draskau, 1985 : 116-117; Sager, 1990 : 80-87; Kocourek, 1991 : 223-227; Gaudin, 1993; Cholette, 1994; Maurais, 1994; Daoust, 1995; Gambier, 1995). Ils comprennent les attitudes linguistiques, les types de discours, les rôles des locuteurs, les canaux de communication, la résistance au changement, le marché linguistique, la correspondance à un besoin, la connotation, l'esthétique, le niveau de langue, etc.

Sous les autres variables sont regroupés tous les aspects des termes non couverts par les catégories antérieures : méthode de compilation (participation des utilisateurs potentiels de la terminologie), attrait et disponibilité des modes retenus pour leur diffusion, inclusion ou exclusion de la présentation de certaines données (phraséologie, illustrations, par exemple), temps, etc.

Illustrons toutes les variables présentées à l'aide d'un exemple. Examinons le terme *virage ambulatoire*, qui représente, au Québec, la notion de changement d'orientation, d'attitude, de politique du système de santé quant à l'hospitalisation des malades. Il s'agit pour les gestionnaires du réseau de la santé de réduire au minimum le séjour des malades à l'hôpital. Le terme est apparu récemment; il a été immédiatement repris, dans une belle unanimité, par les spécialistes de ce secteur d'activité et par le public. Nous ne lui connaissons aucun concurrent français. Le terme relève du domaine de la santé, de la gestion des hôpitaux, mais est passé dans

²⁸ Gambier (1994) ajoute aussi la connotation et la restriction d'emploi (registres différents et emplois régionaux, par exemple) sous les caractéristiques formelles, ou terminologiques, du terme. Nous rejetons cette classification, car elle relève nettement, selon nous, des variables socioterminologiques. Ces variables dépassent en effet le simple aspect linguistique du terme pour entrer dans le champ des perceptions, du social.

la langue courante en raison des influences profondes du virage ambulatoire sur l'ensemble de la population. On peut donc avancer sans crainte que le terme est solidement implanté : l'absence de dénomination concurrente fait de *virage ambulatoire* la désignation par excellence de la notion. Son appellation n'est pas influencée par une autre langue.

Maintenant, pourquoi le terme *virage ambulatoire* s'est-il bien implanté? Si l'on s'arrête aux variables terminologiques, on notera l'unité notionnelle derrière la désignation²⁹. La motivation du syntagme est excellente : un changement d'orientation, de philosophie se décrit par *virage*; quant à l'adjectif postposé *ambulatoire*, il est défini comme suit par le *Nouveau Petit Robert* : «MÉD. Qui laisse au malade la possibilité de se déplacer, de mener une vie active. *Traitement ambulatoire. Chirurgie ambulatoire*, qui permet au patient de sortir quelques heures après l'opération.» Le terme est de bonne facture et s'insère bien dans l'axe paradigmatique construit autour de l'adjectif; la logique de cette construction augmente vraisemblablement ses chances d'être accueilli favorablement et repris par les spécialistes médicaux. Une revue de quelques autres critères terminologiques fait ressortir que le syntagme n'est pas particulièrement bref ni maniable, mais qu'il est conforme aux règles phonétiques, syntaxiques et grammaticales du français. En revanche, il est impropre à la dérivation.

Par ailleurs, si les variables socioterminologiques sont examinées, on conclura que le syntagme s'est bien implanté, car la dénomination correspondait à un besoin. Le virage ambulatoire est un bouleversement majeur; le grand nombre de personnes touchées a entraîné une utilisation immédiate et répandue de la forme. On pourrait ajouter que le terme était libre de connotations gênantes ou fâcheuses.

En résumé, dans l'exemple étudié, les variables socioterminologiques et terminologiques ont influencé les unes comme les autres une implantation

²⁹ La notion peut être complexe, mais renvoie à une réalité autonome.

manifestement réussie. Dans quelle mesure est-ce que chacun des groupes de variables a joué un rôle, favorable ou défavorable, dans l'établissement de ce terme? Les moyens pour répondre à cette question ne sont pas actuellement à notre disposition, mais les données tirées d'études ayant recours au protocole proposé plus loin sauront éclairer le problème.

1.7 Limites de l'étude

À la différence d'autres études discutées au chapitre 3, nos visées sont modestes. Nos travaux ne cherchent pas à mesurer l'implantation à l'oral et à l'écrit, en diachronie, tout en définissant les degrés théoriques de l'implantation et en cernant les causes derrière les succès et les échecs des tentatives d'aménagement. Nous envisageons plutôt l'élaboration d'un protocole de mesure de l'implantation de terminologies officialisées. L'officialisation de terminologies vise les communications institutionnalisées (Rousseau, 1990), qui se manifestent essentiellement à l'écrit (Corbeil (1980 : 79), Gambier (1994 : 215)). Ces faits entraînent deux conséquences importantes. En premier lieu, le présent travail ne traitera pas de l'évaluation de l'implantation terminologique dans les communications individualisées. Autrement dit, le degré d'utilisation de tel ou tel terme dans les échanges privés entre deux locuteurs ne sera pas étudié. En outre, il est à prévoir que les discours oraux ne constitueront pas notre matière première.

Le protocole élaboré dans le cadre de la présente recherche sera mis en application sur un domaine, celui des transports au Québec. Cette mise en pratique ne cherche pas d'abord à mesurer l'implantation de la terminologie des transports au Québec, mais à assurer l'applicabilité de la méthode créée. C'est pourquoi une étude diachronique, qui aurait tracé l'évolution terminologique de ce domaine, ne sera pas entreprise ici. Il importe aussi de préciser que la totalité des termes du domaine choisi ne sera pas traitée. En revanche, la plupart des termes des transports officialisés par la CTOLF le seront.

1.8 Conclusion

Les considérations qui précèdent ont défini, puis situé l'implantation terminologique au sein de l'aménagement du corpus. Ce dernier se jumelle à l'aménagement du statut pour former les deux assises de l'aménagement linguistique. Il a été exposé que l'implantation constitue une des six étapes de l'aménagement terminologique selon Auger (1986b); elle donne notamment l'occasion d'évaluer le résultat du travail terminologique et de sa diffusion. Les résultats de mesures d'implantation terminologique devraient permettre d'étudier sous un jour nouveau les maillons de la chaîne de travail terminologique. Ces résultats bénéficieront sous plusieurs aspects de l'apport de la socioterminologie, comme il a été exposé.

Les questions théoriques avec lesquelles les tentatives de mesure de l'enracinement terminologiques doivent composer sont multiples. Les types de terminologie à mesurer sont pluriels; nous avons fait état de notre intérêt particulier pour la terminologie issue d'un organisme à vocation linguistique mandaté par un État, dans la foulée de Auger (1986b). Les données recueillies et les analyses effectuées stimuleront la réflexion. Il faudra encore déterminer en quoi consiste un aménagement terminologique réussi. De plus, une meilleure compréhension de la mécanique d'implantation de la terminologie sera à portée de main. On en saura davantage sur les variables affectant l'implantation. Enfin, le terrain sera défriché pour une analyse diachronique de l'implantation, éclairant ainsi l'évolution des termes.

Il ressort distinctement de cette réflexion que des données exactes, étayées par une enquête à la méthodologie rigoureuse, dresseraient un portrait plus juste de l'implantation d'une terminologie. Ces éléments autoriseraient une analyse lucide et approfondie de l'état d'un projet d'aménagement terminologique, données qui font cruellement défaut à l'heure actuelle. La conception de la réussite ou de l'échec d'un projet d'aménagement terminologique pourrait aussi être appelée à varier selon les États. Dans certains cas, la simple présence d'une concurrence entre les formes à

remplacer et les appellations privilégiées peut constituer une source de satisfaction. Ce devait être le cas en Israël lorsque la langue hébraïque renaquit de ses cendres ou encore en Catalogne, après la réhabilitation du catalan comme langue officielle. D'autres États, comme le Québec³⁰, visent plutôt un enracinement massif, qualitativement et quantitativement, de la terminologie de la langue officielle.

Le présent chapitre a brossé le tableau de l'implantation terminologique et de sa mesure. Le prochain chapitre abordera le cadre théorique et descriptif de la thèse.

³⁰ La mission de l'OLF est, entre autres, de «[...] veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises» (*Charte de la langue française*, L.R.Q., c.C.-11, art. 100).

2. Cadre théorique et descriptif

Nous avons établi au chapitre précédent les vastes périmètres au sein desquels sont énoncées les assises théoriques marquant notre thèse de leur influence. Les considérations qui suivent ont pour but de préciser les ramifications auxquelles se greffe notre cadre théorique et descriptif. Deux distinctions primordiales seront établies : en premier lieu, entre les terminologies privées et gouvernementales; en second lieu, entre les communications institutionnalisées et les communications individualisées en ce qui a trait à l'objet d'enquête. Il sera mis en relief que la constitution d'un corpus est une entreprise incontournable et fort délicate, dont les choix lors de l'élaboration sont lourds de conséquences. De ces choix dépend la scientificité du corpus, donc des résultats qui peuvent être tirés d'une enquête d'implantation terminologique.

2.1 Terminologies privée et gouvernementale

Rappelons d'abord ce qui a été mentionné au chapitre précédent : c'est dans la perspective de l'aménagement terminologique, parrainé par un État, que sera abordée l'implantation terminologique dans le présent document. En conséquence, une distinction doit d'abord être faite entre la terminologie que nous appellerons «gouvernementale*» et le reste – que nous nommerons la terminologie «privée*» –, c'est-à-dire celle des entreprises, groupes, cabinets de traduction et autres producteurs spontanés de terminologie. Ce partage découle de la nature même de l'interventionnisme linguistique. Celui-ci tire son origine de l'État, qui cherche, nous l'avons vu, à modifier des usages linguistiques. Dans le cas traité ici, l'État inventorie la terminologie indésirable et met de l'avant une nomenclature propre à la remplacer. Les travaux nécessaires doivent fatalement être cautionnés par l'État, que celui-ci confie la mission à une de ses organisations ou qu'il s'allie à d'autres forces

nationales. Car il ne saurait être pertinent, dans le cadre de l'évaluation du succès d'un projet d'aménagement terminologique, de chiffrer l'implantation d'une terminologie qui n'aurait pas reçu l'aval de l'État. En conséquence, la terminologie dite gouvernementale est celle qui doit faire l'objet d'une évaluation, si l'on se place dans l'optique de l'aménagement terminologique.

2.1.1 Deux types de terminologies gouvernementales : la terminologie ordinaire et la terminologie officialisée

Dans l'optique privilégiée pour les présents travaux, il vient d'être établi que la terminologie gouvernementale* formera le corps de la recherche. La volonté d'estimer l'impact des politiques d'aménagement fait alors surgir d'autres questions. Il faut certainement borner la prospection dans le temps et dans l'espace, mais aussi circonscrire l'ampleur de la terminologie envisagée. Cherche-t-on par exemple à mesurer l'implantation de toute la terminologie gouvernementale ayant fait l'objet de travaux terminologiques? L'enquête peut aussi se ramener à la nomenclature d'un domaine, voire d'une partie de domaine. Autre élément : l'étendue de l'enquête peut se concevoir par la nature des terminologies; nous en désignons deux principaux ordres : la terminologie ordinaire* et la terminologie officialisée*. L'une comme l'autre peut faire l'objet d'une appréciation de l'implantation lexicale; en voici la substance.

2.1.1.1 La terminologie ordinaire

La première catégorie comprend les formes ayant fait l'objet de travaux terminologiques sous la direction étatique; elle comprend la quasi-totalité des nomenclatures traitées. C'est l'évocation même du résultat des travaux terminologiques menés par l'État. Cette nomenclature est habituellement diffusée par les canaux classiques que sont les publications papier ou électroniques. Au Canada par exemple, où aucune organisation fédérale n'est investie d'un pouvoir normalisateur sur le corpus de la langue, toute la terminologie recueillie, organisée,

traitée et diffusée par le Bureau de la traduction du gouvernement fédéral est englobée dans la classe ordinaire³¹.

Aléong *et al.* (1981 : 52) discutent de ce type de terminologie dans un article sur le vocabulaire de l'automobile au Québec :

De fait, le statut de cette terminologie [de l'automobile] n'est pas clairement défini. Selon la *Charte de la langue française*, la Commission de terminologie peut "normaliser" des mots, rendant ainsi leur emploi obligatoire dans un certain nombre de contextes ou tout simplement en recommander l'emploi. La terminologie de l'automobile publiée par l'Office de la Langue française n'a été pour l'heure ni "normalisée" ni "recommandée". Toutefois, il est bien évident que, par le seul fait de sa publication sous l'égide de l'Office de la Langue française, cette terminologie a acquis une sorte de statut semi-officiel.

La terminologie ordinaire vient d'être décrite; voyons maintenant la terminologie officialisée.

2.1.1.2 La terminologie officialisée

La terminologie officialisée, le second groupe évoqué, inclut les termes recommandés* ou normalisés* par ce que l'on dénomme généralement une commission de terminologie gouvernementale. Objets de dossiers terminologiques étoffés, ces formes représentent le plus souvent une infime partie de ceux traités dans les chantiers terminologiques³². Au Québec, par exemple, en plus d'être diffusés par les voies précédemment évoquées, les termes normalisés ou recommandés figurent

³¹ Le Bureau de la traduction n'a qu'un pouvoir d'uniformisation interne, c'est-à-dire qu'il ne peut uniformiser que la terminologie véhiculée par ses propres traducteurs et terminologues. Cette uniformisation se répercute néanmoins sur bon nombre de textes publiés par le gouvernement fédéral. On note par ailleurs la présence de la marque d'usage *NORM BT* dans la banque de données TERMIUM, ce qui signifie que l'utilisation de certains termes ou expressions est recommandée aux langagiers du Bureau.

³² À titre d'exemple, la CTOLF a, depuis sa création en 1977, émis 1 600 avis terminologiques et linguistiques. En regard des 800 000 fiches que contient le *Grand dictionnaire terminologique*, c'est donc moins de 0,2 % des notions traitées par l'OLF qui ont donné lieu à des actions officialisantes.

dans les avis juridiques publiés par le gouvernement provincial, et l'utilisation des termes normalisés est obligatoire en plusieurs circonstances, précisées par la *Charte de la langue française*. C'est cette différenciation qui explique d'ailleurs leur mention, partielle tout au moins, dans plusieurs dictionnaires de langue générale³³. Certains États publient aussi ces avis terminologiques dans leur journal officiel, le Québec et la France, notamment³⁴.

2.1.1.2.1 La normalisation terminologique

Selon Boutin-Quesnel *et al.* (1985 : 31), la normalisation terminologique est l'«[a]cte par lequel un organisme officiel définit une notion et choisit un terme pour la désigner, de préférence à un autre ou à l'exclusion de tout autre, dans une ou plusieurs langues»; les auteurs précisent qu'elle peut être exécutoire ou non. La distinction entre terminologies normalisée et recommandée est apportée par Boulanger (1986 : 26) : «[l]e premier type d'avis [avis de normalisation] rend obligatoire l'emploi des termes tandis que le second type [avis de recommandation] préconise un usage et sert d'étape transitoire vers une décision de normalisation ultérieure, si nécessaire.»

Prenant le point de vue du normalisateur, Rousseau (1990 : 9) expose bien la différence entre ce que nous appelons les terminologies officialisée et ordinaire évoquées précédemment :

La pratique de la normalisation terminologique peut prendre plusieurs formes. Dans le premier cas, le [*sic*] normalisation terminologique est qualifiée d'**institutionnelle**³⁵ ou d'**officielle** [...] où un organisme dûment mandaté par une loi officialise des choix terminologiques dans le cadre de la définition de l'usage officiel d'une langue. Ce type de normalisation implique généralement l'usage obligatoire des termes normalisés dans un certain nombre de circonstances.

³³ C'est le cas, par exemple, de dictionnaires comme le *Nouveau Petit Robert* et le *Petit Larousse illustré* en France, du *Dictionnaire québécois d'aujourd'hui* au Québec, etc. Pour des études sur la place des termes officiels dans les dictionnaires de langue générale, on se reportera à Depecker (1994a) et Depecker et Mamavi (présent.) (1997 : xxxvi).

³⁴ Il s'agit de la *Gazette officielle* (Québec) et du *Journal officiel* (France).

³⁵ Tous les caractères gras sont de l'auteur.

Cette pratique de la normalisation tire sa légitimité du processus législatif lui-même.

Dans le second cas, il s'agit de la normalisation terminologique effectuée par les organismes de normalisation technique, qu'il s'agisse d'institutions nationales ou internationales [...].

Dans le troisième cas, il s'agit de l'**autorégulation terminologique**. C'est le processus par lequel les usages terminologiques s'imposent au fur et à mesure que le consensus du milieu professionnel visé s'effectue. C'est le cas notamment des travaux terminologiques conduits par l'Office en collaboration étroite avec les spécialistes des divers domaines.

On observe que le premier cas soulevé par Rousseau correspond à la terminologie officialisée, tandis que les deux derniers cas relèvent de la terminologie ordinaire.

Rousseau (1990 : 9) poursuit en distinguant clairement les normalisations linguistique et terminologique :

[i]l faut établir ici une distinction entre les concepts de "normalisation linguistique" et de "normalisation terminologique". La **normalisation linguistique**³⁶ s'entend de "toute action menée sur la langue et ses constituants, y compris le vocabulaire de la langue générale, et destinée à modeler le comportement langagier des locuteurs d'une langue donnée". La **normalisation terminologique**, elle, fait référence à l'action par laquelle un organisme autorisé officialise une terminologie. Ce dernier type d'intervention est strictement limité aux vocabulaires de spécialité, par opposition au lexique commun (ou général) de la langue et ne s'applique qu'au discours officiel.

Rappelons que les travaux exposés ici se restreignent à la normalisation terminologique. Renchérissant sur la distinction établie par l'OLF, Assal (1991 : 142)

³⁶ Tous les caractères gras sont de l'auteur.

note que les mécanismes de normalisation terminologique présentent davantage d'objectivité que ceux de la normalisation linguistique :

Pour ce qui est de l'arbitraire de la normalisation terminologique, cette notion est à relativiser dans la mesure où le choix d'une norme n'est jamais intuitif. Ce choix se fait selon une méthodologie précise et bien structurée, critiquable sur certains points (comme par exemple [*sic*] le choix de la documentation sur le terme à normaliser, la place de l'usage et le rôle de l'expert), mais qui reste globalement objective par comparaison à la normalisation linguistique où le choix d'une norme et sa consécration – comme modèle idéal à suivre par tout locuteur – est profondément conditionné par des facteurs sociologiques, historiques et idéologiques.

À la lecture des propos d'Assal, une question s'impose à l'esprit : en langue générale, les mots ou expressions linguistiques normalisés s'intègrent-ils plus aisément, sont-ils davantage repris par les locuteurs que ne peuvent l'être les unités des langues de spécialité ayant fait l'objet d'officialisation*? C'est un problème fascinant, qui ne pourra cependant être discuté dans le domaine de notre thèse. Par contre, bien que notre exposé soit limité à l'implantation terminologique en langue de spécialité dans le cadre d'un aménagement de la terminologie, il serait souhaitable qu'il serve de terreau à d'éventuelles recherches sur la question.

Selon la conception de l'implantation terminologique, dans le cadre d'aménagements linguistique et terminologique, énoncée au début du présent document, il ressort intelligiblement que les terminologies pouvant faire l'objet d'appréciation quant à leur enracinement doivent être gouvernementales – ordinaire ou officialisée. Dans la présente thèse, l'intérêt sera plutôt dirigé vers la terminologie officialisée, en raison de son statut particulier, selon deux points de vue. D'abord, la terminologie officialisée appartient à l'ensemble gouvernemental, promoteur de l'entreprise d'aménagement. Ensuite, la terminologie officialisée se particularise de la terminologie ordinaire par le sceau d'officialité qui lui est conféré. Voyons maintenant les motifs d'officialisation terminologique.

2.1.1.2.2 Critères d'officialisation

Pour être appelé à devenir officialisé, un terme doit posséder certaines propriétés justifiant ce changement de statut. À titre d'exemple, voici les critères d'acceptabilité des demandes d'officialisation retenus par l'OLF³⁷ (1998 : 278) :

Le processus d'officialisation terminologique est mis en œuvre pour les cas où l'intervention officielle est jugée nécessaire. Ces cas sont les suivants :

- éliminer des formes inappropriées ou erronées;
- résoudre un problème grave d'ambiguïté terminologique;
- choisir des termes à privilégier dans une série de formes concurrentes;
- dénommer de nouvelles réalités non encore désignées en français;
- reconnaître un néologisme dont l'usage est encore peu répandu;
- remplacer ou officialiser un emprunt [...];
- officialiser un québécisme [...];
- préciser l'usage de termes apparentés ou voisins;
- aider à trancher un litige à caractère juridico-linguistique;
- résoudre, dans certains cas particuliers, des problèmes linguistiques.

Que l'on s'intéresse à la terminologie ordinaire ou officialisée, il faut également tenir compte de la synonymie relative aux formes à l'étude, car l'implantation d'un terme s'évalue en relation avec celle des désignations qui lui font concurrence. Les concurrents* des termes normalisés ou recommandés ne le sont pas nécessairement eux-mêmes; en fait, un terme officialisé est rarement accompagné d'un synonyme lui aussi officialisé. Faut-il rappeler qu'il est dans la nature même des travaux d'officialisation terminologique de limiter la synonymie au minimum? Louis-Jean Rousseau (1990 : 11), alors président de la CTOLF, mentionne justement deux motifs qui poussent la Commission à recommander une terminologie : le rejet de formes inappropriées et la délimitation de formes concurrentes. Ces formes

³⁷ L'Énoncé de politique sur les critères d'officialisation, approuvé par l'OLF en mars 1993, est actuellement en cours de révision.

inappropriées et concurrentes sont susceptibles d'utilisation par les locuteurs, interférant ainsi avec l'implantation de la terminologie officialisée.

L'objet de nos travaux est dorénavant borné sans équivoque. L'étendue des formes à assortir pour un examen donné sera abordée dans le passage suivant.

2.1.2 Détermination de l'implantation par domaines

Dans un autre ordre d'idées, les travaux sur les terminologies ordinaires ou officialisées ont traditionnellement adopté une approche par domaine de spécialité. La méthode généralement utilisée comprend les étapes initiales de délimitation du domaine à l'étude et d'établissement de l'arbre de domaine. Quelques-uns ont critiqué cette manœuvre compartimentée, remise en cause par le courant socioterminologique. Comme plusieurs spécialistes aujourd'hui intéressés par une approche principalement sociale de la terminologie, Gambier (1994 : 203) remet en question le découpage par domaines qui a présidé – et préside encore – aux travaux terminologiques :

L'aménagement terminologique ne repose-t-il pas encore sur ces illusions anciennes qu'un "domaine" a des frontières nettes et reconnues, que les notions et leurs relations peuvent être fixées selon une tradition plus proche de la taxinomie que des usages, que les termes sont forcément univoques, monosémiques, transparents?

Certes, la restriction au domaine est une approche cartésienne qui décrit commodément une réalité qui se révèle rapidement beaucoup plus floue qu'il n'y paraît à première vue. La question continue d'être discutée et donnera potentiellement lieu à la conception, puis à l'application de méthodes renouvelées dans la collecte et le traitement des données terminographiques. En attendant, les données pertinentes à une étude d'implantation demeurent fortement rattachées à la conception classique de répartition par domaines. C'est pourquoi, malgré les avancées de la socioterminologie, la mesure de l'implantation terminologique sera abordée par l'angle thématique classique. L'aménagement des corpus terminologiques aujourd'hui

étudiés a été, à l'époque, ainsi pensé, conçu et mené; il est sensé de le mesurer en respectant le raisonnement sur lequel il repose. Les aménagistes se sont donné un plan d'action, des buts, des moyens. En évaluant leur travail, le chercheur se situe en fin de chaîne. En fait, la socioterminologie pourrait se nourrir des résultats d'enquête sur l'implantation terminologique pour mener à bien certaines des tâches que lui assigne Gambier (1994 : 205), notamment observer et décrire les usages réels et délimiter les réseaux de diffusion des termes.

Les terminologies ont été classifiées selon leur nature, ce qui a distingué celles pouvant rationnellement constituer l'objet de mesures d'implantation dans le cours d'un aménagement de la langue. Or, les termes et syntagmes dont on cherche à savoir s'ils sont passés dans l'usage relèvent de toutes les formes de communications – qu'ils soient officialisés ou non, d'ailleurs. Pour juger de l'enracinement de terminologies, il conviendra de préciser ces formes de communication, de constituer un corpus de discours à étudier. Un corpus est polymorphe, variant selon les conceptions de chacun des discours à y inclure. Voyons l'éclairage qu'apportent les communications institutionnalisées à la composition d'un corpus.

2.2 Les communications institutionnalisées, levier de l'aménagement linguistique et terminologique

Il est utile de reprendre ici la distinction établie entre communications individualisées et communications institutionnalisées, comme manifestation du comportement linguistique; cette opposition a initialement été proposée par Corbeil (1980 : 78-81), puis reconduite entre autres par l'OLF (dès 1982), Boulanger (1984 et 1986), Auger (1986a), Rousseau (1990), Maurais (1994), Cajolet-Laganière et Martel (1995). Corbeil (1980 : 78) définit les premières comme «l'acte personnel par lequel un individu entre en relation avec un autre au moyen du langage». La définition que donne Corbeil (1980 : 79) de la communication institutionnalisée est exprimée comme suit :

Nous entendons par communication institutionnalisée l'acte, le plus souvent anonyme ou impersonnel, par lequel une institution entre en relation avec des personnes soit en tant que membres de cette institution (par exemple, l'État avec ses citoyens, une société avec ses actionnaires), soit dans la relation employeur-employé, ou encore en qualité de clients, d'auditeurs ou de spectateurs.

Il importe de préciser davantage de quelles institutions il s'agit. Un éclairage de la notion d'«institution» est aussi proposé par Corbeil (1983 : xxvii-xxviii) :

Ici, le mot "institution" est pris au sens le plus large d'entité devant son existence à une loi (personnes morales), à un accord international ou encore à une constitution coutumière ou écrite, comme les États. La typologie des communications institutionnalisées varie selon les genres de sociétés, donc d'organisations sociales. On peut citer celles qui ont comme sources les institutions suivantes : le système d'enseignement, l'administration publique, les institutions sociales comme la religion ou l'armée, les médias, surtout la radio et la télévision, les institutions économiques comme les banques, les commerces, les usines, les services. Dans ce type de communication, l'institution a le choix de la langue, ou de la variante de la langue qu'elle utilise, et elle a le pouvoir d'en contrôler l'usage. Comme il s'agit surtout de communication écrite, le niveau de conscience linguistique est très élevé chez le rédacteur, qui peut recourir aux instruments habituels de référence, lorsqu'ils existent : dictionnaires, lexiques et grammaires de la langue. Dans cette sorte de communication, un certain dirigisme peut exister, du moins est-il possible d'édicter et de faire respecter des directives.

L'auteur énonce encore le principe de la globalité (1980 : 116) : «[...] ce sont les communications institutionnalisées qui déterminent une situation linguistique et non les communications individualisées. [...] En conséquence, lorsqu'on souhaite modifier une situation linguistique ou en orienter l'évolution, il faut contrôler le comportement linguistique des institutions.» Cette discrimination joue effectivement, car seules les communications institutionnalisées font l'objet d'une législation linguistique efficace (Rousseau, 1990 : 7-9). En effet, pour des raisons évidentes, les

communications individualisées sont en règle générale exemptes de toute contrainte législative³⁸. En France, la loi n° 75-1349 du 31 décembre 1975 relative à l'emploi de la langue française se restreint à légiférer sur l'usage public de la langue. La publication au *Journal officiel* des travaux de la Commission générale de terminologie et de néologie en constitue l'étape finale qui entraîne, en particulier, l'obligation pour les services de l'État d'employer les équivalents français publiés à la place des termes étrangers correspondants (France. Délégation générale à la langue française, page consultée le 24 juin 1999). En Catalogne, la législation ne touche en rien aux usages linguistiques privés, individuels (Beaulieu, 1993 : 111-113). Il en va de même en Indonésie, selon Dardjowidjojo (1998 : 44) : «[the 1945 Constitution states] that the state language is Indonesian and that the vernaculars, spoken and well nourished by their respective speakers, are guaranteed their right to existence and development.» Koyt affirme pour sa part (1995 : 8) que les travaux d'aménagement linguistique en République centrafricaine visent la vie publique nationale.

Auger³⁹ (1982a : 6) établit la position adoptée par l'OLF pour ses travaux d'officialisation :

L'approche de la Charte, il faut le préciser, est institutionnelle. Cela signifie dans les faits que les interventions définies dans la Charte s'appliquent d'abord aux institutions québécoises, au sens le plus large, plutôt qu'aux individus agissant à titre privé. La Charte précise certaines circonstances langagières où des personnes ou groupes de personnes sont en situation de communication officielle, soit qu'elles représentent des institutions publiques ou qu'elles agissent comme personne morale. C'est donc sur cet usage officiel de la langue que

³⁸ Des exemples d'exception à cette règle sont consignés par Leclerc, Jacques (Page consultée le 3 décembre 1999). <http://www.ciral.ulaval.ca/alx/amlxmonde/annord/usapolfed.htm>.

³⁹ Auger (1986a : 154) reconnaît également la délicate frontière entre langue générale et langue de spécialité : «[...] dans la réalité, la distinction entre normalisation de termes (par référence aux terminologies) et normalisation de mots (par référence au vocabulaire général) n'est souvent pas fonctionnelle. À titre d'exemple, dans des domaines comme l'alimentation et l'habillement, il est difficile de tracer une limite entre vocabulaire général et vocabulaire spécialisé, si bien que la normalisation de termes (ou mots) de ces domaines aura infailliblement des répercussions, et chez les spécialistes de ces domaines, et chez l'ensemble des sujets parlants qui consomment ces biens, c'est-à-dire tous les Québécois.»

l'Office entend faire porter ses interventions (langue de l'Administration, des entreprises, langue du travail, langue du commerce et des affaires, langue de la publicité et des médias). Nulle part dans la Charte il n'est question d'intervenir sur la langue des Québécois agissant comme personne privée ou en situation langagière privée.

Boulangier (1984 : 19-20) est encore plus explicite quand il soutient que :

La Charte définit des interventions qui conviennent en priorité aux institutions et non pas aux personnes agissant à titre privé. Ceci implique que dans l'exercice de ses fonctions officielles, l'individu est en situation de communication institutionnelle et non plus individuelle. Il doit alors choisir la norme de communication que l'institution impose d'une manière relative ou absolue. Il est lui-même dépersonnalisé au profit de l'institution qu'il représente. Il ne peut alors être tenu responsable des déficiences constatées dans la communication, la responsabilité en incombant à l'organisme, de même que la décision d'y remédier.

Il s'agit là de données cruciales pour notre propos. En effet, si l'on affirme que l'aménagement terminologique ne touche que les communications institutionnalisées, alors toute tentative de mesure de l'implantation terminologique devra forcément porter sur celles-ci – et uniquement sur elles. Les communications officielles sont l'objet même du travail du législateur ou de l'aménagiste; il s'impose d'y ramener toute mesure de l'implantation terminologique. Plusieurs équipes de chercheurs français ayant réalisé des études d'implantation en arrivent à la même conclusion (Fossat *et al.*, 1997 : 85) : «[l]a position consensuelle dégagée à l'issue de ces journées [d'étude sur la convergence des méthodologies en mesure de l'implantation terminologique] est que la notion d'implantation et la notion de mesure d'implantation ne peuvent découler que d'une commande politique, soit d'observation, soit de normalisation, dans une perspective d'aménagement linguistique.» En d'autres termes, vouloir étudier l'enracinement terminologique ailleurs que dans les communications institutionnalisées pourrait certes se révéler intéressant, mais ne permettrait aucune affirmation quant au degré de succès du projet

d'aménagement terminologique qui la sous-tend : ce n'est pas le but de ce dernier, comme en convient Corbeil (1981 : 18) :

[...] le comportement linguistique des institutions politiques et économiques détermine à la longue, s'il est constant, la prédominance de cette variante ou de cette langue sur les autres. [...] Le comportement linguistique de l'individu est façonné par ses contacts nombreux, répétés et pour ainsi dire officiels avec la langue des institutions.

En conséquence, lorsque l'on souhaite modifier une situation linguistique ou en orienter l'évolution, il faut contrôler le comportement linguistique des institutions. En contrepartie, il est dangereux de faire peser le changement linguistique sur les individus. Leur responsabilité en la matière, [*sic*] est très limitée.

Maurais (1987 : 29) abonde dans le même sens. Ce dernier précise sa pensée :

Il ne fait cependant aucun doute que, puisque l'action de l'Office vise à améliorer le modèle linguistique véhiculé officiellement, cette action devrait, mais seulement dans un deuxième temps, augmenter la variation linguistique chez l'individu grâce à l'influence du modèle institutionnel.

D'autres observateurs, comme Cajolet-Laganière et Martel (1995 : 75) tombent d'accord avec les idées exprimées ci-dessus :

Quand on parle de langue publique, on fait référence en général à une "langue officielle". Il s'agit d'un discours institutionnalisé par opposition à l'utilisation individuelle de la langue. La langue publique correspond souvent au "bon usage" pour une communauté linguistique. Bien que la langue publique renferme un certain nombre de particularités sociales ou locales, on s'attend à ce qu'elle reflète une langue acceptée et valorisée par l'ensemble de la société. C'est donc une langue codifiée et apte à remplir efficacement les diverses fonctions de communication exigées par la société. [...]

La langue publique joue un rôle social très important; elle a sur l'ensemble de la communauté une très grande influence. C'est souvent cette langue qui constitue le modèle auquel se conforment les usages linguistiques des individus.

Pierre Auger (1986a : 153), alors président de la CTOLF, tient à peu près les mêmes propos : «[s]i le législateur a d'abord voulu situer l'interventionnisme étatique à un niveau institutionnel (plutôt qu'individuel), il n'en demeure pas moins que la promotion d'un usage officiel a des retombées sur l'usage individuel que chaque Québécois fait de sa langue dans différentes circonstances langagières.» Enfin, Boulanger (1986 : 23) partage cette opinion : «[l]intervention normalisatrice se propage infailliblement chez les utilisateurs professionnels des terminologies puis dans l'ensemble de la population qui consomme les produits industriels ou commerciaux issus de ces activités. Consciemment ou non, tous les Québécois sont alors rejoints par la terminologie qu'ils intègrent dans leur discours quotidien.»

Par ailleurs, d'autres chercheurs, comme Loubier (1993 : 110-111) et Martin (1996a : 8), ne partagent pas cet avis quant à l'influence de la langue des institutions sur la langue généralement parlée par la population; citons Loubier :

[m]ême si l'on peut reconnaître facilement que les contraintes imposées par les usages institutionnalisés ont un effet sur les usages individuels, on peut également affirmer qu'elles ne peuvent à elles seules assurer la modification de ces mêmes usages. [...]

D'ailleurs, aucune recherche n'a corroboré l'influence directe ou l'effet des communications institutionnalisées sur les habitudes langagières; certaines études affirment même le contraire.

L'influence présumée des communications des institutions publiques ou des personnes morales sur les productions des individus est aussi remise en question par Gambier (1994 : 215), quand il affirme :

[...] l'État ne peut se mettre à contrôler toutes les paroles, sans tomber dans les pièges d'une langue totalitaire. Il n'empêche, considérer le changement dans la seule direction des communications institutionnalisées, publiques, surtout écrites (administration; enseignement; certains organismes économiques et professionnels) vers celles personnelles,

surtout orales, c'est présupposer un sens, une influence directe des unes sur les autres qu'aucune étude n'est venue corroborer jusqu'à maintenant, c'est surtout reconnaître ipso facto que l'État agirait toujours au nom de tous.

Enfin, Gambier (1994 : 210) donne une tout autre interprétation de l'absence de visées directes de l'État sur la langue des individus : «[L]es réticences à considérer l'oral dans les plans d'aménagement non seulement entérinent une coupure bien française mais reconnaissent de facto l'impossibilité d'agir sur les usages réels qu'est l'oral. D'une manière, l'aménagement linguistique ici reproduit l'idéologie scolaire : l'accent est mis sur l'écrit, mode d'imposition d'une norme qui permet la distinction sociale.»

Il sera discuté, au chapitre traitant de l'état de la question, d'une enquête d'implantation qui, entre autres, a fait ressortir l'apparente absence d'influence des communications officielles sur le discours individuel (Chansou, 1997a : 165) :

Mis à part l'emploi de **parrainage**⁴⁰ dans la presse grand public, ces usages officiels semblent avoir peu d'influence sur la langue courante. La langue officielle apparaît un peu comme une langue artificielle. On observe dans certains cas l'existence de deux usages superposés entre lesquels il n'existe pas de communication.

La prochaine étape consiste à déterminer comment caractériser les productions de ce groupe, c'est-à-dire à définir ce qui compose un corpus d'étude des communications institutionnalisées.

2.3 La constitution d'un corpus

Le corpus est un ensemble d'énoncés, qui constitue le matériau destiné à la description linguistique. C'est un moyen pratique de schématiser l'intégrité des

⁴⁰ En gras dans le texte.

discours abordés par l'enquête. La réduction d'un tout à une partie représentative de celui-ci est monnaie courante; de telles déplétions ont lieu dans plusieurs sphères d'activité. Citons pour exemple le cas de la sociolinguistique, qui requiert la sélection de certains locuteurs que l'on estime représentatifs de toute la population étudiée. De même pour la médecine, où l'on étudie les effets d'une médication sur un nombre restreint de malades, partageant les caractéristiques de la population cible. Un autre exemple vient de la publicité, où sont formés des groupes de discussion; la composition de ces groupes se veut le reflet de consommateurs types. Les exemples pourraient ainsi être multipliés.

La constitution d'un corpus requiert la plus grande attention. S'il est mal conçu, il rend impossible la juste prédiction de comportements, de résultats, de valeurs. En revanche, un corpus bien construit est fiable et autorise des extrapolations qui ont toutes les chances de se révéler authentiques. «Rassembler des sources pour constituer un corpus soulève un problème qui a été peu évoqué : celui de leur représentativité» (Gaudin et Delavigne, 1997 : 38). Eu égard à ce qui précède, tentons de décrire un corpus linguistique bien conçu, apte à l'examen d'une terminologie en voie d'installation.

Le recours aux communications institutionnalisées pour organiser un corpus d'étude de l'implantation a été motivé antérieurement. Les productions écrites ne posent pas de problèmes particuliers, comme le lecteur pourra le constater dans la section où est décrit notre protocole d'enquête. Elles sont en règle générale plutôt faciles à obtenir.

Notre étude ne sera que synchronique. La finalité vitale de notre thèse n'est pas de supputer l'implantation terminologique d'un domaine donné, mais bien de recommander un protocole de mesure de celle-ci, transposable au plus grand nombre de situations. Au demeurant, notre travail serait vain si le moyen préconisé s'avérait inapplicable. L'objectif de notre démonstration sur un domaine se révèle fort simple : prouver l'applicabilité du procédé suggéré. Certes, une enquête d'implantation

diachronique pourrait être entreprise afin de broser un tableau complet de la progression de l'utilisation des formes lexicales étudiées. Mais cela est ici accessoire, dépasse le mandat de notre thèse. Afin de conserver à celle-ci une envergure raisonnable, il a été choisi de ne pas tout traiter ici. Quant à l'étude diachronique, elle se réalisera tôt ou tard, mais ne fera alors qu'appliquer de nouveau le protocole proposé. Ce qui, pour notre démonstration, devient redondant.

Ce n'est évidemment pas tout de constituer un corpus et de l'étudier pour en extraire des résultats. Encore faut-il pouvoir reproduire l'expérience avec un autre corpus, constitué de la même façon, et pouvoir prédire des résultats similaires. Ce thème est abordé dans la section suivante.

2.4 De la nécessité d'une mesure scientifique

«La convention première qui confère à une connaissance son caractère scientifique, c'est qu'on puisse répéter, en quelque sorte, la découverte : refaire l'observation, reprendre le raisonnement, confronter de nouveau l'hypothèse et les faits. C'est ce qu'on appelle la **reproductibilité**⁴¹» (Gingras, 1997 : 31).

Une appréciation de l'enracinement de termes qui ne soit pas reproductible entraîne fatalement une image impressionniste de la réalité, situation qui doit justement être corrigée. L'examen des terminologies d'un domaine passe par la création d'un corpus. Le dépistage de ces communications et leur sélection doivent obéir à des critères précis, sous peine de non-reproductibilité. La faculté d'une expérience (au sens large) à être reproduite avec les mêmes résultats constitue une qualité garantissant sa valeur scientifique. Au surplus, quelles qualités peut-on prêter aux appréciations d'une même enquête qui varieraient de test en test? Le processus d'évaluation de l'implantation terminologique sera exposé de façon détaillée au chapitre «État de la question de l'implantation terminologique», à la page 59.

⁴¹ En gras dans le texte.

Convenons simplement pour le moment que c'est l'étape d'ordonnement du corpus qui est la plus susceptible de causer des distorsions dans les résultats. Le plus grand soin doit être apporté à cette étape cruciale de l'enquête d'implantation, afin de systématiser les étapes menant à sa concrétisation. Un corpus qui obéit à des règles strictes et cohérentes de constitution a toutes les chances de pouvoir être reproduit, avec les mêmes effets.

La réduction d'un tout (ici, l'ensemble des discours produits par des institutions dans un domaine donné à une période donnée) à une partie (ici, le corpus) nécessite le recours à un échantillonnage. Or, l'échantillonnage répond à certaines règles, depuis longtemps éprouvées. Il est un domaine qui vient spontanément à l'esprit où la création et la manipulation d'échantillons sont couramment pratiquées : la statistique. Entre autres choses, les sondages dont les citoyens sont inondés présentent tous des traits communs : ils recourent aux diverses techniques d'échantillonnage statistique et leur exactitude est garantie, à l'intérieur de certaines limites. Cette illustration de la reproductibilité est précisément le modèle à suivre en ce qui a trait à l'évaluation de l'enracinement terminologique. Il sera ainsi emprunté aux sciences statistiques dans l'élaboration de notre procédé d'appréciation de l'implantation.

La scientificité d'une méthode de calcul de l'implantation autorise ensuite de justes comparaisons. Partant de ce fait, diverses enquêtes ayant recours aux mêmes moyens de calcul, toutes choses égales d'ailleurs, deviennent naturellement comparables. Et cette comparaison revêt une grande importance pour les études diachroniques. Plus encore, le rapprochement d'études gagne en intérêt quand il englobe non seulement les époques, mais aussi les domaines et les pays. Il ouvre alors de vastes horizons sur la mise en regard, entre autres, des stratégies d'aménagement terminologique.

2.5 Conclusion

Dans le présent chapitre, nous nous sommes attaché à décrire le cadre théorique et descriptif de nos travaux de recherche. Une distinction a d'abord été établie entre la terminologie privée et la terminologie gouvernementale. Ce dernier type de terminologie a fait l'objet d'une division subséquente : terminologie ordinaire et terminologie officialisée. Compte tenu des considérations mentionnées dans le présent chapitre quant à l'aménagement terminologique, les travaux présentés ici s'attachent à l'implantation de la terminologie officialisée. En outre, à la suite des constatations faites précédemment, il ressort que notre thèse se fonde sur une distinction essentielle entre communications institutionnalisées et communications individualisées. Enfin, l'importance d'assurer la constitution d'un corpus représentatif, frayant le chemin vers des résultats reproductibles, est soulignée. Nos travaux doivent recourir à des méthodes d'échantillonnage éprouvées. La présentation du cadre théorique et descriptif de nos travaux est maintenant terminée; il reste maintenant à rechercher ce que peuvent apporter les travaux de mesure de l'implantation terminologique réalisés à ce jour. C'est l'objet du prochain chapitre.

3. État de la question de l'implantation terminologique

Quelles recherches ont été menées à ce jour sur la mesure de l'implantation terminologique? Quelles méthodes ont été proposées par les personnes qui poursuivaient cet objectif? Que cherchait-on exactement à mesurer lors de ces enquêtes? Quelles difficultés se sont présentées à elles? Quels enseignements peuvent être tirés de leurs expériences? Quels types de corpus ont été définis lors de ces recherches? Nous tenterons dans le chapitre qui suit de répondre à ces questions. En premier lieu, les critères d'analyse des enquêtes seront décrits. Après une discussion individuelle des travaux antérieurs, une critique globale de ces derniers sera présentée, afin d'en dégager les forces et les faiblesses.

3.1 Description des travaux antérieurs

La description des travaux antérieurs portera sur la mesure de l'implantation à proprement parler. Cela signifie entre autres que le résultat de ces enquêtes ne sera pas traité ici, sauf exception. Une recherche bibliographique exhaustive a recensé une vingtaine d'études qui ont tenté, d'une façon ou d'une autre, d'évaluer la portée d'actes d'officialisation terminologique. Les seules recherches, à notre connaissance, proviennent de trois États : la France, Israël et le Québec.

Plusieurs repères peuvent être dégagés de ces études. Pour faciliter l'analyse, les caractéristiques essentielles qui fondent les travaux qui seront décrits dans le présent chapitre ont été définies. Pour en clarifier l'énoncé et la compréhension, ces jalons sont présentés d'abord dans le tableau Caractéristiques comparatives des recherches antérieures (page 62), puis discutés plus avant en deuxième partie de chapitre. Le tableau comprend huit colonnes; voici la clef de chacune d'entre elles. La première colonne, intitulée *Recherche*, signale les vingt études recensées; elles sont

présentées par ordre chronologique croissant. Les autres colonnes demandent des explications plus poussées.

La colonne 2, *Reproductibilité de la recherche*, instruit sur la possibilité de refaire l'enquête en ayant recours au même protocole que celui défini par l'auteur de la recherche *tout en assurant l'obtention de résultats significativement semblables sur le plan de la statistique*. Les données de cette seconde colonne sont en rapport étroit avec celles de la suivante, nommée *Corpus objectivement constitué*. Pour que leur corpus puisse être considéré objectivement constitué, les méthodes d'enquête proposées doivent répondre aux deux conditions suivantes :

- a) la stratégie de collecte des discours doit éliminer, aussi complètement que possible, les possibilités d'interprétation divergentes;
- b) la représentativité, par les discours retenus, de l'ensemble des discours potentiels doit être assurée.

Si ces conditions sont remplies, il devient dès lors possible de prédire qu'une des enquêtes déjà réalisées pourra être reprise, avec les mêmes termes et le même domaine, et livrer des résultats significativement similaires.

La quatrième colonne, *Communications institutionnalisées*, avise de la nature des communications ayant fait l'objet de l'enquête. Il pourra s'agir de communications institutionnalisées (cas représenté par le symbole «✓»), de communications individualisées (absence de symbole) ou d'un mélange des deux (symbole «(✓)»).

La cinquième catégorie, *Comportement déclaré*, fait référence à la provenance des données sur l'usage discursif. La mesure du comportement déclaré* est obtenue en demandant à un locuteur de se prononcer sur ce qu'il croit être ses choix linguistiques en discours, sur sa perception de la réalité. Cette mesure s'oppose à celle de l'utilisation réelle*, qui mesure cette même réalité, cette fois à l'aide de données objectives obtenues par l'étude de discours. Plusieurs enquêtes ont eu recours simultanément à ces deux modes de collecte de données.

La colonne *Utilisation réelle* indique que l'enquêteur a recensé l'utilisation effective en discours, et non pas la connaissance, du terme par le locuteur. Il est à noter que la connaissance, passive, ne se traduit pas toujours par une utilisation, active, du terme.

L'avant-dernière colonne est nommée *Appréciation chiffrée*. Cette colonne signale si l'enquête quantifie les résultats de l'enquête d'implantation terminologique.

La huitième et dernière colonne, *Emploi relatif*, indique si les données d'implantation des termes de l'enquête n'ont été recueillies que pour le terme étudié. Si l'enquête a plutôt étendu la collecte de données aux termes concurrents afin de déterminer l'emploi des termes les uns par rapport aux autres, une marque apparaît en regard de l'enquête.

Tableau 1. Caractéristiques comparatives des recherches antérieures

1	2	3	4	5	6	7	8
Recherche	Reproductibilité de la recherche	Corpus objectivement constitué	Communications institutionnalisées	Comportement déclaré	Utilisation réelle	Appréciation chiffrée	Emploi relatif
Alloni-Fainberg (1974)				✓		✓	✓
Fainberg (1977)				✓		✓	✓
Aléong (1979)				✓	✓		
Aléong & Jourdan (1981)		(✓)	(✓)	✓	✓	✓	✓
Chrétien (1981)				✓		✓	
Heller <i>et al.</i> (1982)				✓	✓		
Maurais (1984)		(✓)	(✓)	✓	✓	✓	✓
Daoust (depuis 1987)				✓		✓	✓
Gaudin (1991)						✓	
Le Guilly-Wallis (1991)				✓		✓	✓
Depecker (1994b)							
Gasquet & Villebrun (1994)				✓			✓
Tremblay (1994)				✓			
Chansou (1997a)			(✓)	✓	✓	✓	✓
Fossat (1997a)				✓		✓	
Gouadec (1997)			(✓)	✓	✓	✓	
Gaudin & Guespin (1997)			(✓)	✓	(✓)		
Thoiron <i>et al.</i> (1997a)			(✓)	✓	✓	✓	
Martin (1998)			(✓)	✓	✓	✓	✓
Auger (1999)			✓	✓	✓	✓	✓

✓ signifie que la condition est totalement réalisée.

(✓) signifie que la condition est partiellement réalisée.

Les enquêtes sont présentées ci-dessous par ordre chronologique croissant. Pour chacune, le protocole utilisé et le corpus établi, qui en sont les assises, seront décrits. Des informations supplémentaires sont présentées lorsqu'elles sont connues, comme celles touchant le domaine de l'enquête et le nombre de termes couverts, par exemple. Chaque description de recherche se clôt par un récapitulatif de la méthode employée au vu des principales caractéristiques que nous avons mises de l'avant : reproductibilité; objectivité (plutôt que subjectivité) dans la création du corpus; étude des communications institutionnalisées (au sens établi par Corbeil (1980 : 78-81)); mesure de l'utilisation réelle des termes plutôt que du comportement déclaré; mesure de l'utilisation réelle des termes plutôt que de la connaissance passive; appréciation précisément chiffrée; mesure de l'emploi relatif (plutôt qu'absolu) du terme officialisé.

3.1.1 Yafa Alloni-Fainberg (1974)

ALLONI-FAINBERG, Yafa (1974). «Official Hebrew Terms for Parts of the Car: A Study of Knowledge, Usage and Attitudes», dans *International Journal of the Sociology of Language*, 1, p. 67-94.

L'État d'Israël est à l'origine d'un des plus vastes projets d'aménagement linguistique de l'histoire moderne. C'est dans ce cadre que la recherche menée par Alloni-Fainberg avait pour objectif d'étudier la connaissance et l'utilisation de termes officiels chez des locuteurs israéliens, de même que l'attitude de ces derniers quant aux travaux de normalisation terminologique. Vingt-cinq néologismes officiels de l'automobile ont été soumis à 144 répondants, qui devaient entre autres préciser leur connaissance des termes officiels et estimer l'utilisation qu'ils font de ces derniers. Cette tentative de mesure de l'implantation terminologique, sans doute la première du genre, a donc pris appui sur une déclaration d'utilisation des termes officiels et de leurs concurrents, et non sur une utilisation réelle, mesurée objectivement. Les questionnaires recueillis présentent des résultats chiffrés de l'utilisation respective des termes officiels et concurrents éventuels. L'enquête n'est pas reproductible.

3.1.2 Yaffa Fainberg (1977)

FAINBERG, Yaffa (1977). *Linguistic and Socio-Demographic Factors Influencing the Acceptance of Hebrew Neologisms*, s.l., s.n., 116 p.

Dans la foulée de l'étude précédente, Fainberg a étendu son enquête à 25 néologismes hébraïques dans le but d'en définir les qualités linguistiques influençant leur acceptation par les locuteurs hébreux. Recueillies par des réponses à un questionnaire, les données permettent à la chercheuse d'établir des corrélations entre les variables sociodémographiques (comme les attitudes) et les variables linguistiques. Le protocole d'enquête utilisé est identique au précédent et possède de ce fait les mêmes caractéristiques.

3.1.3 Stanley Aléong (1979)

ALÉONG, Stanley (1979). *Le vocabulaire du hockey sur glace au Québec : formation, évolution et utilisation. Compte-rendu d'un projet de recherche subventionné par l'Office de la langue française du Québec*, 65 p. [inédit]

Le vocabulaire du hockey sur glace a retenu l'attention de Stanley Aléong et du Groupe de Recherche en Ethnolinguistique Québécoise, de l'Université de Montréal. Les recherches entreprises ont porté sur la genèse et le développement du vocabulaire du hockey au Québec, qui a traditionnellement fait l'objet de correction langagière. Cette enquête ethnolexicologique, inachevée à l'époque de la publication du compte rendu, ne semble pas avoir fait l'objet d'une publication ultérieure. L'auteur a d'abord dressé un vaste corpus diachronique, tant oral qu'écrit, duquel il a puisé son corpus terminologique du hockey. L'auteur affirmait à l'époque vouloir comparer les occurrences recueillies à un corpus normatif, celui des répertoires de correction linguistique du domaine du hockey, mais, à notre connaissance, aucune suite n'a été donnée à ce projet.

La constitution du corpus d'Aléong s'est faite selon des critères arbitraires. Nous entendons par cela que les écrits réunis l'ont été sur des bases personnelles, propres à Aléong et à sa conception des écrits importants dans le domaine du hockey sur glace. Il a par exemple retenu des traités et règlements publiés au Québec et en France, des vocabulaires normatifs, des journaux, etc. Un autre chercheur aurait pu constituer un corpus parfaitement différent avec la même intention d'y inclure des textes importants ou représentatifs du domaine. Il va de soi qu'il ne peut être assuré que les données extraites de deux corpus arbitrairement établis livreront des résultats semblables. Il sera établi dans les études traitées dans le présent état de la question que ce biais est fort fréquent chez les chercheurs menant des enquêtes terminométriques.

Les corpus oral et écrit recensent l'utilisation réelle des termes sportifs. Aucun résultat n'est présenté dans le compte rendu du chercheur, qui s'intéresse tant aux communications privées qu'institutionnalisées.

3.1.4 Stanley Aléong et Christine Jourdan (1981)

ALÉONG, Stanley et Christine JOURDAN (1981). «De *vente* à *solde* ou les dangers de l'hypercorrection», dans *Meta*, 26, 2, p. 148-158.

L'article révèle les résultats d'une microétude d'implantation d'un calque sémantique et de sa solution de remplacement dans le domaine du commerce de détail. Le terme proscrit est *vente* au sens de «vente de marchandises à prix réduit», le terme de remplacement suggéré est *solde*. Afin de mesurer les pourcentages relatifs d'utilisation des deux termes, les auteurs ont réuni un corpus médiatique diachronique. C'est à raison du dépouillement d'une période de quinze jours par tranche quinquennale que la tendance d'utilisation de la paire de termes a pu être décelée.

Les auteurs ont évalué l'utilisation réelle des termes à l'étude, obtenant des résultats nombrables sur l'emploi relatif d'un terme par rapport à un autre. Le corpus, qui portait particulièrement sur les communications institutionnalisées (presse écrite), est partiellement déterminé par des critères objectifs. Si le choix des quotidiens relève de motifs personnels, les textes dépouillés ont été quant à eux aléatoirement sélectionnés.

3.1.5 Michel Chrétien (1981)

CHRÉTIEN, Michel (1981). «Reconnaissance, connaissance et utilisation de la terminologie française, québécoise et anglo-américaine de la haute-fidélité chez le public montréalais», dans J.-M. Klinkenberg, D. Racelle-Latin et G. Connolly. *Langages et collectivités : le cas du Québec. Actes du Colloque de Liège (mars 1980)*, Montréal, Leméac, p. 145-160.

Dans son article, Michel Chrétien explore les modes de diffusion des néologismes terminologiques. Il retient le domaine de la haute-fidélité comme terrain et s'y aventure à l'aide d'un questionnaire sur la reconnaissance, la connaissance et l'utilisation déclarée des termes les plus connus. Il constate un écart important entre la norme spontanée (la terminologie franco-québécoise, orale) et la norme imposée par l'OLF (la terminologie franco-européenne, écrite). La méthode d'enquête de Chrétien est fort peu détaillée, spécialement en ce qui concerne les termes eux-mêmes; les analyses sont d'ailleurs présentées tous termes confondus.

La communication de Chrétien présente des données chiffrées sur les terminologies étudiées. L'auteur s'est attaché à évaluer le comportement déclaré et la connaissance de ces terminologies dans les communications individualisées.

3.1.6 Monica Heller *et al.* (1982)

HELLER, Monica *et al.* (1982). *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, coll. Langues et sociétés, [Québec], Office de la langue française, 203 p.

Monica Heller et ses collègues ont mené une enquête de type ethnographique et s'intéressent donc aux comportements. L'étude cherche à décrire, par l'observation participante, les réseaux de communications internes et externes d'une compagnie brassicole, ainsi que la structure de cette entreprise. Les auteurs font le constat de variations lexicales en fonction du destinataire ou des catégories socioprofessionnelles dans certaines situations de communication professionnelles. La variation ne les intéresse qu'en ce qu'elle offre la possibilité de mieux cerner le contexte social de l'utilisation de la langue. L'optique de cette étude diffère radicalement de celle que nous nous proposons, le point commun entre elles se limitant à l'intérêt porté à l'utilisation réelle de la terminologie.

3.1.7 Jacques Maurais (1984)

MAURAI, Jacques (1984). *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation : Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, coll. Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches, 18, Québec, Conseil de la langue française, 84 p.

Jacques Maurais a publié en 1984 une étude de la qualité de la langue de la publicité des chaînes d'alimentation québécoises. L'enquête, diachronique, recense l'évolution de la langue de la publicité dans certains quotidiens et hebdomadaires de 1951 à 1980. Maurais s'intéresse à plusieurs aspects de la qualité linguistique (orthographe; conformité au code grammatical, aux règles d'écriture des systèmes de mesure, etc.), dont celui de la conformité à la terminologie proposée par l'OLF. Il étudie pour ce faire l'impropriété et les anglicismes lexical et sémantique, ces trois catégories recensant selon l'auteur les concurrents des termes proposés par l'OLF. Il s'agit donc d'une étude sur l'implantation terminologique appliquée au domaine de

l'alimentation. Le corpus de référence, c'est-à-dire les termes retenus aux fins de l'étude, comprend indifféremment des termes officialisés et des termes communs. L'ensemble du corpus, composé de quatre sous-ensembles (1954, 1961, 1974 et 1980), totalise 56 000 mots, extraits de quotidiens ou d'hebdomadaires. Maurais vise explicitement l'étude de la langue institutionnelle, établissant cette dernière comme centre de rayonnement des usages promoteurs de changement linguistique. Les estimations décrivent globalement l'évolution de la terminologie de l'alimentation : aucune ventilation par terme n'est proposée.

L'étude présente les caractéristiques suivantes : à partir d'un corpus de communications institutionnalisées (presse écrite) constitué de façon objective, Maurais estime l'utilisation réelle des termes de l'alimentation.

3.1.8 Denise Daoust (depuis 1987)

DAOUST, Denise (1987a). «L'implantation terminologique : comportements, perceptions et attitudes», dans *Bulletin de l'ACLA. Actes, 18^e Colloque annuel*, 9-2, automne, p. 17-34.

DAOUST, Denise (1987b). Participation à la «Table ronde : Évaluer les politiques linguistiques : comment et à quelles fins?», dans *Bulletin de l'ACLA. Actes, 18^e Colloque annuel*, 9-2, automne, p. 131-133.

DAOUST, Denise (1987c). *Le changement terminologique dans une entreprise de transport*, coll. Langues et sociétés, [Montréal], Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 149 p.

DAOUST, Denise (1991a). «The Evaluation of Sociolinguistic and Terminological Change in a Commercial Enterprise», dans *Terminology, Science and Research*, 2-1, p. 44-60.

DAOUST, Denise (1991b). «Le comportement terminologique et les attitudes face aux langues en contexte de changement planifié : une analyse comparative de deux milieux de travail», dans *Revue québécoise de linguistique*, 20-2, p. 145-168.

DAOUST, Denise (1992). «Le rôle du poste comme facteur de changement des habitudes terminologiques dans une entreprise privée montréalaise», dans *Revue de l'ACLA. Actes du 23^e Colloque annuel de l'Association canadienne de linguistique appliquée tenu à l'Université de Moncton, «La langue comme phénomène social»*, 14-2, automne, p. 71-93.

DAOUST, Denise (1995). «Quelques facteurs sociodémographiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie en milieu de travail et leur interrelation avec des attitudes», dans *Meta*, 40-2, juin, p. 260-283.

Denise Daoust s'est intéressée à l'utilisation comparée de l'anglais et du français dans une entreprise de transport montréalaise. La chercheuse s'attarde fondamentalement aux facteurs sociolinguistiques du processus d'implantation terminologique. Elle s'intéresse aux variables socioterminologiques, en cherchant à découvrir et analyser certaines des variables extralinguistiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie (de l'anglais ou du français) en milieu de travail. Elle se donne aussi pour objectif de caractériser et d'analyser le rôle que ces mêmes variables jouent dans le processus de diffusion et d'implantation d'une terminologie de langue française. Elle vise ainsi, à long terme, à mieux comprendre la dynamique du changement linguistique/terminologique et sociolinguistique planifié.

Une première collecte de données a eu lieu en 1983, une deuxième prend place en 1990. Dans les deux cas, Daoust a procédé à l'aide de questionnaires, qui lui obtiennent les informations suivantes : données sociodémographiques; renseignements sur la situation linguistique et terminologique de l'entreprise; attitudes des employés sur la francisation et sur l'adéquation de la langue française à dénommer les réalités techniques. Mais les données les plus importantes, dans la perspective de la présente recherche, concernent le comportement terminologique déclaré à l'oral et à l'écrit, chez les travailleurs.

Sous ce rapport, Daoust (1987b : 133) est consciente des limites qu'impose la compilation de données relatives au comportement terminologique déclaré : «[...] rien ne remplacera l'étude du comportement réel dans le cadre d'un changement

linguistique planifié.» Dans une communication ultérieure (1995 : 265), elle précise davantage les frontières que le comportement déclaré de locuteurs donne l'occasion de cerner :

En ce qui concerne les termes techniques, il va de soi que les questionnaires ne permettent pas d'avoir accès au comportement terminologique réel, mais uniquement au comportement déclaré. [...] signalons que, sans doute, ni le choix entre des termes français et leurs équivalents anglais présentés de façon explicite, ni la perception générale qu'ont les répondants de leur comportement terminologique dans différentes situations de travail ne reflètent exactement le comportement linguistique réel d'un individu en situation naturelle. En fait, il est probable que les perceptions qu'ont nos répondants de leur comportement linguistique reflètent plutôt un consensus social et culturel par rapport à un modèle linguistique et sociolinguistique [...].

Les données que compile Daoust portent sur dix notions (vingt termes) de manutention et d'expédition. Les termes choisis l'ont été par des représentants de l'entreprise, qui les avaient dépistés comme réfractaires à la francisation. Le questionnaire soumis aux employés comportait des questions sur la langue généralement utilisée pour exprimer les dix notions à l'étude, dans un contexte de communications orales. Les appréciations obtenues par Daoust sont présentées sous forme d'«indices de francisation», ce qui constitue un essai de quantification de l'implantation terminologique.

En ce qui nous concerne, l'auteure de la recherche tient un discours étonnant en avançant que «[c]ertains termes français ou anglais semblent être implantés de façon générale chez tous nos répondants [...]» (1987c : 36). Il faut préciser que Daoust ne définit cependant pas ce qu'elle entend par *terme implanté*. Il aurait été important de connaître cette définition, car le terme français le plus utilisé dans son enquête (*chargement complet*) n'est réputé l'être que dans une proportion de 33,4 %, ce qui semble faible. D'un autre côté, la chercheuse a aussi accepté que les travailleurs interrogés répondent, à cette question sur la langue d'expression, que les

langues française et anglaise étaient toutes deux utilisées. Il se peut donc que l'auteure ait ajouté à ce chiffre de 33,4 % une partie des réponses mentionnant l'utilisation des deux langues (29 % dans le cas de *chargement complet*). En supposant que Daoust ait effectivement divisé en deux ce chiffre⁴² de 29 % (ce qui donnerait 14,5 %), le terme français le plus utilisé, communications orales et écrites confondues, le serait dans une proportion de seulement 47,9 % (soit la somme de 33,4 % et de 14,5 %). Cela revient à dire que *chargement complet* est utilisé moins d'une fois sur deux pour traduire la réalité qu'il recouvre. Dans ces circonstances, il semble périlleux d'avancer que certains termes français soient implantés de façon générale. Cela ravive toute la question de la détermination d'une implantation réussie, traitée à la page 29.

Retournant dans la même entreprise sept ans plus tard, soit en 1990, Daoust a tenté de mesurer l'évolution de l'implantation, avec les mêmes moyens et méthodes. Le terme français déclaré le plus utilisé (*remorque*, cette fois-ci) en 1990 présente un indice de francisation minime de 38,7 %⁴³.

Dans un autre ordre d'idées, le lecteur sait que, selon nos conclusions précédentes, le corpus dont nous préconisons la création ne contiendra que des communications institutionnalisées. Or, le type de production organisationnelle pourrait cependant influencer les résultats, comme cela a été le cas pour Daoust lors de sa recherche sur l'entreprise de transport de la région montréalaise (1987c : 23) : «[a]utre fait à noter : plus les textes sont officiels, plus on déclare utiliser une terminologie de langue française; c'est le cas des rapports officiels où on déclare utiliser des termes techniques uniquement en français dans 63,1 % des cas.» On a donc recours à la forme française dans près de deux cas sur trois. Si l'on se reporte

⁴² Notre hypothèse se vérifie dans une communication ultérieure de l'auteure. Effectivement, Daoust (1991b) présente ce qu'elle appelle des *indices de francisation*, qui sont calculés exactement de la même façon. Ces indices de francisation sont calculés à partir de l'utilisation déclarée des termes français et anglais par les répondants.

⁴³ Pour une analyse détaillée de l'évolution de la situation linguistique de l'entreprise de 1983 à 1990, le lecteur se reportera à Daoust (1991a).

aux données mentionnées précédemment, les communications écrites dans l'entreprise se font, en moyenne, en français dans 18,9 % des cas, tandis qu'elles se font en français ou en anglais dans 21,9 % des cas. Ces chiffres sont fort éloignés du 63,1 % de recours aux termes français dans les rapports officiels. Bien que cette disproportion repose sur un usage rapporté, son ampleur porte à croire que toute tentative d'extrapolation de l'implantation des communications individualisées à partir des résultats d'implantation des communications institutionnalisées serait trompeuse et vouée à l'échec. La forme de discours que représentent les communications des institutions pourrait entraîner naturellement une présence plus marquée de termes français par rapport à la forme illocutoire que sont les communications individualisées, voire les communications institutionnalisées orales. Cette constatation de Daoust est une incitation supplémentaire à la prudence quant à une éventuelle généralisation sur les communications individualisées des résultats obtenus avec les communications institutionnalisées par l'application de la méthode de mesure qui sera proposée plus loin.

Après les deux premières enquêtes rapportées ci-dessus, Denise Daoust est retournée en 1993 cueillir de nouvelles données dans la même société. Cette fois, elle étudie les opinions, attitudes et autres facteurs sociodémographiques à l'aide d'enregistrement d'entrevues individuelles, de questionnaires oraux ou écrits, d'enregistrements libres en situation naturelle de travail et d'observations. À notre connaissance, les résultats de cette étude ne sont pas encore publiés.

Enfin, dans la même veine que ses deux premières enquêtes sur le comportement terminologique déclaré à l'oral, Daoust (1991b) s'est intéressée à la terminologie en usage dans une usine de chaussures. Elle a ainsi pu déterminer, pour onze paires de termes techniques, le comportement déclaré dans les communications orales.

Bref, la chercheure montréalaise s'intéresse aux communications individualisées, dont elle mesure le comportement déclaré. Elle a ainsi pu chiffrer l'emploi de termes officialisés relativement à leurs synonymes.

3.1.9 Anne Le Guilly-Wallis (1991)

LE GUILLY-WALLIS, Anne (1991). «Étude de cas : l'impact des arrêtés de terminologie sur l'informaticien français», dans *Terminologie et traduction*, 1, p. 117-142.

L'auteure s'intéresse à l'effet des quatre arrêtés ministériels français de terminologie de l'informatique sur les spécialistes du domaine. Elle procède par interviews, à partir du comportement déclaré. Sa méthodologie n'est pas détaillée; il est donc difficile de juger des choix qui ont été à la source de cette étude de cas.

Anne Le Guilly-Wallis a réalisé une enquête dans laquelle elle s'attarde au comportement déclaré par les locuteurs interrogés. Elle note (1991 : 124) à propos d'un interviewé que «[c]elui qui a déclaré d'emblée qu'il n'utilisait "que l'anglais" ne s'avère utiliser qu'une moyenne de 13 % des termes anglais cités dans les arrêtés. Il n'en croyait pas ses yeux, ayant été parfaitement convaincu du contraire». Cette remarque de la chercheure contribue à remettre en cause l'intérêt du recours au comportement déclaré dans l'établissement de l'utilisation d'un mot.

Le Guilly-Wallis a privilégié la mesure de la connaissance des termes des arrêtés, ainsi que le comportement déclaré de ses répondants à leur égard. Elle obtient des résultats quantitatifs sur l'emploi relatif de la terminologie officielle*. Aucun corpus n'a été constitué pour cette enquête, qui s'appuie sur des entrevues et s'intéresse aux communications individuelles.

3.1.10 François Gaudin (1991)

GAUDIN, François (1991). «Enquête sur l'impact des arrêtés terminologiques auprès des magistrats», dans *La banque des mots*, 42, p. 59-66.

Le chercheur Gaudin a mené une enquête sociolinguistique pour évaluer la pénétration des arrêtés ministériels français de terminologie. La recherche avait pour but de déterminer le degré de connaissance de l'existence des arrêtés ministériels en général, et plus particulièrement ceux relatifs au monde juridique. Le bref questionnaire comportait aussi des questions sur quelques termes et expressions, juridiques ou non.

Par cette étude, Gaudin ne cherche pas à mesurer l'utilisation de termes, ni même la perception de cette même utilisation. Son approche, originale, est d'interroger un corps d'emploi très précis, celui de la magistrature française, afin de déterminer si les représentants de ce dernier sont en mesure de repérer les termes officiels lorsque leurs concurrents leur sont présentés.

L'enquête menée par Gaudin chiffre la connaissance, telle qu'elle est exprimée par ses répondants, non pas de termes officiels, mais de l'existence d'arrêtés sur ces termes. L'étude s'approche de la mesure d'implantation de termes seulement lorsque les participants à l'enquête sont amenés à proposer des remplaçants à un concurrent d'une forme officielle. Gaudin peut alors chiffrer la proportion où apparaissent les termes officiels et leurs synonymes présumés.

3.1.11 Loïc Depecker (1994)

DEPECKER, Loïc (1994b). *Un exemple d'aménagement terminologique : les commissions ministérielles de terminologie en France (1970-1993)*, thèse de doctorat en linguistique, Université de Paris VII, 617 p. [inédit]

La thèse de Loïc Depecker, à la différence des écrits recensés dans le présent chapitre, n'a pas pour finalité première de donner un aperçu de la stratégie de mesure de l'enracinement terminologique dans un quelconque domaine. Par contraste, elle dépeint l'art et la manière dont l'État français s'est appliqué à engager l'accomplissement de l'aménagement terminologique sur son territoire.

La politique linguistique française a véritablement pris son essor en 1966 avec la création du Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française. La loi du 31 décembre 1975 relative à l'usage de la langue française impose «l'usage de la langue française dans un certain nombre de cas, tout spécialement la présentation et l'offre de produits et de services, les contrats de travail, les inscriptions figurant sur des biens publics, et les rapports du privé avec l'administration» (1994b : 5). C'est aujourd'hui plus de 4 000 termes qui ont ainsi été traités par les instances françaises.

La situation de la France se rapproche nettement du contexte québécois, où les deux États se dotent de commissions et autres offices pour veiller à l'aménagement de leurs terminologies. Les commissions ministérielles françaises de terminologie tracent un parallèle évident avec les travaux menés au Québec à la même époque. Dans les deux cas, les résultats des travaux avaient, partiellement du moins, force de loi. La portée des arrêtés ministériels français de terminologie est *grosso modo* la même que celle prévue par la législation québécoise. En effet, elles ont toutes des effets sur les communications de l'Administration, du privé avec celle-ci, sur les ouvrages agréés tantôt par le ministère de l'Éducation (au Québec), tantôt par le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie (en France), etc.

Bien que chaque commission ministérielle de terminologie ait été libre d'adopter sa propre méthodologie, à commencer par la constitution de la nomenclature à étudier, il ressort de l'exposé de Depecker (1994b : 318-320) que la priorité de la plupart des commissions était de répondre aux besoins. Cette politique rejoint celle mise de l'avant par l'OLF au Québec.

La procédure d'officialisation des terminologies françaises est complexe et, à la différence du Québec, ne relève pas en définitive d'un seul organisme. Ce sont en effet deux ministres, celui de qui relève le domaine du terme traité et celui de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, qui approuvent les avis terminologiques, avant leur parution au Journal officiel.

L'auteur effectue dans sa thèse une certaine mesure de l'implantation de l'ensemble des termes officiels français. Cette évaluation prend la forme suivante : Depecker a recours à un corpus lexicographique, composé du *Nouveau Petit Robert* (1993) et du *Petit Larousse illustré* (1994), où il note la présence ou l'absence des termes officiels français des arrêtés. Un autre chercheur menant la même étude pourrait constituer un corpus de répertoires lexicographiques autres que ceux de Depecker. Par ailleurs, les dictionnaires généraux ne peuvent être considérés comme des communications institutionnalisées au sens de Corbeil (1980 : 78-81). La nature lexicographique du corpus ne permet pas de recenser l'utilisation ni réelle ni déclarée de termes et ne met pas l'utilisation d'un terme officiel en relation avec ses éventuels concurrents, comme il sera discuté à la page 100.

3.1.12 Louis Tremblay (1994)

TREMBLAY, Louis (1994). *Convergence et divergence dans l'emploi de termes communs recommandés par l'Office de la langue française*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 157 p. [inédit]

Le mémoire de maîtrise de Louis Tremblay consiste en une étude du comportement déclaré en ce qui a trait à l'utilisation de «termes communs», c'est-à-dire d'appellations qui font partie de la zone entre la langue générale et la langue de spécialité. Dans le but de mesurer leur utilisation déclarée, les dénominations de 30 notions ayant fait l'objet d'avis d'officialisation de la part de l'OLF ont été soumises à 125 répondants. Le questionnaire élaboré pour ce faire évalue parallèlement la connaissance des termes mis de l'avant par l'OLF. L'auteur

détermine également la préférence des répondants pour les termes officialisés par rapport aux termes concurrents ainsi que leurs attitudes envers l'OLF, le processus de francisation et la qualité de la langue au Québec. Sur l'écart temporel à respecter entre l'officialisation terminologique et la mesure de son enracinement, Tremblay se prononce : dix ans lui suffisent.

Le chercheur a mesuré à la fois le comportement déclaré et la connaissance des termes sous enquête, livrant des analyses chiffrées sur l'emploi des termes les uns par rapport aux autres. Aucun corpus n'a été mis sur pied pour cette recherche portant sur les communications individualisées.

3.1.13 Enquêtes commandées par la Délégation générale à la langue française (1997⁴⁴)

DEPECKER, Loïc et Gina MAMAVI (présent.) (1997). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, xxxviii, 528 p.

Une série d'enquêtes d'implantation terminologique, les premières à être réalisées en France (Humbley, 1995), ont fait l'objet de la douzième livraison (décembre 1994) de la publication semestrielle *Terminologies nouvelles*. Il s'agit de six études commanditées par la Délégation générale à la langue française⁴⁵ (DGLF), exécutées en 1992 par autant d'équipes de chercheurs universitaires. Les domaines d'enquête se révèlent variés : génie génétique, santé et médecine, audiovisuel et publicité, métallurgie, télédétection aérospatiale et informatique. Ces enquêtes cherchaient à mesurer le degré d'implantation des termes officiels prônés par les

⁴⁴ Initialement présentées lors du séminaire sur l'implantation des termes officiels tenu à Rouen (France) en décembre 1993, ces six études ont été publiées en 1994 dans *Terminologies nouvelles*. Cinq d'entre elles ont cependant fait en 1997 l'objet d'une nouvelle publication, présentée par Loïc Depecker et Gina Mamavi.

⁴⁵ Créée en France par décret du 2 juin 1989, la Délégation générale à la langue française, qui a succédé au Commissariat général à la langue française, a reçu pour mission de promouvoir et de coordonner les actions des administrations et des organismes publics et privés qui concourent à la diffusion et au bon usage de la langue française en France.

commissions ministérielles françaises de terminologie. Le mandat confié par la Délégation générale à la langue française aux équipes hexagonales est nettement plus large que celui arrêté pour le présent document. Rappelons brièvement que la DGLF demandait à la fois d'évaluer l'impact des décisions terminologiques contenues dans ses arrêtés, de proposer des initiatives pour bonifier la diffusion de ces décisions et de dresser un état des interventions gouvernementales. Les chercheurs devaient s'attacher à la fois au linguistique, à l'épilinguistique, au sociolinguistique, au métalinguistique, etc. La DGLF a publié en 1997 le détail de cinq des six enquêtes, soit celles de François Gaudin et Louis Guespin, Philippe Thoiron, Jean-Louis Fossat, Michel Chansou et Daniel Gouadec.

La rareté d'études de ce type mérite déjà qu'on s'y attarde. De plus, l'intérêt de ces enquêtes réside aussi dans le fait qu'elles sont récentes et exploratoires, pionnières; en fait, elles figurent parmi les plus poussées réalisées jusqu'ici. Le lecteur remarquera que la description de celles-ci est autrement plus détaillée que celles des enquêtes jusqu'ici présentées; il en sera de même pour les deux dernières études résumées à leur suite (celles de Martin et Auger). Les choix méthodologiques de chacune des équipes de recherche seront exposés. Les conclusions qui ont été tirées par les chercheurs seront également présentées, de façon très succincte.

3.1.13.1 *Évelyne Gasquet et Isabelle Villebrun (1994)*⁴⁶

GASQUET, Evelyne et Isabelle VILLEBRUN (1994). «Observations de faits d'implantation terminologique en métallurgie», *Terminologies nouvelles*, 12, p. 114-121.

L'enquête porte sur la terminologie de la métallurgie de transformation appliquée à l'industrie aéronautique. Vu l'absence, en France, de termes officiels dans cette sphère de l'activité humaine, les chercheuses ont créé, à l'aide de spécialistes du

⁴⁶ L'enquête du domaine de la métallurgie (équipe dirigée par Évelyne Gasquet et Isabelle Villebrun) figure uniquement dans la livraison de *Terminologies nouvelles* de 1993.

domaine, leur propre corpus de référence, c'est-à-dire 54 termes d'assemblage de pièces d'avion. La connaissance et l'utilisation de ces termes ont été évaluées par écrit chez des élèves d'écoles spécialisées, puis une enquête orale a porté sur les aspects linguistiques et sémantiques des termes. L'implantation se résume, dans l'esprit de Gasquet et Villebrun, à la connaissance : seul le degré de connaissance du terme détermine son degré d'enracinement. Leur analyse des données, plus qualitative que quantitative, a tenu compte, entre autres, de la substitution d'un terme officiel par un concurrent. L'équipe toulousaine a étudié le comportement déclaré, qu'elle a pu chiffrer, ainsi que l'emploi relatif d'un terme par rapport à ses concurrents. Elle n'a eu recours à aucun corpus et n'a pas fait des communications institutionnalisées l'objet de son étude.

3.1.13.2 *François Gaudin et Louis Guespin (1997)*

GAUDIN, François et Louis GUESPIN (1997). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : génie génétique», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 1-45.

Louis Guespin et son équipe ont réalisé une enquête sur les variables socioterminologiques, surtout sur les attitudes linguistiques. Ils ont eu recours à la sociolinguistique pour ce qui a trait au discours oral, à l'édition en ce qui concerne le rôle des supports dans la diffusion et à la glottopolitique pour envisager la modélisation des rapports entre pratiques langagières et langue.

Guespin et son équipe affirment avoir appuyé leur enquête en partie sur l'édition. «Le recours aux principes de l'édition est nécessaire pour typifier les corpus écrits utilisés selon leur rôle institutionnel et normatif, et leur diffusion. En effet, on ne peut travailler correctement si l'on place sur un même plan des ouvrages considérés comme des références et des opuscules qui restent inconsultés» (1997 : 6). Cette prise de position engendre *de facto* un corpus fortement influencé par les

opinions des enquêteurs sur la valeur des ouvrages; ces jugements contribuent à une constitution subjective du corpus, qui peut difficilement être reproduit par d'autres chercheurs. Ces derniers obtiendraient alors sûrement des résultats d'implantation différents.

L'étude a porté sur un nombre de locuteurs restreint (deux locuteurs); des corpus oral et écrit ont été dépouillés. Ce dernier, diachronique, comprenait des textes précédant et suivant la publication des arrêtés de terminologie. Le corpus de départ remonte à 1987; celui servant de comparaison date de 1991. L'arrêté relatif à la terminologie du génie génétique a été publié en 1990.

Le corpus écrit a été formé de répertoires terminographiques, de quelques périodiques généraux et spécialisés, de monographies, de thèses et de photocopies de cours. Les sources ont été sélectionnées en fonction de leur rôle normatif ou descriptif, du lectorat et des situations d'utilisation, c'est-à-dire selon des critères personnels, subjectifs. Le corpus oral est obtenu à l'aide d'un guide d'entretien. Outre des jugements métalinguistiques, il consigne des discours provenant de situations familières de communication et de pratiques spontanées : «[i]l ne fallait pas se contenter d'un avis sur les pratiques, il fallait observer l'usage réel. On sait que le sentiment linguistique d'un usager et sa pratique réelle sont toujours en porte-à-faux» (Gaudin et Guespin, 1997 : 4). L'équipe française a cherché à déterminer la connaissance de la terminologie officielle; ces informations sont utiles, si l'on veut ultérieurement comprendre les principes de propagation des désignations officielles.

Quarante et une unités terminologiques, toutes officielles, ont été traitées à l'écrit, une dizaine de notions recherchées à l'oral. Les chercheurs ont tenu compte des formes concurrentes des unités officielles. Les auteurs n'ont tiré que des conclusions générales quant à leur degré d'implantation; en effet, aucune mesure chiffrée n'est livrée à l'appui de leurs affirmations. Celles-ci sont bâties uniquement sur les données et impressions recueillies au cours des travaux. Manifestement, les chercheurs s'intéressent d'abord aux causes, tentent des recommandations pour

améliorer le potentiel d'implantabilité des termes. C'est là que la divergence d'objectifs se dessine clairement entre les travaux de l'équipe de Rouen et la philosophie qui nous anime : nous ne cherchons qu'à mettre de l'avant un protocole de mesure, réservant l'étude des motifs lors de travaux ultérieurs.

Pour tout dire, l'équipe rouennaise a tenté d'estimer à la fois l'utilisation réelle et la connaissance, sans cependant pouvoir chiffrer cette appréciation. Le corpus couvre tant les communications individualisées que les communications institutionnalisées.

3.1.13.3 Philippe Thoiron et al. (1997a)

THOIRON, Philippe *et al.* (1997a). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaines : santé et médecine», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 47-95.

L'équipe dirigée par Philippe Thoiron a réalisé une enquête socioterminologique, où ont été amassées des données ethnographiques. Trente-trois notions ont été recherchées dans un corpus écrit ainsi qu'au cours d'entretiens. L'étude de corpus a nécessité la sélection, puis le dépouillement, de 249 titres. Les arrêtés français de terminologie de la santé et de la médecine remontent à 1975 et 1978. L'équipe Thoiron a donc constitué deux corpus chronologiquement distincts : le premier couvre l'époque de 1975 à 1984, puis le second, la période allant de 1985 à 1992. Le choix des textes a été fonction de cette dimension diachronique, de la variété des domaines couverts par les arrêtés et de la spécialisation des textes. Quant aux entretiens semi-directifs, ils ont conduit les chercheurs à interroger une soixantaine de locuteurs, spécialistes du domaine.

Cette enquête établit bien la distinction entre emploi et connaissance. On note l'intérêt porté aux situations de communication et aux niveaux de connaissance. Les

chercheurs établissent clairement le rôle et l'importance des concurrents, notant que ces derniers peuvent tout aussi bien appartenir à une langue étrangère, notamment l'anglais.

Ingénieux, les chercheurs ont produit un indice d'implantation en combinant les coefficients obtenus par la mesure *a.* de la fréquence d'emploi des formes dans le corpus et *b.* des niveaux d'utilisation et de connaissance des formes par les groupes de spécialistes. La cote d'implantation est la moyenne des deux cotes : celle du corpus écrit et celle des entretiens. Les auteurs se sont aussi attardés à la connaissance des arrêtés par les spécialistes. Les résultats obtenus par l'équipe de Thoiron amènent cette dernière à spécifier quatre degrés d'implantation : termes bien implantés; termes mal implantés; termes connus mais non employés; et termes peu connus mais employés assez fréquemment. Enfin, l'équipe de recherche lyonnaise a cerné *a posteriori* quelques variables terminologiques qui, selon elle, ont pu influencer l'implantation.

En substance, un certain arbitraire a régi la sélection des textes par l'équipe Thoiron; en effet, ces derniers ont entre autres fait l'objet d'une classification en ce qui a trait à leur degré de spécialisation, ce qui laisse place à une certaine interprétation. Ces textes sont pour la grande majorité des livres relatifs au domaine couvert. L'attention des chercheurs s'est manifestée autour de la connaissance comme de l'utilisation réelle, où la mesure de l'emploi des termes, considéré absolument, s'est concrétisée par une appréciation chiffrée.

3.1.13.4 Jean-Louis Fossat (1997a)

FOSSAT, Jean-Louis (1997a). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : télédétection aérospatiale», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 97-132.

Dans cette enquête socioterminologique, les chercheurs ont étudié le comportement déclaré d'une vingtaine de locuteurs, en situations de communications diverses. Il est à souligner qu'aucun corpus écrit n'a été utilisé pour cette étude. Aux fins de la recherche, les auteurs ont énuméré 22 situations de communication orales et écrites, de la plus familière à la plus soutenue (1997a : 100) :

Ayant considéré que l'implantation d'un mot ne pouvait être mesurée qu'à travers un ensemble de situations de communication auxquelles un spécialiste de télédétection peut être confronté, il nous est apparu nécessaire de concevoir une stratégie de recueil d'informations qui portait d'une part sur dix types de situations de communication orale et d'autre part sur douze types de situations de communication écrite.

Les locuteurs, qui œuvrent soit en formation et recherche soit en commercialisation, se sont vu soumettre un échantillon de 59 termes. Ces termes ont été sélectionnés par un interlocuteur spécialiste pour couvrir diverses époques, fréquences d'utilisation et degrés de consensus. Chacun des sujets retenus a d'abord rempli un questionnaire d'utilisation rapportée, puis été interrogé par l'équipe Fossat. Quatre types de comportement vis-à-vis des termes officiels ont été délimités : utilisation, hésitation, rejet et substitution. Forte de ces données, l'équipe de recherche toulousaine a précisé trois classes d'implantation. Les résultats ont ensuite été découpés selon un critère terminologique : l'origine du terme (terme français, calque de l'anglais, emprunt de l'anglais). Ce qui a permis d'affirmer que, parmi les formes les mieux implantées, les termes français sont fortement concurrencés par les calques de l'anglais; les emprunts ne sont, quant à eux, que très faiblement implantés. Cette enquête a été la seule à faire intervenir une qualité terminologique.

On doit également à l'équipe derrière l'étude d'implantation des termes de la télédétection aérospatiale une proposition de classification des termes en fonction de leur niveau d'implantation (1997a : 103) :

- termes implantés ou en bonne voie de l'être (taux d'utilisation de 70 % à 100 %);
- termes menacés dans leur processus d'implantation (30 % à 70 %);
- termes «en danger» (0 % à 30 %).

Globalement, Fossat et ses collaborateurs ont réussi, par leur enquête, à chiffrer le comportement déclaré de locuteurs, dans le contexte de leurs discours privés. Les termes synonymes des termes officiels n'ont été étudiés que dans la mesure où ils étaient proposés comme solutions de remplacement par les sujets interrogés, questionnés à ce sujet.

3.1.13.5 Michel Chansou (1997a)

CHANSOU, Michel (1997a). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaines : audiovisuel et publicité», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 133-233.

Michel Chansou a étudié l'implantation de 41 termes, ayant fait l'objet d'un avis officiel entre 1983 et 1985, à partir d'un corpus de textes représentatif de différents niveaux de communication. Son corpus est exclusivement écrit et couvre la période 1989 à 1992. Il a été constitué arbitrairement à l'aide d'informateurs : des textes retenus l'ont été parce qu'ils paraissaient plus importants, plus marquants que d'autres à leurs yeux, faisant ainsi place à une subjectivité évidente. L'enquête est complétée par la consultation de trois dictionnaires généraux et de deux banques de données terminologiques. Les résultats de l'enquête ne présentent aucune donnée quantitative (1997a : 164) :

[i]l serait intéressant de présenter une évaluation quantitative de l'implantation dans l'usage écrit des termes recommandés par la commission [ministérielle de terminologie] figurant dans notre corpus de base. Mais une telle évaluation est difficile à établir d'une façon significative, d'une part parce que les observations rassemblées dans cette recherche ne donnent qu'un aperçu de l'usage, et d'autre part parce que

chaque terme étudié se trouve, par rapport aux différents niveaux observés, dans une situation particulière.

Le chercheur mentionne et discute les usages qu'il considère hésitants, implantés et rejetés, globalement et par types de sources.

Essentiellement, l'utilisation réelle de la terminologie officielle et de ses synonymes est ici analysée à l'aide d'un corpus composé essentiellement d'écrits relevant généralement des institutions. Dictionnaires et banques de données terminologiques complètent le corpus.

3.1.13.6 Daniel Gouadec (1997)

GOUADEC, Daniel (1997). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : informatique», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 235-493.

La première phase de l'étude de l'équipe de Daniel Gouadec a été consacrée à la recherche d'attestations des 136 termes français officiels de l'informatique (tous normalisés entre 1981 et 1989) dans plusieurs types de sources écrites. Les catégories de sources sélectionnées relèvent d'une vaste variété, sauf peut-être en ce qui touche les publications émanant de l'Administration. Cette recherche initiale, qualifiée d'aléatoire, n'a pas tenu compte des critères chronologique ou géographique; cela signifie qu'aucune restriction portant sur la date de parution ou l'origine des publications n'est venue présider au choix des textes retenus. Il faut noter par ailleurs que les concurrents des termes officiels n'ont quant à eux fait l'objet d'aucun décompte de la part de l'équipe rennaise.

Les données récoltées ont mené l'équipe de recherche à une classification intuitive des degrés d'implantation. Par la suite, une seconde tentative de mesure a pris la forme d'un corpus délibérément conçu pour retracer un nombre maximal

d'occurrences des termes officiels d'informatique. Cette approche a finalement été abandonnée, n'ayant pas livré les résultats escomptés.

Un autre corpus a alors été conçu par les chercheurs afin d'étudier la rémanence d'éléments étrangers dans les termes d'informatique en usage, ainsi que diverses autres mesures excentriques à l'implantation terminologique. Pour ce faire, un corpus a été constitué à l'aide d'informateurs. L'ensemble de discours écrits et oraux en résultant a tenu compte de divers axes : sous-domaines, types de documents, types de publics, degrés de formalisme, degrés de notoriété des notions. On voit que l'application de tels critères peut varier considérablement d'un chercheur à l'autre. Une fois établi, le corpus a fait l'objet d'un échantillonnage.

L'auteur (1997 : 268) tire de son examen du corpus un *indice d'implantation*, qu'il définit comme «la proportion de termes d'informatique officiels par rapport au nombre de termes d'informatique». À notre avis, une telle appellation ne peut que semer la confusion. L'implantation serait somme toute, pour l'équipe Gouadec, une appréciation de l'utilisation d'une terminologie officielle par rapport à l'ensemble de la terminologie d'un domaine. Une telle évaluation ne serait utile, selon nous, que pour estimer la proportion des termes non encore officiels dans un domaine donné, ce qui n'intéresse pas notre thèse et peu la mesure d'utilisation de termes.

Par surcroît, Gouadec et ses collaborateurs (1997 : 276) nomment *indice de «normalisation»*⁴⁷ ce qui se révèle en fait être généralement appelé *implantation terminologique*⁴⁸ :

Pour obtenir un véritable indice de "normalisation", il faudrait pouvoir établir les taux d'utilisation de termes officiels là où ils devraient normalement apparaître et donc établir le rapport de leur utilisation effective au nombre d'utilisations théoriquement justifiées (ou souhaitées). La partie de notre

⁴⁷ Entre guillemets dans le texte.

⁴⁸ C'est l'appellation que nous retenons, de concert avec l'ensemble des auteurs cités sur la question, de même que les auteurs des autres enquêtes exposées ici.

étude répondant à cet objectif n'a pas pu aboutir : elle nécessiterait le traitement d'échantillons extrêmement volumineux et se trouve au moins partiellement biaisée dès l'origine en raison de la forte fréquence intrinsèque de termes officiels d'usage extrêmement courants.

La confusion terminologique qu'engendrent les écrits de l'équipe rennaise est malheureuse. Parallèlement, les justifications avancées par celle-ci quant à la difficulté et au biais d'une véritable étude d'implantation terminologique peuvent être remises en question. D'abord, nous croyons qu'il est possible de recourir à un échantillon représentatif, de taille raisonnable. Nous tâcherons d'ailleurs d'en faire la démonstration dans la présente thèse. En outre, la fréquence élevée de certains termes ne change absolument rien à une étude d'implantation, puisque tout se ramène à des proportions. Les termes représentant des notions plus communes reviendront certes plus souvent, mais cela est vrai autant pour les termes officiels que pour leurs éventuels concurrents. L'inverse vaut pour les désignations de concepts plus rarement utilisés.

Gouadec et son équipe ont ensuite évalué, entre autres choses, les degrés de rémanence des formes anglaises et à estimer la proportion de termes officiels d'informatique par rapport au nombre total de termes d'informatique dans un corpus écrit. Une analyse rigoureuse de ce corpus par sous-domaines, par types de documents et par types de locuteurs fournit des statistiques individuelles pour chacun de ces facteurs. En distinguant les formes officielles, les termes français et les termes anglais, les chercheurs rennais se sont davantage intéressés à la francisation qu'à l'implantation terminologique comme elles sont couramment définies. Certains critères terminologiques d'implantation ont été évoqués ultérieurement.

Il n'y a pas seulement l'utilisation de la terminologie qui a attiré l'attention du chercheur, mais aussi la connaissance de celle-ci. Des locuteurs œuvrant à divers titres dans le domaine de l'informatique ont été interrogés sur leur connaissance de certains des termes officiels figurant aux arrêtés. Les dictionnaires spécialisés ont

également été mis à contribution, afin de déterminer dans quelle mesure ils consignent les formes officielles de l'informatique.

En résumé, un corpus composé principalement d'écrits institutionnalisés réunis selon des critères individuels permet à l'équipe Gouadec de mettre des chiffres sur l'utilisation réelle de la terminologie officielle. La connaissance de cette dernière a également été testée auprès de locuteurs.

3.1.14 André Martin (1998)

MARTIN, André (1998). *Les mots et leurs doubles : étude d'implantation de la terminologie officialisée dans le domaine de l'éducation au Québec*, coll. Langues et sociétés, 36, [Montréal], Office de la langue française, 252 p.

André Martin a mené tout récemment une étude d'implantation de la terminologie officialisée dans le domaine de l'éducation au Québec. Le chercheur a délimité un premier échantillon raisonné de 138 termes français, représentant 33 notions⁴⁹. Il a retenu «des termes qui en majorité, ont fait l'objet d'avis de normalisation et, accessoirement, des termes qui ont fait l'objet d'avis de recommandation [...]» (1998 : 53). Martin ne précise pas comment ont été inventoriés les termes concurrents des termes officialisés, mais seuls des synonymes français ont été retenus.

Les unités terminologiques ont été recherchées dans deux corpus écrits, élaborés par l'auteur : un corpus «de base» et un corpus «complémentaire». Diachronique, le corpus de base comprend des textes antérieurs aux travaux de la Commission de terminologie de l'éducation, ainsi que des documents actuels. Les écrits qui le composent sont de quatre types : textes de loi, d'administration et de gestion, de convention collective et d'orientation politique. Le corpus

⁴⁹ Les travaux de la Commission de terminologie de l'éducation ont donné lieu à 103 avis de normalisation et 175 avis de recommandation touchant près de 1 000 termes du domaine de l'éducation. Ces données sont tirées de Loubier (1995 : 29).

complémentaire, constitué d'échantillons d'annuaires de cégeps, où l'utilisation des termes normalisés n'est pas obligatoire, a pour but de constater l'usage dans d'autres textes officiels; ce dernier corpus n'est cependant pas diachronique, se limitant à la période actuelle. Ces deux corpus ont été constitués en fonction de choix individuels de la part du chercheur, avec le résultat qu'il serait difficile de reproduire un corpus comparable. Martin a retenu par exemple des textes largement diffusés, touchant un vaste public, n'émanant que de l'Administration (d'un seul ministère en fait). Les textes numérisés comprennent 558 000⁵⁰ mots, répartis de la façon suivante : 454 000⁵¹ mots pour le corpus de base et 104 000 mots pour le corpus complémentaire. Le corpus de base étant diachronique, sa moyenne peut être estimée à environ 227 000 mots pour chacune des deux périodes étudiées.

Les communications institutionnalisées du corpus de base émanent toutes du ministère de l'Éducation; or, la *Charte de la langue française* rend obligatoire pour l'Administration l'usage des termes normalisés par la CTOLF. On serait donc en droit de s'attendre à une proportion d'utilisation élevée des formes normalisées, en particulier, et officialisées, en général, dans les textes étudiés par Martin, plus élevée en tout cas que dans d'autres types de discours institutionnels. Cette hypothèse se vérifie (1998 : 180) : «[...] 28 % des formes étudiées ont pénétré les textes de l'Administration et seulement 12 % de ces termes ont franchi de façon certaine le seuil des textes du corpus complémentaire et se sont imposés dans les textes officiels émanant des cégeps.» Il faut signaler que 16 % des formes officialisées nettement implantées (on parle ici d'absence quasi totale de concurrents) ne sont pas comptabilisées par Martin. Ce dernier ne les calcule pas parmi les formes implantées, faisant valoir qu'il s'agit de formes «qui ne connaissaient, selon notre corpus, aucune situation de concurrence terminologique sérieuse antérieurement à leur officialisation. Il nous a donc paru normal de considérer qu'il n'y avait pas ici d'écart

⁵⁰ Martin mentionne un corpus de 2 791 pages (1998 : 34). Nous avons constaté (p. 169) que les textes émanant de l'Administration contenaient une moyenne de 200 mots/page.

⁵¹ Notre estimation se fonde sur les chiffres de Martin. Le chercheur détaille la composition de son corpus aux pages 31 à 34. On y constate que le corpus complémentaire, composé des annuaires de cégeps, totalise 522 pages (soit 104 000 mots). Cela laisse environ 454 000 mots au corpus de base.

assez important entre deux situations pour y voir un effet de l'officialisation plutôt qu'une simple variation d'un usage établi. Nous ne prétendons pas ici que ces formes ne sont [sic] pas implantées; elles l'étaient antérieurement à l'officialisation et elles le demeurent» (1998 : 183). Malgré tout, il paraît plus juste de comptabiliser ces formes parmi les termes officialisés implantés (ce qu'ils sont), même si leur enracinement peut être dû à des motifs différents que ceux d'autres termes. Selon cette dernière perspective, 44 % des termes officialisés en éducation se seraient implantés.

Des 33 notions (138 termes) prises en considération par Martin, 8 notions (24 termes) sont rejetées après examen du corpus. En effet, l'auteur écarte ainsi le quart des 33 notions retenues pour l'échantillon terminologique, ramenant ainsi son fragment à 25 notions, «faute d'une distribution d'occurrences permettant de juger de leur implantation de façon satisfaisante dans le corpus documentaire» (1998 : 72). Cette importante proportion de rejets survient alors même que Martin avait essayé de l'éviter (1998 : 54) : «[...] il est évident que nous avons tenté de retenir des termes dont nous croyons que la fréquence d'emploi était élevée.» Étrangement, sur les 8 notions rejetées par l'auteur, 3 ne présentent aucune occurrence dans le corpus de base, mais les 5 autres y figurent⁵². Bien sûr, les notions dont toutes les dénominations sont absentes du corpus ne peuvent faire l'objet d'aucune conclusion, si ce n'est que les notions demeurent inutilisées. D'un autre côté, on constate que les termes désignant les 5 notions écartées du corpus de base présentent de 1 à 32 occurrences. Ce constat suscite une interrogation : le corpus Martin est-il représentatif de l'ensemble des textes étudiés? S'il l'est, en vertu de quel principe

⁵² Les trois notions écartées ne présentant aucune occurrence dans le corpus de base sont les suivantes : «aide scolaire» (désignée par les termes *aide scolaire* et *aide pédagogique individuelle*); «agent d'aide scolaire» (*conseiller en information scolaire, A.P.I., aide pédagogique individuelle, agent d'aide scolaire*); «cours sans unités» (*cours non crédité, cours sans unités*). Les cinq notions écartées, mais présentes dans le corpus de base sont les suivantes : «didacticiel» (*logiciel d'enseignement, didacticiel, didacticiel pédagogique*); «délivrance des diplômes» (*certification ministérielle, certification institutionnelle, émission des diplômes, diplomation, délivrance des diplômes*); «plan de cours» (*design pédagogique, syllabus, plan de cours*); «permis d'enseigner» (*brevet d'enseignement, permis d'enseigner*); «préalable» (*prérequis, préalable relatif, préalable absolu, préalable*).

peut-on rejeter des données du corpus? Quoi qu'il en soit, Martin n'a pu trouver d'occurrences dans le corpus de base pour 41 % des 138 termes à l'étude.

Martin aborde également dans son étude la connaissance et l'emploi de la terminologie officialisée par des rédacteurs du ministère de l'Éducation et des cégeps. Les données ont été recueillies par le moyen d'entrevues de groupe et de questionnaires. Ici encore, l'officialisation terminologique et tout ce qui l'entoure demeurent méconnus des rédacteurs du domaine.

Compte tenu de ce qui précède, le constat suivant s'impose : le chercheur de l'OLF a pu mesurer de façon précise l'utilisation réelle de la terminologie officialisée de l'éducation par rapport à ses synonymes français. Ses recherches ont été fondées sur un corpus établi selon des critères personnels, constitué exclusivement de textes de l'Administration.

3.1.15 Pierre Auger (1999)

AUGER, Pierre (1999). *L'implantation des officialismes halieutiques au Québec : essai de terminométrie*, coll. Langues et sociétés, 37, [Montréal], Office de la langue française, 221 p.

À la demande de l'OLF, Pierre Auger a mené une enquête d'implantation terminologique dans le domaine des pêches au Québec. Le professeur de l'Université Laval et ancien président de la CTOLF s'est attardé aux dénominations de 30 espèces halieutiques à potentiel commercial au Québec. L'auteur s'est fixé deux objectifs, celui de faire le point sur l'usage terminologique du domaine et celui de tenter d'expliquer les succès ou insuccès de l'implantation.

Disons d'abord un mot sur le domaine, qualifié de favorable à l'activité normalisatrice par l'auteur de l'étude. Il est exceptionnel à plus d'un titre; d'une part, «le domaine étudié ici est probablement celui qui a reçu le plus d'attention de la part

des normalisateurs et dont les travaux d'aménagement ont duré le plus longtemps⁵³», d'autre part, «le fait que le domaine des dénominations de poissons relève davantage de la nomenclature de type scientifique que de la stricte terminologie technico-scientifique a probablement favorisé sa normalisation dans un contexte de normalisation des choses, en un premier temps, puis d'officialisation terminologique dans le contexte d'application des dispositions terminologiques contenues dans la *Charte de la langue française*» (Auger, 1999 : 115). Auger ajoute (1999 : 117) : «[p]ar le fait également de répondre à des besoins réels d'harmonisation des dénominations de poissons dans le commerce, cette action normalisatrice a pu démarrer sur des bases sociolinguistiques plus solides, la rendant par le fait même acceptable, utile, voire même légitime.» On ne sera donc pas surpris des conclusions d'Auger, qui montrent une implantation plutôt réussie.

Au moment de l'enquête, 344 espèces halieutiques avaient fait l'objet d'avis d'officialisation terminologique. De ce nombre, 30 ont été retenues par Auger de façon raisonnée. Ces 30 espèces, qui représentent autant de notions, font l'objet d'un total de 216 dénominations. Les noms français normalisés et les noms vernaculaires non normalisés ont été traités par Auger, qui n'a cependant pas tenu compte des concurrents anglais.

Préparé à partir de critères non explicités, le corpus utilisé pour les attestations terminologiques repose uniquement sur l'écrit⁵⁴. Le corpus est diachronique; une première tranche couvre la période de 1941 à 1971, une seconde, celle de 1981 à 1997. Bien que l'auteur ne fasse référence qu'une seule fois, en introduction, aux communications institutionnalisées de Corbeil (1980 : 78-81), un examen attentif du corpus regroupe les diverses catégories de documents retenus d'une façon plus ou moins apparentée. On y retrouve les quatre vecteurs avancés par Corbeil (1980 : 78-81), auxquels Auger ajoute un cinquième : les normes et ouvrages de divers pays et

⁵³ Les travaux terminologiques ont débuté à la fin des années soixante et les premiers avis de normalisation sont parus en 1980.

⁵⁴ Une enquête orale est prévue comme complément au projet.

organisations nationales et internationales. Citons à titre d'exemples *Les pêches canadiennes – commerce international* (Pêches et Océans Canada); *Poissons de l'Atlantique du Nord-Est et de la Méditerranée* (Paris, UNESCO); *La pêche maritime* (Paris, Éditions Maritimes). Ainsi, étrangement, de nombreux documents proviennent de l'extérieur du territoire visé par l'aménagement terminologique à l'étude.

Le corpus de 5 400 000 mots est imposant, bien que la méthode de calcul ne soit pas précisée; le chercheur a eu recours, entre autres, aux textes informatisés de trois quotidiens, sur des périodes de six à treize ans : quelle proportion du corpus forment-ils? Notons enfin que, malgré la taille impressionnante du corpus, le chercheur n'a pu trouver d'occurrence de 27 % des termes à l'étude.

Le professeur Auger signe donc une étude qui, sur le plan de la méthode, présente des similitudes avec celle d'André Martin (1998), de l'OLF. Tout comme ce dernier, Auger chiffre l'utilisation réelle de la terminologie officialisée à l'aide d'un corpus tenant compte de l'aspect institutionnel des communications. Le corpus a aussi été constitué sur des assises non explicitées, c'est-à-dire qui ne peut être reprise par un autre chercheur avec l'assurance d'obtenir les mêmes résultats.

Jusqu'ici, nous nous sommes limité à décrire les travaux de nos prédécesseurs en ce qui a trait au calcul de l'implantation terminologique. Près d'une vingtaine d'études, allant du simple terme à l'ensemble de la terminologie d'un arrêté, ont été produites depuis vingt ans, et la fréquence de ces mesures va en s'accroissant.

On ne saurait, bien sûr, en rester à l'historique des entreprises de recensement socioterminologique. Un regard appréciatif sur ces tentatives sera donc jeté dans la prochaine section.

3.2 Critique des travaux antérieurs

Le lecteur aura d'abord été frappé par la diversité des protocoles d'enquête utilisés et des données accumulées, comme le reconnaissent Depecker (1994b : 461) et Chansou (1997b). De nombreuses qualités apparaissent à la lumière des enquêtes décrites. Un de ces mérites est d'avoir osé s'attaquer à un élément négligé de l'aménagement terminologique, celui de l'évaluation et du contrôle. Les enquêtes ont innové et ouvert le chemin à une réflexion propice à faire germer de nouvelles idées. Elles ont mis en lumière les avantages respectifs des recours à l'utilisation réelle et au comportement déclaré de la terminologie. La nécessité de chiffrer l'enracinement terminologique a aussi été mise en relief par ces enquêtes. Cela a par ailleurs mené à constater la difficulté d'établir un seuil d'implantation, au-delà duquel un terme peut être considéré implanté. Un autre apport des pionniers des enquêtes terminométriques touche l'importance de mettre en relation l'emploi d'un terme avec ses concurrents; un coefficient d'implantation* n'a de valeur que s'il peut être placé en regard de ceux de ses concurrents. Mais le plus important bénéfice tiré des travaux antérieurs touche la constitution du corpus. L'impossibilité de comparer entre eux les résultats de chacun de ces chercheurs est frappante. La constitution d'un corpus doit être régie par des critères clairs, objectifs, dans le but à la fois de reproduire une enquête, mais aussi de rendre possible la mise en regard de résultats obtenus par des équipes différentes, sur des domaines différents, en des lieux différents, à des époques différentes.

Parmi les problèmes mis au jour par les études présentées ci-dessus, on note, entre autres, la disparité des notions recouvertes par le syntagme *implantation terminologique*, la complexité à calculer un indice d'implantation, la faible portabilité des méthodes de mesure proposées et la complication à isoler les variables influençant l'implantation terminologique.

Il est incontestable que plusieurs dissonances peuvent être mises au jour entre les études précédentes; elles seront discutées successivement. Mais un des plus grands défis demeure sans doute la réalisation d'un protocole universel de mesure de

l'implantation terminologique, comme en font foi les propos, reproduits ci-dessous, de plusieurs chercheurs. Établissant une synthèse des résultats des diverses enquêtes d'implantation de la Délégation générale à la langue française, Thoiron *et al.* (1997b : 48-49) dressent une liste des obstacles à une uniformisation méthodologique :

[...] il convient de ne pas sous-estimer les éléments centrifuges qui auraient rendu très largement artificielle l'imposition d'une méthodologie unique. Nous nous contenterons de citer les principaux :

- Diversité potentielle des tâches (étude de corpus écrit, entretiens directifs, semi-directifs, etc.);
- Diversité des domaines et de leur structuration inhérente;
- Diversité de la part de l'anglais dans la terminologie du domaine;
- Diversité des niveaux de spécialisation des termes [...];
- Grande diversité des effectifs de termes à traiter [...].

Une grande partie du défi à relever consiste à mettre de l'avant un protocole réutilisable, adapté à une pluralité de contextes.

Quant à Gambier (1994), il fait ressortir deux faits saillants des enquêtes commandées par la DGLF. D'une part, les usagers des terminologies sont hétérogènes par leur nature, leurs intérêts et leurs motivations d'acceptation ou de rejet des termes. D'autre part, la représentativité des corpus est difficile à préciser; «[i]l s'ensuit qu'aucune méthodologie générale ne peut s'appliquer quand secteurs, corpus, usagers ne correspondent pas à des catégories fixes, aisément identifiables» (Gambier, 1994 : 227). Dans le même esprit, Chansou (1997b : 36) croit que «[c]haque approche méthodologique est fonction des caractéristiques du domaine étudié, du degré de spécialisation des termes proposés dans les arrêtés ministériels, des situations dans lesquelles ils sont employés». Nous croyons que les étapes de constitution d'un corpus valide peuvent faire fi des particularités propres à chaque domaine, en raison de leur approche centrée sur les producteurs de communications institutionnalisées. Ces derniers sont omniprésents, peu importe la sphère d'activité. Quant à la disparité des niveaux spécialisés, un corpus représentatif de l'ensemble des textes recensera

tous les usages. Ainsi, un terme hautement spécialisé, peu utilisé sinon par quelques spécialistes, aura-t-il moins de chances de se retrouver dans l'échantillon.

À la lumière de l'étude de Gouadec (1997), le fait de composer un corpus afin de maximiser les chances de retrouver une certaine terminologie entraîne sa part de difficultés. Non seulement s'éloigne-t-on de tout critère clair de constitution d'un corpus représentatif, mais encore risque-t-on d'occulter certaines informations remarquables. En orientant ainsi le corpus, on risque de sauter à des conclusions qui ne dressent pas le véritable portrait de l'ensemble de la situation linguistique qui prévaut au moment de l'étude. Il ne faut pas perdre de vue que le but ultime de la mesure de l'implantation terminologique n'est pas tant d'estimer l'utilisation de termes (étape initiale de l'enquête terminométrique) que de comprendre la réception faite à ces termes par les locuteurs (étape ultérieure, ce vers quoi mène une telle enquête).

3.3 Objectivité dans la constitution du corpus et reproductibilité de l'étude

La diversité des méthodes de mesure, élaborées *ad hoc* pour chacune des disciplines couvertes, a été exposée antérieurement. Chaque équipe de chercheurs a mené sa propre enquête, défini ses propres critères d'implantation, mentionné ses propres variables terminologiques et socioterminologiques. Il en découle que les implantations terminologiques respectivement étudiées par les chercheurs peuvent malaisément être comparées⁵⁵. Cette difficile mise en rapport des études déjà réalisées est à la fois regrettable et inéluctable. Regrettable, car l'on souhaiterait que le fruit de ces efforts ne voie pas son application limitée par l'impossibilité d'éventuelles extrapolations. Inéluctable parce qu'il s'agit des premiers protocoles

⁵⁵ Une tentative de mise en regard des enquêtes commandées par la DGLF a été effectuée par Thoiron *et al.* (1997).

d'appréciation de l'implantation terminologique; ils s'affineront progressivement, chaque contribution apportant sa modeste pierre à l'édifice.

Le lien direct entre l'objectivité dans la constitution d'un corpus et la reproductibilité d'une étude a été démontré. Et c'est là où le bât blesse en ce qui a trait aux méthodes proposées : aucune n'est conçue de manière à expliciter la nature des discours à recueillir, ce qui signifie qu'il est hautement improbable qu'une des enquêtes déjà réalisées puisse être reprise, avec les mêmes termes et le même domaine, et livrer des résultats similaires. Le défaut est localisé dans la chaîne de travail; découpons cette dernière. Les conclusions de ces études reposent sur des données, qui ont, elles, été colligées dans des corpus. Ces corpus sont constitués de discours amassés selon les préférences, généralement marquées au fer de l'intuition, de chaque chercheur ou équipe de chercheurs. Et – le corpus étant la source des données – c'est l'individualisation des critères de constitution du corpus qui rend ardu l'exercice de reproduction d'une enquête par d'autres personnes. Placé devant la même enquête à entreprendre, un autre chercheur lui donnera fatalement, en l'absence d'un protocole rigoureusement explicite, une teinte différente. Cela met en exergue ce qui, à nos yeux, constitue une incomplétude à laquelle on doit absolument remédier, comme il a été démontré à la section «De la nécessité d'une mesure scientifique», à la page 56. Or, la qualité et la quantité de discours qui charpentent un corpus sont en lien direct avec les résultats qui en seront tirés, comme nous allons tenter de le démontrer.

Dans les programmes de formation de langagiers, il est constamment rappelé aux étudiants qu'une terminologie de qualité se trouve dans *a*. une documentation de qualité, *b*. représentative du thème étudié. Le parallèle à tracer avec l'implantation terminologique est le suivant : des indices d'implantation de qualité, valides, seront obtenus par un ensemble de discours *a*. de qualité, *b*. représentatif du thème retenu. Des conditions d'enquête jusqu'ici remplies par les chercheurs, ces deux points sont cependant en porte-à-faux : les critères de mise en place du corpus et le type de discours qui doivent en faire partie. Ce dernier sujet sera discuté un peu plus loin

dans cette section, sous la rubrique «Communications institutionnalisées et communications individualisées», à la page 99. Voyons d'abord les critères de constitution du corpus.

Les enquêtes d'implantation ont jusqu'ici été menées sur des corpus raisonnés. Chaque chercheur (ou équipe de chercheurs) ayant tenté une mesure de l'enracinement terminologique dans un domaine donné a retenu les ouvrages qui lui semblaient les plus pertinents, faisant valoir leur importance, leur diffusion, leur notoriété, etc. À l'instar de notre division en quatre grands groupes de producteurs de communications institutionnalisées, les chercheurs ont aussi proposé des catégories; ces catégories ont cependant l'inconvénient de se rapporter exclusivement au cas particulier du domaine à l'étude : elles ne sont pas aisément transposables à d'autres sphères d'activité. Citons pour seul exemple Gouadec (1997 : 259-263), qui a divisé les sources constituant son corpus en diverses catégories propres au secteur faisant l'objet de son étude, soit l'informatique. Certains des critères qu'il fait intervenir pour la constitution de son corpus sont propres au domaine retenu pour l'étude : les secteurs d'application (production, promotion, vente, maintenance, utilisation de matériels et de logiciels; recherche et programmation/développement, etc.); les types de documents (la documentation logiciel, le contrat de licence, etc.); les types de publics (programmeurs, employés sans compétence informatique, utilisateurs chevronnés/avertis, etc.). Il est indubitable que de telles catégories ne puissent être reprises dans d'autres domaines sans être totalement repensées.

Par surcroît, nous nous inscrivons en faux contre l'approche éditologique de l'équipe dirigée par Guespin (Gaudin et Guespin, 1997). Selon cette conception, «on ne peut travailler correctement si l'on place sur un même plan des ouvrages considérés comme des références et des opuscules qui restent inconsultés» (1997 : 6). Certes, des individus ou ouvrages peuvent faire figure d'autorités, au détriment d'autres personnes ou productions. Cependant, la constitution d'un corpus réglée par des jugements sur la valeur de discours n'est d'aucune façon reproductible; elle s'écarte donc des qualités scientifiques qu'on souhaite lui accorder. À la rigueur, on

peut également affirmer que, si certains ouvrages sont incontournables, la terminologie qu'on y retrouve fait inéluctablement école; elle figure donc, en tout ou en partie, dans les autres ouvrages, furent-ils inférieurement qualitatifs. Enfin, un argument supplémentaire contre cette conception apparaît lorsque l'argument de l'équipe Guespin est transposé aux discours oraux. Cela signifierait que l'implantation d'une terminologie – dans l'ensemble d'une communauté linguistique – serait mesurée plus exactement dans les paroles prononcées par les personnes qui peuvent être considérées comme des références (ce qui resterait d'ailleurs à définir), passant ainsi sous silence les usages terminologiques du locuteur moyen. L'échantillonnage statistique doit être préconisé comme moyen d'atteindre l'objectivité recherchée; ce point sera discuté au chapitre 3.

3.3.1 Objet de l'étude

3.3.1.1 Communications institutionnalisées et communications individualisées

Plusieurs chercheurs ne se sont pas penchés sur les communications institutionnalisées, s'attachant plutôt aux communications individualisées (Alloni-Fainberg (1974), Fainberg (1977), Aléong (1979), Chrétien (1981), Heller *et al.* (1982), Daoust (depuis 1987), Gaudin (1991), Le Guilly-Wallis (1991), Gasquet et Villebrun (1994), Tremblay (1994), Fossat (1997a)). D'autres ont eu recours à ces dernières comme aux communications individualisées, engendrant des corpus comprenant sans distinction tous les types de communications; c'est le cas par exemple de Gaudin et Guespin (1997). Dans la perspective empruntée ici, où les projets d'aménagement terminologique se limitent à ceux des États, seules les communications institutionnalisées devraient logiquement servir à la mesure d'un implant, car ce sont celles-là même que l'on cherche généralement à modifier. Si les communications institutionnalisées influencent à leur tour les communications

individualisées, comme le croient certains auteurs⁵⁶, elles pourront, le moment venu, faire elles aussi l'objet d'une évaluation.

Un certain nombre d'études ont, par contre, eu recours aux communications institutionnalisées : Aléong et Jourdan (1981), Maurais (1984), Chansou (1997a), Gouadec (1997), Gaudin et Guespin (1997), Thoiron *et al.* (1997a), Martin (1998) et Auger (1999). Cependant, pour toutes ces enquêtes, à l'exception de celle d'Auger (1999), le recours est partiel : un seul des types de communications institutionnalisées cités par Corbeil (1980 : 78-81) est généralement présent. La recherche menée par Auger (1999) recoupe quant à elle tous les types de communications provenant des institutions, en dépassant cependant les frontières de l'État ciblé.

Quelques chercheurs français ont eu recours aux dictionnaires généraux ou spécialisés pour l'enrichissement de leur corpus : Depecker (1994b), Chansou (1997a), Gouadec (1997), Gaudin et Guespin (1997), ainsi que Thoiron *et al.* (1997a). Ces ouvrages de référence sont examinés quant à l'inscription des termes officiels. Bien qu'il soit intéressant de vérifier la présence de la terminologie officialisée des transports dans des dictionnaires de langue générale et spécialisée, nous croyons que ces derniers ne devraient pas faire partie d'un corpus d'enquête. Les ouvrages lexicographiques généraux se veulent un reflet de la langue générale. Les ouvrages modernes s'appuient d'ailleurs sur de vastes corpus électroniques afin d'établir cet usage. Mais le choix de porter un terme, officiel ou pas, à la nomenclature d'un dictionnaire dépend d'une foule de facteurs autres que sa simple utilisation. Le public visé par le répertoire, le territoire couvert, la taille de la nomenclature, la spécialisation d'un terme ne sont que quelques-uns des éléments à considérer par les rédacteurs lors du choix des entrées. Les organismes nationaux chargés de formuler des avis linguistiques évitent généralement de statuer sur des termes trop communs, trop généraux, préférant se restreindre aux sphères d'activité spécialisées. Citons par exemple Rousseau (1990 : 9) : «[c]e dernier type

⁵⁶ Se reporter à la section 2.2 Les communications institutionnalisées, levier de l'aménagement linguistique et terminologique, à la page 48.

d'intervention [la normalisation terminologique] est strictement limité aux vocabulaires de spécialité, par opposition au lexique commun (ou général) de la langue et ne s'applique qu'au discours officiel.» En outre, l'analyse ne pourrait être fine : le terme recherché figure ou non au dictionnaire. Que conclure si le terme officiel y figure, et pas son concurrent? Peut-être cherche-t-on à orienter l'usage, et il y aurait alors parti pris lexicographique plutôt que description exacte de la réalité. Peut-être encore est-ce que le terme officiel est réellement le seul à être utilisé. Peut-être est-ce que les corpus utilisés pour confectionner le dictionnaire le donnent légèrement plus utilisé que le concurrent et que, contrainte de nomenclature oblige, le rédacteur a choisi de faire figurer le plus fréquent. D'autres hypothèses pourraient encore être avancées. Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'on ne peut pas conclure sur l'implantation d'un terme par sa présence ou son absence dans un ouvrage dictionnaire.

3.3.1.2 *Utilisation ou connaissance*

Dans un autre ordre d'idées, il a été justifié précédemment qu'implantation terminologique signifie utilisation réelle d'une terminologie, et non sa seule connaissance. Dans ce contexte, le lecteur ne sera pas surpris de voir critiquées les quelques études (Chrétien (1981), Gaudin (1991), Tremblay (1994), Gouadec (1997), Gaudin et Guespin (1997) et Thoiron *et al.* (1997a)) qui ont tenté de mesurer la connaissance des termes officialisés par les locuteurs, dans le but d'en évaluer l'enracinement. Certes, on doit connaître une terminologie officialisée pour l'utiliser, mais la connaissance d'un terme officialisé ne sous-entend pas nécessairement son utilisation. Auger résume : «[l']implantation terminologique [...] comprend des techniques d'intervention permettant le difficile passage de la connaissance passive d'une terminologie à son utilisation dans le vécu linguistique quotidien.» C'est pourquoi nous ne croyons pas utile de faire intervenir le degré de connaissance d'une terminologie officialisée dans l'évaluation de son implantation.

3.3.1.3 *Utilisation réelle et comportement déclaré*

Les réserves de Daoust (1987b : 133), déjà évoquées, sur la justesse du recours à l'évaluation du comportement déclaré pour la collecte de données dans une entreprise de transport sont présentées en termes semblables par Gaudin et Delavigne (1997 : 40) : «[...] évaluer l'acceptation du stock lexical ne revient nullement à évaluer l'implantation. Non seulement il s'agit de ne pas confondre les pratiques langagières et leurs représentations, mais il entre dans ces dernières une grande part d'idéologie linguistique.» Le Guilly-Wallis (1991 : 124) abonde dans le même sens en reconnaissant que perception et réalité ne se rejoignent pas toujours. Dans la même veine, Bourhis et Lepicq (1988 : 9) résument leur article en affirmant que «[d]es contradictions entre les déclarations sur l'utilisation des deux langues et les comportements langagiers démontrent l'insuffisance des enquêtes par questionnaire et la nécessité de les compléter par l'observation des comportements sur le terrain».

Les études d'Alloni-Fainberg (1974), Fainberg (1977), Chrétien (1981), Daoust (depuis 1987), Le Guilly-Wallis (1991), Tremblay (1994), Fossat (1997a), ainsi que de Gaudin et Guespin (1997) s'attachent au comportement déclaré des locuteurs relativement à l'utilisation de la terminologie officialisée. Il est notoire, et les travaux de Labov le démontrent dès 1972, qu'une distorsion s'installe toujours entre la réalité linguistique et la perception de celle-ci. Si la plus grande fiabilité possible doit être donnée à un protocole de mesure de l'implantation terminologique, l'étude du comportement déclaré sera exclue au profit d'un calcul de l'utilisation réelle.

3.3.2 *Appréciation chiffrée ou non*

Il étonne de noter que, pour des études d'impact d'arrêtés terminologiques, peu de recherches arrivent à jauger l'implantation des formes observées. En effet, plusieurs études (Aléong (1979), Heller *et al.* (1982), Chansou (1997a), Gaudin et Guespin (1997)) fournissent une appréciation non chiffrée de l'implantation des termes officialisés étudiés. De toute évidence, des résultats allant au-delà

d'impressions aux contours flous sont incontournables pour estimer l'enracinement de termes. Soulignons à cet égard l'ingéniosité des coefficients d'emploi et de connaissance proposés par l'équipe Thoiron (Thoiron *et al.*, 1997a).

3.3.3 Emploi relatif ou absolu

Au reste, certains auteurs, dont Martin (1993), considèrent que le processus d'adoption des nouveautés linguistiques comprend, entre autres, l'utilisation concurrentielle des formes proposées avec les éléments du système existant. Autrement dit, un mot ou terme nouveau s'intègre à un système linguistique en concurrençant les mots ou termes existants. D'ailleurs, les méthodes utilisées lors des enquêtes sociolinguistiques démontrent bien qu'il est invraisemblable d'examiner la variation linguistique en négligeant l'étude des variantes de la forme étudiée. La situation est exactement la même pour ce qui est de la mesure de l'implantation : on cherche alors à dresser le rapport d'utilisation d'une forme terminologique en regard d'autres unités qui lui sont concurrentes. Infailliblement, c'est l'ensemble des désignations des notions envisagées qui seront prises en considération.

L'étude de Thoiron *et al.* (1997a) fait intervenir la mesure de la fréquence *absolue** d'utilisation d'un terme officiel dans le calcul de son coefficient d'implantation. Nous considérons secondaire ce critère de fréquence absolue, étant plutôt intéressé à la proportion d'utilisation d'un terme officiel par rapport à ses concurrents. Autrement dit, qu'une forme officielle soit utilisée, de façon absolue, 150 fois (sur 1 000 dénominations de la notion qui lui correspond) ou 6 fois (sur 6) ne signifie rien d'autre qu'une notion est plus largement utilisée qu'une autre. Il n'en découle cependant rien pour l'appréciation de l'implant. C'est la mesure de la fréquence *relative** d'un terme officiel pour dénommer une notion donnée qui est éloquent et qui doit être incluse dans le calcul du degré d'implantation. Relativement aux notions, elles peuvent être rarement employées, mais cela ne

devrait pas empêcher de parler de l'implantation de leurs désignations. À notre sens, un terme n'est pas implanté simplement parce qu'il est largement répandu auprès d'un nombre important de locuteurs. Nous croyons plutôt qu'une implantation se vérifie toujours de façon proportionnelle, que le terme soit extrêmement pointu ou encore grand public.

3.3.4 Temps écoulé avant la mesure

Dans une autre perspective, la volonté de l'équipe Guespin (Gaudin et Guespin, 1997) de mesurer dès 1991 l'effet de la publication des arrêtés de terminologie de 1990 semble problématique. Il apparaît prématuré de tenter une mesure de l'implantation de termes si fraîchement devenus officiels, comme il a été justifié à la section «Choix de la terminologie», à la page 26. Si les chercheurs rouennais ne désirent que distinguer les termes officiels implantés avant même la publication de l'arrêté, le corpus de départ suffit à accomplir cette tâche. À la lumière de nos conclusions précédentes, il faut laisser agir le temps, facteur vital d'implantation. Or, les chercheurs ont ici choisi des ouvrages contemporains de l'arrêté. «Les ouvrages auxquels nous nous référons sont tous récents et ont été conçus, globalement, à la période où travaillait la commission de terminologie», affirment les auteurs (1997 : 17-18). Il est difficilement concevable que les arrêtés, mis en place par l'Administration française, aient eu le temps de se faire connaître, puis de remplacer dans l'usage les formes indésirables.

3.3.5 Conséquences de l'absence de formes dans le corpus

Les enquêtes portant sur l'utilisation réelle (Aléong (1979), Aléong et Jourdan (1981), Heller *et al.* (1982), Maurais (1984), Chansou (1997a), Gouadec (1997), Gaudin et Guespin (1997), Thoiron *et al.* (1997a), Martin (1998) et Auger (1999)) affichent un certain nombre de termes pour lesquels aucune occurrence n'est recensée. En ce qui nous concerne, la faible présence, voire l'absence, de certains termes dans un corpus peut être le résultat de trois causes, principalement. D'abord,

l'ensemble de discours recueillis peut ne pas être pertinent (mauvais choix de sous-domaine, d'époque, d'aire géographique, etc.). Ensuite, les termes absents le sont parce que fort peu utilisés. Enfin, les notions sous-jacentes aux termes étudiés sont peu employées. Ainsi, supposons que le corpus soit représentatif de la réalité; des moyens seront d'ailleurs avancés, lors de la présentation de notre protocole d'enquête sur l'implantation terminologique, pour assurer cette représentativité. Il ne reste alors que deux possibilités, soit des notions ou des termes rarement utilisés. La distinction entre les deux est capitale. Cette conclusion, innocente en apparence, peut signifier que les termes ou les notions sur lesquels se penchent les commissions de terminologie (dans le cas de la terminologie officialisée) ou les simples terminologues (dans le cas de la terminologie ordinaire) ne servent tout simplement pas.

D'ores et déjà, il est établi que les termes rarement retrouvés dans un corpus ne sont pas une tare; il reste à discuter des conclusions à tirer de leur rareté pour ce qui est de l'implantation. Afin d'examiner davantage ces considérations, il serait approprié de porter une attention particulière à la situation révélée par l'application de notre méthode au domaine des transports au Québec, telle qu'elle sera présentée au chapitre 5.

Faisant référence aux études d'implantation françaises menées dans les domaines de l'audiovisuel, de l'informatique, de la santé et de la médecine, du génie génétique et de la télédétection aérospatiale, Depecker affirme (1994b : 461) : «[...] la méthodologie même et la précision de l'enquête sont garantes des résultats et de leur fiabilité. Il n'y a, de fait, pas de méthodologie homogène d'une étude à l'autre, ce qui était au départ un principe délibéré afin de laisser s'ouvrir les pistes de recherche, mais ce qui limite la portée des conclusions tirées, elles mêmes [*sic*] formulées de façon diverse.» Cette diversité, applicable à l'ensemble des études, constitue, croyons-nous, leur grand mérite. Ces tentatives, premières à tenter d'occuper le champ de recherche que constitue la mesure de l'enracinement terminologique, ont

débroussaillé le terrain. En fouillant dans toutes les directions, elles dégagent les pourtours du protocole soutenu dans la présente thèse.

3.4 Conclusion

L'état de la question qui vient d'être tracé a révélé qu'une vingtaine d'enquêtes d'implantation terminologique ont été menées en autant d'années. Neuf de ces études proviennent de la France, huit du Québec et deux d'Israël. L'accélération des travaux de mesure de l'implantation terminologique est à noter : plus de la moitié des études ont été menées au cours des cinq dernières années.

Les chercheurs dans le domaine ont jusqu'ici abordé la question de l'implantation et de sa mesure de façons diverses : autant d'enquêtes, autant de protocoles. Il s'agit somme toute d'un phénomène normal, étant donné la nouveauté de ce champ de recherche qu'est la mesure de l'implantation terminologique. On trouve ainsi une grande variété d'approches quant à :

- l'objet de l'étude : la terminologie ordinaire, officialisée (ou officielle) ou un mélange de celles-ci;
- l'utilisation de la terminologie : comportement réel ou déclaré, à l'oral comme à l'écrit;
- la nécessité de quantifier le degré d'implantation : données chiffrées ou appréciation impressionniste;
- l'étude de l'utilisation d'un terme : réunion de données portant uniquement sur le terme étudié ou élargissement de la collecte d'occurrences aux concurrents;
- la constitution du corpus : communications institutionnalisées ou individualisées ou les deux; communications écrites ou orales ou les deux.

Parmi les difficultés qui se sont présentées lors des études précédentes, notons la complexité d'établissement de critères clairs d'un seuil d'implantation. Dans un autre ordre d'idées, deux impératifs s'imposent par ailleurs clairement :

- a) la nécessité de pouvoir comparer les résultats d'études d'implantation;
- b) l'importance de garantir la reproductibilité de ces études.

L'exposé des travaux de nos prédécesseurs donne l'occasion de mieux saisir l'ampleur de la tâche de la mesure de l'implantation terminologique. Les avantages et les désavantages de leurs méthodes de mesure, terreau dans lequel nous semons maintenant nos propres vues, ont été mis en évidence.

Nous nous proposons justement de prolonger le travail entrepris par nos prédécesseurs. Le prochain chapitre présente d'ailleurs notre hypothèse de travail. Les travaux présentés ont l'immense mérite d'avoir défriché un terrain jusque-là quasi intouché. L'état de la question a fait ressortir la complexité des mécanismes en cause, mettant au jour avec une précision accrue les limites de nos connaissances. La lumière ainsi jetée sur la question favorise un morcellement des défis rencontrés. C'est à la faveur de celui-ci que nous avons choisi d'élaborer une modeste contribution à ce que nous considérons la faiblesse des tentatives de mesure effectuées à ce jour. Pour notre part, nous ne nous intéresserons qu'à la création d'un protocole de mesure scientifique de l'implantation, réservant pour plus tard la recherche des causes des résultats obtenus ainsi que leur interprétation.

Les objectifs de la suite du présent travail se résument ainsi : une méthode de mesure de l'implantation terminologique sera d'abord élaborée (chapitre 4); elle sera par la suite appliquée à la mesure de l'implantation terminologique du domaine des transports au Québec (chapitre 5).

4. Enquête d'implantation terminologique

Le présent chapitre sera consacré d'abord à l'énoncé de l'hypothèse. La suite traitera de la méthodologie d'élaboration de l'enquête d'implantation terminologique, puis verra la présentation de cette enquête. Le cadre théorique façonnant l'enquête à venir sera d'abord décrit, notamment en ce qui a trait aux communications institutionnalisées. Parallèlement, les leçons communiquées par les expériences précédentes de mesure de l'implantation seront précieuses. C'est ensuite que le protocole d'enquête de l'implantation terminologique, pivot de l'hypothèse, sera exposé.

4.1 Hypothèse

La présente section verra énoncée l'hypothèse générale qui constitue le centre de notre thèse.

Hypothèse

**une méthode de mesure exacte et scientifique de
l'implantation terminologique peut être élaborée**

L'importance cruciale d'une mesure de l'implantation terminologique fiable a été exposée précédemment. Nous croyons possible de mesurer précisément le coefficient d'implantation d'un terme officialisé, et par extension d'une terminologie officialisée, dans un domaine donné. Une méthode de mesure, ou enquête d'implantation terminologique, peut être élaborée à cette fin. Cette dernière sera reproductible, c'est-à-dire qu'elle devrait permettre de prédire que deux chercheurs

recourant au même protocole en arriveront à des résultats semblables. Il s'agit d'étudier la fréquence *relative* d'utilisation des termes (terme(s) officialisé(s) et synonyme(s) éventuel(s)) matérialisant n notions, ce qui revient à répondre à la question «quels sont les degrés respectifs d'implantation des formes désignant une notion donnée?» dans un corpus représentatif des communications institutionnalisées. On peut ainsi évaluer l'implantation et par conséquent les résultats d'un projet d'aménagement terminologique.

L'évaluation de projets d'aménagement terminologique deviendrait possible et cette discipline gagnerait à corroborer par des données scientifiquement obtenues certaines prémisses sur lesquelles elle repose, comme celles concernant les qualités linguistiques présumées favorables à l'implantation d'un terme. Aussi, un outil fiable pour mesurer le succès d'un implant teste la valeur des efforts passés et actuels de diffusion et d'implantation. Auger (1983 : 32) le confirme : «[c]ette étape d'évaluation est trop souvent oubliée dans les expériences d'aménagement terminologique, c'est pour cette raison qu'on ne la considère pas comme un processus continu et c'est à notre avis une grave erreur.»

Le calcul de coefficients d'utilisation réelle, de données chiffrées et vérifiables sera proposé, ce qui n'a encore jamais été réalisé. La fiabilité et la validité des données tirées d'un corpus scientifiquement établi devraient garantir un résultat crédible, à faible marge d'erreur.

En outre, le nombre de termes officialisés traités lors de l'application de notre protocole inclura la totalité des termes officialisés et de leurs concurrents du sous-domaine choisi, afin de se rapprocher le plus possible du portrait réel de l'implantation d'une terminologie.

Notre protocole de mesure devrait rendre possible, à terme, une évaluation synchronique et diachronique de l'implantation terminologique. En estimant maintenant le degré d'implantation de termes ou d'une terminologie, elle jettera les

bases d'une mesure de l'évolution et d'une compréhension des mécanismes qui influent sur l'implantation terminologique. Elle pourra même servir, à rebours, au calcul de l'implantation à une période antérieure.

4.2 Méthodologie d'élaboration de l'enquête type

La tâche sous-jacente au présent travail de recherche consiste à proposer une enquête type d'implantation terminologique. Pour cela, le cadre théorique et descriptif sur lequel s'appuie notre thèse apporte une pierre d'assise à l'élaboration de l'enquête d'implantation terminologique. Il fait état de la prévalence, pour notre enquête, des communications institutionnalisées (Corbeil, 1980 : 78-81) et de la terminologie officialisée. Elles ne sont pas nouvelles; elles sont mises à profit pour construire l'édifice de notre enquête terminologique. L'analyse des travaux précédemment réalisés a guidé notre constitution d'une méthode scientifique.

4.2.1 Termes officialisés et concurrents

La terminologie gouvernementale se divise, comme il a été exposé précédemment, en deux groupes. Le premier est celui de la terminologie *officialisée*, c'est-à-dire celle qui a fait l'objet de décisions gouvernementales d'officialisation, nommément la terminologie recommandée et normalisée. Numériquement, la terminologie officialisée ne fait pas le poids par rapport à la terminologie *ordinaire*, qui constitue le second groupe. Ce dernier rassemble les autres formes ayant fait l'objet d'études, de travaux sous l'égide d'un État promoteur d'un projet d'aménagement terminologique. L'un comme l'autre de ces deux groupes peut faire l'objet d'une mesure d'implantation, simultanément ou non.

Il a été dit plus tôt que l'officialisation terminologique se fait dans un contexte de concurrence linguistique (se reporter à la section «Deux types de terminologies gouvernementales : la terminologie ordinaire et la terminologie officialisée»,

page 41). Pour répertorier les concurrents des termes à l'étude, il faut donc procéder à une recension, puis à un dépouillement, des répertoires de données terminologiques existants sur le domaine. Les termes officialisés et leurs concurrents feront l'objet de recherches au corpus.

4.2.2 Communications institutionnalisées

Les aménagements linguistique et terminologique ont pour but de modifier le comportement linguistique des locuteurs. Tous les aspects de ce comportement linguistique ne sont pas visés par l'aménagement, mais seulement ceux ayant trait aux communications institutionnalisées. C'est ici qu'entre en jeu la distinction, précédemment exposée à la page 48, entre celles-ci et les communications individualisées.

Notre recherche se démarque manifestement de celles antérieurement effectuées pour évaluer l'implantation d'une terminologie. Les efforts précédents ont porté, explicitement ou non, sur l'ensemble des types de communications, sans distinction aucune.

Par ailleurs, cette décision théorique génère une conséquence pratique aussi heureuse qu'inattendue : l'étude des communications institutionnalisées offre un net avantage pratique sur celle des communications individualisées. Les premières sont en effet plus clairement circonscrites que les secondes. Les institutions sont en nombre plus limité que les individus, elles sont généralement plus faciles à classer en catégories, l'accès à leurs productions est plus aisé, etc. Cette simplification involontaire entraîne une facilité de mesure accrue, qui se traduira peut-être, souhaitons-le, par un plus grand nombre d'enquêtes terminométriques, ici et ailleurs.

4.2.2.1 Groupes de communications institutionnalisées

Il a été établi que les communications qui forment le cœur de l'enquête émanent d'institutions. Une délimitation des auteurs des productions institutionnalisées est proposée par Jean-Claude Corbeil (1980 : 79) : «[n]ous avons ramené à quatre grands groupes les communications institutionnalisées, à savoir l'enseignement, l'administration publique, les institutions économiques, enfin les médias d'information ou de communication de masse.»

Cette distinction de Corbeil sera reprise ici, distinction qui offre l'avantage de cerner quatre vecteurs importants de communication du milieu institutionnel, comme l'ont fait du reste Cajolet-Laganière et Martel (1995 : 75-150). Ces derniers délimitent les quatre mêmes vecteurs, sous des étiquettes à peine différentes. Nous les présentons maintenant, en plaçant entre parenthèses les catégories équivalentes telles qu'elles ont été proposées par Corbeil. Deux classes d'abord : la langue enseignée (enseignement) et la langue publique. Ce dernier ensemble comprend les subdivisions suivantes : langue de l'Administration publique et de la législation (administration publique); langue des médias, de la publicité et de l'affichage (médias d'information ou de communication de masse); langue des entreprises (institutions économiques).

La supériorité de l'ordonnement de Corbeil apparaît plus nettement lorsque vient le moment d'établir des règles générales de constitution de corpus. Comme les catégories de l'auteur sont à la fois génériques et représentatives, elles sont applicables à tout domaine. Cette transférabilité offre une garantie minimale que les paramètres de constitution de corpus d'enquêtes diverses seront assimilables entre eux. Les institutions appartenant aux grands vecteurs de communications varieront nécessairement d'un domaine à l'autre, mais les résultats devraient demeurer comparables.

4.2.3 Influence des travaux antérieurs sur les résultats attendus de l'enquête

L'examen des travaux de nos prédécesseurs reconnaît des divergences par rapport à nos vues qu'il importe ici de préciser.

4.2.3.1 *Utilisation, et non seulement connaissance*

L'enquête proposée mesurera l'utilisation d'un terme dans les communications institutionnalisées d'un domaine donné. Il a été précisé à la section «Mesure de l'implantation terminologique», page 28, que l'implantation terminologique ne se résume pas à la seule connaissance, passive, d'une terminologie. Il s'agit plutôt d'en mesurer l'utilisation réelle.

Prenons un exemple. Le mot *gaminet*, d'ailleurs faussement réputé être une création de l'OLF, est connu d'un grand nombre de locuteurs québécois, mais il demeure pratiquement inutilisé. La connaissance, passive, s'oppose ici clairement à l'utilisation, active.

Privilégier la mesure de l'utilisation s'inscrit logiquement dans la foulée de notre décision de soustraire de notre étude les communications individualisées. Il est sans doute réalisable de mesurer la connaissance relative d'une terminologie chez un locuteur; une telle mesure s'avère cependant impossible pour une institution.

4.2.3.2 *Utilisation réelle, plutôt que comportement déclaré*

C'est l'utilisation réelle de la terminologie d'un domaine que doit mesurer une enquête d'implantation. Certains de nos prédécesseurs (Daoust, 1995; Fossat, 1997a) ont eu recours à une mesure du comportement déclaré de l'utilisation de la terminologie. Or, le comportement déclaré reflète davantage la perception qu'ont les locuteurs de leur idiolecte que l'idiolecte lui-même. Ce décalage, cette vision faussée

de la réalité, inhérente à ce type de mesure, est à éliminer si l'on désire des résultats fiables, plus conformes à la réalité.

Encore ici, le rejet des communications individualisées comme objet d'étude est tout à fait logique. Le comportement déclaré ne peut être obtenu qu'en s'intéressant aux communications individualisées, ce qui conforte notre exclusion de celles-ci.

4.2.3.3 Appréciation chiffrée de l'implantation

Plusieurs des études précédemment réalisées (Chansou, 1997a; Gouadec, 1997; Gaudin et Guespin, 1997) ne livrent pas de résultats chiffrés sur l'implantation terminologique. Or, c'est le besoin de données précises sur l'implantation terminologique qui pousse à concevoir une enquête. Une enquête offre l'avantage certain d'aller au-delà des approximations, des estimations. Il paraît crucial que les données dégagées soient suffisamment précises pour tirer des conclusions nettes. C'est pourquoi doit être préconisée une enquête qui chiffre, pour chaque terme du vocabulaire à l'étude, le degré d'implantation atteint.

L'implantation d'une terminologie pourra être estimée à partir de la somme des implantations des formes qui la constituent. Par exemple, il sera possible d'affirmer que la terminologie d'un domaine donné est en bonne partie implantée, si une bonne proportion de ses termes montre un fort coefficient d'implantation. La moyenne des cotes d'implantation des termes qui la composent formera une base de comparaison diachronique qui suivra précisément l'évolution de la terminologie dans l'usage.

Une implantation chiffrée offrira la possibilité de dégager les termes bien implantés de ceux qui le sont moins, et de révéler leurs particularités respectives. Une telle étude devrait se révéler riche en enseignements sur les caractéristiques des termes favorisant ou nuisant à leur enracinement.

4.2.3.4 *Fréquence relative d'emploi, et non absolue*

Notre enquête distingue fréquence relative et fréquence absolue. La première consiste en la proportion d'utilisation d'un terme par rapport à celle de ses concurrents. Par exemple, sur 100 fois où l'on fait allusion à une notion donnée, un terme A pourra être utilisé 60 fois et son concurrent B le sera 40 fois; ce sont des fréquences relatives. La fréquence absolue est le nombre total de fois où une forme est utilisée dans un corpus; dans notre exemple : le terme A est utilisé 60 fois (sans référence au nombre d'utilisations du concurrent B).

Le critère de fréquence absolue paraît superfétatoire. Il semble vain de connaître le nombre total de fois où un terme a été utilisé si ce total n'est pas mis en rapport avec ceux des autres dénominations de la notion symbolisée. Sinon, la fréquence absolue ne mesure en dernière analyse que la fréquence d'utilisation d'une *notion*, et non d'un *terme*.

4.2.3.5 *Nécessité de reproductibilité, d'objectivité aux fins de comparaison*

Les enquêtes déjà effectuées (sauf celle de Daoust (1995)) ont une caractéristique commune, celle de ne pas être reproductibles. Les chercheurs (entre autres Chansou, 1997a; Fossat, 1997a; Gouadec, 1997; Gaudin et Guespin, 1997; Thoiron *et al.*, 1997a) ont jusqu'ici fait intervenir nombre de critères de sélection personnels, spécialement en ce qui a trait à la composition du corpus. Par exemple, les textes retenus l'étaient selon l'importance que leur accordait l'équipe de recherche. Dans ces conditions, il est impossible d'arriver à des résultats comparables d'une équipe à l'autre, d'une enquête à l'autre. Signalons que le jugement même d'une équipe évolue avec le temps, se modifie, faisant intervenir un biais dans les données.

Il est impératif que l'enquête d'implantation soit conçue de façon à éliminer l'arbitraire, autant que faire se peut. Sans cela, il est impossible de mener des enquêtes diachroniques, c'est-à-dire de comparer l'évolution de l'implantation de la terminologie d'un domaine dans le temps. En recourant aux méthodes examinées au chapitre précédent, on ne pourrait actuellement garantir qu'un autre chercheur en arrive, avec la même méthode, à un résultat significativement semblable dans le même domaine. Il serait donc irréalisable de comparer objectivement l'implantation de terminologies de domaines ou de pays différents.

L'objectivité de l'enquête proposée est, croyons-nous, maximale. En effet, elle permet une prédiction : deux chercheurs réalisant chacun une enquête d'implantation à l'aide de notre enquête type obtiendront des résultats significativement semblables, toutes choses égales d'ailleurs.

4.2.3.6 Apport scientifique de la statistique

La possibilité de prédiction est l'une des caractéristiques d'un instrument de mesure scientifique. Or, si le protocole d'enquête proposé possède cette qualité, c'est en partie grâce à l'apport des sciences statistiques à son élaboration.

La statistique est mise à contribution lors de l'élaboration du corpus, étape cruciale de l'enquête d'implantation. Le corpus est la matière première de laquelle on extrait les données, données qui sont ensuite traitées, découpées, analysées. Les résultats de cette analyse fournissent au chercheur les matériaux nécessaires pour pouvoir évaluer l'implantation d'une terminologie. Il est donc vital que le corpus retenu soit le plus représentatif possible de la réalité, qu'il en soit un reflet le plus exact possible.

La statistique apporte à l'étape de constitution du corpus une rigueur qui permet de se soustraire aux biais des conceptions individuelles. Des méthodes

d'échantillonnage reconnues ont été mises à profit. Car nombre de contraintes sont imposées au chercheur dans l'établissement d'un corpus : temps, disponibilité des productions, ressources humaines et financières, etc. L'échantillonnage est une «méthode utilisée pour choisir une fraction représentative de la population» (Perrien *et al.*, 1983 : 204), ici celle des discours pertinents au domaine, à la langue, à la période couverte, etc. Le processus d'échantillonnage est connu et éprouvé de longue date. Les procédures d'échantillonnage probabilistes sont diverses; elles sont adaptées à telle ou telle situation et on choisira la plus appropriée aux données à traiter.

4.2.3.7 Qualités recherchées de l'enquête

En résumé, les caractéristiques recherchées de l'enquête d'implantation terminologique à proposer sont les suivantes :

- l'enquête porte sur les communications institutionnalisées (et non sur les communications individualisées);
- elle mesure l'utilisation de la terminologie (et non sa connaissance);
- elle mesure l'utilisation réelle de la terminologie (et non le comportement déclaré des locuteurs à cet égard);
- elle donne des résultats chiffrés, précis quant au degré d'implantation;
- elle mesure la fréquence relative d'emploi (et non la fréquence absolue);
- elle est objective;
- elle est scientifique, valide et fiable.

4.3 Présentation de l'enquête type

Notre hypothèse principale veut qu'un protocole de mesure, exact et reproductible, de l'implantation terminologique puisse être élaboré. Les qualités souhaitées de cette enquête type viennent d'être énumérées. Il reste à proposer une méthode réalisable qui les regroupe. Ce sera fait dans la présente section, où sera mis de l'avant un protocole général de mesure de l'implantation terminologique qui puisse être appliqué avec un minimum de modifications à un grand nombre de situations.

L'enquête sera présentée par ordre séquentiel des étapes qui la composent. Il s'agit d'abord de délimiter le domaine à l'étude et de préciser la terminologie dont on cherche à mesurer l'implantation. On bâtit ensuite le corpus, puis procède à la collecte des données. Ces données sont finalement traitées puis analysées pour en tirer une mesure de l'implantation. Détaillons maintenant ces étapes.

4.3.1 Choix du domaine d'étude

L'aménagement terminologique pouvant couvrir – et c'est généralement le cas – plusieurs domaines à la fois, le chercheur commence par déterminer le domaine à l'étude. Il peut s'agir d'un domaine entier ou d'une ou plusieurs de ses parties. La division par domaines correspond à la façon classique d'aborder les travaux terminologiques, conception qui était – et demeure – la norme, spécialement à l'époque où ont été menés les chantiers terminologiques dont on peut aujourd'hui espérer mesurer le succès d'implantation. Ce découpage s'impose donc aujourd'hui, tant par son omniprésence que par son aspect pratique.

Il importera de retenir une sphère d'activité dont une partie de la terminologie a fait l'objet de travaux terminologiques diffusés depuis un certain nombre d'années (voir section «Choix de la terminologie», page 26).

Bien que l'évaluateur puisse évidemment choisir des termes relevant de domaines ou de sous-domaines différents, il est beaucoup plus efficace de s'intéresser à une seule sphère d'activité à la fois, pour des raisons d'économie qui seront évoquées lorsque sera abordée la constitution du corpus. Par exemple, dans le domaine des transports, on se restreindra, disons, au transport ferroviaire plutôt que de retenir des formes relevant tantôt du transport ferroviaire, tantôt du transport terrestre, tantôt des transports aérien ou maritime.

4.3.2 Sélection des termes

Le domaine choisi, on procédera à la sélection des termes, choix qui dépendra de l'ampleur de la recherche à effectuer. La sélection de la terminologie dont on souhaite connaître l'implantation est intimement liée à celle du choix du domaine. On devrait déjà s'être assuré que la sphère d'activité retenue renferme une terminologie traitée et diffusée depuis un certain temps. Si l'on ne retient pas tous les termes relatifs au domaine ou sous-domaine(s) choisi(s), il demeure préférable, toujours pour des raisons d'économie dans les étapes subséquentes de la recherche, d'adopter ceux qui gravitent autour des mêmes thèmes⁵⁷.

Par la suite, on doit découvrir les concurrents des termes choisis. Comme un plan d'aménagement terminologique présuppose une concurrence interlinguistique, le chercheur devra rechercher les désignations présentes dans la ou les langue(s) rivale(s). La recension terminologique pourra se faire à l'aide de banques de données terminologiques, de répertoires divers (lexiques, vocabulaires, glossaires, entre autres), par la consultation d'experts, etc.

⁵⁷ Michel Chansou (1997b : 33) utilise les syntagmes *corpus de base* et *corpus utile* : «Nous distinguerons le *corpus de base*, parfois trop vaste pour permettre de réaliser une étude d'implantation, et le *corpus utile* constitué par une sélection restreinte des termes du corpus de base.» Nous ne recourons pas à ces appellations, dans le but d'éviter toute confusion avec l'utilisation de *corpus*, pour désigner l'ensemble des discours servant à l'étude des termes en contexte.

Parallèlement, les formes sans concurrence et les termes morphologiquement semblables dans des langues différentes feront l'objet d'un classement particulier avant de poursuivre. Les premiers, plutôt rares, sont nécessairement implantés sans équivoque; il convient de les réserver en leur attribuant une catégorie à part. Quant aux seconds (dont un cas de figure serait la paire *terminal* (F) et *terminal* (E) en informatique), il apparaît plutôt difficile d'en départager les utilisations en fonction de la langue.

4.3.3 Établissement du corpus

Les termes à rechercher étant inventoriés et le domaine connu, le corpus devra être constitué, étape cruciale de l'évaluation de l'implantation terminologique. Les discours qui le formeront devront être caractéristiques des communications institutionnalisées ayant cours dans le domaine concerné. Deux critères fondamentaux restreignent la portée des travaux : la nature synchronique ou diachronique de l'enquête et l'aire géographique. Expliquons-nous. Si une comparaison doit être établie entre deux états de langue, soit avant et après certains travaux terminologiques menés par l'État, le corpus devra tenir compte des périodes visées. Quant au territoire visé, il recouvrira exactement celui où s'étend la souveraineté de l'État promoteur du projet d'aménagement linguistique. Non seulement le corpus idéal épousera-t-il parfaitement une période et un territoire donnés, mais il sera, bien sûr, entièrement informatisé. De plus, il comprendra tous les discours dans lesquels on retrouvera forcément tous les termes et leurs concurrents d'un domaine donné. Comme à l'impossible nul n'est tenu, on recourra à l'échantillonnage pour procéder à la collecte des données.

Dans le protocole de mesure avancé ici, trois éléments invariables pour une mesure de l'enracinement terminologique seront d'abord spécifiés : la définition de la population sous enquête, la nature du cadre d'échantillonnage et celle de l'unité d'échantillonnage. Quelques méthodes d'échantillonnage seront ensuite présentées, puis des considérations sur la taille de l'échantillon. Après avoir traité de la sélection

de l'échantillon, la collecte des données sera abordée, puis le traitement et l'analyse des résultats.

L'échantillonnage permet des conclusions sur la situation dans l'ensemble du domaine. Exposons maintenant la marche à suivre pour constituer l'échantillon.

4.3.3.1 Définition de la population

Définissons d'abord la population : il s'agit de l'ensemble des discours pertinents susceptibles de contenir les notions dont on recherche les appellations, officialisées et autres. Il s'agit évidemment des communications institutionnalisées, qui se manifestent dans quatre grands groupes, selon la classification de Corbeil (1980) citée plus haut. Il s'agit de l'Administration, des institutions économiques, de l'enseignement et des médias.

4.3.3.2 Cadre d'échantillonnage

Le cadre d'échantillonnage, c'est-à-dire la liste de toutes les unités d'échantillonnage (ou discours, cf section 4.3.3.3 ci-dessous) de laquelle un échantillon aléatoire sera tiré, est par la suite précisé. Selon les divisions proposées par Corbeil (1980 : 78-81), les producteurs de communications institutionnalisées constituent le cadre d'échantillonnage.

Le chercheur procède ici à leur inventaire. À la fin de la présente étape, l'ensemble, le plus exhaustif possible, des institutions de chacun des quatre vecteurs devrait être inventorié. Il est entendu que chaque producteur retenu lors de cette étape remplit les critères de base de la sélection, c'est-à-dire :

- thématique (il est un acteur typique du domaine);
- géographique (il est situé sur le territoire couvert par l'étude);
- chronologique (il relève de la période étudiée); et
- linguistique (il produit des communications institutionnalisées dans la langue qui fait l'objet de l'enquête).

On conviendra que toute institution est susceptible de produire une communication touchant un domaine donné; pensons simplement aux mémoires qui peuvent être déposés par toute organisation (voire tout citoyen) lors d'audiences sur des questions d'intérêt public. Bien que ces communications institutionnalisées puissent répondre aux critères géographique, chronologique et linguistique, elles n'ont pas à faire l'objet d'un recensement, car elles ne sont pas produites par un acteur typique du domaine concerné.

À la lumière de ce qui précède, le chercheur devrait être en mesure de dépister les principaux acteurs du domaine qu'il entreprend d'étudier. Certes, rares seront les circonstances où tout un domaine ou de vastes pans de celui-ci seront à décrire. Il appartient alors au chercheur de restreindre logiquement son corpus de façon à inclure un maximum d'institutions ayant un rapport étroit avec la terminologie à l'étude, tout en excluant les producteurs qui y sont peu ou pas associés. Un cas d'espèce est discuté à la section «Cadre d'échantillonnage» (page 150).

L'Administration est représentée par les entités administratives (ministères, organisations gouvernementales et paragouvernementales) dont relève le domaine étudié. Ces données peuvent être obtenues à partir d'annuaires gouvernementaux. Les *institutions économiques* sont formées d'entreprises et organisations œuvrant dans le domaine étudié. La liste de ces entités figure dans des répertoires d'entreprises de toutes sortes. En *enseignement*, les divers instituts et écoles sont susceptibles de produire des discours pertinents à notre étude; il est aisé d'en obtenir la liste auprès des autorités. Les *médias* généraux et spécialisés, pour leur part, pourront être facilement repérés à l'aide de bibliographies de titres de périodiques ou de répertoires de médias.

4.3.3.3 Unité d'échantillonnage

L'unité d'échantillonnage représente l'élément à échantillonner dans la population. Appliquée à la mesure de l'implantation terminologique, l'unité d'échantillonnage est un discours relatif au domaine étudié. Elle dérive d'une situation officielle de communication et est produite par une des entités inventoriées lors de la sélection du cadre d'échantillonnage.

Il n'est pas nécessaire ici de répertorier dès maintenant toutes les publications de chacun des producteurs inventoriés à l'étape précédente. Il est plus rentable d'attendre d'avoir effectué l'étape suivante, c'est-à-dire la sélection aléatoire des producteurs. Ainsi, seulement les productions des institutions sélectionnées auront à être circonscrites.

Jusqu'ici, les trois éléments invariants de toute enquête d'implantation ont été présentés :

- les communications institutionnalisées forment la population;
- les producteurs de communications institutionnalisées représentent le cadre d'échantillonnage;
- tout discours dérivant d'une situation officielle de communication et émanant d'un producteur mentionné en b) constitue l'unité d'échantillonnage.

Dans la pratique, les deux derniers éléments mentionnés prennent leurs valeurs en fonction du domaine choisi : producteurs et productions varieront nécessairement selon le domaine.

4.3.3.4 Méthode d'échantillonnage

À ce stade de l'enquête, l'ensemble des producteurs de communications institutionnalisées du domaine à l'étude est connu. Une sélection aléatoire sera

maintenant effectuée parmi eux. Des producteurs retenus, on dressera ensuite la liste des publications pertinentes au domaine. De cette liste, on procédera finalement à la sélection aléatoire de publications; ce sont celles qui seront dépouillées dans le cadre de l'enquête.

4.3.3.4.1 Les groupements de communications institutionnalisées et l'échantillonnage stratifié

Le choix des groupes de communications institutionnalisées est la première étape faisant intervenir les méthodes statistiques. La procédure d'échantillonnage stratifié est utilisée lorsque «la population peut être subdivisée en sous-groupes ou en strates mutuellement exclusives et exhaustives» (Perrien *et al.*, 1983 : 223). C'est assurément le cas des populations des enquêtes d'implantation, car on y retrouve les quatre groupements proposés par Corbeil (1980 : 78-81), soit Administration, économie, enseignement et médias. On pourra donc considérer l'ensemble des groupements portant sur le domaine à l'étude comme le corpus de producteurs de communications institutionnalisées; chacun des quatre groupements formera à son tour un sous-corpus. Conséquence directe de cette stratification : la possibilité de déterminer, en supposant la représentativité de chacun des sous-corpus, le degré d'implantation des termes pour chaque groupement et de le comparer à celui des autres groupements. Ainsi, on pourra déterminer si l'implantation est plus ou moins avancée, disons, dans la langue de l'Administration par rapport à celle des médias.

4.3.3.4.2 Le choix des institutions

Le choix des institutions fait appel à d'autres méthodes statistiques, car ses caractéristiques diffèrent de celles des groupements de communications

institutionnalisées étudiés ci-dessus⁵⁸. Les grandes lignes en seront tracées ici, afin de donner l'occasion au lecteur d'en comprendre le mécanisme. Les choix pouvant varier avec les situations, il est recommandé de prendre conseil auprès d'un statisticien pour effectuer les choix les plus profitables.

4.3.3.4.2.1 L'échantillonnage aléatoire simple

La procédure d'échantillonnage aléatoire simple est d'une grande utilité pour guider dans le choix des institutions dont les discours seront étudiés. Cette procédure, indiquée dans le cas où un sous-groupe inclurait un grand nombre de producteurs, sélectionne aléatoirement les producteurs dont les discours seront étudiés. Par exemple, si le sous-groupe Économie recense une centaine d'institutions, il s'avère nécessaire de choisir parmi celles-ci; il est peu rentable d'étudier les communications de chacune des institutions.

4.3.3.4.2.2 La sélection complète

Il peut arriver que certains sous-groupes ne présentent qu'un faible nombre d'institutions. Il est alors plus représentatif de sélectionner l'ensemble des producteurs de discours institutionnalisés. Ainsi, plutôt que d'étudier un grand nombre de discours produits par un très faible nombre d'institutions, on préférera recenser un plus petit nombre de discours produits par la totalité des institutions recensées.

⁵⁸ La source que nous avons utilisée pour aborder le domaine de l'échantillonnage statistique est le chapitre 7, intitulé *Méthodes d'échantillonnage*, de la monographie suivante : PERRIEN, Jean, Emmanuel J. CHERON et Michel ZINS (1983). *Recherche en marketing : méthodes et décisions*, Chicoutimi, Gaëtan Morin.

4.3.3.4.3 Le choix des productions

Une fois sélectionnées les institutions dont les productions feront l'objet de l'étude, on doit procéder au recensement puis à la sélection de celles-ci. On aura recours aux mêmes méthodes d'échantillonnage que celles évoquées à l'étape du choix des institutions, soit l'échantillonnage aléatoire simple ou la sélection complète, selon le cas.

4.3.3.4.4 Le choix des passages et l'échantillonnage systématique

Bien qu'il soit possible de prendre chaque production sélectionnée dans sa totalité, l'échantillonnage devient plus représentatif en utilisant la méthode d'échantillonnage systématique. Cet échantillonnage consiste à ne sélectionner que quelques passages d'un discours. Prenons comme exemple le cas d'un livre. Plutôt que de dépouiller la totalité du manuscrit, on en sélectionnera aléatoirement des pages. Cette procédure permet d'obtenir des passages d'un plus grand nombre de sources, augmentant ainsi la distribution, la représentativité de l'échantillon.

Les passages conservés aux fins de l'étude le sont par échantillonnage systématique, méthode qui consiste à «répartir systématiquement le choix des unités à échantillonner dans la population» (Perrien *et al.*, 1983 : 211). Une façon simple de procéder consiste à sélectionner, par exemple, une page toutes les cinq ou dix pages.

4.3.4 Taille de l'échantillon

Le problème de la taille de l'échantillon relève de la théorie statistique et dépend de variables propres à chaque domaine : nombre de termes à couvrir, nombre de producteurs de communications institutionnalisées, importance de la production, degré de fiabilité souhaitée, etc. Retenons que, pour un niveau de précision souhaité,

il est possible de déterminer la taille minimum de l'échantillon. Encore ici, il est préférable de s'en remettre à un statisticien.

4.3.5 Sélection de l'échantillon

Il s'agit ici d'exécuter le processus d'échantillonnage exposé ci-dessus. C'est un processus qui comporte plusieurs étapes, depuis la sélection des institutions jusqu'à la présentation et la discussion des résultats.

4.3.5.1 La sélection des institutions

L'établissement du corpus commence en effectuant la sélection aléatoire des producteurs de communications institutionnalisées pour chacun des quatre groupements.

4.3.5.2 Le dénombrement des communications institutionnalisées

Par la suite, la liste des communications institutionnalisées effectuées pendant la période couverte par l'enquête doit être dressée pour chaque institution retenue.

4.3.5.3 La sélection des communications institutionnalisées

Une nouvelle sélection aléatoire, celle-là parmi les productions de chaque institution, doit être réalisée. Mentionnons en outre que les communications sélectionnées peuvent être caractérisées à cette étape, c'est-à-dire que les propriétés de chacun des textes du corpus peuvent être déclinées : type de public, niveau de spécialisation, situation de communication, secteur d'application, degré de formalisme, etc. Ces renseignements seront plus tard utiles une fois les conclusions de l'implantation connues, afin d'isoler les variables de prise des termes.

4.3.5.4 La sélection des passages des communications institutionnalisées

Un dernier échantillonnage probabiliste est effectué pour déterminer les passages des productions retenues qui seront étudiés.

4.3.5.5 Collecte et traitement des données

Lors de cette étape, le chercheur doit mettre la main sur les passages définis des communications institutionnalisées. La constitution du corpus pour un domaine donné représente une longue étape du processus d'évaluation. Une fois celui-ci réuni, l'effort requis pour l'extraction des données relatives à une forme se révèle proportionnellement faible. C'est pourquoi il est plus rentable d'étudier l'implantation de termes relevant du même domaine que celle de termes provenant de domaines différents. En effet, le chercheur doit construire un corpus pour chaque nouveau domaine à étudier. Cela peut avoir une incidence même à l'intérieur d'un seul domaine. Prenons un exemple dans le domaine de l'automobile; les discours qui traitent d'ingénierie, de conception, de construction, de tests, etc. ont peu à voir avec ceux qui abordent la mise en marché du véhicule. Il ne suffit donc pas d'œuvrer dans le même domaine général; il vaut mieux encore préciser jusqu'au sous-domaine.

Un corpus informatisé s'impose pour le traitement, dans un délai raisonnable, de données en nombre suffisant. Les données peuvent parfois être obtenues des producteurs en format électronique, mais c'est encore là l'exception. Dans les autres cas, on recourt à un numériseur.

Les données électroniques peuvent alors être traitées à l'aide d'un logiciel d'indexation, programme informatique qui crée un index de chaque forme présente dans le corpus observé. Cette indexation concourt à trouver rapidement toute

occurrence de la forme recherchée, ainsi que le contexte, plus ou moins large, dans lequel elle apparaît. Le contexte est particulièrement utile dans le cas d'homonymes et de polysèmes; il aide à dissiper les doutes quant à la notion matérialisée par la forme recherchée. Ne doivent être ainsi retenues que les occurrences exprimant effectivement la notion considérée. Comme le signalent Thoiron *et al.* (1997a : 51-52), «[i]l convient donc de s'attacher non seulement à dénombrer les emplois mais à étudier les contextes d'occurrence».

Le chercheur doit comptabiliser les occurrences de chacun des termes sélectionnés, ainsi que celles de ses concurrents. Il doit s'assurer que la notion traduite par le terme observé correspond bien à celle qui est étudiée.

4.3.5.5.1 Calcul du coefficient d'implantation terminologique

Une fois les occurrences de chaque forme comptabilisées, le chercheur calcule la proportion d'utilisation de chaque désignation (terme officialisé et concurrent(s)) de chaque notion à l'étude. Chacun des termes se voit ainsi accolé une valeur; cette valeur constitue le coefficient d'implantation terminologique du terme. Pour une notion donnée, l'addition des coefficients d'implantation de chacune des formes qui la dépeint donne un total de 1. Prenons un exemple, aux chiffres inventés de toutes pièces. Soit la notion «mercatique»⁵⁹. Soit également le terme *marketing*, utilisé 60 fois sur 100 pour décrire cette notion, et le concurrent *mercatique*, employé 40 fois sur 100. Les coefficients d'implantation terminologique des termes *marketing* et *mercatique* seront, respectivement, 0,6 et 0,4. Additionnés, ces deux coefficients totalisent 1. Autrement dit, pour signifier «mercatique», on recourt trois fois sur cinq à l'appellation *marketing*.

⁵⁹ Voici la définition donnée dans le *RATL* : «Ensemble des principes, des techniques et des méthodes qui ont pour objectif de prévoir, constater ou stimuler les besoins du marché en vue d'adapter en conséquence la production et la commercialisation de biens et services pouvant répondre aux besoins ainsi déterminés.»

Les coefficients servent à déterminer le degré d'implantation de chacun des termes et, par extension, celui de la terminologie sous étude. La moyenne des coefficients des formes est une indication du taux moyen d'implantation de la terminologie.

On peut s'attacher à deux aspects des résultats de la mesure de l'implantation. D'une part, on peut s'attarder à l'utilisation d'un terme par rapport à ses concurrents. Il devient alors possible de déterminer quel terme est en voie d'être rejeté, de passer dans l'usage ou encore d'être implanté; cette donnée permet du même coup de s'intéresser aux qualités linguistiques propres à ces termes afin de les comparer. D'autre part, l'analyse de l'implantation de toute la terminologie sous enquête favorise le recours à la statistique afin de déterminer scientifiquement une utilisation significativement plus élevée de la terminologie par rapport à celles des concurrents de celle-ci.

4.3.6 Présentation et discussion des résultats

Une fois les coefficients calculés pour l'ensemble des termes considérés, les résultats peuvent être présentés et discutés. On peut alors se livrer à toutes sortes de recoupements sur les divers degrés d'implantation des termes composant le domaine choisi. Par exemple, pour déterminer les caractéristiques essentielles que partagent les termes les mieux implantés, ces derniers pourraient être regroupés et analysés en fonction des facteurs traditionnellement reconnus comme favorables à l'enracinement d'un terme. Une liste de ces facteurs (brièveté, motivation, dérivation, etc.) a été dressée à la section «Détermination des variables influençant l'implantation», à la page 32. Il est également loisible de procéder à des comparaisons entre les degrés d'implantation des quatre groupements de communications institutionnalisées. Le chercheur dispose alors de la matière brute pour approfondir les connaissances sur les caractéristiques des formes implantées (et non implantées), sur les facteurs linguistiques, sociaux et autres favorables et défavorables à l'enracinement, etc.

4.4 Conclusion

La méthodologie d'élaboration de l'enquête terminologique vient d'être présentée, et l'enquête proprement dite a été détaillée. Le cadre théorique et l'état de la question ont contribué à façonner l'enquête présentée. Cette dernière remplit les exigences théoriques posées, à savoir :

- l'enquête porte sur les communications institutionnalisées (et non sur les communications individualisées);
- elle mesure l'utilisation de la terminologie (et non sa connaissance);
- elle mesure l'utilisation réelle de la terminologie (et non le comportement déclaré des locuteurs à cet égard);
- elle donne des résultats chiffrés, précis quant au degré d'implantation;
- elle mesure la fréquence relative d'emploi (et non la fréquence absolue);
- elle est objective;
- elle est scientifique, valide et fiable.

Le protocole terminométrique mis de l'avant se distingue des autres jusqu'ici réalisés sous plusieurs aspects. Une de ses caractéristiques primordiales est la reproductibilité de la mesure. À ce jour, aucune des études réalisées n'est reproductible avec garantie statistique d'obtenir les mêmes résultats. Chaque chercheur, ou équipe de chercheurs, a orienté la formation de son corpus de façon unique et individuelle; on a retenu divers discours, sous prétexte qu'ils étaient plus importants, référentiels, largement diffusés, etc. On comprendra aisément que chacun se fait sa propre idée de ce qu'est un texte important. Il faut être prudent et s'assurer que les corpus créés ne sont pas conçus, plus ou moins consciemment, afin d'accroître les chances que les termes recherchés soient présents. La réalité serait alors tordue; c'est un peu comme si, dans le but de découvrir la proportion d'hispanophones aux

États-Unis, on se concentrait sur les États frontaliers avec le Mexique dans l'espoir d'en recenser un plus grand nombre. Certes, on en trouverait beaucoup, mais ce ne serait pas là le vrai portrait de l'ensemble du pays.

Également, la méthode est réutilisable dans d'autres circonstances, ce qui est une des qualités recherchées. Les résultats obtenus par l'application du protocole à des situations variées rendront malgré tout possible des comparaisons valides.

Ensuite, nous nous concentrons sur l'usage réel, juste reflet de la réalité, plutôt que sur l'usage rapporté – fruit de la perception de cette dernière – ou la connaissance, car il a été exposé que l'on peut connaître sans utiliser. Cette mesure de l'utilisation porte sur les seules communications explicitement visées par l'aménagement terminologique mené par un État, soit les discours institutionnalisés (plutôt qu'individualisés).

Enfin, le protocole proposé chiffre les résultats, allant ainsi au-delà de l'approximation. De plus, ces derniers reflètent une mesure d'emploi absolu*, et non relatif*, ce qui a l'avantage de situer un terme par rapport à ses concurrents.

La méthode présentée a été éprouvée : le domaine des transports au Québec a servi de banc d'essai. Les étapes et les résultats seront exposés au chapitre suivant.

5. Application de la méthode proposée

Nous venons de présenter la méthode préconisée pour la mesure de l'implantation terminologique en général. Dans le présent chapitre, ce protocole sera appliqué à un cas. Le passage de la théorie à la pratique cause l'objectivation de la méthode proposée, dans le temps comme dans l'espace. C'est sur le Québec que s'est arrêté notre choix comme terrain d'expérimentation. Une tentative de jauger l'enracinement de la terminologie d'un domaine sera menée, terminologie d'ailleurs officialisée par l'OLF au Québec. Le lecteur sera brièvement situé quant à la situation linguistique québécoise. Un bref historique de la législation linguistique québécoise (lois 63, 22, 101, 178 et 86) sera dressé. La situation linguistique au moment de l'adoption de la *Charte de la langue française* sera survolée. Dans le cadre du projet d'aménagement linguistique québécois, le rôle de l'OLF, les objectifs visés et les moyens mis en place seront évoqués. Le rôle d'organisme de recommandation et de normalisation terminologiques de la CTOLF sera exposé. L'application de l'enquête d'implantation terminologique au domaine des transports sera ensuite détaillée.

5.1 Intérêt du choix du Québec comme terrain d'expérimentation

Le Québec se révèle un milieu favorable à l'étude de l'aménagement terminologique et, *a fortiori*, à l'étude de l'implantation terminologique. Cela est dû au premier chef au vaste chantier d'aménagement linguistique entrepris par l'État dans les années 70. Rappelons que l'avant-dernière étape d'un plan d'aménagement terminologique consiste à mesurer les résultats obtenus, afin de s'assurer que les objectifs visés sont atteints (Auger, 1986b : 48). On s'intéresse à la question au Québec, où la *Charte de la langue française*, qui impose le français comme l'unique langue officielle, a été adoptée il y a vingt ans, en 1977. À l'époque, des objectifs de

francisation en matière terminologique ont été fixés, des moyens déployés. Le français devenant entre autres la langue du travail, de multiples chantiers terminologiques ont alors été entrepris afin de combler l'absence de termes français dans de nombreuses sphères d'activité. La concurrence linguistique entre le français et l'anglais, en langue générale comme en langue de spécialité, a teinté fortement l'analyse de l'implantation terminologique au Québec. Près d'une génération plus tard, où en est l'implantation de ces termes français? Afin d'assurer une meilleure compréhension de la situation, dressons un historique succinct de la conjoncture linguistique du Québec moderne⁶⁰.

Seul État majoritairement francophone de l'Amérique du Nord, le Québec souffre, non sans cause, d'insécurité linguistique. Rompant avec une politique linguistique coutumièrement non interventionniste, l'Assemblée nationale québécoise a adopté cinq lois linguistiques prépondérantes depuis 1969 : les lois 63, 22, 101, 178 et 86.

La *Loi pour promouvoir la langue française au Québec*, ou loi 63, a été adoptée en 1969. Loi sectorielle, elle visait intrinsèquement la langue de l'enseignement. On y trouve néanmoins la première mention de l'objectif de faire du français la langue du travail. La loi 63 confiait par ailleurs à l'OLF, créé en 1961, le mandat de promouvoir l'utilisation du français au Québec.

En 1972, la remise des travaux de la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques (couramment appelée Commission Gendron) amorce la rédaction de la loi 22, adoptée en 1974. Cette *Loi sur la langue officielle* impose l'usage du français dans l'affichage public. De plus, elle oblige les

⁶⁰ Pour un tableau de l'évolution et de la pratique de l'implantation terminologique au Québec depuis 1961, se reporter à Bouchard (1995).

entreprises qui veulent traiter avec l'État à appliquer des programmes de francisation. La loi 22 a été abrogée par l'adoption de la loi 101.

La loi 101, ou *Charte de la langue française*, marque un tournant décisif de la politique linguistique québécoise. Cette loi de 1977 proclame le français langue officielle au Québec. La *Charte* affirme le français comme langue de la législation et de la justice, de l'Administration et des organismes parapublics, du travail, du commerce et des affaires et de l'enseignement. Elle impose l'usage exclusif du français dans l'affichage public et la publicité commerciale et étend les programmes de francisation à toutes les entreprises employant 50 personnes et plus.

La *Loi modifiant la Charte de la langue française*, touchant l'affichage public, est adoptée en 1988 par le gouvernement québécois, qui doit se conformer à un jugement de la Cour suprême du Canada.

La *Loi modifiant la Charte de la langue française* (loi 86) de 1993 touche à nouveau l'affichage public et contient certaines dispositions quant à la francisation des entreprises⁶¹.

5.1.1 L'aménagement terminologique au Québec

La loi 101 est sans contredit déterminante dans le processus d'aménagement linguistique québécois. L'aménagement terminologique a pris son véritable envol après la promulgation de la *Charte de la langue française*. L'OLF a d'ailleurs vu son rôle redéfini par la *Charte*.

⁶¹ Pour en savoir davantage sur l'historique de la situation linguistique québécoise, se reporter entre autres à Corbeil (1980); Boulanger (1986); Daoust et Maurais (1987); Bourhis et Lopicq (1988); Dansereau (1993); Cormier et St-Pierre (1997). Pour un bilan de la situation de la langue française au Québec, se reporter à Comité interministériel sur la situation de la langue française (1996).

5.1.1.1 *L'Office de la langue française*

L'article 100 de la *Charte* stipule que :

un Office de la langue française est institué pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et pour veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises⁶².

Il relève donc de l'OLF d'œuvrer à l'implantation et au maintien du français dans les milieux visés par la loi, ainsi que d'élaborer et de mettre en pratique la politique québécoise en matière linguistique et terminologique.

L'OLF joue donc un rôle crucial pour ce qui concerne l'implantation terminologique au Québec. Pour mener à bien sa tâche, l'OLF peut «instituer des commissions de terminologie, en déterminer la composition et le fonctionnement et, au besoin, les déléguer auprès des ministères et organismes de l'Administration⁶³». C'est le cas de la Commission de terminologie des transports (CTT), dont il sera davantage question dans la section portant sur le choix du domaine d'étude. Les travaux de toutes ces commissions de terminologie sont ensuite soumis à la sanction de la CTOLF. Approfondissons maintenant le rôle de cette dernière.

5.1.1.2 *L'officialisation terminologique au Québec*

La CTOLF a comme principal mandat l'étude et l'acquittement des tâches suivantes (Québec. Office de la langue française, page consultée le 15 décembre 1999) :

⁶² *Charte de la langue française*, L.R.Q., c.C.-11, art. 100.

⁶³ *Charte de la langue française*, L.R.Q., c.C.-11, art. 113.

Recevoir et étudier les demandes d'officialisation qui sont acheminées par les divers milieux de travail, notamment celles provenant des ministères et des organismes de l'Administration;

À partir des études qui lui sont soumises, préparer des projets d'avis officiels et les acheminer aux membres de l'Office pour officialisation;

Définir les principes et les méthodes d'officialisation linguistique (établissement et mise à jour des critères d'officialisation, etc.);

Mettre sur pied des mécanismes de consultation, de participation et de rétroaction des milieux;

Définir des mécanismes de diffusion des avis officiels;

Élaborer des énoncés de politique linguistique et terminologique destinés à guider l'intervention de l'Office dans le domaine de l'officialisation linguistique;

Assurer la coordination des commissions ministérielles de terminologie et le suivi de leurs travaux auprès des membres de l'Office;

Établir et entretenir des liens étroits avec les autres organismes d'officialisation linguistique nationaux et internationaux en vue d'assurer une coordination des travaux et d'échanger sur les méthodes et les pratiques de travail.

Rousseau (1990 : 7) précise la portée du mandat de la CTOLF :

Le niveau d'intervention déterminé par le législateur se situe dans l'usage officiel de la langue, c'est-à-dire lorsqu'une personne (ou un groupe de personnes) est en situation officielle de communication, qu'elle représente des institutions publiques ou qu'elle agisse comme personne morale (Administration, entreprises : langue du travail, langue du commerce et des affaires, langue de l'enseignement, langue de la publicité et des médias).

Cette conception de l'objet d'intervention des aménagistes terminologiques, préconisée par la CTOLF et par Corbeil (1980), est celle qui a été retenue comme fondement des présents travaux.

5.1.1.3 La situation linguistique actuelle : appréciation de l'implantation

Notre enquête d'implantation terminologique est synchronique; elle apportera une photographie de l'état d'avancement de l'utilisation de la terminologie d'un domaine en 1996. À ce titre, il est impossible de discuter du progrès (ou du recul) de l'implantation de cette terminologie, car la situation de départ est inconnue. Ces données seraient fournies par une étude diachronique. L'ampleur d'une telle enquête, qui nécessite l'établissement et l'analyse d'un corpus pour chacune des périodes visées, dépasse l'envergure raisonnable de la présente thèse. S'il est vital d'appliquer l'enquête type proposée afin de s'assurer qu'elle est effectivement praticable, il demeure accessoire, bien qu'intéressant, de déterminer grâce à elle la progression de l'enracinement de la terminologie du domaine choisi.

5.2 Choix du domaine d'étude

Le transport a été retenu comme domaine d'application de la méthode. *A priori*, tout domaine aurait pu être retenu pour vérifier l'hypothèse. Deux facteurs ont cependant influencé notre choix. D'abord, il importait de traiter un domaine contenant un bon nombre de termes officialisés. Ces derniers offrent un intérêt particulier du fait qu'ils jouissent d'un statut singulier par rapport aux formes indifférenciées, comme discuté à la section «Deux types de terminologies gouvernementales : la terminologie ordinaire et la terminologie officialisée»,

page 41. Parallèlement, l'OLF nous a fait part de son intérêt envers une enquête d'implantation dans le domaine des transports⁶⁴.

5.2.1 Intérêt des transports comme domaine d'étude

La sphère d'activité des transports fait l'objet de travaux terminologiques depuis le début de l'entreprise d'aménagement linguistique québécoise. À titre indicatif, la version 1996 de la Banque de terminologie du Québec⁶⁵ de l'OLF contient 10 777 termes de transport. Dans la présentation de l'enquête type, les liens étroits qui unissent le choix du domaine et celui des termes ont été évoqués. Cette proximité se vérifie dans le cas du transport routier, car, comme il sera exposé à la section suivante portant sur la sélection des formes, le choix des termes officialisés restreint forcément le thème aux sous-domaines circulation, éclairage, routes et sécurité.

5.2.2 La Commission ministérielle de terminologie des transports

Dès le printemps de 1978, une commission ministérielle de terminologie a été mise sur pied dans le domaine des transports. Instaurées par la loi 101, les «commissions de terminologie instituées par l'OLF ont pour mission de faire l'inventaire des mots et expressions techniques employés dans le secteur qui leur est désigné, d'indiquer les lacunes qu'elles y trouvent et de dresser la liste des mots et expressions techniques qu'elles préconisent. Dès leurs travaux terminés, les commissions de terminologie soumettent leurs conclusions à l'approbation de l'Office⁶⁶».

⁶⁴ Le choix de ce domaine nous a ainsi permis de profiter de son soutien logistique.

⁶⁵ Notons, qu'au moment de la détermination des concurrents, l'appellation *Grand dictionnaire terminologique* n'était pas encore connue.

⁶⁶ *Charte de la langue française*, L.R.Q., c.C.-11, art. 116 et 117.

Nous avons effectué le dépouillement des archives de la Commission de terminologie des transports (CTT). Ces archives sont formées de documents divers : fiches terminologiques dactylographiées, largement annotées à la main; extraits des procès-verbaux des réunions de la CTOLF au cours desquelles étaient discutées les propositions d'officialisation de la CTT, correspondances, etc. Outre les fiches de travail, les documents archivés contiennent essentiellement des informations de nature administrative plutôt que terminologique. Les archives informent sur les discussions qui ont eu cours à l'époque des travaux de la Commission, mais il faut préciser que les dossiers terminologiques eux-mêmes n'ont malheureusement pas été conservés. Leur étude aurait permis de prendre connaissance, pour l'époque des travaux de la CTT, des termes concurrents aux termes officialisés. L'étude, en 1996, de l'implantation de ces termes alors concurrents a déterminé la tangente empruntée par ces derniers : une domination sur les formes officialisées ou une diminution de leur utilisation, voire leur disparition. Néanmoins, les archives mettent au jour que les travaux originaux de la Commission ont essentiellement eu pour but de réviser un répertoire ayant pour titre *Terminologie routière*, d'Edgar Gilbert. Ce choix de la terminologie devant faire l'objet des travaux de la Commission a été circonstanciel, l'ouvrage étant suggéré par le sous-ministre des Transports de l'époque et sur le point de servir de référence à des livres et documents, rédigés ou traduits, du domaine du transport routier. Les travaux auront surtout porté sur des termes liés à l'aménagement et la construction des routes.

Notons que les termes de transport ont tous été officialisés entre le 26 mai 1979 et le 7 août 1982, soit depuis quinze à vingt ans environ.

5.3 Sélection des termes

Les critères de sélection des termes de l'étude et les moyens de les inventorier sont exposés dans la présente section.

5.3.1 Sélection des termes officialisés

Toute la terminologie, officialisée ou ordinaire, du domaine des transports aurait pu être mise à l'étude. Il a été préféré ne retenir que les termes officialisés du domaine des transports. Plusieurs raisons motivent cette décision. Outre la commodité de la restriction à un sous-ensemble terminologique homogène, cette sélection s'est effectuée en prenant en considération l'intérêt certain que présente le statut de terme officialisé accordé à certaines formes. D'abord, les dossiers terminologiques des termes officialisés font l'objet d'une recherche généralement plus poussée. Par exemple, la liste minimale des informations requises par la CTOLF pour traiter une demande d'officialisation comprend les dossiers suivants : «[...] dossiers ponctuels, dossiers des commissions ministérielles, dossiers d'ouvrages terminologiques ou de normes, dossiers à caractère linguistique» (Rousseau, 1990 : 10). On conviendra que la somme d'information requise pour l'étude d'un cas potentiel d'officialisation dépasse largement celle généralement requise pour le traitement de la terminologie ordinaire. On peut en déduire que les demandes d'officialisation font l'objet d'une préparation minutieuse; dès lors, leurs conclusions devraient être bien appuyées. En outre, on peut s'attendre à ce que les termes recommandés ou normalisés satisfassent les critères généralement reconnus d'acceptation par des locuteurs : fréquence, maniabilité, adéquation, motivation, dérivation sont les caractéristiques mises de l'avant par un membre de la CTOLF, Robert Dubuc (1992 : 107, 115). Conséquemment, les termes officialisés devraient être ceux qui possèdent les meilleures chances d'implantation.

Cette dernière hypothèse est corroborée par la «large consultation des milieux intéressés» (Rousseau, 1990 : 13), autre élément de l'élaboration des avis de normalisation terminologique. Les normalisateurs se gardent donc d'élaborer une terminologie en vase clos, sans l'apport des principaux utilisateurs de la terminologie à l'étude. Les termes officialisés et, à plus forte raison, les termes normalisés, devraient donc déjà susciter une certaine adhésion chez les locuteurs. Voilà un

mobile supplémentaire de s'intéresser au succès d'implantation de cette terminologie au statut particulier.

Il existe un troisième motif d'intérêt envers la terminologie officialisée : l'obligation d'utilisation des formes normalisées par l'Administration. D'abord, les termes préconisés par la Commission de terminologie ministérielle des transports, une fois revus et approuvés par la CTOLF, font l'objet d'une mention à la *Gazette officielle du Québec*. L'article 118 de la *Charte de la langue française* précise ce devoir d'utilisation :

Dès la publication à la *Gazette officielle du Québec* des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration ainsi que dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation⁶⁷.

Théoriquement, donc, les écrits émanant de l'Administration devraient afficher une proportion d'utilisation de la terminologie normalisée frôlant la perfection. Notre corpus se divisant en quatre vecteurs de communications institutionnalisées, dont l'Administration, notre mesure de l'implantation terminologique devrait vérifier si l'implantation de la terminologie officialisée est significativement supérieure dans ce dernier secteur.

5.3.1.1 Détermination des termes officialisés

Les avis de recommandation et de normalisation émis par l'OLF sont regroupés dans le *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques (RATL)*, réalisé par l'OLF et dont la quatrième édition revue et augmentée est parue en 1998⁶⁸.

⁶⁷ *Charte de la langue française*, L.R.Q., c.C.-11, art. 118.

⁶⁸ Les trois premières éditions de l'ouvrage portaient le titre *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques* (ici abrégé en *RALT*).

Il importe cependant de savoir que les présents travaux s'appuient sur la 3^e édition, la plus récente au moment de l'enquête terminologique. Cette précision doit être apportée, car le nombre total de termes du transport peut différer selon l'édition. En l'absence d'index par domaines dans la 3^e édition du *RALT*, les termes officialisés ont été répertoriés en dressant la liste des notions relatives au transport; cette liste a été colligée par notre dépouillement de chacune des 1 448 entrées du répertoire. Toutes les inscriptions ayant trait au domaine des transports ont été systématiquement recensées, ce qui est rendu possible par le fait que chaque entrée dans la 3^e édition du *RALT* comporte une indication de domaine. La plupart des entrées retenues sont frappées de la mention *Commission de terminologie des transports*; quelques autres portaient la mention *transport* ou, dans un cas, celle de *stationnement*. Or, l'examen de la nouvelle parution du *Répertoire* a mis en lumière quelques dissemblances entre les 3^e et 4^e éditions, qui doivent être signalées. La 4^e édition du *RALT* a l'avantage de contenir un index des termes traités par la Commission de terminologie des transports; ce dernier fait néanmoins abstraction des termes officialisés liés au transport non traités par la CTT. Ces termes sont au nombre de sept, couvrant six notions. Le tableau de la page suivante met en relief ces ajouts, liés au transport, à la terminologie traitée par la CTT. Chacune des entrées est accompagnée de sa mention de domaine dans les deux éditions du *Répertoire*.

Tableau 2. Liste des termes officialisés des transports non traités par la Commission de terminologie des transports

Terme	3 ^e édition	4 ^e édition
<i>autobus scolaire</i>	Transport	Industrie automobile / véhicule de transport routier
<i>flotte</i>	Transport	Transport / transport aérien; transport maritime
<i>gare de transport intermodal;</i> <i>gare intermodale</i>	Transport	Transport
<i>parc</i>	Transport	Transport / transport routier
<i>parc de stationnement</i>	Stationnement	Route / circulation routière
<i>transport scolaire</i>	Transport	Transport / transport routier des passagers

Aux 127 notions traitées par la CTT ont donc été ajoutées les six qui figurent dans le tableau précédent, portant ainsi temporairement le total des notions de transport envisagées dans la présente étude à 133.

La délimitation des termes de transport ayant fait l'objet d'un avis officiel n'est pas si simple. Une autre difficulté s'est posée quant à la délimitation du groupe terminologique. Bien que fort apparentés, les termes génériques qui entrent dans la composition des odonymes⁶⁹ ont été écartés. D'abord, ils tirent leur origine de travaux de la Commission de toponymie du Québec (et non de la Commission de terminologie des transports), ce qui suggère déjà une orientation différente. Ensuite, leur utilisation n'est pas la même que celle des termes de transport. Prenons un exemple tiré du *RATL*, celui du terme de transport *cul-de-sac* et du terme *impasse*, générique entrant dans la composition d'un odonyme. Bien que les deux entrées soient définies exactement de la même façon («chemin, rue sans issue») dans le *RALT*, *impasse* n'y est pas présenté comme synonyme de *cul-de-sac*. Mieux, une note à l'entrée *impasse* est ainsi rédigée : «[l]e terme *cul-de-sac*, quoique synonyme du terme *impasse*, ne doit pas être utilisé comme générique d'un odonyme.» L'avis de la CTOLF se résume donc ainsi :

*un cul-de-sac, une *impasse;*

*le *cul-de-sac Desjardins, l'impasse Desjardins.*

Il devient alors facile d'établir la distinction entre les génériques d'odonymes et les termes officialisés du domaine des transports.

Les 133 notions appartiennent pour la plupart au vocabulaire général du transport routier. Cependant, plus du tiers d'entre elles, soit une cinquantaine, relèvent des engins de chantier, c'est-à-dire du matériel de terrassement utilisé lors de la

⁶⁹ Selon le Grand dictionnaire terminologique, l'odonyme désigne une voie de communication routière, ferroviaire ou autre. Il est composé d'un terme générique et d'un terme spécifique. Celui-là pose souvent des problèmes de normalisation terminologique (ainsi l'usage est flottant relativement à l'emploi des termes «avenue», «boulevard», «place», «rue», etc.).

construction des routes. Ces concepts, trop éloignés du tronc commun, ont été exclus, car leur inclusion aurait nécessité sinon la création d'un second corpus, distinct du premier, tout au moins un corpus unique considérablement élargi. Nous en sommes arrivé à cette conclusion à la suite d'une tentative d'inclure la terminologie des engins de chantier dans notre enquête. Cet essai a rapidement donné l'occasion de constater le fait suivant : seules des traces de cette terminologie figurent dans les textes généraux sur le domaine. Il est clair qu'il aurait fallu créer un deuxième corpus plus spécialisé, pour qu'il puisse inclure un nombre suffisant des formes de ce sous-domaine. Or, cela aurait signifié que nous aurions mené deux enquêtes d'implantation terminologique parallèles, avec double corpus à la clef : d'abord sur le vocabulaire général du transport routier, ensuite sur le vocabulaire des engins de chantier. Comme la finalité de l'exercice est de tester l'applicabilité du protocole de mesure, il a donc été jugé préférable de s'en tenir à un ensemble terminologique homogène, celui des termes fondamentaux du domaine, dont la liste figure dans le tableau suivant :

Tableau 3. Termes officialisés du domaine des transports retenus aux fins de la présente étude

Termes officialisés du domaine des transports		
accotement	déclivité	niveau de service
aire de repos	dévers	parc
amortisseur routier	déviation	parc de stationnement
autobus scolaire	distance de visibilité	passage inférieur
autoroute	distance de visibilité	passage pour piétons
autoroute à péage	d'arrêt	passage supérieur
bac	distance de visibilité de	pente transversale
berme	dépassement	pont
bifurcation	divergence	profil en travers
bombement	dos d'âne	raccordement
bordure	échangeur	progressif
bretelle	écoulement convergent	refuge
canalisation	emprise	route à chaussée
capacité	entrecroisement	unique
carrefour giratoire	facteur d'utilisation	route à chaussées
cassis	facteur de dépréciation	séparées
chaussée	facteur de maintenance	route collectrice
circulation	flotte	route express
cisaillement	gare de transport	section
coefficient de	intermodal	d'entrecroisement
frottement	gare intermodale	séparateur
contraste	glissière de sécurité	sommet
convergence	halte routière	tête d'îlot
courant de circulation	îlot séparateur	trafic
courbe de tracé en plan	insertion	transport scolaire
courbe en s	intersection	traverse
couronnement	limitation d'accès	traversée
cul-de-sac	lumen	traversier
d.j.m.	luminaire	tunnel
d.j.m.a.	luminance lumineuse	voie auxiliaire
débit	lux	voie d'accélération
débit de service	marquage	voie de circulation
débit journalier moyen	marquage routier	voie de décélération
débit journalier moyen annuel	musoir	voie de desserte

Le nombre retenu de notions du domaine des transports ayant fait l'objet d'un avis d'officialisation s'élève à 85. Ces 85 notions sont concrétisées par un total de 85 formes françaises officialisées (81 recommandées et 4 normalisées), auxquelles s'ajoutent 9 synonymes non officialisés, mais néanmoins répertoriés au *RATL*. Bien

que la centaine de termes privilégiés fassent partie du vocabulaire général du domaine, on y trouve malgré tout, classés sous la rubrique transport, quelques termes d'éclairage, de physique et de transport maritime. Les termes de transport maritime incluent les quatre seuls termes normalisés : *bac*, *traverse*, *traversée* et *traversier*. Ces notions font référence au transport routier, car elles entrent en jeu lorsqu'une liaison doit être assurée entre deux routes. Quant à eux, les termes d'éclairage (*facteur de dépréciation*, *facteur de maintenance*, *facteur d'utilisation*, *luminaire*) et de physique (*contraste*, *lumen*, *luminance lumineuse*, *lux*) font référence à l'éclairage des voies de communication.

5.3.1.2 Détermination des concurrents des termes officialisés

Les désignations concurrentes aux termes officialisés ont par la suite fait l'objet de notre attention. Pour déterminer la proportion dans laquelle on recourt à une forme pour étiqueter un concept, il faut mettre cette proportion en relation avec celles des autres désignations de ce même concept. L'inventaire des concurrents des termes ayant fait l'objet d'avis linguistiques ou terminologiques constitue donc un moment important de l'enquête d'implantation. Dans notre cas, la quasi-totalité des entrées du *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques (RALT)* présentent le terme officialisé, sans synonyme, et un équivalent anglais. Ce dernier peut être considéré un concurrent, car il est parfaitement concevable que l'usage indésirable, dans l'esprit du normalisateur, soit la désignation anglaise (*draught* (E) pour *bière pression* (F), par exemple). Les deux grandes banques de données terminologiques canadiennes ont été mises à profit pour reconnaître les autres appellations possibles des notions répertoriées dans le *RALT*. Les plus récentes versions de ces deux banques, soit *TERMIUM* sur CD-ROM⁷⁰ et la Banque de terminologie du Québec⁷¹ ont été interrogées à partir des désignations françaises et anglaises consignées dans le *RALT*. Les fiches traitant des notions intéressant notre enquête ont ainsi été repérées.

⁷⁰ Il s'agit ici de la version de 1996.

⁷¹ Il s'agit ici de la version 2.0 du DOC de l'OLF, la plus récente au moment de l'interrogation en 1997.

Les termes concurrents tirés des banques ne sont ajoutés à la liste que si les informations sur la fiche portent à croire, hors de tout doute raisonnable, que le terme en question symbolise effectivement la même notion. Ont ainsi été rejetés les concurrents figurant sur une fiche sans justification (définition ou contexte). Un second tri a par la suite été effectué sur les fiches, afin de ne conserver que celles présentant les meilleurs gages de qualité, soit celles du Fichier-maître de TERMIUM sur CD-ROM et du fichier Diffusion de la Banque de terminologie du Québec.

On remarque la présence, sur plusieurs fiches de la BTQ, de concurrents des formes officialisées. On pourrait être porté à croire que l'OLF perpétue ainsi la concurrence synonymique. Or, cette façon de procéder permet avant tout à l'utilisateur de la banque de données de trouver la fiche en question, même s'il interroge par le synonyme, non officialisé. C'est en consultant la fiche qu'il constatera la présence d'un terme officialisé en vedette, dont il devrait normalement privilégier l'usage.

Certains mots revêtent la même forme et apparaissent dans la liste des termes à la fois en anglais et en français : *auto ferry*, *car ferry*, *cul-de-sac* (1 occurrence en français), *ferry*, *ferry-boat*, *intersection* (78 occurrences en français), *lm*, *lumen*, *luminaire*, *luminance*, *lux*, *lx*, *refuge*, *terminal*, *tunnel* (6 occurrences en français). Ils ont été conservés, car le contexte et l'absence de marques métalinguistiques distinguent, croyons-nous, la langue des termes. D'autres mots ont la même forme dans les deux langues, mais n'apparaissent que dans la liste des termes anglais : *parking*, *section*, *volume*. Aucune occurrence de ces derniers termes n'a été relevée dans un contexte routier.

Si l'on ajoute les 94 termes présents dans le *RALT* aux résultats des recherches effectuées dans TERMIUM et la BTQ, le nombre de termes français se chiffre à 229 et celui des termes anglais à 280. Les termes à rechercher sont ainsi au nombre de 509. Chaque notion est, en moyenne, matérialisée par 1,1 terme

officialisé, par 1,6 concurrent français et par 3,3 concurrents anglais. Ces données sont résumées dans le tableau suivant :

Tableau 4. Ventilation des termes étudiés selon la langue et le statut

509 termes désignant 85 notions		
229 termes français		280 termes anglais
85 termes officialisés		144 termes concurrents
81 termes recommandés	4 termes normalisés	

5.4 Établissement du corpus

L'établissement du corpus est l'étape la plus longue du processus d'évaluation de l'implantation. Régie par la science statistique, elle comporte de nombreuses étapes, sept en tout, à être effectuées séquentiellement. Les trois premières touchent les définitions de la population, du cadre d'échantillonnage et de l'unité d'échantillonnage, respectivement. Elles sont communes à toutes les enquêtes. Voyons comment elles se réalisent dans l'application de notre enquête type.

Jusqu'ici, les trois éléments invariants de toute enquête d'implantation sont :

- les communications institutionnalisées forment la population;
- les producteurs de communications institutionnalisées représentent le cadre d'échantillonnage;
- tout discours dérivant d'une situation officielle de communication et émanant d'une institution mentionnée en b) constitue l'unité d'échantillonnage.

5.4.1 Définition de la population

La population est le premier des éléments invariants d'une enquête d'implantation terminologique. Il s'agit ici des communications institutionnalisées françaises. Ces communications émanent des groupes repérés dans le cadre d'échantillonnage. La recherche a été restreinte aux communications écrites, pour les raisons évoquées dans le chapitre précédent.

5.4.2 Cadre d'échantillonnage

Conformément à ce qui précède, la liste de toutes les unités d'échantillonnage de laquelle le chercheur effectuera une sélection aléatoire représente le cadre d'échantillonnage. Il est constitué des auteurs de communications institutionnalisées, lesquels se répartissent dans les groupes Administration, Économie, Enseignement et Médias. À cette étape, le chercheur procède au dénombrement des organisations, par catégorie. Les producteurs recherchés partagent certaines caractéristiques propres au temps, à la langue, à l'espace et au domaine retenus. Dans notre exemple, les institutions publient en français en 1996⁷², sont basées au Québec et œuvrent, évidemment, dans le domaine du transport routier.

Il n'est pas inutile de mentionner que la reconnaissance des institutions et de leurs communications ne vise pas une parfaite exhaustivité. Les statisticiens consultés mettent en garde de ne pas confondre liste représentative et recensement, un recensement couvrant toutes les unités à répertorier. Il sera discuté plus loin comment se concrétise cette approximation, suffisante pour les besoins d'une enquête d'implantation.

Le dénombrement des auteurs de communications institutionnalisées se fait largement à l'aide de répertoires divers, dont le lecteur trouvera une liste non exhaustive à l'annexe E : annuaires gouvernementaux et non gouvernementaux; répertoires d'établissements d'enseignement, de compagnies, d'industries, d'associations, etc.; moteurs de recherche sur le Web, etc. Iris, le catalogue de la Bibliothèque nationale du Québec a également été interrogé. «La Bibliothèque nationale du Québec a pour mandat de rassembler, de conserver de manière permanente et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié [...]»

⁷² Lorsqu'il se révélait difficile d'obtenir des textes de 1996, des textes des trois années précédentes (1993, 1994 et 1995) ont été considérés.

(Québec. Bibliothèque nationale, page consultée le 14 décembre 1999). L'interrogation de son catalogue en utilisant les descripteurs liés aux domaines et sous-domaines de l'enquête a dressé la liste des producteurs québécois de communications institutionnalisées. À cette étape, il ne s'agit pas de répertorier les communications, mais leurs auteurs. L'interrogation du catalogue a été effectuée en ayant recours aux mots-clés suivants :

Tableau 5. Descripteurs utilisés pour la recherche des producteurs de communications institutionnalisées

Thème	Descripteurs utilisés
circulation	Circulation; circulation – technique de la; circulation – sécurité
éclairage	Routes – éclairage
route	Routes; transport routier; transports routiers; technique routière
sécurité	Transports – sécurité; routes – glissières de sécurité; routes – mesures de sécurité; routes – sécurité; sécurité routière
transport	Transport; transports

D'autres descripteurs se sont ajoutés à cette liste pour l'interrogation des divers répertoires listés à l'annexe E : agence, agence gouvernementale, association, association sectorielle, centre de formation, centre de recherche, enseignement, institut, laboratoire, ministère, organisme, syndicat, etc. Vecteur par vecteur, voici comment s'est effectuée la mise en pratique de cette étape.

5.4.2.1 Administration

L'Administration est représentée par les ensembles administratifs (ministères, organisations gouvernementales et paragouvernementales) qui appartiennent au domaine étudié. Leur inventaire a été principalement dressé grâce aux annuaires gouvernementaux. Un nombre relativement faible d'organisations québécoises appartenant à l'Administration a été répertorié : huit au total, énumérées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6. Producteurs déterminés, Administration

Administration – Producteurs déterminés
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Centre de recherche et de développement en transport
Commission des transports du Québec
Ministère des Transports du Québec
Office des autoroutes du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec
Société des traversiers du Québec
Société québécoise des transports

Un cas d'inclusion peut sembler controversable, celui du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, qui ne relève pas du ministère des Transports. Il a été inclus malgré cela, car le nombre et l'importance de ses textes traitant de la construction routière en font un grand producteur de communications institutionnalisées du domaine.

L'unité spatiale comme critère d'inclusion dans le corpus a été justifiée précédemment. Cette qualité joue dans le cas du gouvernement fédéral canadien. Provenant du Québec, certains documents du gouvernement fédéral (par exemple, ceux du Centre de développement des transports de Transports Canada, basé à Montréal) sont, de prime abord, à inclure dans le corpus. Par ailleurs, plusieurs agences gouvernementales fédérales publient des documents totalement ou partiellement en français, surtout à Ottawa, mais également un peu partout au pays. Cela met en relief le fait que la situation géographique des organisations fédérales est aléatoire. Ainsi, le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports est situé à Hull, mais le Centre de technologie des transports de surface loge à Ottawa. Il semble illogique d'en retenir un pour écarter l'autre. Faire jouer le critère spatial trace ici une ligne claire. Le territoire couvert par la recherche est le Québec et uniquement celui-ci; la seule Administration qui le recoupe exactement est l'Administration québécoise. Les agences fédérales sont disséminées sur un tout autre territoire, beaucoup plus vaste, qui empêche leur

considération aux fins de l'étude. Éventuellement, il serait quand même intéressant de voir dans quelle mesure des organisations hors Québec respectent la terminologie préconisée par l'État québécois. Cette mesure de l'influence des décisions terminologiques québécoises au-delà de ses frontières constitue en réalité une autre recherche en soi.

5.4.2.2 Économie

Les institutions économiques regroupent les entreprises, les organisations à but non lucratif, les centres de recherche, les associations sectorielles, entre autres. La définition d'institution économique est beaucoup plus large que celle du groupement précédent. Logiquement, toute entreprise œuvrant dans le domaine des transports produisant au moins une communication en situation officielle devrait être incluse dans le groupement. Il va de soi qu'une telle universalité est impensable. Quelques critères supplémentaires ont donc dû intervenir, qui circonscrivent davantage les qualités de ceux considérés comme auteurs de communications institutionnalisées admissibles pour notre étude.

La question du siège social de l'institution est d'abord intervenue. Seulement les organisations qui ont leur siège social principal dans le lieu de l'enquête (le territoire québécois) ont été considérées. En cas de doute, le rapport annuel de la société a été consulté, son site Web visité ou un de ses représentants a été interrogé.

Ensuite est intervenu le critère de l'importance de l'organisation. Afin de ne pas devoir dresser la liste de toutes les grandes, moyennes et petites entreprises œuvrant dans le domaine, un critère objectif a joué : la présence de l'organisation dans la liste des 500 plus importantes entreprises canadiennes ou dans la liste des 200 plus importantes P.M.E. au Québec, telles que dressées par le périodique *Les Affaires* en 1996. Ces données sont publiées dans une édition spéciale du périodique, qui s'intitule *Les Affaires 500*. À l'aide des données fournies sur le lieu du siège social et sur les principaux secteurs d'activité de l'entreprise, l'inventaire a été effectué. Ce

périodique a restreint fortement la liste des organisations à but lucratif; cette population a été complétée par celle, beaucoup plus restreinte, des organisations à but non lucratif, comme les sociétés de transport, les centres de recherche universitaires, etc. La liste des organisations à but non lucratif a été dressée à l'aide de divers répertoires.

Autre facteur déterminant : l'activité de l'institution dans les transports. Par exemple, un constructeur automobile est-il considéré aux fins de notre enquête un auteur de communications institutionnalisées dans le domaine des transports? De quelle façon doit-il être relié au domaine des transports pour être considéré producteur? L'entreprise qui imprime des titres de transport devrait-elle faire partie du cadre d'échantillonnage? Le constructeur de transmissions, de suspensions? En toute logique, l'institution pertinente pour l'enquête doit œuvrer dans le domaine des transports en général, ou dans les sous-domaines route, circulation, éclairage et sécurité en particulier. À cet égard, le recours au journal *Les Affaires 500* posait quelques difficultés. Certains cas étaient criants de simplicité, comme Transport Besner ou Autocars Orléans Express; ces entreprises se spécialisent uniquement dans le transport et ne possèdent pas de filiales. Il en va autrement pour des entreprises qui œuvrent dans l'ingénierie, le génie civil, le pavage, la construction, le béton, etc. : elles n'œuvrent pas qu'en construction routière et possèdent souvent des filiales, précisées dans *Les Affaires 500*. Prenons l'exemple de McCain Foods (184^e rang sur 500), dont on apprend qu'elle œuvre dans les produits alimentaires congelés et le transport. Or, l'aspect transport relève plutôt de sa filiale Day & Ross, classée sous la rubrique «Filiales». Il serait ici mal avisé d'inclure McCain dans notre liste de producteurs de communications institutionnalisées en transport, car l'organisation qui œuvre réellement dans le domaine est sa filiale Day & Ross. Cette dernière ne sera finalement pas retenue, ne figurant pas elle-même à la liste des entreprises les plus importantes.

La liste des institutions répertoriées à cette étape de la recherche figure à la page suivante. Il n'est pas nécessaire à ce stade-ci de vérifier, pour chaque entrée, si

le domaine principal correspond exactement à nos préoccupations ou si l'organisation candidate a effectivement publié au moins une communication institutionnalisée. Selon les statisticiens consultés, le jugement suffit, pourvu que le chercheur croie raisonnablement que le producteur en question répond aux critères énoncés; cela fait partie de la marge d'erreur normale et naturelle d'une recherche de ce type. Certes, cette façon de faire n'élimine pas d'entrée de jeu les producteurs qui pourraient avoir été inclus erronément dans la liste initiale. En effet, une institution recensée peut l'avoir été à tort : son principal domaine d'activité peut ne pas être le transport routier; une organisation peut ne produire aucune communication ou n'en tenir aucune liste; elle peut refuser de collaborer à l'enquête; etc. Il est donc intéressant de noter à ce propos qu'un producteur retenu sur la foi des informations connues à l'étape du cadre d'échantillonnage pourrait être subséquentement rejeté. Prenons l'exemple d'une organisation assimilée au transport et incluse de bonne foi dans la liste originale. Si cette organisation est mise à contribution lors d'un épisode ultérieur, il peut se révéler qu'elle œuvre en réalité en transport ferroviaire; elle devra alors être repoussée, pour cause d'inadéquation.

Tableau 7. Producteurs déterminés, Économie

Association automobiles Dominion
Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Association des entrepreneurs de déneigement du Québec
Association des escortes en sécurité routiers du Québec inc.
Association des professionnels du dépannage du Québec
Association des propriétaires d'autobus du Québec
Association des propriétaires de camions remorques indépendants du Québec inc.
Association des transporteurs de lait
Association des transporteurs indépendants du Québec
Association des travaux publics d'Amérique, section du Québec
Association du camionnage du Québec inc.
Association du transport écolier du Québec
Association du transport urbain du Québec
Association internationale pour la sécurité du transport des jeunes
Association nationale des camionneurs artisans inc.
Association pour la protection des automobilistes
Association québécoise du transport et des routes
Autobus Laval
Autocar Connaisseur
Autocars Orléans Express
Bureau de normalisation du Québec
Cabano Kingsway
Centre d'inspection et de prévention automobile de l'Estrie
Centre de recherche sur les transports
Centre national du transport en commun inc.
Club Automobile du Québec
Club des professionnels du transport du Québec
Comité technique du camionnage du Québec
Coopératif de recherche en sécurité routière
Coopérative canadienne des propriétaires de camions-remorques indépendants
Corporation des services d'ambulance du Québec
Équipe de recherche sur les ponts
Fortin
Groupe Boutin
Groupe de recherche interdisciplinaire mobilité, environnement, sécurité
Groupe Goyette inc.
Groupe Guilbault
Groupe Papineau
Groupe Robert
Groupe Thibodeau
Laidlaw
Ligue de sécurité du Québec

Ligue nationale d'autos
Limocar
Réseau mondial d'échanges pour le transfert de connaissances dans le domaine routier
Société de transport de l'Outaouais
Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal
Société de transport de la Communauté urbaine de Québec
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal
Société de transport Ville de Laval
Transport 2000 Québec
Transport Asselin
Transport Besner
Transport RPR

5.4.2.3 Enseignement

En enseignement, les divers centres de formation professionnelle, instituts et écoles sont susceptibles de produire des discours pertinents à notre étude et de faire partie de notre cadre d'échantillonnage. Le groupement Enseignement est particulier, car il fait l'objet de sous-catégories. En effet, des cours dans le domaine du transport routier sont donnés par le ministère de l'Éducation du Québec, au secondaire et au collégial, ainsi que par le secteur privé. Les types de cours ont été établis à partir des catégories faites par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'attribution des permis, ce qui fonde quatre grandes catégories :

Tableau 8. Catégories de cours de conduite du groupe Enseignement

Enseignement – Catégories de cours de conduite		
	Institutions privées	Institutions publiques
Taxis	X	X
Véhicules d'urgence	X	X
Véhicules de tourisme (automobile, motocyclette)	X	—
Véhicules lourds (autobus, camion)	X	X

Comme tous les cours ne se donnent pas dans le réseau d'enseignement public, il en résulte sept catégories fonctionnelles. À l'encontre de ce qui vient d'être dit, le classement des écoles de conduite – entreprises commerciales – sous la bannière Enseignement plutôt qu'Économie pourrait être remis en question. Une école de conduite est certes d'abord et avant tout une entreprise; néanmoins, le pouvoir de diffusion de la terminologie qui leur est conféré rend naturelle leur étude dans le vecteur Enseignement.

L'inventaire des auteurs institutionnels dans l'enseignement gravite fortement autour de la région montréalaise. En effet, plusieurs cours de conduite ne s'offrent que dans la région montréalaise; c'est le cas des trois catégories suivantes : les cours sur les véhicules d'urgence (réseaux public et privé) et sur les taxis (réseau privé). Par ailleurs, les programmes publics d'enseignement sur la conduite de véhicules lourds et sur la conduite de taxis ne sont offerts que par deux commissions scolaires au Québec. Comme les programmes offerts sont identiques d'une commission scolaire à l'autre, il a été jugé préférable, dans le cas de ces deux catégories, de retenir celui situé dans la région montréalaise. Toujours pour des raisons pratiques, l'inventaire des producteurs potentiels de communications institutionnalisées a été limité à la région de Montréal dans le cas des deux dernières catégories : les cours de conduite de véhicules de tourisme et de véhicules lourds du secteur privé. Bref, notre corpus est volontairement restreint à la région métropolitaine pour deux catégories uniquement, sur les sept établies.

Tout comme pour le groupement Économie, l'activité principale a été retenue comme critère de sélection. Il a ainsi été possible de rejeter les programmes d'enseignement qui ne sont pas principalement dans le domaine des transports. C'est le cas par exemple du programme d'enseignement Technologie du génie civil. Ce programme offre certes deux ou trois cours traitant de la construction de routes, mais ce n'est pas là son objet principal. Ce même critère écarte des cours de conduite d'engins de chantier (pour l'aspect construction de routes) ou de physique optique (pour les notions d'éclairage routier), etc. Cette position claire retient les programmes

les plus susceptibles de produire des communications éclairant nos travaux, écartant les formations où le point central de l'enquête n'est traité que de façon accessoire.

Les cours relatifs à la conduite d'automobiles et de motocyclettes sont offerts par des écoles de conduite privées, agréées par la SAAQ. La liste en a été achetée auprès de la Société. Il a déjà été mentionné que, pour des raisons pratiques, notre corpus a été limité à la région de Montréal. Notons que, au moment où les manuels de ces cours ont été étudiés, la loi obligeait les apprentis conducteurs à suivre une formation offerte par une école agréée par la SAAQ⁷³. Cela signifie que les types de textes présents à notre corpus passaient entre les mains de tous les apprentis conducteurs.

La conduite d'un véhicule lourd nécessite un apprentissage distinct selon qu'il s'agit d'un autobus ou d'un camion. Ces cours sont offerts tant par le réseau public que par l'entreprise. Les commissions scolaires offrant ces cours au Québec figurent dans les répertoires produits par le ministère de l'Éducation du Québec. Les cours de conduite du réseau privé ont été répertoriés à l'aide de la rubrique «Écoles de conduite» de l'annuaire des pages jaunes de la Rive-Sud de Montréal 1997-1998.

On se doutera que les cours de conduite de véhicules d'urgence ne sont pas légion. Les services de police, d'ambulance et d'incendie forment eux-mêmes leurs conducteurs, mais il existe néanmoins une école privée qui offre cet enseignement. La liste de ces institutions a été dressée par déduction, puis par discussion avec les milieux intéressés.

L'art de conduire un taxi est enseigné par les secteurs privé et public. Encore ici, les répertoires du ministère de l'Éducation ont indiqué les programmes existants et les commissions scolaires les offrant. Un centre de formation privé existe

⁷³ Cette obligation est levée depuis l'été 1997.

également, mentionné par les intervenants du milieu (SAAQ et représentants de l'industrie du taxi).

Tableau 9. Producteurs déterminés, Enseignement (véhicules de tourisme)

Enseignement (véhicules de tourisme) – producteurs déterminés
Les producteurs déterminés du groupe Enseignement (véhicules de tourisme) figurent à l'annexe F. Il s'agit d'une liste produite par la SAAQ.

Tableau 10. Producteurs déterminés, Enseignement (véhicules lourds)

Enseignement (véhicules lourds) – producteurs déterminés	
Privé	Public
École de conduite Brossard École de conduite Chapdelaine École de conduite Lauzon École de conduite Rallye École de conduite Tecnic École de routier Trans-Québec Formation de routier Express	Commission scolaire de Charlesbourg Commission scolaire Saint-Jérôme

Tableau 11. Producteurs déterminés, Enseignement (taxis)

Enseignement (taxis) – producteurs déterminés	
Privé	Public
Centre de formation professionnelle de l'industrie du taxi inc.	Commission scolaire de Charlesbourg Commission scolaire Saint-Jérôme

Tableau 12. Producteurs déterminés, Enseignement (véhicules d'urgence)

Enseignement (véhicules d'urgence) – producteurs déterminés	
Privé	Public
Formation routière professionnelle	Institut de police du Québec Institut de protection contre les incendies du Québec Sûreté du Québec Urgences-Santé

5.4.2.4 Médias

Tout comme pour le sous-corpus Enseignement, la détermination des auteurs potentiels du groupement Médias a nécessité une division. Deux parties se discernent nettement : les médias généraux et les médias spécialisés. Les premiers se caractérisent par une forte pénétration dans la population et constituent de ce fait de puissants vecteurs de transmission de terminologie. Tour à tour, ils façonnent l'usage et sont influencés par lui. Parallèlement, les périodiques spécialisés jouent le même rôle auprès d'un public plus aisément circonscrit.

La fréquence de parution des médias généraux est élevée, allant de la parution quotidienne à la sortie mensuelle. Les revues spécialisées paraissent moins fréquemment, étant souvent publiées mensuellement ou bimensuellement.

Les médias spécialisés ont rapidement été repérés grâce au catalogue Iris, de la Bibliothèque nationale du Québec. Une consultation d'experts du milieu a confirmé que toutes les publications avaient été répertoriées.

Pour ce qui est des médias généraux, le corpus électronique TEXTUM, de l'Université de Montréal, a été exploité. Celui-ci, constitué aux fins des recherches menées par l'équipe de rédaction du Dictionnaire bilingue canadien, renferme les textes des principaux quotidiens québécois (*Le Soleil*, *La Presse*, *Le Devoir*), ainsi que du magazine *L'actualité* et de l'hebdomadaire *Voir*. Tous les textes datent de l'année 1993, sauf pour *La Presse*, qui inclut également la période de septembre 1989 à février 1990.

TEXTUM renferme également le quotidien *LeDroit*, dont les bureaux sont situés à Ottawa, donc à l'extérieur des frontières québécoises. Malgré le fait que plus

des trois quarts de son tirage soient écoulés au Québec⁷⁴, les occurrences provenant de ce journal ont été systématiquement écartées, tel qu'il sera expliqué plus loin.

Il pourrait exister plusieurs interprétations de ce qui constitue un média. Par exemple, l'Association québécoise du transport et des routes, agent économique, publie *Routes et transport*. La production devrait-elle figurer sous Médias ou sous Économie? Advenant le cas où une organisation gouvernementale publie un périodique, faudrait-il classer celui-ci sous Administration ou Médias? Il a été logiquement décidé de les ranger sous Économie et Administration, respectivement. Un périodique qui émane, disons, de la SAAQ ne peut raisonnablement être considéré comme indépendant de la Société: il véhiculera nécessairement sa terminologie. Le périodique n'est qu'une autre forme que prennent les communications institutionnalisées de la SAAQ. Le raisonnement est le même dans le cas de *Routes et transport*; le document sera donc classé sous Économie.

Une définition de *média* a justement été proposée par la CTOLF, dans un avis de normalisation: «moyen de diffusion massive de l'information» (Québec. Office de la langue française, 1998: 137).

⁷⁴ Selon M. Normand Lalonde, coordonnateur des cahiers publicitaires du journal *LeDroit*, 10 000 exemplaires du journal sont vendus quotidiennement en Ontario alors que 32 000 le sont au Québec. L'information a été obtenue en mai 1998.

Tableau 13. Producteurs déterminés, Médias spécialisés

Médias spécialisés – producteurs déterminés
<i>Camauto plus</i>
<i>Camionneurs Magazine</i>
<i>Guide Services routiers</i>
<i>Journal Le Fournisseur</i>
<i>L'Expéditeur</i>
<i>L'Écho du transport</i>

Tableau 14. Producteurs déterminés, Médias généraux

Médias généraux – producteurs déterminés
<i>L'actualité</i>
<i>La Presse</i>
<i>Le Devoir</i>
<i>Le Soleil</i>
<i>Voir</i>

5.4.3 Unité d'échantillonnage

L'unité d'échantillonnage représente l'élément à échantillonner dans la population, constituée des discours écrits relatifs au transport. Ces derniers dérivent d'une situation officielle de communication et sont issus d'une des organisations déterminées lors de l'étape précédente.

Les types de documents composant le corpus sont de natures diverses : analyses, catalogues, études, livres de référence, lois et règlements, manuels, modes d'emploi, notes de cours, périodiques généraux (journaux, revues, etc.), périodiques spécialisés, publicité, rapports, rapports annuels, etc.

Théoriquement, on pourrait dresser dès maintenant la liste de toutes les communications institutionnalisées de chacune des institutions inventoriées précédemment. Néanmoins, cette façon de procéder est peu économique si l'on considère qu'une sélection aléatoire sera d'abord effectuée parmi les organisations potentielles; le choix parmi leurs communications ne viendra qu'ensuite. Il vaut donc mieux attendre que cette première sélection des organisations soit réalisée avant de recenser tous leurs écrits.

Un autre problème de classification, un peu plus complexe cette fois, peut survenir ici, celui des communications ou articles signés conjointement par des représentants de groupements différents; pensons, par exemple, à un représentant de l'Administration et à un représentant du groupement Économie. Une telle production pourrait être classée dans le groupement duquel relève l'auteur principal (ou encore, en cas de doute, le premier auteur). Bien que de tels cas aient été remarqués au cours de nos recherches, notre sélection aléatoire n'en a inclus aucun.

5.4.4 Méthode d'échantillonnage

Comme exposé précédemment, il est beaucoup plus profitable de prélever un échantillon que d'étudier la population en entier. Justement, la méthode d'échantillonnage consiste à sélectionner d'abord les auteurs, puis leurs communications institutionnalisées. Ce choix se fait donc en deux étapes: a) la sélection des producteurs; b) la sélection de leurs écrits. Il est à noter que tous les échantillonnages se sont faits sans remise; c'est donc dire que, une fois choisis, un auteur ou une communication étaient exclus des tirages subséquents. Pour chaque groupement, les textes à amasser en vue de la constitution du corpus devaient totaliser 42 000 mots⁷⁵, soit l'équivalent de 140 pages. Il sera spécifié plus loin, sous

⁷⁵ Le corpus a été compté en mots, le mot étant ici défini de façon opérationnelle comme ce qui est compris entre deux blancs typographiques.

la section «Taille de l'échantillon», à la page 167, comment la taille du corpus a été déterminée. Précisons la méthode d'échantillonnage utilisée.

La sélection des institutions et de leurs écrits peut prendre bien des formes. On peut ne retenir qu'un auteur par groupement et extraire 140 pages de ses communications. À l'autre extrémité du continuum, on peut retenir 140 organisations, desquelles on choisira une page de leurs publications. On s'en doute, la solution la plus raisonnable se trouve quelque part entre ces deux extrêmes. Après consultation d'un statisticien, les choix exposés maintenant ont été effectués. Retenons que 15 pages en moyenne ont été choisies chez chacun des auteurs sélectionnés et que jamais plus de 40 pages d'un même producteur n'ont été retenues.

5.4.4.1 Le choix des institutions

La sélection aléatoire des organisations a d'abord été effectuée par le recours à deux méthodes d'échantillonnage utilisées concurremment. Ce choix se justifie par le fait que certaines des catégories d'institutions ne comportaient qu'un faible nombre de producteurs alors que d'autres en recensaient en abondance. Voyons les cas.

5.4.4.1.1 Sélection complète

Deux divisions ne comportent qu'un nombre restreint d'auteurs. Dans ces cas, toutes les institutions étaient retenues afin d'assurer la plus grande représentativité possible. C'est le cas du groupement Administration (huit producteurs) et des médias spécialisés (six organisations).

5.4.4.1.2 Échantillonnage aléatoire simple

La méthode probabiliste d'échantillonnage aléatoire simple a été retenue pour les catégories comportant un grand nombre d'organisations. Une sélection, fondée

sur une liste de nombres aléatoires générée par un tableur, a été effectuée parmi les auteurs des catégories restantes, c'est-à-dire Économie et Enseignement. Cette dernière catégorie renfermant sept divisions, selon le type de véhicules et le réseau d'enseignement, une institution a été sélectionnée dans chacune des sept divisions, assurant ainsi une représentativité maximale des sections.

5.4.4.2 Le choix des productions

Les producteurs étant connus, on a procédé à l'inventaire puis à la sélection de leurs textes. Pour ce faire, on a obtenu des auteurs retenus à l'étape précédente la liste de leurs productions pertinentes au domaine. Encore ici, on peut aller chercher une seule publication et en extraire vingt pages ou choisir une vingtaine de documents et extraire une page de chacun. Le juste milieu est notre guide : environ cinq pages de chaque écrit ont été sélectionnées et chaque organisation retenue a vu en moyenne trois de ses textes sélectionnés.

À partir des listes de communications, on a procédé à une sélection en recourant aux deux méthodes déjà appliquées pour la sélection des producteurs : l'inclusion de toutes les productions ou l'échantillonnage aléatoire simple, selon le nombre de communications recensées pour chaque producteur.

5.4.4.2.1 Sélection globale

Plusieurs auteurs signalent un petit nombre d'écrits. Plusieurs organisations gouvernementales et agents économiques, par exemple, ne présentent qu'un très petit nombre de documents. Dans ces cas, tous les textes ont été retenus.

5.4.4.2 Échantillonnage aléatoire simple

La méthode probabiliste d'échantillonnage aléatoire simple a été retenue pour les institutions présentant un grand nombre de communications. Une sélection aléatoire, reposant sur une liste de nombres aléatoires générée par un tableur, a été effectuée parmi les productions.

5.4.4.3 *Le choix des passages*

Les écrits déterminés, on a extrait les pages à traiter. Ces pages ont été sélectionnées par échantillonnage systématique (les pages 5, 10, 15, 20, 25 ou les pages 10, 20, 30, 40, 50, selon l'ampleur de la publication).

5.5 *Taille de l'échantillon*

Un corpus représentatif permet de tirer des conclusions significatives. Pour ce faire, il doit renfermer un nombre suffisant de mots, incluant les occurrences recherchées. Dans la présente recherche, ces occurrences sont les termes officialisés des transports et leurs concurrents. La taille du corpus a été établie de concert avec le professeur Nathan Ménard, linguiste-statisticien, par approximations successives. Une fois connus les termes officialisés, la définition de la population et le cadre d'échantillonnage, une liste *ad hoc* de textes traitant du transport routier parus en 1996 a été établie grâce au catalogue Iris de la Bibliothèque nationale et aux descripteurs précédemment évoqués (page 151). Une sélection aléatoire de ces communications a ensuite été dépouillée manuellement. Pour ce faire, les dix premières lignes de toutes les pages numérotées par un multiple de dix ont été lues, en y recherchant les occurrences des formes officialisées. Les résultats de ce premier échantillon de 42 000 mots (l'équivalent de 140 pages) ont été soumis au linguiste-statisticien. Après analyse, celui-ci a conclu que le corpus deviendrait représentatif en

triplant sa taille. Chacun des sous-corpus serait alors lui-même représentatif et pourrait être comparé aux autres.

Au vu de ces résultats, deux décisions ont alors été prises. D'abord, les résultats obtenus par cette première approximation ont été écartés. Cette résolution a été motivée par une question de méthode. La représentativité de notre corpus est vitale et la détermination des publications dépouillées lors de ce premier exercice d'approximation n'a pas respecté toutes les règles d'échantillonnage imposées par la suite. Ensuite, la valeur de l'échantillon a été quadruplée (au lieu d'être triplée), afin d'assurer hors de tout doute une représentativité suffisante.

La taille visée de l'échantillon nécessaire pour étudier l'utilisation de la terminologie officialisée des transports au Québec s'est donc chiffrée à environ 160 000 mots. Comme quatre vecteurs ont été déterminés pour l'étude, chacun des sous-corpus devait comporter environ 40 000 mots, soit à peu près 140 pages de texte. La mesure par page évitant la fastidieuse tâche de compter continuellement des mots, 140 pages ont été réunies par sous-corpus, exception faite du sous-corpus Médias généraux. La façon dont s'est opérée la réunion de l'échantillon sera d'ailleurs détaillée à la section 5.6 ci-dessous. Retenons pour l'instant que le sous-corpus Médias généraux s'appuie entièrement sur une banque de données textuelles de 77 millions de mots, ramenée à une proportion de 20 000 mots. Jetons maintenant un regard statistique sur le corpus constitué. Le nombre de mots par page s'est révélé très variable d'un sous-corpus à l'autre, comme en fait foi le tableau suivant :

Tableau 15. Nombre de mots du corpus, par sous-corpus

Nombre de mots⁷⁶ du corpus, par sous-corpus	
	Administration : 27 349 mots
	Économie : 49 784 mots
	Enseignement : 23 863 mots
	Médias spécialisés : 50 567 mots
	Médias généraux : 20 000 mots
Total global, nombre de mots du corpus : 171 563 mots	

D'entrée de jeu, on constate la grande dissymétrie quant au nombre de mots que recensent les sous-corpus Administration et Enseignement d'une part, et Économie et Médias spécialisés d'autre part. La découverte étonne d'autant plus que chacun des sous-corpus est composé du même nombre de pages. La seule explication possible tient en ce que la densité du nombre de mots par page varie considérablement d'un sous-corpus à l'autre. Cette interprétation se révèle d'ailleurs plausible à la suite d'un examen plus approfondi. De fait, les textes provenant de l'Administration et de l'enseignement sont plus aérés que les autres. Les premiers sont généralement des rapports dactylographiés qui avoisinent 200 mots/page en raison de la présence de nombreuses figures. Les seconds sont par définition encore moins denses, car il s'agit de matériel pédagogique, principalement des notes de cours, dont la disposition encourage la prise de notes à même le document de référence. On atteint ici une moyenne de 170 mots/page. À l'opposé, les textes des vecteurs Économie et Médias spécialisés présentent un rapport mots/page plus important. Ce sont des publications soigneusement mises en page afin de maximiser l'espace de présentation des informations. Les effets de la dissimilitude de la taille des sous-corpus seront examinés à la section «Disparité entre les tailles des sous-corpus», à la page 184.

⁷⁶ Le compte de mots a été calculé à l'aide de la fonction Statistiques de Microsoft Word. Des résultats différents auraient été obtenus en recourant aux données fournies par d'autres produits, comme le logiciel d'indexation Naturel, qui possède un antidictionnaire et élimine *de facto* certaines formes.

5.6 Sélection de l'échantillon

Il s'agit ici d'exécuter le processus d'échantillonnage exposé ci-dessus. C'est un processus qui comporte plusieurs étapes.

5.6.1 Sélection des institutions

On a commencé par la sélection aléatoire des producteurs de communications institutionnalisées pour chacun des quatre groupements.

5.6.2 Dénombrement des communications institutionnalisées

Les organisations étaient désormais connues. Le dénombrement des communications institutionnalisées a nécessité, dans les cas de l'Administration, de l'économie et de l'enseignement, d'entrer en communication avec l'organisation concernée. Il a été demandé à chacune de fournir la liste de ses productions françaises pour l'année 1996. Au besoin, la période 1993-1996⁷⁷ a été englobée. Le type de documents recherchés était décrit comme suit : des documents ayant fait l'objet d'une publication officielle, comme de la publicité, des rapports, des procès-verbaux, des études, des communiqués de presse, des articles, etc. Pour les établissements d'enseignement, étaient de surcroît suggérés les livres, les manuels, les notes de cours, bref tous les documents qui servent à présenter la matière aux étudiants. Quant aux médias, l'inventaire des communications a été aisé : l'ensemble de TEXTUM pour les médias généraux et les publications de 1996 pour les médias spécialisés.

Il est opportun de signaler que, hormis les centres de recherches universitaires, les organisations ne tiennent pas de listes de leurs écrits, pas même les services de relations publiques des grandes entreprises. Notre demande d'une liste de

⁷⁷ Exceptionnellement, les années 1991 et 1992 ont été considérées (pour 1 et 6 documents respectivement sur les 106 documents étudiés).

documents a désarçonné plus d'un producteur potentiel. Plusieurs ont refusé de collaborer, invoquant le manque de temps, de ressources et d'intérêt pour en constituer une. Les autres ont remis des listes visiblement compilées à la hâte et forcément incomplètes. Nous avons donc dû nous contenter de ces listes imparfaites.

5.6.3 Sélection des communications institutionnalisées

La sélection aléatoire parmi les documents de chaque institution est ici réalisée.

5.6.4 Sélection des passages des communications institutionnalisées

Sauf exception, jamais plus de cinq pages n'ont été extraites d'une communication donnée. Dans le cas de documents de moins de cinq pages, la première page a été retenue. Ont été rejetées et remplacées par la suivante les pages rédigées par d'autres producteurs que l'auteur (publicité, annexes rédigées par d'autres intervenants, etc.) et les pages dans une langue autre que le français. Toutes les autres pages ont été conservées : pages blanches, pages de titre, tableaux, figures, etc.

5.6.5 Collecte et traitement des données

Les communications institutionnalisées choisies, il a fallu se les procurer. Certains documents étaient disponibles dans le réseau des bibliothèques, d'autres ont pu être obtenus directement auprès de l'institution, d'autres encore ont dû être achetés, etc.

Les passages sélectionnés ont été numérisés, sauf dans les rarissimes cas où la production existait déjà en format électronique. Chaque document a ensuite été soumis à un logiciel de correction orthographique afin de corriger les erreurs

survenues lors de la reconnaissance optique des caractères. Les données électroniques ont par la suite été indexées à l'aide du logiciel d'indexation Naturel, pour une interrogation rapide et fiable.

Les résultats de la sélection des producteurs et de leurs communications institutionnalisées sont présentés de façon schématique dans les tableaux qui suivent. Pour chacun des groupes d'institutions, on trouve les informations suivantes :

- a) le nombre de producteurs recensés, c'est-à-dire le nombre total d'institutions répondant aux critères initiaux de recherche;
- b) le nombre de producteurs sollicités, à la suite de l'échantillonnage effectué;
- c) le nombre de producteurs sélectionnés (avec justification dans le cas d'un écart entre b) et c));
- d) la liste des producteurs sélectionnés et le nombre de pages fournies par chacun.

Tableau 16. Producteurs sélectionnés, Administration

Administration	
<i>8 producteurs répertoriés</i>	
<i>8 producteurs sollicités</i>	
<i>8 producteurs sélectionnés</i>	
Producteurs sélectionnés	Nombre de pages fournies
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	38
Centre de recherche et de développement en transport	15
Commission des transports du Québec	4
Ministère des Transports du Québec	36
Office des autoroutes du Québec	1
Société de l'assurance automobile du Québec	40
Société des traversiers du Québec	9
Société québécoise des transports	3
Total des pages	146

Tableau 17. Producteurs sélectionnés, Économie

Économie	
<i>54 producteurs répertoriés</i>	
<i>21 producteurs sollicités</i>	
<i>12 retenus. Les 9 autres ont été écartés pour les raisons suivantes : 4 n'œuvrent pas principalement dans le domaine du transport routier; 3 disent ne rien publier; 2 refusent de répondre.</i>	
Producteurs sélectionnés	Nombre de pages fournies
Association nationale des camionneurs artisans inc.	20
Autobus Laval	2
Cabano Kingsway	3
Centre de recherche sur les transports	18
Club Automobile du Québec	40
Coopératif de recherche en sécurité routière	20
Groupe de recherche interdisciplinaire mobilité, environnement, sécurité	20
Groupe Robert	5
J.E. Fortin	1
Limocar	4
Société de transport de la Communauté urbaine de Québec	6
Société de transport de la Rive-Sud de Montréal	11
Total des pages	150

Tableau 18. Producteurs sélectionnés, Médias

Médias spécialisés	
<i>7 publications répertoriées</i>	
<i>7 publications étudiées</i>	
<i>5 publications sélectionnées. Une des publications ne traite qu'accessoirement du transport routier; l'autre n'est que le reflet, sur Internet, d'une des publications sélectionnées.</i>	
Titres sélectionnés	Nombre de pages fournies
<i>Guide Services routiers</i>	5
<i>Journal Le Fournisseur</i>	18
<i>L'Écho du transport</i>	20
<i>L'Expéditeur</i>	20
<i>Camionneurs Magazine</i>	20
Total des pages	83
Médias généraux	
<i>Sélection d'un corpus électronique de la presse écrite au Québec, année 1993. Les occurrences du quotidien LeDroit, présentes dans le corpus, seront retirées individuellement à l'étape de l'interrogation.</i>	
Titres sélectionnés	Nombre de pages du corpus
<i>La Presse</i> <i>Le Soleil</i> <i>Le Devoir</i> <i>LeDroit (Ottawa)</i> <i>L'actualité</i> <i>Voir</i>	± 77 000 000 de mots
Total des pages	± 250 000 pages (format 8,5 po X 11 po)

Tableau 19. Producteurs sélectionnés, Enseignement (sommaire)

Enseignement – Résumé	
<i>132 producteurs répertoriés</i>	
<i>11 producteurs sollicités</i>	
<i>6 retenus. Les 5 autres ont été écartés pour les raisons suivantes : 2 producteurs disent ne rien publier; 2 refusent de répondre; 1 affirme que sa documentation n'existe qu'en vietnamien et en chinois.</i>	
Producteurs sélectionnés	Nombre de pages fournies
École de conduite Tecnic Lasalle	20
Sûreté du Québec	20
Commission scolaire de Saint-Jérôme. Cours de conduite de camions (5143)	30
École de conduite Tecnic Rive-Sud	25
Commission scolaire de Saint-Jérôme. Cours de conduite de taxis	30
Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec	30
Total des pages	155

Tableau 20. Producteurs sélectionnés, Enseignement (détail)

Enseignement public ou privé → ↓ Type de cours	Public	Privé
Auto, moto	∅	Échantillonnage aléatoire simple, d'une seule école, restreint aux 111 écoles de conduite de la région 06 (Montréal). N.B. L'école sélectionnée (bannière <i>Tecnic</i>) partage ses documents avec une vingtaine d'autres écoles Tecnic de la région 06.
Producteurs répertoriés	0	111
Producteurs sollicités	0	2
Producteurs sélectionnés	0	1
Nombre de pages fournies	0	20
Autobus, camion	Sélection de la seule commission scolaire de la région de Montréal (sur un total de deux offrant ce cours au Québec)	Échantillonnage aléatoire simple, d'une seule école, restreint aux 11 écoles de conduite annonçant ce cours dans les Pages Jaunes 1996-1997 de la Rive-Sud de Montréal
Producteurs répertoriés	2	11
Producteurs sollicités	1	4
Producteurs sélectionnés	1	1
Nombre de pages fournies	30	25

suite...

Tableau 20. Producteurs sélectionnés, Enseignement (détail) (suite)

Taxi	Sélection de la seule commission scolaire de la région de Montréal (sur un total de deux offrant ce cours au Québec)	Sélection du seul centre de formation privé au Québec
Producteurs répertoriés	2	1
Producteurs sollicités	1	1
Producteurs sélectionnés	1	1
Nombre de pages fournies	30	30
Véhicule d'urgence	Échantillonnage aléatoire simple d'une seule école, sur un total de quatre	Sélection du seul centre de formation privé au Québec
Producteurs répertoriés	4	1
Producteurs sollicités	1	1
Producteurs sélectionnés	1	0
Nombre de pages fournies	20	0

Jusqu'ici, l'échantillonnage a été effectué, le corpus a été validé, les textes ont été réunis, numérisés et indexés. Par la suite, chaque terme, officialisé ou concurrent, a fait l'objet d'une recherche dans chacune des quatre bases de données représentant autant de vecteurs de communications institutionnalisées. Plusieurs actions ont été prises quant à certains cas lors de l'étape de l'interrogation, situations qui seront maintenant présentées.

5.6.5.1 Occurrences exclues

Lorsqu'un terme était présent dans le corpus, les occurrences étaient étudiées une à une afin d'écarter celles qui recouvraient une autre notion que celle à l'étude. Ont été rejetés les termes faisant partie d'adresses (*Churchill **Road***) et de titres d'ouvrages (***Road** & Track, Canada's Best Truckers **Road** Guide, 1995 **Road** Services*). Les apparitions de mots inéluctablement en anglais dans le texte ont été extirpées, comme *bridge* dans le contexte suivant : «Tous les jours, à la nuit tombante, des curieux et des défenseurs de l'environnement se rassemblent au Congress Avenue Bridge afin d'observer la plus importante population urbaine de chauves-souris.» Notons au passage que *bridge* est ici utilisé comme terme générique d'un odyonyme, élément dont il est fait abstraction dans la présente recherche, comme le fait l'OLF. Autre exemple : la mise à l'écart d'occurrences du type de *fleet* «flotte» dans *Congrès annuel du Fleet Management Institute à Montréal*. Par ailleurs, les occurrences suivantes n'ont pas été comptabilisées, car elles figurent dans la légende bilingue d'une carte routière : *bridge, collector road, expressway, ferry* et *parking*. Les termes français de la même légende ont bien sûr été recensés. Le motif de cette dernière suppression est fondé sur la logique même de sélection des documents composant le corpus. Dès le départ (voir la section «Sélection des passages des communications institutionnalisées», à la page 171), ont été exclues les données dans une langue autre que le français; un raisonnement similaire a été appliqué à un document bilingue. Un autre cas d'inacceptation est celui d'apparition de termes recherchés dans des descripteurs de documents. Le cas auquel il est fait ici référence est celui de TEXTUM, qui présente en tête de chacun de ses articles une brève

description du thème qui y est traité. Un de ces descripteurs est *Routes, autoroutes, etc.* Les occurrences de ces deux unités n'ont pas été comptabilisées, car ce sont des données administratives, superposées au texte original. Enfin, un dernier cas de mise à l'écart touche des concurrents détectés en contexte, mais qui ne figurent pas parmi les 509 termes objets de l'enquête⁷⁷.

Signalons en passant la seule occurrence d'un terme anglais dans le corpus : le terme *road* «chaussée», dans l'expression «*the end of the road*», utilisée par l'écrivain québécois Michel Tremblay pour parler de Key West dans un texte de la revue *Touring*.

5.6.5.2 Termes simples présents comme partie de syntagmes

La présence, à l'intérieur de syntagmes, de termes simples recherchés constitue un dilemme. Prenons l'exemple du terme *circulation*, rencontré dans des expressions complexes comme *voie de circulation* et *feu de circulation*. Il est fort tentant de tenir compte de l'apparition de *circulation* dans ces syntagmes. Établissons une comparaison, pensons aux concurrents *entrepreneurship* et *entrepreneuriat* en gestion. Si le syntagme *centre d'entrepreneuriat* est rencontré, il est logique de croire qu'il s'agit d'une occurrence à porter au crédit du terme recommandé *entrepreneuriat*. Dans les faits, la présence du terme, seul ou partie de syntagme, manifeste de sa vigueur, de son emploi. Mais, en toute rigueur, une telle analyse ne tient pas quand on imagine les situations suivantes : les termes anglais *collector* «route à chaussées séparées» et *collector road* «route collectrice». Le corpus recense une seule occurrence de *collector road*. Si l'on s'en tient au raisonnement précédent, on devrait

⁷⁷ Bien que les termes suivants soient de toute évidence des appellations synonymes de formes recherchées, nous ne les avons pas inclus en raison de leur absence des banques de terminologie interrogées pour recenser les concurrents. On trouve par exemple *route à chaussées divisées* comme synonyme du terme *route à chaussées séparées*, *coefficient de friction* pour *coefficient de frottement* (*coefficient of friction* en anglais), *pont(-)tunnel* pour *tunnel*, *voie de sortie* pour *bretelle*, (*panneau de*) *voies convergentes* pour (*panneau de*) *convergence*, *volume de circulation* pour *débit de circulation* (*volume* en anglais), etc.

en conclure que *collector* apparaît une fois à l'intérieur de *collector road* et qu'il s'agit là de deux occurrences distinctes. Ce qui serait incohérent, car un seul et même terme ne peut être décomposé et comptabilisé deux fois pour deux notions distinctes. C'est ainsi que les occurrences de *traversier* dans l'expression *Société des traversiers du Québec* n'ont pas été comptabilisées. N'ont donc été calculées que les occurrences de termes simples apparaissant seuls, et non à l'intérieur d'un syntagme les englobant.

Après toutes ces considérations, le nombre d'occurrences net de chaque terme a été consigné dans un tableur en prenant soin de ventiler les occurrences par vecteur.

5.6.5.3 Particularités du corpus Médias généraux

Le sous-corpus Médias se partage en deux : la subdivision Médias spécialisés et la subdivision Médias généraux. Le sous-corpus Médias généraux a mérité une considération particulière à l'égard de sa taille, dont il sera fait part dans les pages qui suivent.

Le sous-corpus Médias généraux est formé de TEXTUM, utilisé notamment par les rédacteurs du Dictionnaire bilingue canadien, et compte environ 77 millions de mots. Les règles de constitution de notre corpus imposent de limiter à 20 000 mots l'ampleur de la subdivision Médias généraux. Le total des occurrences retracées après avoir interrogé TEXTUM devait donc être ramené à l'échelle d'un corpus de 20 000 mots. La façon de procéder suivante a été utilisée : l'équivalent proportionnel de 1 occurrence sur 20 000 mots est de 3 850 occurrences sur 77 000 000 mots. Supposons que l'on arrondisse à l'unité supérieure à partir de 0,5 occurrence sur 20 000 mots. Cela revient à dire qu'il suffit de 1 925 occurrences (c'est-à-dire 3 850 multiplié par 0,5) sur 77 000 000 mots pour obtenir l'équivalent de 1 occurrence sur 20 000 mots. Ainsi, les termes présentant dans TEXTUM moins de 1 925 occurrences ont été considérés absents de notre corpus.

Maintenant, pour chacun des termes – majoritairement polysémiques – présentant le minimum requis d'occurrences, on a eu recours à un échantillonnage pour déterminer la proportion d'utilisation des termes dans le domaine des transports. Le logiciel d'interrogation de TEXTUM est muni d'une fonction d'échantillonnage, qui a été mise à profit. Prenons le terme *autoroute*, présent 3 795 fois dans le corpus. Il s'agissait de déterminer combien d'occurrences d'*autoroute*, sur ces 3 795, représentent la notion du domaine des transports. Idéalement, une lecture individuelle de chacune des occurrences aurait permis de ne conserver que les occurrences traitant de la notion à l'étude, mais l'énorme quantité de données à analyser aurait rendu la tâche trop lourde. Pour assurer la validité du recours à un échantillon, des tests complets ont été effectués sur de plus petites quantités de données, vérifications qui sont présentées ci-dessous.

Il s'agissait de vérifier le degré de validité d'un échantillon par rapport à la totalité des occurrences. TEXTUM peut produire un échantillon de n'importe quelle taille, 100 occurrences ont été choisies ici. Par exemple, pour une demande, comme *autoroute*, dont le résultat est de 3 795 occurrences, TEXTUM divise alors le corpus en 100 tranches de 38 occurrences environ et présente les occurrences n^{os} 1, 39, 77, 115, 153, etc. Six tests de vérification ont été effectués pour autant de termes des transports, retenus pour leur faible fréquence dans le corpus.

a) *autobus scolaire*

TEXTUM affiche 149 occurrences du syntagme *autobus scolaire*. De ces 149 occurrences a été extrait un échantillon de 100 occurrences. Après examen individuel de chacune de ces occurrences, aucune n'a été écartée. Par la suite, les 149 occurrences ont été étudiées une à une, pour conclure que toutes étaient recevables. Dans ce cas-ci, l'échantillon est parfaitement conforme à l'ensemble des occurrences, 100 % des occurrences ayant été retenues dans les deux cas.

En bref :

Total de 149 occurrences → 149 retenues (100 %)

Échantillon de 100 occurrences → 100 retenues (100 %)

b) *bretelle*

Total de 293 occurrences → 116 retenues (40 %)

Échantillon de 100 occurrences → 42 retenues (42 %)

c) *cul-de-sac*

Total de 244 occurrences → 31 retenues (13 %).

Échantillon de 122 occurrences → 11 retenues (9 %)

d) *échangeur*

Total de 221 occurrences → 125 retenues (57 %)

Échantillon de 100 occurrences → 57 retenues (57 %)

e) *emprise*

Total de 504 occurrences → 21 retenues (4 %)

Échantillon de 100 occurrences → 4 retenues (4 %)

f) *insertion*

Total de 213 occurrences → 0 retenue (0 %)

Échantillon de 100 occurrences → 0 retenue (0 %)

Les résultats des six tests décrits ci-dessus ont été soumis au linguiste-statisticien, qui les a considérés suffisants, justifiant que l'extrapolation à partir d'un échantillon de 100 occurrences est fiable.

Un autre processus d'exclusion doit ensuite être effectué sur les occurrences retenues de l'échantillon. En effet, notre corpus doit se restreindre à des publications en provenance du Québec. Or, TEXTUM contient une publication hors Québec : le quotidien *LeDroit*. Grâce au cédérom *Actualité-Québec 1993*, qui recoupe TEXTUM, il a été possible d'isoler les occurrences provenant du *Droit*. Chacune des occurrences

retenues à la suite de l'examen de l'échantillon a donc fait l'objet d'une interrogation dans *Actualité/Québec*. Lorsqu'il apparaissait qu'une occurrence provenait du quotidien de la région de la capitale nationale, elle était automatiquement retranchée.

Illustrons notre propos à l'aide d'un exemple. Prenons celui du terme *autoroute*. Après examen de l'échantillon de 100 occurrences, supposons que 83 occurrences du terme aient été recensées dans le contexte des transports. Supposons que *LeDroit* ait fourni 7 de ces 83 occurrences, on déduira que le corpus québécois de TEXTUM renferme 76 (et non plus 83) occurrences d'*autoroute* dans le domaine des transports. C'est sur cette nouvelle donnée que s'appuieront les calculs subséquents. Pour extrapoler le nombre d'occurrences de cette utilisation sur les 3 795 occurrences d'*autoroute* que compte TEXTUM, il suffit de calculer 3 795 multiplié par 76 %, ce qui donne 2 884. Il est maintenant possible d'affirmer que TEXTUM renferme 2 884 occurrences du terme *autoroute* dans le domaine des transports au Québec. Il reste désormais à rapporter ce chiffre sur un corpus de 20 000 occurrences, ce qui s'effectue par une simple règle de trois : 2 884 occurrences divisées par 77 000 000 mots, multipliées par 20 000. Ce qui donne 0,75 occurrence, qui est arrondie à 1 occurrence.

5.7 Présentation et discussion des résultats de l'application de la méthode proposée de mesure de l'implantation terminologique

Plusieurs questions se posent une fois le corpus rassemblé. Les disparités entre la taille des sous-corpus évoquées auparavant ont-elles pour effet d'invalider les conclusions pouvant être tirées du corpus? Peuvent-elles infirmer certaines comparaisons entre sous-corpus, leur taille allant du simple au double? L'ordre de grandeur du corpus global se révèle-t-il suffisant, conformément aux estimations initiales? Comment les résultats obtenus par notre recherche se comparent-ils à ceux des travaux précédents? Ces interrogations ont fait l'objet de vérifications approfondies, travaux dont il sera maintenant fait part.

Les analyses statistiques qui suivent ont été menées afin d'explorer les aspects mathématiques de notre enquête d'implantation de la terminologie officialisée et d'en évaluer les limites⁷⁸. Les tâches suivantes ont été effectuées :

- étudier l'adéquation de notre échantillon par rapport à une loi de probabilité connue;
- tester la représentativité des corpus de l'échantillon en exploitant la nature probabiliste d'apparition des mots dans chaque corpus;
- explorer graphiquement les seuils d'occurrences de la terminologie officialisée;
- confirmer l'analyse de la proportion obtenue grâce aux tests statistiques de proportions, ou test Z, et
- déterminer un intervalle de confiance de cette proportion quelle que soit la taille de l'échantillon considérée, pour toute la population de mots utilisée.

5.7.1 Disparité entre les tailles des sous-corpus

La disparité entre les tailles des sous-corpus paraît, de prime abord, remettre en cause la validité d'éventuelles comparaisons entre ces derniers. Afin d'assurer la valeur des comparaisons, deux tests ont été effectués : le test d'ajustement uniforme de la répartition et le test de normalité et de fiabilité.

5.7.1.1 Test d'ajustement uniforme de la répartition

L'hétérogénéité des tailles des sous-corpus a d'abord retenu notre attention. Afin d'évaluer les effets de cette dissymétrie, une base de données a été créée pour chacun des groupes de communications institutionnalisées à l'étude. Puis chacune de ces bases a été subdivisée aléatoirement en quatre tranches de taille comparable. C'est à des fins de validation statistique que cette démarche a été effectuée. Le nombre d'occurrences repéré dans chaque tranche peut alors être comparé dans le cadre de tests de représentativité. L'adéquation de notre échantillon a été étudiée par rapport à

⁷⁸ Nous sommes reconnaissant à Jean-Paul Isson, analyste en statistiques à l'Université du Québec à Hull, d'avoir pris soin de la validation statistique de nos données.

la loi uniforme et normale. Le test du khi carré⁷⁹, fondé sur le nombre de mots par sous-corpus, a révélé que la distribution des mots par sous-corpus n'était pas du tout uniforme. Ce résultat statistique corrobore étroitement les résultats réels fournis par nos données, justifiant ainsi le passage du simple au double du nombre de mots entre certains sous-corpus.

5.7.1.2 Test de normalité et de fiabilité

La représentativité des sous-corpus de l'échantillon a pu être vérifiée en recourant à la loi uniforme et normale. Le nombre de corpus et de sous-corpus étant très peu élevé, faire emploi du test d'adéquation de Pearson pour la loi normale aurait été peu fiable. Par ailleurs, la procédure d'occurrences a été associée à un modèle binomial, puisque la taille de l'échantillon des termes recherchés est supérieure à 30. Le coefficient obtenu démontre une cohérence interne du modèle. Cela signifie que tous les sous-corpus de l'étude sont nécessaires pour l'analyse, en tenant compte du choix aléatoire et indépendant ayant présidé à leur composition. L'échantillon choisi apporte donc un maximum d'information.

Les tests menés sur la taille des sous-corpus donnent les résultats suivants :

- chacun des sous-corpus est suffisamment grand pour être représentatif de son vecteur;
- malgré l'aspect discordant de leur taille, les sous-corpus pourront être comparés avec des conclusions valides.

5.7.2 Taille du corpus suffisante

Les résultats extraits d'un corpus de 171 000 mots sont-ils caractéristiques de l'ensemble des communications institutionnalisées du domaine des transports? Dans

⁷⁹ La statistique khi carré permet de tester s'il existe une association significative entre deux variables.

le but de répondre à cette question primordiale, une analyse a été effectuée sur le corpus réuni. Comme exposé précédemment, plus de 500 termes français et anglais ont été retenus et recherchés dans le corpus. Cependant, vu la quasi-inexistence d'occurrences anglaises (1 seule occurrence sur 280 termes) dans le domaine des transports au Québec, cet aspect a été abandonné lors la validation de la taille du corpus. C'est donc en se concentrant exclusivement sur les entrées françaises que sera calculé le seuil de présence des termes, à l'aide d'un test de proportion.

5.7.2.1 Test z de proportion

Notre étude de confirmation prend appui sur la construction d'un test z de proportion, ainsi que sur la détermination d'un intervalle de confiance⁸⁰ pour la proportion de termes français rencontrés, pour toute la population de mots utilisée. L'évaluation de la puissance de notre analyse statistique et du seuil limite, fonction ou non de la taille de l'échantillon, a été réalisée avec le logiciel PASS 6.0. Il en résulte

⁸⁰ La formule utilisée est la suivante :

$$Z = (P - P_0) / (P_0 (1 - P_0) / N)^{1/2}$$

où :

P_0 = le seuil observé de termes officialisés (ici, 22 %)

N = la taille de l'échantillon

P = une nouvelle proportion

Hypothèses :

H_0 : $P = P_0$, c'est-à-dire que le seuil projeté ne variera pas significativement du seuil observé en augmentant la taille de l'échantillon;

H_a : $P < P_0$, c'est-à-dire que le seuil projeté sera inférieur au seuil observé en augmentant la taille de l'échantillon.

Si $Z_a > Z$, alors on rejette H_0 , c'est-à-dire que la proportion d'occurrences n'est pas significative et que la taille du corpus devra être augmentée.

Notre hypothèse est que la proportion d'occurrences ne variera pas de plus de 5 %, c'est-à-dire qu'elle sera inférieure à 27 %. En procédant à une vérification unilatérale à gauche au niveau $\alpha = 5$ %, la valeur critique de Z est $Z\alpha = -1,64$.

$$Z = [(22-27)/2,73] = -1,83$$

La valeur calculée Z (-1,83) est strictement inférieure à la valeur critique $Z\alpha = -1,64$. Donc, au seuil de signification $\alpha = 5$ %, l'hypothèse selon laquelle la proportion d'occurrences ne variera pas de plus de 5 % est validée.

que, au seuil de signification $\alpha = 5\%$, on peut affirmer que la proportion d'occurrences ne variera pas de plus de 5 % des résultats affichés.

5.7.2.2 Intervalle de confiance

Un intervalle de confiance (ou fourchette) est un intervalle à l'intérieur duquel on considère que les multiples valeurs d'une variable ne diffèrent pas de façon statistiquement significative. Il s'exprime comme suit : les résultats de la présente enquête sont exacts à 5 % près, 19 fois sur 20. Cette possibilité de prédiction (ici, il est certain à 95 % que les résultats sont exacts, avec une marge d'erreur de 5 %; autrement dit, si l'enquête était recommencée vingt fois en utilisant le même protocole, les prévisions présenteraient une seule fois plus de 5 % d'écart). L'intervalle de confiance des résultats présentés ici a été établi pour un niveau de signification de 95 %⁸¹.

La méthode permet donc d'affirmer que le pourcentage de termes recherchés pour une population de 171 000 mots se situe entre 16,6 % et 27,3 %.

⁸¹ La formule suivante a été utilisée :

$$I = (P_0 - Z(1 - \alpha/2) * (P_0(1 - P_0) / N)^{1/2}; P_0 + Z(1 - \alpha/2) * (P_0(1 - P_0) / N)^{1/2})$$

où :

P₀	la fréquence sous l'hypothèse H ₀ , c'est-à-dire que le seuil projeté ne variera pas significativement du seuil observé en augmentant la taille de l'échantillon
Z (1 - α / 2)	le quantile d'ordre 1 - α / 2 de la loi normale centrée réduite N(0;1)
N	la taille de l'échantillon

Les théories statistiques de distribution d'échantillonnage permettent de construire l'intervalle de confiance. La méthode utilisée peut être décrite comme suit :

on a considéré la variable aléatoire X, X étant le nombre d'occurrences de termes français parmi n mots;

X suit une loi binomiale de paramètres n et p, avec p inconnu;

F = X/n est un estimateur sans biais de p (E(F) = p);

f = P₀ est un estimateur ponctuel de p;

nF suit approximativement une loi normale de paramètres np et (np(1 - p))^{1/2};

n (>30) et p dans notre modèle permettent de faire une approximation du modèle binomial par une loi normale.

5.7.3 Disparité avec les résultats d'Auger et de Martin

L'application de protocole de mesure avancé situe les résultats obtenus à l'aide de celle-ci à ceux obtenus lors d'études antérieures. Prenons ici comme point de comparaison les deux plus récentes études menées sur le sujet, soit celles de André Martin (1998) et de Pierre Auger (1999). Ce qui frappe d'abord l'œil, ce sont les données touchant la proportion de termes trouvés dans les corpus de nos collègues. Martin et Auger, dans leurs corpus respectifs, ont pu respectivement retrouver les occurrences de 59 % et 73 % des termes à l'étude. Or, notre recherche n'affiche qu'un maigre taux de succès de 10 % à ce chapitre. Il importe de voir de plus près ce qui peut expliquer de telles disparités, qui laissent croire à un corpus insuffisant dans le travail mené ici.

Le tableau de la page suivante résume les chiffres des trois études considérées :

Tableau 21. Tableau comparatif des résultats des études de Martin (1998), Auger (1999) et Quirion

	Martin (1998)	Auger (1999)	Quirion
Nombre de mots du corpus	227 000 par période diachronique 104 000 (corpus complémentaire)	estimé à 375 000 mots ⁸² pour la première période diachronique; l'auteur avance 5 397 548 mots pour la seconde; nous l'estimons plutôt à plus de 462 millions (voir texte ci-dessous)	171 000
Nombre étudié de notions officialisées du domaine	33/278 (12 %)	30/344 (9 %)	85/133 (64 %)
Nombre de termes français recherchés	138	216 annoncés ⁸³	229
Nombre de termes anglais recherchés	0	0	280
Nombre total de termes recherchés	138	216	509
Nombre de termes français trouvés	81/138 (59 %)	158/216 (73 %)	52/229 (23 %)
Nombre de termes français absents	57/138 (41 %)	58/216 (27 %)	177/229 (77 %)
Nombre de termes anglais trouvés	s. o.	s. o.	1/280 (0 %)
Nombre total de termes trouvés	81/138 (59 %)	158/216 (73 %)	53/509 (10 %)

⁸² L'auteur affirme (1999 : 45) que son premier corpus documentaire compte environ 1 500 pages de texte. Nous estimons, à 250 mots par page, que cela représente 375 000 mots.

⁸³ Auger (1999 : 35) présente «[...] la liste des 30 espèces (216 noms) constituant le corpus de référence et qui ont fait l'objet de recherche dans le corpus [...]». Suit la liste en question, qui ne présente toutefois que 188 noms (30 termes normalisés et 158 appellations concurrentes).

Quelques précisions doivent être apportées, d'abord en ce qui a trait à la taille du corpus Auger. Ce dernier recourt en partie à des journaux en format électronique (Auger, 1999 : 45) : *La Presse* (13 années de parution); *Le Devoir* (6 années); *Le Soleil* (6 années). Or, bien que la chose ne soit précisée nulle part dans la publication, il est manifeste que le chercheur et son assistant ont d'abord interrogé ces journaux électroniques pour trouver les articles mentionnant des termes recherchés. Ce sont les textes de ces articles, sauvegardés pour consultation, qui forment l'essentiel des quelque 5 millions de mots annoncés par Auger. Nous croyons plutôt que le calcul devrait reposer sur la source initiale, soit la totalité des journaux en format électronique.

Notre estimation prend appui sur la donnée suivante, obtenue de l'équipe du Dictionnaire bilingue canadien de l'Université de Montréal : en 1993, le nombre total d'occurrences d'une année de parution de quatre quotidiens (*La Presse*, *Le Devoir*, *Le Soleil*, *LeDroit*) et de deux autres périodiques (*Voir* et *L'actualité*) totalisait 77 millions d'occurrences. Une évaluation sommaire permet d'estimer que, cette année-là, les 52 parutions de *Voir* et les 12 parutions de *L'actualité* ont pu équivaloir à environ deux mois de publication d'un quotidien. Nous en déduisons que la somme de ces deux mois/publication, ajoutée aux 48 mois/publication des quotidiens (12 mois/publication X 4 quotidiens), donne l'équivalent de 50 mois/publication. Or, 77 millions d'occurrences divisées par 50 mois/publication donne 1 540 000 occurrences par mois/publication. Appliquons maintenant ce compte au corpus Auger. Les parutions considérées de *La Presse*, du *Devoir* et du *Soleil* totalisent 25 années, soit 300 mois/publication. 300 mois/publication X 1 540 000 occurrences par mois/publication donne un total approximatif de 462 millions d'occurrences.

Apportons maintenant une précision quant à la nature des termes recherchés. Auger et Martin se sont tous deux limités à la recherche de termes français. Les concurrents déterminés au cours de leurs études n'ont donc pas inclus les équivalents anglais, contrairement au choix que nous avons effectué. Sous cette considération, la

proportion de termes retrouvés dans notre corpus grimpe à 23 %. Amélioration certes notoire, mais largement insuffisante pour dissiper tout doute quant à l'authenticité de notre corpus.

Cette question de la véridicité de notre corpus mérite d'être posée à plus d'un titre, car elle remet forcément en question la méthode de constitution qui le sous-tend. Afin d'éclairer le débat, les méthodes d'interrogation de corpus par nos prédécesseurs ont été scrutées. Il a alors été remarqué que le nombre d'occurrences obtenues par Auger lors de l'exploitation de son corpus n'est pas pondéré, car il comptabilise toutes les occurrences, à l'opposé de notre manière de procéder. Rappelons que, pour équilibrer les quatre vecteurs de notre corpus et éviter de donner au sous-corpus Médias généraux un poids disproportionné par rapport aux autres vecteurs considérés, les résultats de l'interrogation de 77 millions de mots ont été ramenés à une échelle de 20 000 mots par une simple règle de trois, comme il est exposé à la page 183. Concrètement, cela signifie que tout terme n'apparaissant pas dans la base TEXTUM un minimum de 1 975 fois n'a pas été considéré. Cela entraîne également que le terme *route*, pourtant repéré 13 905 fois dans TEXTUM, ne sera pas considéré comme repéré, bien que cela revienne à 3,6 occurrences sur un corpus de 20 000 mots. Une fois soustraits les contextes traitant d'une autre notion et ceux tirés du quotidien franco-ontarien *LeDroit*, il ne reste proportionnellement plus assez d'occurrences pour considérer le terme.

C'est ainsi que nous avons tenté de déterminer si des résultats analogues à ceux de nos antécédents seraient atteints en recourant à des méthodes d'exploitation voisines. Trois paramètres ont été établis pour ce faire :

- recherche des termes français uniquement;
- interrogation d'un corpus de médias généraux essentiellement comparable à celui d'Auger⁸⁵;
- aucune pondération des résultats : toute occurrence d'un terme est comptabilisée.

Les résultats sont probants : la proportion de termes retracés augmente brusquement à plus de 62 %. Cela place les résultats de la présente recherche à mi-chemin entre ceux de Martin et d'Auger dans leurs études. La conclusion à tirer de ce constat est importante. Si l'on considère les études de nos collègues, il faut admettre que la proportion de termes officialisés en usage est importante. Martin (1998 : 54) a d'ailleurs choisi les termes de son étude dans ce but : «[...] il est évident que nous avons tenté de retenir des termes dont nous croyons que la fréquence d'emploi était élevée.» Par ailleurs, il vient d'être démontré que le recours à un corpus partiellement raisonné (l'exploitation complète et non pondérée d'un vaste corpus médiatique) permet de retrouver une part importante de termes officialisés – et de leurs synonymes – en usage. Or, cette part n'est peut-être pas réellement aussi considérable qu'elle en a l'air. Le recours à un corpus raisonné gonfle les chiffres, créant ainsi une distorsion de la réalité. La preuve en est que dès lors qu'on entreprend des ajouts réfléchis à un corpus, on peut influencer les résultats de son interrogation et, de là, les conclusions de l'enquête. Nous réitérons ici notre ferme conviction que la seule méthode reflétant la réalité ne peut être obtenue qu'à l'aide d'une étude similaire à celle construite tout au long de la présente thèse. L'aspect scientifique et reproductible conféré à une enquête par le sceau de la statistique fournit les arguments pour avancer que, bien que les résultats issus de notre thèse soient à des lieues de ceux de nos collègues chercheurs, le tableau ici dressé de l'implantation du vocabulaire des transports au Québec est juste. La reproductibilité inhérente à notre enquête constitue à nos yeux une preuve recevable de ce que nous avançons.

⁸⁵ C'est-à-dire *La Presse*, *Le Soleil* et *Le Devoir* pour les mêmes années que celles considérées par Auger, auxquelles nous ajoutons l'année 1997 ainsi que le début de l'année 1998, en plus des occurrences tirées du quotidien *LeDroit*, de l'hebdomadaire *Voir* et de *L'actualité* (1992-1997, ainsi que le début de 1998).

Les différentes questions posées étant ainsi résolues, il est maintenant possible de passer à une nouvelle étape dans l'application de la méthodologie proposée.

5.8 Présentation et discussion des résultats de l'enquête d'implantation dans le domaine des transports

Il a été démontré qu'il était possible de mesurer scientifiquement l'enracinement de termes dans l'usage. Grâce à ce constat, qui légitime les conclusions qui seront bientôt tirées, l'éclairage renouvelé que cette mesure apporte au comportement des vocables québécois des transports sera mis en valeur. L'aboutissement du cheminement méthodologique sera exposé dans la présente partie, où l'implantation des termes étudiés sera détaillée. Après avoir brièvement fait état de nos observations quant aux termes sans concurrents dans le corpus, notre attention se portera sur les désignations multiples pour une notion. Une analyse comparative du taux d'implantation des termes officialisés par sous-corpus sera effectuée, et un regard d'ensemble sur l'implantation de la terminologie officialisée des transports envisagée clora le tout.

Il a été montré plus haut que les 85 notions retenues pour l'étude faisaient l'objet de 509 appellations, langues anglaise et française confondues. Voyons ce qui a été trouvé.

5.8.1 Détails des résultats

Il a été constaté précédemment que les 229 termes français recherchés n'ont bien sûr pas tous été retrouvés dans le corpus : 77 % d'entre eux, soit 177 termes, n'y présentent pas la moindre occurrence. En ce qui touche les notions, 55 % d'entre elles (47 notions) sont absentes du corpus. Les 23 % de termes retracés qualifient quant à eux les 38 notions restantes; plus de sept concepts sur dix (soit 27 sur 38) ne sont représentés que par un seul vocable. Les cas observés de concurrence terminologique

se ramènent donc à 11 notions, traduites par un total de 25 termes. Cette ventilation est schématisée dans le tableau suivant :

Tableau 22. Ventilation des termes selon leur présence dans le corpus

509 termes désignant 85 notions	
229 termes français	280 termes anglais absents du corpus ⁸⁵
52 termes trouvés, désignant 38 notions	177 termes absents du corpus; 47 notions absentes du corpus
27 termes désignant 27 notions	25 termes désignant 11 notions

La liste des 85 notions et des 509 termes objets de l'enquête n'est pas présentée au fil du texte; le lecteur les trouvera plutôt à l'annexe B. Les résultats seront dégrossis dans l'ordre suivant: le cas particulier des termes anglais, introuvables dans le corpus, sera d'abord brièvement discuté. L'attention sera par la suite portée sur l'ensemble des termes français, afin d'en donner un aperçu global. Puis la réflexion se poursuivra en mettant successivement l'accent sur diverses catégories révélatrices. Tout d'abord, les notions absentes du corpus seront présentées, de concert avec leurs appellations. Les notions présentes dans le corpus feront ensuite l'objet de notre propos, qui se ramifiera alors. En premier lieu, les désignations uniques (seules utilisées pour représenter un concept) seront discutées; les désignations partagées (où plusieurs épithètes traduisent activement une notion) le seront en second lieu. Ces dernières feront l'objet d'un classement en fonction des circonstances suivantes: domination du terme officialisé, primauté d'un terme concurrent ou égalité entre les deux. Débutons donc par les termes anglais, frappants par leur exclusion du discours institutionnalisé québécois du domaine des transports.

⁸⁵ À l'exclusion d'une occurrence d'un terme anglais.

5.8.1.1 Termes anglais

Les 280 noms anglais sont tous, à une occurrence près, absents de l'usage québécois. Rappelons que cette occurrence (du terme *road*) est tirée d'un texte de Michel Tremblay, paru dans le magazine *Touring*, où il résume la position géographique de Key West (Floride) : «*the end of the road.*» Le constat est éclatant : le discours institutionnel québécois est donc totalement exempt d'épithètes de langue anglaise. On peut d'ores et déjà comprendre que la concurrence terminologique se joue entre formes françaises. Le tableau à l'annexe C dresse la liste des notions anglaises et des appellations qui les recouvrent.

Il est absolument remarquable que le discours institutionnel étudié du domaine des transports au Québec en 1996 ne comporte aucun recours à une terminologie anglaise. L'intervention étatique dans le domaine de la langue, fait évoqué plus tôt, est souvent dictée au Québec par l'influence de l'anglais. L'action du gouvernement québécois dans le domaine de l'aménagement linguistico-terminologique a pour objectif de rehausser l'attraction et l'utilisation de la terminologie française, réduisant du même souffle la dominance de l'anglais. Par ailleurs, le domaine des transports est un des premiers à avoir fait l'objet de travaux d'officialisation. Les rares documents de la Commission ministérielle de terminologie des transports de l'époque ne suffisent cependant pas à déterminer si ce domaine a fait l'objet de l'attention des aménagistes en raison de la prédominance de l'anglais dans le discours spécialisé. Si tel était le cas, le domaine des transports pourrait ainsi se révéler une manifestation éclatante du succès d'une entreprise d'aménagement terminologique. Il faudrait en revanche, avant de conclure définitivement à cette réussite en matière de francisation, procéder à une reconnaissance de la situation linguistique avant les travaux de la Commission ministérielle de terminologie. Peut-être cette Commission n'a-t-elle que sanctionné des usages qui, à l'époque, étaient déjà implantés ou en voie de l'être?

À la suite de la constatation de l'absence des étiquettes anglaises dans le corpus, l'étude des résultats fera dorénavant abstraction de la partie anglaise des concurrents

terminologiques. Il est tout indiqué de se tourner immédiatement vers les vocables français et les notions qui les sous-tendent.

5.8.1.2 Notions et termes français

Une présentation globale de l'implantation des 85 termes officialisés du transport au Québec et de leurs 144 concurrents français se trouve à l'annexe D. Les données seront ensuite commentées de façon détaillée, à partir de catégories fondées sur les coefficients d'implantation. Trois cas ont été établis : les notions inexistantes (et, forcément, les termes les matérialisant) dans les communications institutionnalisées, les désignations uniques et les désignations partagées.

Le coefficient d'implantation est une des informations signalées à l'annexe D. Le coefficient d'implantation peut prendre une valeur entre 0 et 1; il peut aussi se traduire par la mention *s. o.* (sans objet). Il signale alors qu'aucune des appellations qualifiant une notion donnée n'est présente dans le corpus. Par exemple, on comprendra du tableau de l'annexe D que la notion «accotement» manque aux textes étudiés. En effet, l'ensemble des termes français la signifiant, soit les termes *accotement* et *berme*, ne font pas partie des discours des institutions. Le coefficient d'implantation qui leur est attribué est donc la mention *sans objet*, car la notion qu'ils désignent est elle-même introuvable. À l'opposé de ce qui précède, le concept «autobus scolaire» est visible dans le corpus et il se manifeste toujours sous les traits d'*autobus scolaire*. Le coefficient d'implantation de ce syntagme sera alors de 1; son concurrent *autobus d'écoliers*, inexistant dans le corpus, hérite quant à lui d'un coefficient d'implantation nul.

Le tableau de l'annexe D n'est autre chose qu'une présentation exhaustive des données relatives à l'ensemble des termes français désignant les 85 notions sur lesquelles s'est prononcée la CTOLF. Utile pour donner une vue d'ensemble des termes et notions en jeu, il ne met pas en relief la nature des diverses implantations. C'est à cette fin que les résultats terminométriques seront maintenant décortiqués en

éclatant le tableau précédent. Commençons pour ce faire par les notions absentes des textes représentatifs du discours institutionnel québécois des transports.

5.8.1.3 Notions absentes

Plus de trois termes français sur quatre (77 %) ne figurent pas dans le corpus, c'est-à-dire 177 sur 229. Ces chiffres prennent toute leur signification quand on les accole à ceux des notions : plus de la moitié (55 %) de ces dernières manquent à l'appel. Cela signifie que 47 des 85 notions pour lesquelles un avis d'officialisation a été émis ne sont pas en usage, ce qui paraît beaucoup. On peut ainsi s'étonner du grand nombre de notions pour lesquelles aucune dénomination n'apparaît dans les textes institutionnalisés. Diverses hypothèses peuvent être évoquées pour expliquer ce faible emploi. La première prend forme autour de la possibilité que ces notions aient été courantes à l'époque de leur normalisation, mais ne le soient plus aujourd'hui. Une seconde éventualité toucherait un choix malheureux des notions et termes à officialiser de la part de la Commission ministérielle de terminologie des transports et de la CTOLF. Il ne faut toutefois pas perdre de vue la rigueur annoncée du processus d'officialisation terminologique de la CTOLF, décrit à la page 141, qui fait référence à une «large consultation des milieux intéressés» (Rousseau, 1990 : 13). Auger (1982b : 153) précise :

De façon à éviter des interventions inopportunes de la CTOLF, chaque dossier doit, pour être étudié, avoir fait l'objet d'une demande d'un individu ou d'un organisme concerné directement par la question soumise. De plus, les demandeurs doivent faire la démonstration de l'urgence et de la nécessité de recourir à la normalisation. Dans le cas contraire, les demandes font l'objet d'une recommandation de la Commission.

Il importe de noter ici que les propos de l'ancien président de la CTOLF ne visent que les termes normalisés. Or, les quatre termes normalisés du domaine des transports sont bel et bien présents dans l'échantillon considéré. Mais toute tentative

de réponse à ces questions demeure hypothétique en l'absence d'une enquête diachronique sur l'enracinement terminologique; dans ces conditions, il ne faudrait pas conclure trop hâtivement sur ces contingences.

Les 47 notions absentes du corpus (ainsi que leurs dénominations) sont regroupées dans le tableau suivant. On notera que, dans le présent document, les notions à l'étude sont désignées par le terme officialisé.

Tableau 23. Notions absentes du corpus

Notion	Terme (termes officialisés en gras)
accotement	accotement berme
amortisseur routier	amortisseur routier
berme	berme
bombement	bombement
bordure	bordure bordure de chaussée bordure de trottoir
canalisation	canalisation
carrefour giratoire	carrefour giratoire rond-point
cassis	cassis
cisaillement	cisaillement
coefficient de frottement	coefficient d'adhérence coefficient de frottement
contraste	contraste
convergence	convergence écoulement convergent insertion
courbe de tracé en plan	courbe de tracé en plan
courbe en S	courbe en S
débit de service	débit de service
débit journalier moyen	D.J.M. débit journalier moyen débit moyen journalier trafic journalier moyen
déclivité	déclivité
dévers	dévers
distance de visibilité	distance de visibilité
distance de visibilité d'arrêt	distance de visibilité d'arrêt
distance de visibilité de dépassement	distance de visibilité de dépassement
divergence	divergence
dos d'âne	dos d'âne
entrecroisement	entrecroisement
facteur de dépréciation	facteur de dépréciation
facteur de maintenance	facteur de maintenance
facteur d'utilisation	facteur d'utilisation

flotte	flotte
gare de transport intermodal	chantier gare de transport intermodal gare intermodale terminal terminal intermodal
glissière de sécurité	glissière de sécurité
îlot séparateur	îlot séparateur
lumen	lm lumen lumen-nouveau
luminaire	appareil d'éclairage dispositif d'éclairage luminaire
luminance lumineuse	brillance luminance luminance lumineuse luminance visuelle
lux	lumen par mètre carré lux lx
musoir	musoir tête d'îlot
passage inférieur	P.I. passage inférieur
pente transversale	pente transversale
profil en travers	coupe transversale profil en travers
raccordement progressif	raccordement progressif
refuge	îlot de sûreté refuge refuge pour piétons
route à chaussée unique	route à chaussée unique route à une chaussée
route collectrice	route collectrice
section d'entrecroisement	section d'entrecroisement
séparateur	diviseur de trafic médiante séparateur
sommet	couronne couronnement sommet
voie d'accélération	voie d'accélération

Les coefficients d'implantation des termes du tableau précédent ne peuvent être déterminés, l'absence de mention d'un concept dans le corpus rendant caduque la mesure de l'enracinement terminologique. Si le défaut des termes anglais renseigne indirectement sur l'utilisation des termes français, l'absence de notions françaises ne signale rien d'autre que le non-recours à ces notions par les auteurs de communications institutionnalisées. Par contre, les notions présentes dans le corpus sont riches d'informations sur la progression de l'implantation terminologique; elles font d'ailleurs l'objet de notre prochaine section.

5.8.1.4 Notions présentes

Les notions présentes dans l'échantillon sont au nombre de 38, ce qui représente 45 % des notions recherchées. Chaque notion est désignée par un terme officialisé; peuvent s'y greffer un ou plusieurs concurrents. Le prochain tableau reflète la présence de ces notions et termes dans les textes retenus. Rappelons que seuls les termes français sont traités ici; une notion peut n'avoir en regard, dans la liste qui suit, qu'une dénomination. Cela ne signifie pas que le terme officialisé est sans aucun concurrent, mais bien qu'il est sans concurrent français; en effet, chacun des termes officialisés présente au moins un concurrent anglais. Comme précisé précédemment, les termes anglais ont été exclus de nos données pour simplifier le traitement, vu leur absence.

Les résultats de l'enquête d'implantation font appel dans leur présentation à un coefficient d'implantation. Ce coefficient est un simple rapport, pour une notion donnée, entre a) le nombre d'occurrences d'un terme la désignant et b) le nombre total d'occurrences de tous les termes la désignant. Ainsi, un vocable systématiquement employé pour désigner une notion portera un coefficient d'implantation de 1; autrement dit, cette expression est employée chaque fois que l'on nomme cette notion. Encore, une appellation présentant un coefficient d'implantation de 0,15 est utilisée quinze fois sur cent pour désigner la notion qu'elle figure; une ou plusieurs

autres dénominations se partagent alors le reste des occurrences représentant cette notion. Un coefficient de 0 ne signifie rien d'autre que le terme est inutilisé pour symboliser le concept à l'étude.

Tableau 24. Notions présentes, tri par notion

Notion	Terme (termes officialisés en gras)	Coefficient d'implantation
autobus scolaire	autobus d'écoliers	0
	autobus scolaire	1
autoroute	autoroute	1
	autostrade	0
autoroute à péage	autoroute à péage	1
	autoroute payante	0
bac	bac	0
	bac transbordeur	0
	bac transporteur	0
	bateau de passage	0
	traversier	1
bifurcation	bifurcation	1
	fourche	0
bretelle	bretelle	0,6
	bretelle de raccordement	0
	bretelle d'échange	0
	rampe	0,4
	rampe d'accès	0
capacité	capacité	1
chaussée	chaussée	0,96
	chaussée de circulation	0
	route	0,04
	route carrossable	0
	voie carrossable	0
circulation	circulation	1
	circulation automobile	0
courant de circulation	courant de circulation	1
cul-de-sac	cul-de-sac	0,5
	impasse	0
	rue sans issue	0,5
débit	débit	0,7
	débit de circulation	0,3
	débit de la circulation	0
	débit d'itinéraire	0
	débit routier	0
	écoulement de la circulation	0
	écoulement du trafic	0
	intensité de la circulation	0
débit journalier moyen annuel	D.J.M.A.	0,4

	débit journalier moyen annuel	0,6
	débit journalier moyen d'une année	0
	DJMA	0
déviaton	anneau	0
	chemin de ceinture	0
	détour	0,3
	déviaton	0,61
	déviaton routière	0
	périphérique	0
	rocade	0
	route de ceinture	0
	route de contournement	0
	voie circulaire	0
	voie de ceinture	0,17
	voie de contournement	0,19
	voie de dérivation	0
	voie de déviaton	0
	voie d'évitement	0
échangeur	échangeur	1
emprise	emprise	1
	emprise de la route	0
	emprise de la voie	0
	emprise d'une route	0
	emprise routière	0
halte routière	aire de repos	0
	halte	0
	halte routière	1
	halte-repos	0
intersection	carrefour	0
	intersection	0,86
	jonction	0,14
limitation d'accès	contrôle des accès	1
	limitation d'accès	0
marquage	marquage	0,33
	marquage horizontal	0
	marquage routier	0
	marque au sol	0
	marque routière	0
	marque sur chaussée	0
	marque sur la chaussée	0,67
	marque sur le revêtement	0
	matérialisation au sol	0
	signalisation horizontale	0
niveau de service	niveau de service	1

parc	flotte	0,47
	parc	0,53
parc de stationnement	aire de stationnement	0,29
	parc	0
	parc à autos	0
	parc à voitures	0
	parc autos	0
	parc de stationnement	0
	parcage	0
	parc-auto	0
	parc-autos	0
	stationnement	0,57
	terrain de stationnement	0,14
passage pour piétons	passage clouté	0
	passage pour piétons	1
passage supérieur	P.S.	0
	passage en dessus	0
	passage supérieur	0
	passage surélevé	0
	saut-de-mouton	0
	tracel	0
	viaduc	1
pont	pont	1
route à chaussées séparées	route à chaussées séparées	0
	rue collectrice	1
	voie de distribution	0
route express	route express	0
	voie rapide	1
trafic	trafic	1
transport scolaire	transport scolaire	1
traverse	traverse	1
traversée	traversée	1
traversier	auto ferry	0
	bac	0
	bac transbordeur	0
	bac transporteur	0
	car ferry	0
	car-ferry	0
	car-ferry roulier	0
	ferry	0
	ferry-boat	0
	navire à passagers car-ferry	0
	navire transbordeur	0
	transbordeur	0

	transbordeur de véhicules	0
	transbordeur de voitures	0
	transbordeur passagers/véhicules	0
	transporteur véhicules-passagers	0
	traversier	1
tunnel	tunnel	1
voie auxiliaire	voie auxiliaire	1
	voie latérale auxiliaire	0
voie de circulation	bande	0
	bande de circulation	0
	bande de roulement	0
	couloir de circulation	0
	piste circulante	0
	piste de circulation	0
	piste de circulation automobile	0
	piste de roulement	0
	voie	0,86
	voie de circulation	0,14
	voie de décélération	1
voie de desserte	route de desserte	0
	voie de desserte	0
	voie de service	1

Les chiffres qui viennent d'être présentés brossent, pour l'ensemble des notions présentes dans le corpus, le portrait des résultats de l'enquête terminométrique menée. Quittons un instant notre approche notionnelle de ces données pour faire plutôt reposer notre enquête sur les coefficients d'implantation. À cette fin, le tableau suivant présente les mêmes informations que celles du tableau précédent, mais dans un ordre différent. Il fait ressortir les implantations, de la plus forte à la plus faible. Les données sont d'abord triées par coefficients d'implantation décroissants, puis par termes.

Tableau 25. Notions et termes présents, tri par coefficient d'implantation

Terme (termes officialisés en gras)	Coefficient d'implantation	Notion
autobus scolaire	1	autobus scolaire
autoroute	1	autoroute
autoroute à péage	1	autoroute à péage
bifurcation	1	bifurcation
capacité	1	capacité
circulation	1	circulation
contrôle des accès	1	limitation d'accès
courant de circulation	1	courant de circulation
échangeur	1	échangeur
emprise	1	emprise
halte routière	1	halte routière
niveau de service	1	niveau de service
passage pour piétons	1	passage pour piétons
pont	1	pont
rue collectrice	1	route à chaussées séparées
trafic	1	trafic
transport scolaire	1	transport scolaire
traverse	1	traverse
traversée	1	traversée
traversier	1	bac
traversier	1	traversier
tunnel	1	tunnel
viaduc	1	passage supérieur
voie auxiliaire	1	voie auxiliaire
voie de décélération	1	voie de décélération
voie de service	1	voie de desserte
voie rapide	1	route express
chaussée	0,96	chaussée
intersection	0,86	intersection
voie	0,86	voie de circulation
débit	0,7	débit
marque sur la chaussée	0,67	marquage
déviation	0,61	déviation
bretelle	0,6	bretelle
débit journalier moyen annuel	0,6	débit journalier moyen annuel
stationnement	0,57	parc de stationnement
parc	0,53	parc
cul-de-sac	0,5	cul-de-sac
rue sans issue	0,5	cul-de-sac
flotte	0,47	parc
D.J.M.A.	0,4	débit journalier moyen annuel
rampe	0,4	bretelle
marquage	0,33	marquage

débit de circulation	0,3	débit
détour	0,3	déviation
aire de stationnement	0,29	parc de stationnement
voie de contournement	0,19	déviation
voie de ceinture	0,17	déviation
jonction	0,14	intersection
terrain de stationnement	0,14	parc de stationnement
voie de circulation	0,14	voie de circulation
route	0,04	chaussée
aire de repos	0	halte routière
anneau	0	déviation
auto ferry	0	traversier
autobus d'écoliers	0	autobus scolaire
autoroute payante	0	autoroute à péage
autostrade	0	autoroute
bac	0	traversier
bac transbordeur	0	traversier
bac transporteur	0	traversier
bande	0	voie de circulation
bande de circulation	0	voie de circulation
bande de roulement	0	voie de circulation
bretelle de raccordement	0	bretelle
bretelle d'échange	0	bretelle
car ferry	0	traversier
car-ferry	0	traversier
car-ferry roulier	0	traversier
carrefour	0	intersection
chaussée de circulation	0	chaussée
chemin de ceinture	0	déviation
circulation automobile	0	circulation
couloir de circulation	0	voie de circulation
débit de la circulation	0	débit
débit d'itinéraire	0	débit
débit journalier moyen d'une année	0	débit journalier moyen annuel
débit routier	0	débit
déviation routière	0	déviation
DJMA	0	débit journalier moyen annuel
écoulement de la circulation	0	débit
écoulement du trafic	0	débit
emprise de la route	0	emprise
emprise de la voie	0	emprise
emprise d'une route	0	emprise
emprise routière	0	emprise
ferry	0	traversier
ferry-boat	0	traversier

fourche	0	bifurcation
halte	0	halte routière
halte-repos	0	halte routière
impasse	0	cul-de-sac
intensité de la circulation	0	débit
limitation d'accès	0	limitation d'accès
marquage horizontal	0	marquage
marquage routier	0	marquage
marque au sol	0	marquage
marque routière	0	marquage
marque sur chaussée	0	marquage
marque sur le revêtement	0	marquage
matérialisation au sol	0	marquage
navire à passagers car-ferry	0	traversier
navire transbordeur	0	traversier
P.S.	0	passage supérieur
parc	0	parc de stationnement
parc à autos	0	parc de stationnement
parc à voitures	0	parc de stationnement
parc autos	0	parc de stationnement
parc de stationnement	0	parc de stationnement
parcage	0	parc de stationnement
parc-auto	0	parc de stationnement
parc-autos	0	parc de stationnement
passage clouté	0	passage pour piétons
passage en dessus	0	passage supérieur
passage supérieur	0	passage supérieur
passage surélevé	0	passage supérieur
périphérique	0	déviation
piste circulante	0	voie de circulation
piste de circulation	0	voie de circulation
piste de circulation automobile	0	voie de circulation
piste de roulement	0	voie de circulation
rampe d'accès	0	bretelle
rocade	0	déviation
route à chaussées séparées	0	route à chaussées séparées
route carrossable	0	chaussée
route de ceinture	0	déviation
route de contournement	0	déviation
route de desserte	0	voie de desserte
route express	0	route express
saut-de-mouton	0	passage supérieur
signalisation horizontale	0	marquage
tracel	0	passage supérieur
transbordeur	0	traversier
transbordeur de véhicules	0	traversier

transbordeur de voitures	0	traversier
transbordeur passagers/véhicules	0	traversier
transporteur véhicules-passagers	0	traversier
voie carrossable	0	chaussée
voie circulaire	0	déviation
voie de dérivation	0	déviation
voie de desserte	0	voie de desserte
voie de déviation	0	déviation
voie de distribution	0	route à chaussées séparées
voie d'évitement	0	déviation
voie latérale auxiliaire	0	voie auxiliaire

On notera d'abord que 27 dénominations sont absolument implantées. Vingt-cinq autres désignations sont en concurrence pour désigner 11 notions. Viennent ensuite les appellations inutilisées. Pour la suite de l'analyse, les vocables parfaitement implantés seront d'abord analysés. Les concepts désignés unanimement par un terme officialisé seront détaillés en premier, puis les cas de prééminence d'un terme concurrent seront discutés.

5.8.1.5 Notions à désignation unique où le terme implanté est le terme officialisé*

Les notions retrouvées dans le corpus y sont présentes tantôt par le biais d'une étiquette unique, tantôt sous le couvert de plusieurs dénominations. Vingt-sept termes, représentant autant de notions, correspondent à la première catégorie. Voilà des vocables sans concurrents, auxquels sont inéluctablement associées les notions qu'ils désignent. On peut absolument considérer ces appellations comme implantées. La répartition des occurrences de chacun des termes fait l'objet d'un tableau, où figurent également les concurrents du terme implanté. Les termes officialisés forment plus des trois quarts (78 %) de ces dénominations uniques, avec 21 représentants. En voici la liste : *autobus scolaire, autoroute, autoroute à péage, bifurcation, capacité, circulation, courant de circulation, échangeur, emprise, halte routière, niveau de service, passage pour piétons, pont, trafic, transport scolaire, traverse, traversée, traversier, tunnel, voie auxiliaire et voie de décélération*. Détaillons cette liste, où

chaque entrée est accompagnée d'un graphique à barres illustrant la provenance des occurrences; le graphique présente également les concurrents terminologiques proposés par les banques de terminologie. Ces graphiques se trouvent à l'annexe H.

5.8.1.5.1 autobus scolaire

Le syntagme *autobus scolaire* (9 occurrences) représente le «véhicule qui sert au transport des élèves entre leur domicile et un établissement scolaire». Il éclipse *autobus d'écoliers* et *school bus* (E).

5.8.1.5.2 autoroute

«Route réservée exclusivement à la circulation mécanique rapide, accessible seulement en des points spécialement aménagés et ne comportant aucun carrefour à niveau», voilà comment est définie la notion d'«autoroute» dans le *RATL*. Plusieurs appellations étaient sur les rangs pour la représenter : *autoroute*, *autostrada* (E), *autostrade*, *freeway* (E), *motor road* (E), *motorway* (E) et *superhighway* (E). Or, seule la dénomination recommandée *autoroute* (196 occurrences) est en utilisation chez les producteurs de communications institutionnalisées.

5.8.1.5.3 autoroute à péage

Les désignations anglaises *toll highway*, *turnpike* et *turnpike road* et le syntagme français *autoroute payante* sont inutilisés pour décrire l'«autoroute pour l'utilisation de laquelle est perçu un droit de passage». La notion est systématiquement associée au vocable *autoroute à péage* dans les textes du domaine des transports.

5.8.1.5.4 bifurcation

Le «point où une voie de communication se divise en deux directions divergentes, mais non opposées» est appelé *bifurcation* (1 occurrence). Les autres expressions en lice étaient *fourche*, *double branch* (E), *fork* (E) et *fork-way* (E).

5.8.1.5.5 capacité

Le terme recommandé *capacité* (4 occurrences) élimine le recours à l'anglais *capacity*. La notion «capacité» est définie par le «débit maximal virtuel d'une section de route, compte tenu de ses caractéristiques générales».

5.8.1.5.6 circulation

Circulation (106 occurrences) règne de façon hégémonique sur ses concurrents *circulation automobile*, *traffic* (E) et *traffic circulation* (E). «Le fait ou la possibilité pour les véhicules et les piétons d'aller et venir, de se déplacer en utilisant les voies de communication» est ainsi nommé.

5.8.1.5.7 échangeur

Échangeur (9 occurrences) est un autre terme qui ne souffre d'aucune concurrence de la part d'un terme français, ne présentant que des synonymes anglais : *grade-separated interchange*, *interchange*, *traffic interchange*. Ils désignent tous le «dispositif de raccordement de plusieurs voies routières (routes ou autoroutes) ne comportant aucun croisement à niveau».

5.8.1.5.8 halte routière

Le syntagme officialisé *halte routière* a recueilli l'ensemble des quatre occurrences concrétisant cette notion, qui aurait aussi pu être désigné par *aire de repos*, *halte*, *halte-repos*, *rest area* (E) et *service area* (E). Le *RATL* décrit la halte routière comme un «espace aménagé en bordure d'une route afin de permettre aux automobilistes de prendre du repos sans gêner l'écoulement de la circulation»; il signale aussi l'étiquette *aire de repos*, bien que cette dernière ne soit pas officialisée pour autant.

5.8.1.5.9 niveau de service

Niveau de service est la désignation unique de la «mesure qualitative de l'effet d'un grand nombre de facteurs, parmi lesquels figurent la vitesse et le temps de trajet, les interruptions de la circulation, la liberté de manœuvre, la sécurité, le confort et la commodité de conduite, les coûts d'exploitation, etc.». Le terme officialisé est le seul terme français à désigner cette notion et la seule occurrence dans le corpus, éclipsant ainsi le concurrent anglais *level of service*.

5.8.1.5.10 passage pour piétons

Les cinq occurrences de *passage pour piétons* font de ce terme officialisé l'unique désignation de la notion dont il est ici question. Cette dernière est ainsi définie dans le *RATL* : «voie de passage au même niveau que les autres voies ou à un niveau différent, réservée à la circulation des piétons.» *Passage clouté*, *crosswalk*, *cross-walk* (E) et *pedestrian crossing* (E) tentaient de faire concurrence au terme implanté.

5.8.1.5.11 pont

Le terme simple *pont*, à première vue, ne souffre pas d'une grande concurrence; la réalité le confirme. Il recueille 62 occurrences sur autant d'expressions de la notion bien connue : «ouvrage permettant à une voie de communication de franchir un obstacle naturel ou une autre voie de communication.» Son seul concurrent est l'appellation anglaise *bridge*.

5.8.1.5.12 trafic

Le «mouvement des véhicules, des agents de transport et des marchandises sur un axe de circulation» est représenté par deux expressions, l'une française, l'autre anglaise. La première, *trafic*, est nettement implantée (12 occurrences) au détriment de la seconde, *traffic*.

5.8.1.5.13 transport scolaire

Transport scolaire (14 occurrences) est un cas particulier. Tout comme pour le terme *traverse* et *traversée* (discutés ci-dessous), il s'agit de la seule dénomination retrouvée pour désigner la notion; les banques terminologiques interrogées se sont en effet révélées muettes quant à d'éventuels synonymes. La définition dans le *RATL* est remplacée par une note renvoyant à *autobus scolaire* (ce dernier terme est défini dans la présente thèse à la page 211).

5.8.1.5.14 traverse

À la différence des dénominations précédentes, il s'agit d'un terme normalisé. Tout comme c'est le cas pour *transport scolaire* et *traversée*, le vocable *traverse* ne présente aucun concurrent. Il recueille donc l'entièreté des 16 occurrences de la

notion de «lieu de passage d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ou d'un bras de mer où l'on exploite un service de traversier».

5.8.1.5.15 traversée

Traversée (3 occurrences) est un autre terme normalisé implanté. Comme les deux termes précédents, il est le seul représentant de la notion présent dans les banques de données terminologiques québécoise et canadienne interrogées.

5.8.1.5.16 traversier

Pas moins de 34 étiquettes peuvent être accolées à la notion «traversier» : «navire spécialement conçu pour effectuer la traversée de passagers, de véhicules ou de wagons d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ou d'un bras de mer.» Terme normalisé, *traversier* (4 occurrences) est indubitablement implanté, supplantant tous ses concurrents français (*auto ferry, bac, bac transbordeur, bac transporteur, car ferry, car-ferry, car-ferry roulier, ferry, ferry-boat, navire à passagers car-ferry, navire transbordeur, transbordeur, transbordeur de véhicules, transbordeur de voitures, transbordeur passagers/véhicules, transporteur véhicules-passagers*) et anglais (*auto ferry, breast line, car and passenger ferry, car ferry, car-ferry roll-on/roll-off, ferry boat, ferry, ferryboat, ferry-boat, passenger and car ferry, passenger and vehicular ferry, passenger/automobile ferry, passenger/vehicle ferry, passenger-vehicular ferry, vehicle and passenger ferry, vehicle ferry, vehicle/passenger ferry*).

5.8.1.5.17 tunnel

«Galerie souterraine destinée au passage d'une voie de communication (sous un cours d'eau, un bras de mer; à travers une élévation de terrain)», telle est la définition de *tunnel* tirée du *RALT*. Deux termes sont ici en concurrence : *tunnel* et

tunnel (E). La forme française est catégoriquement implantée avec ses six occurrences.

5.8.1.5.18 voie auxiliaire

Voie auxiliaire, voie latérale auxiliaire et le syntagme anglais *auxiliary lane* se faisaient la lutte pour nommer la «partie de chaussée contiguë à la voie de circulation utilisée, selon le cas, comme bande de stationnement, voie d'accélération ou de décélération ou comme toute autre voie affectée à des usages autres que l'écoulement normal en section courante». Le terme officialisé, *voie auxiliaire*, désigne unilatéralement cette notion avec sept occurrences dans le corpus.

5.8.1.5.19 voie de décélération

La seule occurrence dans le corpus décrivant la «voie de circulation supplémentaire permettant aux véhicules de ralentir ou sortir du courant principal de la circulation» est celle du syntagme officialisé *voie de décélération*. Le terme anglais *deceleration lane* lui faisait concurrence.

Vingt et une notions pour lesquelles seul le terme officialisé est utilisé viennent d'être présentées. Ces 21 concepts (dont les termes officialisés sont implantés de façon indiscutable) forment 55 % des 38 notions présentes dans le corpus. D'autres cas d'implantation totale se dégagent des données recueillies, situations où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé. Portons notre attention vers celles-ci.

5.8.1.6 Notions à désignation unique où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé*

La présente partie traite de six notions désignées uniquement par un concurrent du terme officialisé. Ces six notions forment 16 % des notions retracées dans les textes sélectionnés. Si l'on ajoute ces 6 notions (16 %) aux 21 notions (55 %) dénommées absolument par un terme officialisé, on peut constater que plus des deux tiers (71 %) des 38 notions ne présentent aucune concurrence terminologique réelle. Voici les notions désignées uniquement par un concurrent du terme officialisé :

Tableau 26. Désignations uniques où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé

Notion	Terme (termes officialisés en gras)	Coefficient d'implantation
bac	bac	0
	bac transbordeur	0
	bac transporteur	0
	bateau de passage	0
	traversier	1
limitation d'accès	contrôle des accès	1
	limitation d'accès	0
route à chaussées séparées	route à chaussées séparées	0
	rue collectrice	1
	voie de distribution	0
passage supérieur	P.S.	0
	passage en dessus	0
	passage supérieur	0
	passage surélevé	0
	saut-de-mouton	0
	tracel	0
	viaduc	1
voie de desserte	route de desserte	0
	voie de desserte	0
	voie de service	1
route express	route express	0
	voie rapide	1

Examinons maintenant la liste des six vocables non officialisés concrétisant à l'unanimité la même notion; ces six concurrents des termes officialisés représentent la portion congrue (22 %) des termes indubitablement implantés : *contrôle des accès*, *rue collectrice*, *traversier*, *viaduc*, *voie de service* et *voie rapide*. On trouvera les graphiques illustrant ces données à l'annexe I.

5.8.1.6.1 bac

Traversier recouvre deux notions distinctes, qu'il importe de ne pas confondre. Dans un premier cas, déjà exposé à la page 215, il s'agit d'un terme normalisé rattaché à la notion «traversier», signifiant «navire spécialement conçu pour effectuer la traversée de passagers, de véhicules ou de wagons d'une rive à l'autre d'un fleuve, d'une rivière, d'un lac ou d'un bras de mer». Il est résolument implanté, tout comme d'ailleurs son homonyme *traversier*, désignant la notion «bac» dont il est question ici. «Bac» est décrit dans le *RATL* comme un «petit traversier à fond plat, de forme généralement rectangulaire, mis en mouvement par la seule force du courant ou par un moyen propre de propulsion, effectuant la traversée de passagers, de marchandises, de voitures, d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, d'un lac». Le terme *traversier* employé en ce sens recueille toutes les occurrences manifestées par les producteurs institutionnalisés, laissant inutilisées les désignations françaises *bac* (terme normalisé), *bac transbordeur*, *bac transporteur* et *bateau de passage* et anglaises *auto ferry*, *car ferry*, *ferry*, *ferryboat* et *ferry-boat*.

5.8.1.6.2 limitation d'accès

Le syntagme *contrôle des accès* l'emporte sur le terme officialisé *limitation d'accès*, ainsi que sur les expressions anglaises *access control* et *control of access* pour désigner l'«ensemble des restrictions imposées par l'autorité publique relativement au droit d'accès à la voie publique».

5.8.1.6.3 passage supérieur

Dix-sept noms se contestent l'usage pour exprimer l'«ouvrage, y compris ses accès, qui permet à une route, en relevant son profil, de passer au-dessus d'une autre route ou d'un obstacle naturel». Une seule de ces expressions est en usage : *viaduc* (4 occurrences). Le terme officialisé *passage supérieur* n'aura suscité aucune adhésion. Les autres représentations rejetées sont les suivantes : *elevated crossing* (E), *flyover* (E), *over crossing* (E), *overbridge* (E), *over-bridge* (E), *overcrossing* (E), *over-crossing* (E), *overhead bridge* (E), *overpass* (E), *over-pass* (E), *passage en dessus*, *passage supérieur (P.S.)*, *passage surélevé*, *saut-de-mouton* et *tracel*.

5.8.1.6.4 route à chaussées séparées

On entend par «rue collectrice» une «route dont les voies sont délimitées par 1, 2, 3 séparateurs ou terre-pleins centraux distincts». Le terme officialisé *route à chaussées séparées* ne recueille aucune occurrence, non plus que *voie de distribution*, *collector* (E), *collector-distributor* (E), *distributor* (E), *distributor road* (E) et *divided road* (E). La seule occurrence recueillie va au concurrent *rue collectrice*.

5.8.1.6.5 route express

Le concurrent *voie rapide* a recueilli l'intégralité des trois occurrences rendant cette notion, qui aurait aussi pu être représentée par le terme officialisé *route express* ou les vocables anglais *express highway*, *express road* et *expressway*. Le RATL décrit la route express comme une «route à accès limité, aménagée pour la circulation rapide et comportant la séparation des niveaux à certains carrefours».

Quelques-uns des faits abordés peuvent être soulignés. D'abord, relevons la nette prédominance des termes officialisés pour décrire les notions de façon unique.

En effet, si un seul terme désigne une notion du domaine des transports, les probabilités sont fortes que ce soit un terme officialisé.

Par ailleurs, les dénominations normalisées ne sont pas toutes catégoriquement implantées. On remarquera en effet que les termes *traverse*, *traversée* et *traversier*, normalisés à la différence des termes recommandés qui les entourent, sont les seuls à symboliser leurs concepts respectifs. Trois des quatre termes (75 %) de transport normalisés sont donc indubitablement utilisés et implantés, au contraire de l'autre terme normalisé, *bac*, qui n'est absolument pas utilisé.

Tournons-nous à ce point vers un groupe où une lutte active oppose au moins deux dénominations pour un même concept; nous les appelons désignations partagées. Cette partie sera présentée en trois temps; d'abord, les situations où domine le terme officialisé seront présentées, puis celle où un terme concurrent l'emporte. Enfin, un cas d'égalité sera exposé.

5.8.1.6.6 voie de desserte

Le terme officialisé *voie de desserte* est complètement inutilisé par les auteurs institutionnels québécois du domaine. Des six termes en lice, *voie de service*, calque de *service road*, règne en maître avec six occurrences. Hormis le syntagme mis de l'avant par la CTOLF, les autres termes sur les rangs étaient *feeder road* (E), *frontage road* (E), *route de desserte* et *service road* (E).

5.8.1.7 Notions à désignations partagées où prime le terme officialisé*

Toutes les notions de transport à l'étude peuvent être nommées de plus d'une façon; il a été mentionné qu'un concept fait d'ailleurs l'objet de six désignations en moyenne. Les résultats de l'enquête jusqu'ici exposés ont fait état de deux catégories

où la rivalité terminologique demeurerait virtuelle : d'une part, les notions absentes du corpus ne présentent évidemment pas de cas de concurrence terminologique réelle, et, d'autre part, les désignations uniques ont éliminé toute concurrence à leur profit. Une troisième classe, qui sera maintenant évoquée, recense une véritable rivalité terminologique. En effet, les désignations partagées sont des formes en concurrence active pour représenter la même notion. Tout comme pour la catégorie précédente, les situations où priment les termes officialisés seront d'abord présentées.

Sept notions, illustrées par un total de 42 appellations, sont désignées le plus souvent par un terme officialisé. Il s'agit des termes *bretelle*, *chaussée*, *débit*, *débit journalier moyen annuel*, *déviaton*, *intersection* et *parc*, comme en fait foi le tableau de la page suivante, trié par coefficient d'implantation descendant.

Tableau 27. Désignations partagées où prime le terme officialisé

Les données sont triées par coefficient d'implantation décroissant.

Notion	Terme (termes officialisés en gras)	Coefficient d'implantation
chaussée	chaussée	0,96
	chaussée de circulation	0
	route	0,04
	route carrossable	0
	voie carrossable	0
intersection	carrefour	0
	intersection	0,86
	jonction	0,14
débit	débit	0,7
	débit de circulation	0,3
	débit de la circulation	0
	débit d'itinéraire	0
	débit routier	0
	écoulement de la circulation	0
	écoulement du trafic	0
	intensité de la circulation	0
déviation	anneau	0
	chemin de ceinture	0
	détour	0,3
	déviation	0,61
	déviation routière	0
	périphérique	0
	rocade	0
	route de ceinture	0
	route de contournement	0
	voie circulaire	0
	voie de ceinture	0,17
	voie de contournement	0,19
	voie de dérivation	0
voie de déviation	0	
voie d'évitement	0	
bretelle	bretelle	0,6
	bretelle de raccordement	0
	bretelle d'échange	0
	rampe	0,4
	rampe d'accès	0
débit journalier moyen annuel	D.J.M.A.	0,4
	débit journalier moyen annuel	0,6
	débit journalier moyen d'une année	0
	DJMA	0
parc	flotte	0,47
	parc	0,53

Des situations de concurrence où plus d'un terme signifie activement le même concept, la majorité (7 sur 11, c'est-à-dire 64 %) présente un terme officialisé en tête de liste. Il s'agit des notions *bretelle*, *chaussée*, *débit*, *débit journalier moyen annuel*, *déviations*, *intersection* et *parc*. Le bilan de chacune est détaillé ci-dessous et les graphiques illustrant ces notions se trouvent à l'annexe J.

5.8.1.7.1 bretelle

Terme officialisé : *bretelle*

Coefficient d'implantation : 0,6

Bretelle signifie «voie qui relie une autoroute avec le réseau routier ou avec une autre autoroute». C'est une notion pour laquelle cinq désignations françaises ont été recensées, soit *bretelle*, *bretelle de raccordement*, *bretelle d'échange*, *rampe* et *rampe d'accès*, ainsi que six anglaises, soit *access ramp*, *connecting road*, *interchange ramp*, *link road*, *ramp* et *turning roadway*. Deux de ces étiquettes ont été repérées dans le corpus : le terme officialisé *bretelle* et le calque *rampe* (de l'anglais *ramp*). *Bretelle* est le plus utilisé avec un taux d'implantation de 0,6 (3 utilisations sur 5), *rampe* récoltant les deux autres occurrences.

5.8.1.7.2 chaussée

Terme officialisé : *chaussée*

Coefficient d'implantation : 0,96

Le concept «chaussée» est couramment désigné par deux vocables concurrents : *chaussée* et *route*. Douze autres désignations recherchées ne faisaient pas partie du corpus, soit *carriageway* (E), *chaussée de circulation*, *pavement* (E), *route carrossable*, *road* (E), *road tread* (E), *roadway tread* (E) et *voie carrossable*. Le terme officialisé, *chaussée*, présente un coefficient d'implantation éminemment élevé à 0,96; le substantif est en effet retenu dans 77 des 80 mentions de la notion; *route* récolte trois occurrences.

5.8.1.7.3 débit

Terme officialisé : *débit*

Coefficient d'implantation : 0,7

Huit épithètes françaises, outre cinq anglais, étaient théoriquement dans la course pour nommer «débit», soit la «quantité de véhicules dénombrés sur une section de route pendant un temps donné». Parmi *débit*, *débit de circulation*, *débit de la circulation*, *débit d'itinéraire*, *débit routier*, *écoulement de la circulation*, *écoulement du trafic*, *flow of traffic* (E), *intensité de la circulation*, *traffic flow* (E), *traffic volume* (E), *volume* (E) et *volume of traffic*, seuls les deux premiers ont récolté des occurrences. Le terme officialisé, *débit*, récolte 7 des 10 occurrences, pour un coefficient d'implantation de 0,7. Ce qui laisse trois occurrences au concurrent *débit de circulation*.

5.8.1.7.4 débit journalier moyen annuel

Terme officialisé : *débit journalier moyen annuel*

Coefficient d'implantation : 0,6

Le «quotient du débit annuel par le nombre de jours de l'année» est matérialisé par le terme officialisé *débit journalier moyen annuel* et son abréviation *D.J.M.A.*, ainsi que par le syntagme *débit journalier moyen d'une année* et par trois appellations anglaises : *A.A.D.T.*, *annual average daily traffic* et *average annual daily traffic*. Le terme officialisé et son abréviation recueillent ici la totalité des occurrences exprimées. Dans ces conditions, ce résultat aurait pu être classé dans la catégorie «Notions à désignation unique où le terme implanté est le terme officialisé» (page 210), étant donné l'absence dans le corpus de formes concurrentes. Mais, après consultation auprès de Tina Célestin, présidente de la CTOLF, une interprétation littérale du contenu du *RATL* sera effectuée et on conviendra que seul le terme *débit journalier moyen annuel* est officialisé; son abréviation, bien que figurant dans le

RATL, ne l'est donc pas. À ce titre, l'abréviation est considérée comme concurrençant le terme officialisé. Ce classement, bien qu'un peu artificiel⁸⁶, force l'inclusion du résultat dans la présente catégorie, où mènent les termes officialisés. Le coefficient d'implantation de *débit journalier moyen annuel* est de 0,6.

5.8.1.7.5 déviation

Terme officialisé : *déviation*

Coefficient d'implantation : 0,61

La notion «déviation» est symbolisée par quatorze étiquettes anglaises (*belt, beltway, bypass, by-pass, bypass road, by-pass road, bypass route, by-pass zone, circumferential, detour, loop, loop road, relief road, ring road*) et quinze termes français. Quatre de ces quinze appellations ont été retrouvées dans le corpus. Le terme le plus utilisé est le terme officialisé *déviation*, avec un coefficient d'implantation de 0,61 (22 occurrences). Les synonymes présents dans le corpus sont *voie de contournement* (0,19; 7 occurrences), *voie de ceinture* (0,17; 6 occurrences) et *détour* (0,03; 1 occurrence). L'OLF signale dans le *RATL* que ce dernier terme est une forme fautive. Onze termes français sont totalement absents du corpus : *anneau; chemin de ceinture; déviation routière; périphérique; rocade; route de ceinture; route de contournement; voie circulaire; voie de dérivation; voie de déviation; voie d'évitement*.

⁸⁶ Un extrait du 14^e procès-verbal de la CTOLF (26 et 27 mars 1980), consulté dans les archives de la CTT, laisse entendre que les synonymes sont eux aussi recommandés : «*Musoir* et son synonyme *tête d'îlot* sont recommandés, de même que *refuge*.» Or, la dernière édition du *RATL* (1998) n'accorde la marque *recommandé* qu'à *musoir* et non à *tête d'îlot*, en conformité avec les dires de la présidente de la CTOLF.

5.8.1.7.6 intersection

Terme officialisé : *intersection*

Coefficient d'implantation : 0,86

On entend par *intersection* le «lieu où se rencontrent deux ou plusieurs chaussées, quels que soient le ou les angles des axes de ces chaussées». Outre quatre dénominations anglaises (*crossing*, *crossroad*, *crossroads* et *intersection*), trois termes étaient en lice et l'un d'entre eux, *carrefour*, n'a fait l'objet d'aucune mention. Des deux autres, le terme officialisé *intersection* l'emporte largement sur *jonction* avec un coefficient d'implantation de 0,86 (78 occurrences sur 91).

5.8.1.7.7 parc

Terme officialisé : *parc*

Coefficient d'implantation : 0,53

Parc s'entend au sens d'«ensemble ou nombre de véhicules de même catégorie dont dispose une entreprise, un organisme, une collectivité, un pays ou une nation». Seulement deux désignations se font concurrence ici : *flotte* et *parc*, ce dernier étant le terme officialisé. Le vocable *parc* présente un coefficient d'implantation de 0,53, ce qui le place tout juste devant le concurrent *flotte*. On peut présumer que l'utilisation de ce dernier substantif est en grande partie attribuable à l'influence de l'anglais *fleet*, d'ailleurs seule désignation anglaise de cette notion. Les fortes occurrences de chacun des termes se justifient par la présence, parmi les textes échantillonnés, d'exemplaires d'une revue destinée aux gestionnaires de parcs automobiles.

Les désignations partagées où prédomine le terme officialisé étant désormais connues, tournons-nous pour l'instant vers celles où c'est plutôt le concurrent du terme officialisé qui prévaut.

5.8.1.8 Notions à désignations partagées où prime un concurrent du terme officialisé*

Trois situations de concurrence terminologique placent l'épithète concurrente en avance sur le terme officialisé. À elles seules, ces notions font jouer 31 concurrents. Le tableau résume les données recueillies pour «voie de circulation», «marquage» et «parc de stationnement»; elles sont triées par coefficient d'implantation. On trouvera des graphiques à l'appui à l'annexe K.

Tableau 28. Désignations partagées où prime un concurrent du terme officialisé
Les données sont triées par coefficient d'implantation décroissant.

Notion	Terme (termes officialisés en gras)	Coefficient d'implantation
voie de circulation	bande	0
	bande de circulation	0
	bande de roulement	0
	couloir de circulation	0
	piste circulante	0
	piste de circulation	0
	piste de circulation automobile	0
	piste de roulement	0
	voie	0,86
	voie de circulation	0,14
marquage	marquage	0,33
	marquage horizontal	0
	marquage routier	0
	marque au sol	0
	marque routière	0
	marque sur chaussée	0
	marque sur la chaussée	0,67
	marque sur le revêtement	0
	matérialisation au sol	0
	signalisation horizontale	0
parc de stationnement	aire de stationnement	0,29
	parc	0
	parc à autos	0
	parc à voitures	0
	parc autos	0
	parc de stationnement	0
	parcage	0
	parc-auto	0
	parc-autos	0
	stationnement	0,57
	terrain de stationnement	0,14

Comme on le voit, trois des onze notions à désignations partagées favorisent le recours à un concurrent du terme officialisé. Examinons-les.

5.8.1.8.1 marquage

Terme officialisé : *marquage*

Coefficient d'implantation : 0,4

Terme concurrent : *marque sur la chaussée*

Coefficient d'implantation : 0,6

Le *marquage* est l'«élément de la signalisation horizontale qui délimite la chaussée au moyen d'indications assurant le bon usage de la voie et la sécurité de ceux qui l'empruntent», selon le *RATL*. Bien entendu, aucune des huit désignations anglaises n'est signalée : *carriageway marking*, *marking*, *pavement marking*, *pavement surface marking*, *road marking*, *roadway marking*, *striping* et *surface marking*. De la dizaine de noms français qui se font la lutte pour qualifier cette notion, huit n'apparaissent nulle part dans le corpus : *marquage horizontal*, *marquage routier*, *marque au sol*, *marque routière*, *marque sur chaussée*, *marque sur le revêtement*, *matérialisation au sol* et *signalisation horizontale*. Les deux autres sont le terme officialisé *marquage* et son synonyme *marque sur la chaussée*. C'est d'ailleurs ce dernier qui est le plus utilisé par les producteurs de communications institutionnalisées : son coefficient d'implantation est 0,6. Inversement, le coefficient d'implantation du terme officialisé *marquage* est de 0,4.

5.8.1.8.2 parc de stationnement

Terme officialisé : *parc de stationnement*

Coefficient d'implantation : 0

Terme concurrent : *stationnement*

Coefficient d'implantation : 0,57

Terme concurrent : *aire de stationnement*

Coefficient d'implantation : 0,29

Terme concurrent : *terrain de stationnement*

Coefficient d'implantation : 0,14

La situation présentée maintenant est tout à fait unique dans notre étude; en effet, le terme officialisé n'apparaît nulle part dans le corpus bien que la notion y soit quant à elle présente. *Parc de stationnement* est le terme mis de l'avant par l'OLF pour représenter le «terrain ou bâtiment réservé au stationnement des véhicules»; son coefficient d'implantation est 0, vu son inexistence dans le corpus. Outre *parc de stationnement*, sept substantifs français sont absents du corpus : *parc*, *parc à autos*, *parc à voitures*, *parc autos*, *parcage*, *parc-auto* et *parc-autos*, ainsi que les onze vocables anglais inventoriés : *car park*, *car parking area*, *car parking facilities*, *parking area*, *parking*, *parking facilities*, *parking facility*, *parking field*, *parking ground*, *parking lot*, *parking place* et *vehicle park*. Trois formes sont utilisées par les producteurs de communications institutionnalisées québécois : *stationnement* (coefficient d'implantation de 0,57), *aire de stationnement* (0,29) et *terrain de stationnement* (0,14).

5.8.1.8.3 voie de circulation

Terme officialisé : *voie de circulation*

Coefficient d'implantation : 0,14

Terme concurrent : *voie*

Coefficient d'implantation : 0,86

Le troisième et dernier cas où domine un synonyme du terme officialisé est celui de la notion «voie de circulation», qui signifie «partie de la chaussée délimitée de part et d'autre par des lignes continues ou discontinues, tracées longitudinalement à la route, dont la largeur est suffisante pour permettre le passage d'une file de véhicules avec la latitude de légers déplacements latéraux». Outre cinq dénominations anglaises, huit vocables français ne sont pas mentionnés dans le corpus : *artery of travel* (E), *bande*, *bande de circulation*, *bande de roulement*, *lane* (E), *lane of traffic* (E), *piste circulante*, *piste de circulation*, *piste de circulation automobile*, *piste de roulement*, *through street* (E) et *traffic lane* (E). Les deux étiquettes présentant des occurrences sont le terme officialisé *voie de circulation*

(coefficient d'implantation de 0,14) et le concurrent *voie*, qui affiche un impressionnant coefficient d'implantation de 0,86.

La présence du résultat d'implantation de *voie de circulation* au chapitre des termes officialisés supplantés dans l'usage pourrait aisément être discutée. En effet, il est bien connu que l'on abrège souvent les syntagmes par économie⁸⁷. On peut donc présumer qu'une partie plus ou moins importante des occurrences de *voie* sont en fait un recours normal à une forme raccourcie de *voie de circulation*. Un autre facteur qui pourrait collaborer à l'assimilation totale ou partielle des occurrences de *voie* à celles de *voie de circulation* est l'absence totale dans le corpus d'autres syntagmes ayant *voie* pour base. Le lecteur remarquera que, des épithètes françaises inexistantes dans le corpus, aucune n'est basée sur la forme *voie*; en effet, la base de ces syntagmes est *bande*, *couloir* ou *piste*. On peut donc conclure que les occurrences de *voie* relevées ne découlent d'aucune façon de l'abrègement de syntagmes autres que *voie de circulation*. Encore une fois, ce résultat est prudemment classé sous la catégorie actuelle, celle où mènent les concurrents, tout en sachant que la réalité n'est peut-être pas si nette.

Dernière catégorie dans les désignations partagées, celles des désignations à égalité. Un seul cas, dans l'ensemble des textes soumis à l'analyse, présente une égalité quant à l'utilisation du terme officialisé et de son concurrent. Cette situation sera maintenant présentée.

⁸⁷ Voir par exemple Auger (1994).

5.8.1.9 Notion à désignations partagées à égalité*

5.8.1.9.1 cul-de-sac

Terme officialisé : *cul-de-sac*

Coefficient d'implantation : 0,5

Terme concurrent : *rue sans issue*

Coefficient d'implantation : 0,5

«Chemin, rue sans issue» est la définition du terme officialisé *cul-de-sac* dans le *RATL*. Deux synonymes français décrivent cette notion, soit *rue sans issue* et *impasse*, de même que onze vocables anglais : *blind alley*, *blind street*, *close*, *cul-de-sac*, *cul-de-sac road*, *cul-de-sac street*, *dead end*, *dead-end*, *dead-end street*, *no-outlet street* et *street without issue*. Les deux dénominations à égalité sont *cul-de-sac* et *rue sans issue*, toutes deux présentant une occurrence de même qu'un coefficient d'implantation de 0,5. Ces données sont illustrées par un graphique à l'annexe L.

On conclura de cet examen des désignations partagées que les termes officialisés sont majoritairement utilisés (64 %) dans les cas de concurrence terminologique réelle. Les termes concurrents sont préférés dans trois cas sur onze (27 %) et l'usage ne tranche pas dans un cas (9 %). La présentation de l'implantation en prenant les notions comme point de départ est maintenant terminée. Il reste maintenant à brosser un portrait net de l'enracinement des termes officialisés, ce qui fera l'objet de la prochaine partie.

5.8.2 Implantation des termes officialisés

Une des interrogations substantielles qui ont animé la présente recherche est le désir de déterminer, de connaître le succès (ou l'insuccès) de l'implantation terminologique des termes officialisés. À cet égard, un bilan sommaire de

l'implantation terminologique des termes officialisés jusqu'ici est révélateur. D'une part, 21 notions sont désignées unanimement par un terme officialisé; d'autre part, 7 notions voient un terme officialisé les symboliser le plus souvent. Ces 28 termes officialisés sur 38 notions retrouvées dans le corpus représentent 74 % des cas discutés ici. Autrement dit, près des trois quarts des notions du domaine québécois des transports sont nommées, la plupart du temps ou dans tous les cas, par le terme officialisé par l'OLF. Dans 9 autres cas (24 %), c'est un concurrent du terme officialisé qui est toujours ou généralement utilisé. Enfin, dans 2 % des cas (une notion), l'usage est hésitant.

Par ailleurs, si l'on considère le coefficient d'implantation moyen des termes officialisés pour les 85 notions soumises à notre enquête, il est relativement élevé à 0,69 (voir le tableau de la page suivante). Ce chiffre signifie que le terme officialisé est choisi en moyenne plus de deux fois sur trois pour désigner une notion dans le domaine des transports.

Tableau 29. Implantation des termes officialisés

Terme officialisé	Nombre de recours au terme officialisé	Nombre de mentions de la notion
autobus scolaire	9	9
autoroute	196	196
autoroute à péage	2	2
bac	0	4
bifurcation	1	1
bretelle	3	5
capacité	4	4
chaussée	77	80
circulation	106	106
courant de circulation	1	1
cul-de-sac	1	2
débit	7	10
débit journalier moyen annuel	3	5
déviation	22	36
échangeur	9	9
emprise	1	1
halte routière	4	4
intersection	78	91
limitation d'accès	0	1
marquage	3	9
niveau de service	1	1
parc	64	120
parc de stationnement	0	7
passage pour piétons	5	5
passage supérieur	0	4
pont	62	62
route à chaussées séparées	0	1
route express	0	3
trafic	12	12
transport scolaire	14	14
traverse	16	16
traversée	3	3
traversier	4	4
tunnel	6	6
voie auxiliaire	7	7
voie de circulation	33	244
voie de décélération	1	1
voie de desserte	0	6
Total des occurrences	755	1092
Coefficient d'implantation moyen des termes officialisés	$755 / 1\ 092 = 0,69$	

Il importe de distinguer, d'une part, le fait que 71 % des notions du domaine québécois des transports sont nommées, la plupart du temps ou dans tous les cas, par

le terme officialisé et, d'autre part, le fait que le coefficient d'implantation moyen des termes officialisés, soit 0,69. Éclaircissons le tout : prenons un exemple en modifiant les chiffres. Supposons que 90 % des notions soient nommées, généralement ou toujours, par un terme officialisé. Supposons encore que le coefficient d'implantation moyen soit 0,55. Cela signifierait alors que neuf notions sur dix sont représentées, habituellement ou dans tous les cas, par un terme officialisé. Cela voudrait également dire que les termes officialisés symbolisant ces notions sont plutôt faiblement implantés. En clair, cela amènerait à conclure que presque toutes les notions sont le plus souvent désignées par un terme officialisé, mais que celui-ci fait néanmoins l'objet d'une forte concurrence. Dans le présent cas, les résultats indiquent plutôt une implantation assez bien réussie pour un nombre relativement important de notions.

Notre enquête comportant quelques cas de termes normalisés, il importe de déterminer si leur statut particulier leur confère un coefficient d'implantation moyen plus élevé que celui des termes recommandés. Le coefficient d'implantation de l'ensemble des 85 termes officialisés est de 0,69; si l'on ne tient compte que des 81 termes recommandés, le coefficient d'implantation moyen demeure à 0,69. Le taux d'implantation moyen des quatre termes normalisés grimpe quant à lui à 0,85, ce qui est très élevé. On constate donc un comportement différent des auteurs de communications institutionnalisées en présence de termes normalisés ou de termes simplement recommandés. Ces données sont exprimées dans le tableau de la page suivante.

Tableau 30. Implantation des termes normalisés

Terme officialisé	Nombre de recours au terme officialisé	Nombre de mentions de la notion
bac	0	4
traverse	16	16
traversée	3	3
traversier	4	4
Total des occurrences	23	27
Coefficient d'implantation moyen des termes officialisés	$23 / 27 = 0,85$	

Jusqu'ici, les résultats de notre essai terminométrique ont été présentés en ventilant les résultats par notion ou coefficient d'implantation; il reste à répartir ces données en tenant compte cette fois d'une autre dimension, celle des groupes de communications institutionnalisées qui les utilisent. C'est ce sur quoi portera la prochaine section.

5.8.3 Détails des résultats par groupes de communications institutionnalisées

Il a été démontré antérieurement que les communications institutionnalisées, définies par Corbeil (1980), doivent fonder la constitution d'un corpus de mesure de l'implantation terminologique. Quatre groupes de productions institutionnelles ont été cernés : Administration, Économie, Enseignement, Médias. Il a également été souligné que notre mesure de l'implantation terminologique devrait évaluer les taux d'enracinement respectifs des divers vecteurs. Nos calculs devraient entre autres vérifier si l'implantation de la terminologie officialisée est significativement supérieure dans le secteur de l'Administration, où les termes normalisés sont, rappelons-le, d'utilisation obligatoire en vertu de l'article 118 de la *Charte de la langue française*. Par ailleurs, comme le soutiennent fort justement Martel et Cajolet-Laganière (1996 : 120), l'Administration québécoise est un des principaux acteurs

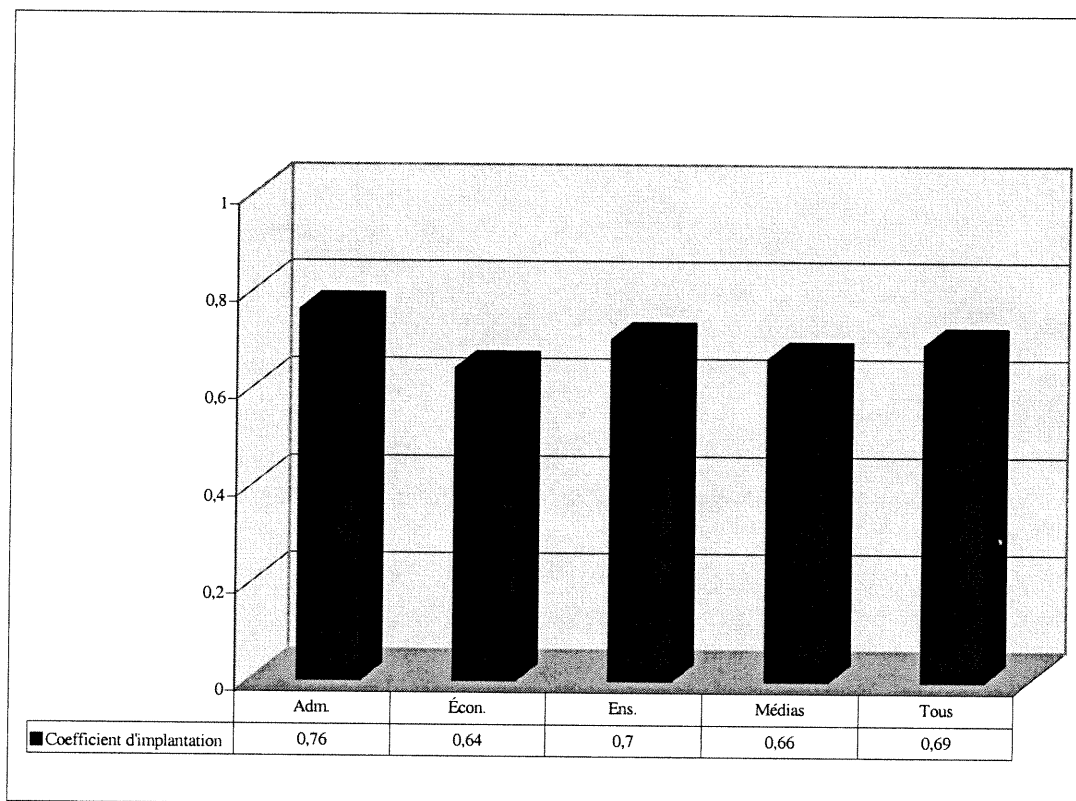
sociaux dans l'aménagement linguistique du territoire; on peut donc s'attendre à ce que ce secteur soit à l'avant-garde, indique la voie à suivre pour une utilisation normée de la terminologie officialisée, celle des transports dans le cas présent. Or, il semble que ce ne soit pas toujours le cas :

Il est apparu, à la lumière du Rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, rendu public en mars 1996, que le gouvernement devait redéfinir sa politique générale relative à la langue de l'Administration. En effet, le bilan linguistique révélait que certaines pratiques de l'Administration ne concouraient pas à refléter le statut de langue officielle accordé au français depuis 1974. On y constatait également que l'Administration, compte tenu de son importance à la fois stratégique et symbolique, ne remplissait pas adéquatement la responsabilité éminente qui est la sienne en matière d'affirmation et de promotion de la langue française. (Québec. Ministère de la Culture et des Communications, page consultée le 27 mai 1999b)

Qu'en est-il précisément de sa responsabilité de veiller «notamment à utiliser les termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française», réaffirmée dans la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration (Québec. Ministère de la Culture et des Communications, page consultée le 27 mai 1999a). Martel et Cajolet-Laganière (1996 : 76) considèrent par ailleurs les écrits institutionnels de l'État comme l'une des multiples sources du français québécois standard. En parallèle, les médias, généraux et spécialisés, influencent généralement la diffusion des mots, termes et expressions d'une langue, quelle qu'elle soit. Bien que notre attention soit tournée particulièrement vers ces deux groupes de producteurs, un examen par secteur des documents des institutions situera chacun des vecteurs par rapport aux autres groupes de producteurs.

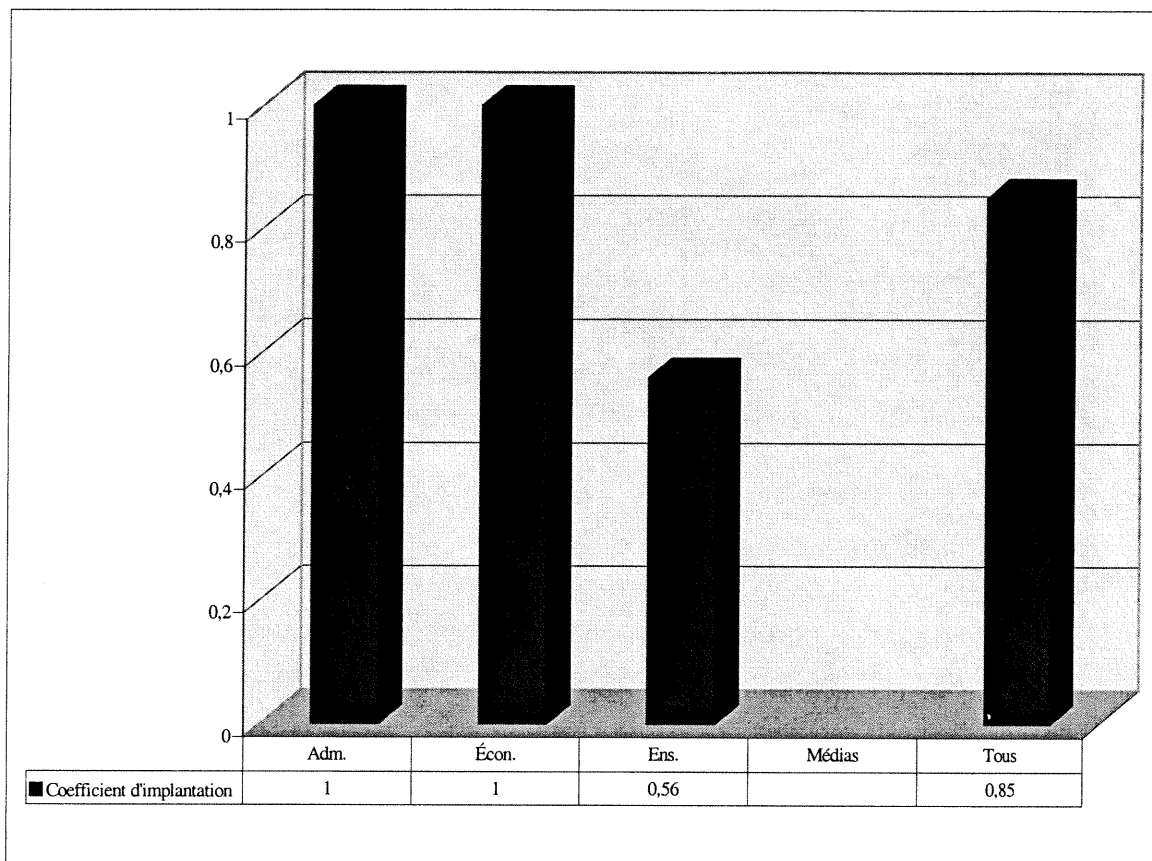
Afin de faciliter la comparaison qui va suivre entre les divers groupements de communications institutionnalisées, deux graphiques sont présentés aux pages suivantes. Le premier reprend les coefficients d'implantation de l'ensemble des

termes officialisés, normalisés et recommandés confondus. On y constate une assez faible variation entre les vecteurs; on constate tout de suite la position de meneur qu'occupe l'Administration au chapitre de l'utilisation des termes officialisés.



Graphique 1. Implantation moyenne des termes officialisés

Le deuxième graphique présente quant à lui les données relatives aux termes normalisés seulement. On remarque l'utilisation absolue des termes normalisés tant par l'Administration que par le secteur économique.



Graphique 2. Implantation moyenne des termes normalisés

Les données exhaustives relatives aux 38 notions retrouvées dans le corpus permettent maintenant une présentation détaillée de leur utilisation dans chacun des sous-corpus.

5.8.3.1 Administration

L'analyse des résultats débute par le vecteur de l'Administration. Le tableau suivant y résume l'utilisation des termes officialisés.

Tableau 31. Implantation des termes officialisés, Administration

Terme officialisé	Administration	
	Nombre de recours Au terme officialisé	Nombre de mentions de la notion
autobus scolaire	0	0
autoroute	17	17
autoroute à péage	0	0
bac	0	0
bifurcation	1	1
bretelle	0	1
capacité	3	3
chaussée	9	10
circulation	38	38
courant de circulation	1	1
cul-de-sac	0	0
débit	2	4
débit journalier moyen annuel	1	3
déviation	0	7
échangeur	1	1
emprise	1	1
halte routière	0	0
intersection	13	13
limitation d'accès	0	1
marquage	1	2
niveau de service	0	0
parc	0	1
parc de stationnement	0	1
passage pour piétons	0	0
passage supérieur	0	0
pont	9	9
route à chaussées séparées	0	0
route express	0	0
trafic	6	6
transport scolaire	0	0
traverse	15	15
traversée	2	2
traversier	0	0
tunnel	0	0
voie auxiliaire	0	0
voie de circulation	3	22
voie de décélération	0	0
voie de desserte	0	3
Total des occurrences	123	162
Coefficient d'implantation moyen des termes officialisés, Administration	$123 / 172 = 0,76$	

À la lumière des résultats fournis par ce tableau, il est possible de préciser la pratique administrative lorsque vient le moment, dans un écrit institutionnel, de nommer une notion pour laquelle existe un terme officialisé. L'Administration recourt au terme officialisé dans plus de trois cas sur quatre, plus précisément 76 fois sur 100. Les données sont faussées par une seule entrée : *voie de circulation*, pour laquelle on ne retrouve que 3 occurrences du terme officialisé parmi les 22 occurrences de la notion. Les auteurs administratifs ont presque tous recouru au terme simple *voie* pour représenter la notion. Or, tel qu'il a été exposé plus haut, *voie* peut très bien être perçu comme l'abrègement commode du syntagme officialisé *voie de circulation*. Si l'on fait abstraction des résultats touchant la notion *voie de circulation*, le coefficient d'implantation s'élève alors abruptement à 0,88. On peut donc affirmer que l'ensemble des termes officialisés trouve une place de choix dans les textes institutionnels administratifs au Québec, à l'exception, par ailleurs discutable, du terme *voie* pour *voie de circulation*.

Ce taux de 0,76 est plus élevé que le recours moyen à la terminologie officialisée pour l'ensemble des dénominations étudiées, rapport qui est, rappelons-le, de 0,69. On constate donc que l'Administration semble à l'avant-garde des changements linguistiques. Pour les motifs tout juste évoqués, on était en droit de s'attendre à un recours plus prononcé de l'Administration à la terminologie de l'OLF, en raison de l'obligation légale pour l'appareil public de recourir à la terminologie normalisée. À cet égard, il est intéressant de s'attarder à l'attitude de ce dernier quant aux quatre termes normalisés de l'étude. Voyons les chiffres du tableau de la page suivante, qui isole les termes normalisés :

Tableau 32. Implantation des termes normalisés, Administration

Terme normalisé	Administration	
	Nombre de recours au terme normalisé	Nombre de mentions de la notion
bac	0	0
traverse	15	15
traversée	2	2
traversier	0	0
Total des occurrences	17	17
Coefficient d'implantation moyen des termes normalisés, Administration	$17 / 17 = 1$	

On constate que l'Administration est exemplaire dans son utilisation des termes normalisés. Ces derniers sont exclusivement utilisés pour concrétiser les notions qu'ils symbolisent. L'Administration se conforme ainsi parfaitement à la *Charte de la langue française*, qui lui impose l'utilisation des termes normalisés par la CTOLF. Comparons ces données avec celles d'un autre groupe de producteurs, économiques ceux-là.

5.8.3.2 Économie

Les acteurs économiques dans le domaine des transports produisent eux aussi de nombreux écrits; voyons leur utilisation des terminologies recommandée et normalisée.

Tableau 33. Implantation des termes officialisés, Économie

Terme officialisé	Économie	
	Nombre de recours au terme officialisé	Nombre de mentions de la notion
autobus scolaire	3	3
autoroute	23	23
autoroute à péage	0	0
bac	0	0
bifurcation	0	0
bretelle	0	0
capacité	1	1
chaussée	13	13
circulation	18	18
courant de circulation	0	0
cul-de-sac	1	1
débit	5	6
débit journalier moyen annuel	2	2
déviation	2	2
échangeur	1	1
emprise	0	0
halte routière	0	0
intersection	28	28
limitation d'accès	0	0
marquage	1	2
niveau de service	1	1
parc	5	19
parc de stationnement	0	2
passage pour piétons	1	1
passage supérieur	0	0
pont	14	14
route à chaussées séparées	0	0
route express	0	1
trafic	4	4
transport scolaire	14	14
traverse	1	1
traversée	0	0
traversier	0	0
tunnel	0	0
voie auxiliaire	7	7
voie de circulation	0	61
voie de décélération	0	0
voie de desserte	0	0
Total des occurrences	145	225
Coefficient d'implantation moyen des termes officialisés, Économie	145 / 225 = 0,64	

Le tableau ci-dessus livre des résultats paradoxaux. D'abord, le taux d'enracinement moyen des termes officialisés dans le secteur économique est 0,64, ce qui se révèle plus faible que la moyenne observée de 0,69, tous vecteurs confondus. Cependant, quand on examine de plus près les résultats de chacun des termes du tableau, on constate que presque tous les termes officialisés sont en fort bonne posture. Encore ici, comme pour l'Administration, si l'on fait exception de la notion «voie», généralement symbolisée par *voie* plutôt que par le terme officialisé *voie de circulation*, le taux d'implantation moyen se hisse à 0,88.

Le comportement des organisations économiques envers les termes normalisés est comparable à celui de l'Administration, c'est-à-dire parfait; notons cependant que les résultats prennent appui sur une seule occurrence.

Tableau 34. Implantation des termes normalisés, Économie

Terme normalisé	Économie	
	Nombre de recours au terme normalisé	Nombre de mentions de la notion
bac	0	0
traverse	1	1
traversée	0	0
traversier	0	0
Total des occurrences	1	1
Coefficient d'implantation moyen des termes normalisés, Économie	1 / 1 = 1	

Le prochain secteur présenté est l'enseignement.

5.8.3.3 Enseignement

Le groupe Enseignement regroupe un mélange d'auteurs privés et publics. Certaines formations sont offertes par des commissions scolaires relevant du ministère de l'Éducation ou encore par des organisations publiques et parapubliques. D'autres relèvent du secteur privé (écoles de conduite et centre de formation

professionnelle). Examinons leur utilisation de la terminologie québécoise officialisée à l'aide des données suivantes :

Tableau 35. Implantation des termes officialisés, Enseignement

Terme officialisé	Enseignement	
	Nombre de recours au terme officialisé	Nombre de mentions de la notion
autobus scolaire	2	2
autoroute	145	145
autoroute à péage	1	1
bac	0	4
bifurcation	1	1
bretelle	3	4
capacité	0	0
chaussée	53	54
circulation	46	46
courant de circulation	1	1
cul-de-sac	0	1
débit	0	0
débit journalier moyen annuel	0	0
déviaton	20	27
échangeur	7	7
emprise	0	0
halte routière	4	4
intersection	37	50
limitation d'accès	0	0
marquage	1	5
niveau de service	0	0
parc	0	0
parc de stationnement	0	3
passage pour piétons	4	4
passage supérieur	0	4
pont	38	38
route à chaussées séparées	0	1
route express	0	2
trafic	0	0
transport scolaire	0	0
traverse	0	0
traversée	1	1
traversier	4	4
tunnel	6	6
voie auxiliaire	0	0
voie de circulation	30	161
voie de décélération	1	1
voie de desserte	0	3
Total des occurrences	405	580
Coefficient d'implantation moyen des termes officialisés, Enseignement	$405 / 580 = 0,70$	

Le coefficient d'implantation moyen du groupe Enseignement est presque parfaitement aligné sur la moyenne des quatre vecteurs. Encore ici, tout comme c'est le cas pour le secteur économique, le terme *voie* (notion «voie de circulation») vient brouiller les cartes. Si l'on excluait un instant cette notion et le concurrent qui la désigne, qui reviennent plus de 160 fois dans ce sous-corpus, le coefficient d'implantation moyen du vecteur Enseignement ferait un bond remarquable à 0,89. Quant aux termes normalisés, avec un coefficient d'implantation moyen de 0,56, ils sont globalement beaucoup moins utilisés qu'en Administration ou en Économie (où les taux sont de 1). Deux des termes, *traversée* et *traversier*, sont parfaitement implantés; le terme *bac* est quant à lui inutilisé en quatre occasions.

Tableau 36. Implantation des termes normalisés, Enseignement

Terme normalisé	Enseignement	
	Nombre de recours au terme normalisé	Nombre de mentions de la notion
bac	0	4
traverse	0	0
traversée	1	1
traversier	4	4
Total des occurrences	5	9
Coefficient d'implantation moyen des termes normalisés, Enseignement	5 / 9 = 0,56	

Passons maintenant au dernier groupe, celui des médias.

5.8.3.4 Médias

Les médias forment la dernière tranche des sous-corpus analysés de façon détaillée.

Tableau 37. Implantation des termes officialisés, Médias

Terme officialisé	Médias	
	Nombre de recours au terme officialisé	Nombre de mentions de la notion
autobus scolaire	4	4
autoroute	11	11
autoroute à péage	1	1
bac	0	0
bifurcation	0	0
bretelle	0	0
capacité	0	0
chaussée	2	3
circulation	4	4
courant de circulation	0	0
cul-de-sac	0	0
débit	0	0
débit journalier moyen annuel	0	0
déviation	0	0
échangeur	0	0
emprise	0	0
halte routière	0	0
intersection	0	0
limitation d'accès	0	0
marquage	0	0
niveau de service	0	0
parc	59	100
parc de stationnement	0	1
passage pour piétons	0	0
passage supérieur	0	0
pont	1	1
route à chaussées séparées	0	0
route express	0	0
trafic	2	2
transport scolaire	0	0
traverse	0	0
traversée	0	0
traversier	0	0
tunnel	0	0
voie auxiliaire	0	0
voie de circulation	0	0
voie de décélération	0	0
voie de desserte	0	0
Total des occurrences	84	127
Coefficient d'implantation moyen des termes officialisés, Médias	84 / 127 = 0,66	

C'est dans les médias que le coefficient d'implantation moyen, à 0,66, est le plus faible des quatre groupes déterminés pour l'enquête. Fait remarquable, 29 des 38 notions présentes dans le corpus, tous groupes confondus, sont absentes du vecteur Médias. La chose surprend d'autant plus que les médias forment, en valeur absolue, le sous-corpus le plus important de l'étude, avec 41 % des 171 000 mots de l'échantillon. Rappelons au passage que le grand nombre d'occurrences de la notion «parc» provient de l'inclusion dans le corpus d'un magazine spécialisé destiné aux gestionnaires de parcs automobiles.

L'utilisation de termes normalisés est sans objet dans les médias, tout simplement parce qu'on ne fait aucune référence aux notions sous-jacentes :

Tableau 38. Implantation des termes normalisés, Médias

Terme normalisé	Médias	
	Nombre de recours au terme normalisé	Nombre de mentions de la notion
bac	0	0
traverse	0	0
traversée	0	0
traversier	0	0
Total des occurrences	0	0
Coefficient d'implantation moyen des termes normalisés, Médias	0 / 0 = s. o.	

5.9 Conclusion

Dans le présent chapitre, la mise en application du protocole terminométrique élaboré dans les chapitres précédents a été décrite. Pour ce faire, le transport a été retenu comme sphère d'activité, le Québec comme territoire géographique, et les années 1993 à 1996 comme période d'étude.

En dernière analyse, il ressort clairement que la méthode de mesure de l'implantation terminologique prônée est applicable et opérationnelle. En suivant les sept étapes préconisées, un tableau précis de l'enracinement d'une partie de la terminologie officialisée québécoise des transports a pu être dressé. En premier lieu, le choix du domaine d'étude et la sélection des termes reflètent des choix propres à chaque enquête. Deuxièmement, l'établissement du corpus nécessite de définir la population à l'étude (les communications institutionnalisées), le cadre d'échantillonnage et l'unité d'échantillonnage, activités communes à toute enquête. Notons que la taille de l'échantillon varie en fonction des choix précédemment effectués; elle sera proportionnelle au nombre de termes étudiés et à la variété de leurs provenances. Finalement, quant aux étapes de la sélection, de la collecte et du traitement des données, l'enquête dont les résultats viennent d'être présentés démontre clairement leur applicabilité.

Compte tenu de ces considérations et des résultats de notre enquête terminométrique du domaine québécois des transports, plusieurs constats peuvent être tirés des données amassées. D'abord, le mandat de «veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications, du travail, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises⁸⁸», confié à l'OLF par la *Charte de la langue française*, semble accompli en ce qui touche les transports. En effet, seulement des termes français y sont utilisés. Cet objectif semble bien atteint; l'ampleur du chemin parcouru pour y parvenir ne saurait cependant être déterminée que par une étude diachronique.

⁸⁸ *Charte de la langue française*, L.R.Q., c.C-11, art. 100.

Deuxième constatation, l'implantation de la terminologie officialisée atteint un seuil supérieur dans les communications institutionnalisées émanant de l'appareil public et parapublic. L'Administration paraît donc jouer son rôle de moteur des changements linguistiques.

Troisième constatation : une grande partie des notions et des termes officialisés sont absents de l'échantillon, pourtant représentatif. Seules des hypothèses peuvent être émises sur les causes de ces absences : notions et termes tombés en désuétude ou encore choix inapproprié au départ des objets de l'officialisation par les membres de la Commission ministérielle de terminologie des transports. Encore ici, c'est une étude diachronique qui fournirait des réponses.

Quatrième constatation, la plupart (71 %) des notions retrouvées dans le corpus sont désignées par un terme unique, c'est-à-dire qu'elles ne font l'objet d'aucune concurrence terminologique. Cinquième constatation, la majorité (74 %) de ces notions sont, toujours ou la plupart du temps, désignées par le terme officialisé.

Sixième constat, la plupart (75 %) des termes normalisés sont catégoriquement implantés. Fait à souligner, l'Administration se conforme parfaitement à son obligation de recourir à ces derniers dans ses communications officielles, les utilisant systématiquement.

De toutes ces considérations, il ressort que la terminologie des transports au Québec est entièrement francisée. En outre, les termes recommandés et normalisés y sont largement utilisés. Enfin, l'État joue son rôle de promoteur, prenant la tête des transformations terminologiques.

Comme mentionné antérieurement, les résultats obtenus et discutés dans la présente section ne portent que sur l'étude d'une infime partie du vocabulaire des transports, soit 85 notions sur les 10 777 que consigne la Banque de terminologie du Québec, c'est-à-dire moins de 0,01 %. Il faut prendre garde de ne pas généraliser les

conclusions tirées précédemment quant à l'implantation de la terminologie officialisée du domaine des transports au Québec aux 99,99 % des désignations restantes formant la terminologie ordinaire. Il ne faut pas oublier que l'enquête menée ici s'est intéressée exclusivement à la terminologie officialisée; on ne connaît donc pas le sort réservé à la terminologie ordinaire.

L'absence totale de terminologie anglaise dans le domaine des transports au Québec laisse entrevoir un succès éclatant de la politique de francisation mise de l'avant par le Gouvernement du Québec à la fin des années 1970. L'objectif de franciser les communications institutionnalisées paraît sans nul doute atteint. Cependant, on n'oserait affirmer de façon catégorique que la politique de francisation et les travaux de la Commission ministérielle de terminologie sont les axes de force ayant mené à la situation actuelle. Il importe d'insister sur le fait que l'étude d'implantation menée ici est synchronique. À ce titre, elle ne représente que la situation actuelle et ne permet en rien de se prononcer sur le passé, non plus que sur l'avenir d'ailleurs. Il est incontestable que le cumul d'enquêtes, menées à des moments chronologiquement distincts, représente la solution qui permettrait de saisir l'évolution linguistico-terminologique. Présentement, on peut se douter que la francisation terminologique des transports a progressé depuis vingt ans. En revanche, on ne peut écarter l'hypothèse d'une implantation terminologique fortement avancée dans ce domaine avant même le lancement du plan d'aménagement terminologique. Seule une enquête diachronique, qui s'attacherait à cette époque, à ce point de départ, serait en mesure d'étayer l'une ou l'autre affirmation.

Conclusion générale

Plusieurs entreprises d'aménagement linguistique et terminologique en arrivent à un stade où leurs résultats doivent être évalués. Le but de la présente recherche est, rappelons-le, de concevoir un protocole de mesure de l'implantation terminologique. Cette appréciation doit fournir des données qui donneront l'occasion, à leur tour, d'amorcer recherches et réflexions sur les causes du succès ou de l'échec de ces implantations.

Le présent document a vu définie l'implantation terminologique et justifié l'engouement actuel de plusieurs organisations nationales à vocation linguistique pour le sujet. Une distinction a été proposée entre les terminologies privée et gouvernementale; il a été précisé que seule cette dernière faisait l'objet de notre recherche. Un élément central de la perspective des travaux ici exposés a été apporté avec l'établissement des communications institutionnalisées comme objet d'enquête, avant que ne soient discutées les variables influençant l'implantation terminologique. Il a été établi que la question de la constitution d'un corpus était au cœur de la solution recherchée : une mesure exacte et scientifique de l'implantation. Un protocole a été mis de l'avant, qui respecte ces deux critères. Il a finalement été mis en application; cette mise en pratique a été présentée et discutée, tant du point de vue de la méthode elle-même que des résultats d'enracinement du domaine sélectionné.

La thèse a été fondée sur une étude en profondeur d'une vingtaine de travaux précédents, dont les plus anciens datent d'un quart de siècle. L'examen minutieux de ces quelque vingt contributions terminométriques a recensé leurs forces et faiblesses. C'est en décortiquant ces recherches, en mettant méthodiquement au jour leurs avantages et leurs aléas, que nous avons tiré parti des efforts des précurseurs du domaine. Devant les difficultés des essais précédents à suggérer un protocole répondant aux critères fixés ici, nous avons diagnostiqué le corpus et les règles qui

président à sa constitution comme pierre d'achoppement. Recourant à des méthodes reconnues d'échantillonnage représentatif, nous avons, *mutatis mutandis*, tenté de les intégrer à une enquête terminométrique. Ce protocole présente les deux caractéristiques désirées, dont dérive notre hypothèse. On peut la qualifier de scientifique, car elle élimine l'arbitraire dans la constitution de l'échantillon. Du coup, elle prédit la reproduction des résultats obtenus lors d'une enquête. En outre, les résultats sont exacts, car ils sont tirés d'un sous-ensemble effectivement conforme à l'ensemble qu'il entend représenter.

Le problème à résoudre était simplement posé : comment mesurer exactement et scientifiquement l'enracinement d'un terme? D'où l'hypothèse qui a été formulée : une méthode de mesure exacte et scientifique de l'implantation terminologique peut être élaborée. L'hypothèse s'est avérée. L'originalité des travaux présentés ici est, nous semble-t-il, la création d'un protocole terminométrique présentant deux caractéristiques prépondérantes, absentes des études jusqu'ici réalisées. La première est sa valeur scientifique; elle permet des prédictions vérifiables. La variation de résultats entre chercheurs utilisant la même méthode, toutes choses égales d'ailleurs, est extrêmement réduite. La seconde qualité est l'exactitude. La constitution du corpus obéit à des règles objectives, qui balayent la totalité du paysage des communications institutionnalisées d'un domaine. Le repêchage des discours qui formeront l'échantillon répond alors à des principes éprouvés de représentativité. Les résultats obtenus par un chercheur recourant à ce protocole ne peuvent alors qu'être conformes à la réalité qu'il veut décrire.

Nous croyons par ailleurs avoir démontré que, dans le cadre de la planification d'un corpus linguistique, la valeur d'une implantation ne peut se mesurer que dans le cadre des discours qui sont visés par le processus. Évaluons la réussite ou la faillite d'un projet d'aménagement terminologique sur le corpus même qu'il cherche explicitement à modifier. Toute comparaison est boiteuse, mais procédons malgré tout. Supposons un individu malade. Supposons encore une injection médicamenteuse destinée à diminuer le nombre de cellules malades et à

injection médicamenteuse destinée à diminuer le nombre de cellules malades et à augmenter du même coup le nombre de cellules saines. Afin de mesurer les résultats du traitement, supposons maintenant une prise de sang. Entendons-nous : celle-ci devrait mesurer d'éventuelles diminution et augmentation des cellules morbides et valides, respectivement. Toute modification dans le reste de l'organisme (circulation sanguine, taux de globules, pression artérielle, etc.) serait certes intéressante à étudier, mais ne vérifierait pas ce que nous cherchions à mesurer au départ : l'influence du traitement sur les cellules atteintes ou en bonne santé.

Le lecteur verra facilement l'analogie avec l'aménagement de la langue. Insatisfait de la situation linguistique sur son territoire, un État peut prendre des mesures pour modifier celle-ci. Afin d'aménager la langue de ses institutions, il injecte des terminologies désirables afin d'en supplanter d'autres inopportunes. Dans le but de vérifier l'efficacité des moyens déployés sur la langue, un échantillon de celle-ci doit être prélevé et analysé. L'échantillon portera inmanquablement les caractéristiques du milieu visé, soit les communications institutionnalisées, et on y mesurera l'utilisation comparée des terminologies en cause. Bien sûr, il serait ridicule de croire que tout a été dit quand la prise de sang a été effectuée, analysée et commentée : il faut maintenant cerner la cause des résultats obtenus.

N'oublions pas que le passage de la méthode de la théorie à la pratique aura fait le bilan de l'implantation terminologique dans le domaine des transports au Québec. L'enquête a notamment fait ressortir un faible taux d'utilisation (55 %) des notions désignées par des termes officialisés par l'OLF. Quant aux notions en usage, elles sont toutes, sans aucune exception, désignées uniquement par des termes français. Si la terminologie des transports était anglicisée aux débuts des travaux de la Commission de terminologie des transports, cela signifierait un succès remarquable de la francisation dans ce domaine. Qui plus est, les dénominations recensées correspondent majoritairement aux termes officialisés, ce qui laisse deviner une réussite des efforts d'officialisation – l'Administration est en tête de peloton à cet égard. Enfin, on note une très forte implantation moyenne des termes normalisés. On

ne pourra vraiment mesurer le chemin parcouru que lorsqu'une étude d'implantation diachronique complétera celle-ci.

Nous avons à l'esprit que d'aucuns trouveront notre approche restrictive, ce qui rappelle les limites inhérentes à tout travail de recherche doctoral. Certains trouveront par exemple inacceptable que la mesure de l'implantation de formes se résume à l'étude d'un corpus de communications institutionnalisées. Il a pourtant été clairement annoncé que le cadre de nos travaux serait restreint aux cas, d'ailleurs quasi exclusifs, où l'aménagement terminologique amorcé par l'État vise explicitement et exclusivement les communications institutionnalisées.

D'autres encore protesteront devant une étude synchronique, qui ne rend pas justice à l'évolution de la langue. Cela tient à la nature même de l'objectif fixé au départ. Il s'agissait d'abord de tester une théorie, un protocole. La mesure de l'implantation d'un domaine n'est qu'accessoire, bien que révélatrice. Rien n'empêche maintenant la constitution d'un corpus diachronique selon les mêmes méthodes.

Enfin, certains pourront reprocher à notre thèse de faire fi de la caractérisation des facteurs d'implantation d'une terminologie. Ce sont encore là les limites imposées au présent travail. La mesure terminométrique prend toute sa signification lorsque l'on s'en sert comme instrument pour déterminer les causes d'un succès ou d'un échec d'implantation. En réalité, c'est là que commence le vrai travail, celui qui est déterminant : caractériser les causes de l'issue favorable ou contraire des efforts entrepris. Le protocole que nous avons proposé dans la présente thèse n'est qu'un instrument de mesure efficace et scientifique de l'implantation dans le cadre d'un projet d'aménagement terminologique. Il reste maintenant à se doter d'autres outils de mesure pour cerner cette fois les variables à la source des résultats obtenus ainsi que les effets secondaires des moyens d'implantation, tâche amorcée par Fainberg (1977). Nous abondons dans le sens de Gaudin et Delavigne (1997 : 41-42) quand ils disent qu'«évaluer l'implantation ne rime guère si l'on ne se préoccupe pas dans le même temps de mieux connaître les types de perturbations qu'induit la présence

massive de l'anglais. [...] Mieux connaître les usages des termes ne peut être séparé de mieux décrire les usages réels pour, à terme, intervenir de façon plus pertinente, c'est-à-dire plus efficace». Mais nous sommes tout aussi d'accord avec Thoiron *et al.* (1997b : 53) quand ils affirment :

[à] la question "Le terme est-il implanté?", la seule réponse possible est forcément et fondamentalement quantitative. À la question inévitablement subséquente "Pourquoi?", la réponse est non moins inévitablement non quantitative. Parce qu'on accorde toujours davantage d'intérêt aux explications qu'aux constats, cette deuxième étape est nécessairement valorisée. Il ne nous semble cependant pas souhaitable qu'elle élimine, ou occulte fortement, la précédente.

Une autre des pistes de recherche pouvant être développées à la suite du présent travail serait de supputer l'influence des variables terminologiques. Pour y arriver le plus objectivement possible, une grille de pondération des variables pourrait être conçue. Chaque variable serait évaluée individuellement selon des critères préétablis. Illustrons notre propos par un exemple, celui de la variable de dérivabilité. Un terme permettant la création de dérivés obtiendra nécessairement une marque plus élevée qu'un terme aux dérivés inexistantes. En attribuant ainsi une cote pour chacune des variables terminologiques, nous espérons en arriver à pouvoir chiffrer, puis comparer la valeur des qualités terminologiques de termes en concurrence. Ces données détermineraient si les termes les mieux implantés sont ceux qui possèdent les qualités terminologiques les plus grandes. Il en va de même pour les facteurs socioterminologiques et les autres variables.

Enfin, il serait également intéressant d'élargir l'enquête d'implantation aux communications individualisées, afin de vérifier l'influence présumée qu'ont sur elles les communications institutionnalisées.

Le domaine de l'implantation terminologique est un vaste sujet, qui puise tantôt à l'aménagement linguistique, tantôt à la statistique, tantôt à l'analyse de corpus, tantôt à la socioterminologie et à bien d'autres disciplines encore. Les

possibilités de recherche y sont stimulantes et variées, les perspectives nombreuses. Nous espérons que notre vif intérêt pour ce sujet entraînera d'autres chercheurs à s'y attacher et à en faire, du moins en partie, leur champ d'activité.

Glossaire

Le présent glossaire a pour but d'éclairer le lecteur sur la signification de certains termes traités dans la thèse. Les entrées ont été retenues en fonction de la difficulté qu'elles pouvaient poser, de leur importance, de leur nouveauté, etc. La portée des définitions ne dépasse généralement pas le cadre de notre étude, le glossaire visant principalement à éclairer le lecteur sur les choix terminologiques que nous avons effectués, à clarifier notre propos. Sauf mention contraire, les définitions sont de nous.

coefficient d'implantation

Proportion d'utilisation d'un terme pour désigner une notion. Le coefficient d'implantation, calculé à partir d'un corpus, chiffre le degré d'implantation d'un terme désignant une notion. Deux valeurs sont divisées pour le calcul du coefficient : *a*. le nombre de fois où un terme est utilisé pour désigner une notion, divisé par *b*. le nombre de fois où cette notion est utilisée. Par exemple, un terme utilisé deux fois pour désigner une notion utilisée dix fois dans un corpus aura un coefficient d'implantation de 2 divisé par 10, c'est-à-dire de 0,2. Voir aussi *mesure de l'emploi relatif*.

communication individualisée

«[...] acte personnel par lequel un individu entre en relation avec un autre au moyen du langage» (Corbeil, 1980 : 78). Voir aussi *communication institutionnalisée*.

communication institutionnalisée

«[...] acte, le plus souvent anonyme ou impersonnel, par lequel une institution entre en relation avec des personnes soit en tant que membres de cette institution (par exemple, l'État avec ses citoyens, une société avec ses actionnaires), soit dans la relation employeur-employé, ou encore en qualité de clients, d'auditeurs ou de spectateurs» (Corbeil, 1980 : 79). Voir aussi *communication individualisée*.

concurrent

Terme, autre que le terme officialisé, désignant une notion donnée. *Stricto sensu*, tous les termes sont concurrents les uns par rapport aux autres. Dans le cadre de la présente étude, le terme de référence est le terme officialisé et les synonymes du terme officialisé sont ses concurrents. Les concurrents ne sont pas forcément de la même langue que le terme de base. En effet, le terme de base pourrait être français et ses concurrents français ou anglais, situation des territoires français et québécois, par exemple.

Note : Nous préférons ici le terme *concurrent* à celui de *synonyme*. Le mot *concurrent* identifie le synonyme d'un terme, que ce synonyme appartienne ou non à la même langue que ce terme. Quant au mot *synonyme*, nous croyons qu'il comporte implicitement l'idée que le synonyme appartient à la même langue que le terme de référence. Prenons un exemple particulier au français du Québec. Supposons, dans la terminologie alimentaire, les termes français *bière à la pression* et *bière pression* pour désigner une notion donnée. En anglais, la même notion se verra désignée par le terme *draught beer*. Sont considérés synonymes les deux termes français *bière à la pression* et *bière pression*. Sont considérés concurrents les trois termes, car la forme anglaise abrégée *draught* est encore utilisée par les locuteurs francophones.

enquête d'implantation terminologique

Recherche qui vise à mesurer, pour une notion ou un ensemble de notions données, l'implantation de tous les termes les désignant. Elle est généralement menée sur un ensemble notionnel homogène.

mesure de la fréquence absolue

Voir *mesure de l'emploi absolu*.

mesure de la fréquence relative

Voir *mesure de l'emploi relatif*.

mesure de l'emploi absolu**Syn. : mesure de la fréquence absolue**

Mesure de l'utilisation d'un terme obtenue en calculant le nombre d'occurrences de ce terme dans un corpus. Voir aussi *mesure de l'emploi relatif*.

mesure de l'emploi relatif**Syn. : mesure de la fréquence relative**

Mesure de l'utilisation d'un terme obtenue en calculant le nombre d'occurrences de ce terme dans un corpus par rapport au nombre d'occurrences de la notion désignée. L'emploi relatif d'un terme s'exprime par un coefficient d'implantation. Voir aussi *coefficient d'implantation* et *mesure de l'emploi absolu*.

mesure de l'utilisation réelle

Mesure de l'utilisation d'un terme obtenue en se basant sur les occurrences figurant dans un corpus plutôt que sur un comportement déclaré. Voir aussi *mesure du comportement déclaré*.

mesure du comportement déclaré

Mesure de l'utilisation d'un terme obtenue en demandant à un locuteur ou à un groupe de locuteurs d'évaluer leur utilisation de ce terme. Voir aussi *mesure de l'utilisation réelle*.

notion à désignation unique où le terme implanté est le terme officialisé

Notion désignée exclusivement par un terme officialisé.

notion à désignation unique où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé

Notion désignée exclusivement par un concurrent du terme officialisé.

notion à désignations partagées à égalité

Notion désignée proportionnellement autant par le terme officialisé que par le(s) concurrent(s).

notion à désignations partagées où prime le terme officialisé

Notion désignée par au moins deux termes et pour laquelle le terme officialisé est utilisé le plus souvent pour la désigner.

notion à désignations partagées où prime un concurrent du terme officialisé

Notion désignée par au moins deux termes et pour laquelle un concurrent du terme officialisé est utilisé le plus souvent pour la désigner.

officialisation

Action par laquelle un organisme à vocation linguistique mandaté par un État sanctionne ses choix terminologiques. Voir aussi *terme normalisé*; *terme officialisé*; *terme officiel*; *terme recommandé*.

quasi-synonyme

«Chacun des termes d'une langue donnée qui désignent une même notion, mais qui se situent à des niveaux de langue ou à des niveaux de conceptualisation différents ou qui s'emploient dans des situations de communication différentes.» (Boutin-Quesnel *et al.*, 1985 : 21).

terme normalisé

Terme ayant fait l'objet d'un avis officiel de normalisation par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française du Québec et dont l'emploi est obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation. (Définition inspirée de la *Charte de la langue française*, L.R.Q.,

c.C-11, art. 118.) Voir aussi *officialisation; terme officialisé; terme officiel; terme recommandé.*

terme officialisé

Terme recommandé ou normalisé par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française du Québec. Voir aussi *officialisation; terme normalisé; terme officiel; terme recommandé.*

terme officiel

Terme sanctionné par une commission ministérielle française de terminologie et fixé par arrêté ministériel. Voir aussi *terme normalisé; terme officialisé; terme recommandé.*

terme recommandé

Terme faisant l'objet d'un avis officiel de recommandation par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française du Québec. Voir aussi *officialisation; terme normalisé; terme officialisé; terme officiel.*

terminologie gouvernementale

Terminologie émanant d'organisations étatiques à vocation linguistique. Voir aussi *terminologie normalisée; terminologie officialisée; terminologie officielle; terminologie ordinaire; terminologie privée; terminologie recommandée.*

terminologie normalisée

Terminologie ayant fait l'objet d'un avis officiel de normalisation par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française du Québec et dont l'emploi est obligatoire dans les textes, les documents et l'affichage émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation. (Définition inspirée de la *Charte de la langue française*, L.R.Q.,

c.C-11, art. 118.) Voir aussi *terminologie gouvernementale*; *terminologie officialisée*; *terminologie officielle*; *terminologie ordinaire*; *terminologie recommandée*.

terminologie officialisée

Terminologie recommandée ou normalisée par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française du Québec. Voir aussi *terminologie gouvernementale*; *terminologie normalisée*; *terminologie officielle*; *terminologie ordinaire*; *terminologie recommandée*.

terminologie officielle

Terminologie sanctionnée par une commission ministérielle française de terminologie et fixée par arrêté ministériel. Voir aussi *terminologie gouvernementale*; *terminologie normalisée*; *terminologie officialisée*; *terminologie ordinaire*; *terminologie recommandée*.

terminologie ordinaire

Terminologie gouvernementale qui ne fait l'objet d'aucun avis officiel. Voir aussi *terminologie gouvernementale*; *terminologie normalisée*; *terminologie officialisée*; *terminologie officielle*; *terminologie recommandée*.

terminologie privée

Terminologie émanant d'organisations privées. Voir aussi *terminologie gouvernementale*.

terminologie recommandée

Terminologie ayant fait l'objet d'un avis officiel de recommandation par la Commission de terminologie de l'Office de la langue française du Québec. Voir aussi *terminologie gouvernementale*; *terminologie normalisée*; *terminologie officialisée*; *terminologie officielle*.

terminométrie

Mesure de l'implantation terminologique. Terme proposé, à notre connaissance, par Auger (1999).

variable d'implantation

Facteur qui bonifie ou réduit les possibilités d'implantation d'un terme. Les variables terminologiques (brièveté, dérivabilité, motivation, etc.) et socioterminologiques (attitudes linguistiques, types de discours, rôles des locuteurs, résistance au changement, etc.) en sont des exemples.

Index des auteurs cités

- Aléong, Stanley,19, 42, 63, 64, 65, 99,
100, 102, 104
- Alloni-Fainberg *Voir* Fainberg, Yaffa
- Assal, Allal,44, 45
- Auger, Pierre,1, 12, 13, 14, 15, 16, 19,
20, 23, 34, 38, 48, 50, 53, 63, 78,
91, 92, 93, 100, 104, 109, 188, 189,
190, 191, 192, 197, 231, 265
- Beaudoin, Louise,237
- Beaulieu, H.,50
- Benhamida, Laurel,32
- Bouchard, Pierre,xviii, 19, 134
- Boulangier, Jean-Claude,22, 34, 43, 48,
51, 53, 135
- Bourhis, Richard Y.,1, 18, 102, 135
- Boutin-Quesnel, Rachel,2, 7, 13, 43,
262
- Cajolet-Laganière, Hélène,2, 19, 48,
53, 112, 236, 237
- Calvet, Louis-Jean,9, 10, 11
- Célestin, Tina,xviii, 224
- Centre de linguistique de l'entreprise,34
- Chansou, Michel,54, 63, 84, 94, 95,
100, 102, 104, 114, 115, 119
- Cholette, Gaston,17
- Cholette, Marie,35
- Chrétien, Michel,19, 20, 63, 66, 99,
101, 102
- Cooper, Robert L,8
- Corbeil, Jean-Claude,iii, 8, 12, 27, 37,
48, 49, 52, 63, 76, 92, 100, 110,
112, 121, 124, 135, 138, 236, 259
- Cormier, Monique C.,iii, xviii, 19, 135
- Daoust, Denise,8, 19, 32, 34, 35, 63,
68, 69, 70, 71, 72, 99, 102, 113,
115, 135
- Dardjowidjojo, Soenjono,50
- Delavigne, Valérie,30, 31, 55, 102,
256
- Depecker, Loïc,1, 18, 19, 29, 43, 63,
74, 75, 76, 77, 79, 81, 82, 84, 85,
94, 100, 105
- Draskau, Jennifer,35
- Dubois, Jean,22, 24
- Dubuc, Robert,34, 141
- Fainberg, Yaffa,34, 63, 64, 99, 102,
256
- Fossat, Jean-Louis,27, 29, 63, 82, 83,
84, 99, 102, 113, 115
- France. Délégation générale à la
langue française,xvii, 2, 34, 50, 77,
95, 96
- Gambier, Yves,6, 7, 9, 23, 24, 27, 33,
34, 35, 37, 47, 48, 54, 95
- Gasquet, Evelyne,63, 78, 79, 99

- Gaudin, François, 30, 31, 33, 35, 55, 63, 74, 79, 80, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 114, 115, 256
- Gingras, François-Pierre, 57
- Gouadec, Daniel, 7, 63, 85, 86, 87, 88, 96, 98, 100, 101, 104, 114, 115
- Goudaillier, Jean-Pierre, 34
- Guespin, Louis, 63, 79, 80, 98, 99, 100, 101, 102, 104, 114, 115
- Halaoui, Nazam, 1, 9, 16
- Haugen, Einar, 8
- Heller, Monica, 35, 63, 67, 99, 102, 104
- Humbley, John, 34, 77
- Jourdan, Christine, 63, 65, 100, 104
- Kloss, Heinz, 9
- Kocourek, Rostislav, 35
- Koyt, Michel Marie, 50
- Labov, William, 27, 102
- Le Guilly-Wallis, Anne, 63, 73, 99, 102
- Leclerc, Jacques, 1, 9, 10, 11, 50
- Lepicq, Dominique, 102, 135
- Loubier, Christiane, xviii, 1, 7, 9, 11, 16, 21, 22, 23, 27, 32, 34, 53, 88
- Magnant, Anne, 22
- Mamavi, Gina, 43, 77, 79, 81, 82, 84, 85
- Martel, Pierre, 19, 34, 48, 53, 112, 236, 237
- Martin, André, 16, 19, 20, 29, 34, 53, 63, 78, 88, 89, 90, 91, 93, 100, 103, 104, 188, 189, 190, 192
- Maurais, Jacques, 8, 19, 29, 35, 48, 52, 63, 67, 68, 100, 104, 135
- Ménard, Nathan, xviii, 167
- Perrien, Jean, 117, 124, 126
- Picht, Heribert, 35
- Québec. Bibliothèque nationale, 150, 161
- Québec. Bureau de normalisation, 156
- Québec. Comité interministériel sur la situation de la langue française, 135
- Québec. Conseil de la langue française, 28, 34
- Québec. Office de la langue française, xvii, xviii, 2, 16, 42, 44, 49, 53, 64, 67, 68, 76, 88, 89, 91, 113, 133, 134, 136, 141, 148, 162, 197, 224, 233, 237, 242, 255, 262, 263, 264
- Québec. Régie de la langue française, 16, 18
- Rondeau, Jean-Claude, 21
- Rousseau, Louis-Jean, 9, 43, 44, 46, 48, 100, 137
- Sager, Juan C., 35
- SORÉCOM inc., 27
- St-Pierre, Paul, 19, 135

Thoiron, Philippe, 29, 34, 63, 81, 82,
95, 96, 100, 101, 103, 104, 115,
129, 257

Tremblay, Louis, 34, 63, 76, 99, 101,
102, 179, 195

Université Laval. Centre international
de recherche en aménagement
linguistique, 1, 11

Veaudelle, Jean-Maurice, 34

Villebrun, Isabelle, 63, 78, 79, 99

Références

AÏT TALEB, Saadia (1991). «Aménagement de la terminologie et développement : expérience du Maroc», dans *Terminologies nouvelles*, 6, décembre, p. 68-71.

ALÉONG, Stanley (1979). *Le vocabulaire du hockey sur glace au Québec : formation, évolution et utilisation. Compte-rendu d'un projet de recherche subventionnée par l'Office de la langue française du Québec*, 65 p. [inédit]

ALÉONG, Stanley (1983). «Le marketing linguistique», dans Office de la langue française et Société des traducteurs du Québec, *Actes du quatrième colloque OLF-STQ de terminologie. Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation*, Québec, 28-30 mars 1982, [Québec], Gouvernement du Québec, p. 59-63.

ALÉONG, Stanley *et al.* (1981). «De la mise en œuvre d'une terminologie de la langue française de l'automobile dans trois écoles d'enseignement technique au Québec : un premier bilan», dans *La Banque des mots*, 21, p. 45-66.

ALÉONG, Stanley et Christine JOURDAN (1981). «De vente à solde ou les dangers de l'hypercorrection», dans *Meta*, 26, 2, p. 148-158.

ALLONI-FAINBERG, Yafa (1974). «Official Hebrew Terms for Parts of the Car: A Study of Knowledge, Usage and Attitudes», dans *International Journal of the Sociology of Language*, 1, p. 67-94.

ASSAL, Allal (1991). «La normalisation : pour une approche socioterminologique», dans François Gaudin et Allal Assal (dir.), *Cahiers de linguistique sociale. «Terminologie et sociolinguistique»*, 18, Mont-Saint-Aignan (France), URA CNRS 1164 SUDLA Université de Rouen, p. 133-157.

AUGER, Pierre (1982a). «Introduction», dans Office de la langue française, *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, [Québec], Publications du Québec, p. 5-10.

AUGER, Pierre (1982b). «La normalisation terminologique et le rôle du spécialiste», dans Nicole April et Noëlle Guilloton (réd.), *Le rôle du spécialiste dans les travaux de terminologie. Actes du troisième colloque OLF-STQ de terminologie*, Québec, Office de la langue française, p. 145-154.

AUGER, Pierre (1983). «La problématique de l'aménagement terminologique au Québec», dans Office de la langue française et Société des traducteurs du Québec, *Actes du quatrième colloque OLF-STQ de terminologie. Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation*, Québec, 28-30 mars 1982, [Québec], Gouvernement du Québec, p. 25-37.

AUGER, Pierre (1986a). «La normalisation terminologique au Québec et la problématique de la définition de la norme», dans *Actes du colloque L'aménagement linguistique et terminologique au Rwanda : bilan et perspectives*, coll. Publications CIRELFA, Paris, Conseil international de recherche et d'étude en linguistique fondamentale et appliquée, p. 152-166.

AUGER, Pierre (1986b). «Francisation et terminologie : l'aménagement terminologique», dans Guy Rondeau et Juan Carlos Sager (éd.), *Terminia 84 : terminologie et coopération internationale : la terminologie, outil indispensable au transfert des technologies. Colloque international de terminologie, Luxembourg, 27-29 août 1984*, [Québec], Girsterm, p. 47-55.

AUGER, Pierre (1994a). «Genèse et développement de la terminologie dans le monde francophone : une vision industrialisante de la langue», dans Pierre Martel et Jacques Maurais, *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, coll. Canadiana Romanica, 8, Tübingen, Niemayer, p. 559-582.

AUGER, Pierre (1994b). «Implantabilité et acceptabilité terminologiques : les aspects linguistiques d'une socioterminologie de la langue du travail», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 47-57.

AUGER, Pierre (1997). *Étude d'implantation terminologique – Devis : nom des espèces halieutiques à potentiel commercial au Québec*, Québec, Université Laval, 21 p. [inédit]

AUGER, Pierre (1998). *Étude d'implantation terminologique dans le domaine des pêches : noms des espèces halieutiques à potentiel commercial au Québec : une étude socioterminologique*, [Québec], [Université Laval], iii, 92 p. + annexes. [inédit]

AUGER, Pierre (1999). *L'implantation des officialismes halieutiques au Québec : essai de terminométrie*, coll. Langues et sociétés, 37, [Montréal], Office de la langue française, 221 p.

AUGER, Pierre et al. (1978). *Méthodologie de la recherche terminologique*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 80 p.

BARRERA I VIDAL, Albert (1994). «La politique de diffusion du catalan», dans *International Journal of the Sociology of Language*, 107, p. 41-65.

BEAUCHEMIN, Normand *et al.* (1983). *Vocabulaire du québécois parlé en Estrie : fréquence, dispersion, usage*, coll. Recherches sociolinguistiques dans la région de Sherbrooke, document de travail 20, [Sherbrooke], Université de Sherbrooke, xvii, 303 p.

BEAULIEU, H. (1993). «La loi sur la langue en Catalogne», dans André Crochetière, Jean-Claude Boulanger et Conrad Ouellon (dir.), *Les langues menacées. Actes du XV^e Congrès international des linguistes*, Québec, Université Laval, 9-14 août 1992, Sainte-Foy (Québec, Presses de l'Université Laval, p. 111-114.

BÉLANGER, Claude (1980). «Les commissions de terminologie», dans *Terminogramme*, 2, mai, p. 1-2.

BENHAMIDA, Laurel (1993). «Translators and Interpreters as Adopters and Agents of Diffusion of Planned Lexical Innovations: The Francophone Case», dans Sue Ellen Wright et Leland D. Wright Jr. (dir.), *Scientific and Technical Translation*, coll. American Translators Association Scholarly Monograph Series, vol. VI, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, p. 265-276.

BINETTE, Reynald (1984). «La normalisation terminologique : un travail concerté», dans Michel Amyot (coll. et prés.), *Actes du Congrès Langue et société au Québec. Tome II : Le statut culturel du français au Québec*, [Québec], Québec français, p. 369-373.

BOIX, Emili et Lluís PAYRATO (1997). «An Overview of Catalan Sociolinguistics and Pragmatics (1989-1996)», dans *Catalan Review. International Journal of Catalan Culture*, IX-2, p. 317-403.

BOUCHARD, Pierre (1995). «L'implantation de la terminologie française au Québec : bilan et perspectives», dans *Présence francophone*, 47, p. 53-79.

BOULANGER, Jean-Claude (1981). «Compte rendu de *L'aménagement linguistique du Québec* de Jean-Claude Corbeil», dans *Terminogramme*, 7-8, mars-juin, p. 11-12.

BOULANGER, Jean-Claude (1984). «La situation de la terminologie au Québec», dans *Lebende Sprachen*, 29-1, p. 19-22.

BOULANGER, Jean-Claude (1986). «L'aménagement linguistique du Québec ou le prélude à de nouvelles ordonnances», dans *Zeitschrift der Gesellschaft für Kanada-Studien*, 6-2, p. 17-38.

BOULANGER, Jean-Claude (1994). «Normalisation terminologique et lexicographie générale», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, coll. Langues et sociétés, s.l., Gouvernement du Québec, p. 429-440.

BOULANGER, Jean-Claude et Yves GAMBIER (1989). *Bibliographie fondamentale et analytique de la terminologie (1962-1984)*, coll. CIRB, J-3, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, [ii], 107 p.

BOURHIS, Richard Y. (1984a). «Introduction: Language Policies in Multilingual Settings», dans Richard Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, coll. Multilingual Matters, 5, Clevedon (G.-B.), Multilingual Matters, p. 1-28.

BOURHIS, Richard Y. (dir.) (1984b). *Conflict and Language Planning in Quebec*, coll. Multilingual Matters, 5, Clevedon (G.-B.), Multilingual Matters, xvi, 304 p.

BOURHIS, Richard Y. et Dominique LEPICQ (1988). «Aménagement linguistique, statut et usage du français au Québec», dans *Présence francophone*, 33, p. 9-32.

BOUTIN-QUESNEL, Rachel *et al.* (1985). *Vocabulaire systématique de la terminologie*, nouv. éd., Cahiers de l'Office de la langue française, Québec, Gouvernement du Québec, 39 p.

BUTLER, Christopher (1985). *Statistics in Linguistics*, Oxford/New York, Blackwell, x, 214 p.

CABRÉ, Maria Teresa (1998). *La terminologie : théorie, méthodes et applications* [traduit du catalan et adapté par Monique C. Cormier et John Humbley], Ottawa/Paris, Presses de l'Université d'Ottawa/Armand Colin, 322 p.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène (Page consultée le 1^{er} juin 1999). Site de l'ACFAS, [En ligne], adresse URL : <http://www.is.mcgill.ca/acfas67/C1803.htm>.

CAJOLET-LAGANIÈRE, Hélène et Pierre MARTEL (1995). *La qualité de la langue au Québec*, coll. Diagnostic, 18, [Sainte-Foy], Institut québécois de recherche sur la culture, Presses de l'Université Laval, 167 p.

CALVET, Louis-Jean (1996). *Les politiques linguistiques*, coll. Que sais-je?, 3075, Paris, Presses universitaires de France, 128 p.

CANADA. BUREAU DE LA TRADUCTION (1996). *TERMIUM sur CD-ROM* (1996). [CD-ROM], Ottawa, Bureau de la traduction, 1 disque au laser d'ordinateur, 12 cm.

CÉLESTIN, Tina (1986). «Rapport sur les activités terminologiques au Québec et étude des moyens à mettre en œuvre pour assurer une meilleure coordination entre les services et les organismes qui en ont la charge», dans France. Commissariat général de la langue française, *L'avenir de la langue française : 2^e Rencontre internationale sur l'application des législations linguistiques dans les pays francophones, 7-8 juin 1985, Bruxelles, organisée par l'Association Générale des Usagers de la Langue Française (Paris) et la Maison de la Francité (Bruxelles)*, Paris, La Documentation française, p. 113-119.

CÉLESTIN, Tina *et al.* (1984). *Méthodologie de la recherche ponctuelle. Essai de définition*, Québec, Gouvernement du Québec, 171 p.

CENTRE DE LINGUISTIQUE DE L'ENTREPRISE (1984). *La francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises. Consultation sur la mise en application des vocabulaires français dans les milieux de travail*, [Montréal], le Centre, 72 p.

CHANSOU, Michel (1994). «Évaluation d'une action de politique linguistique. Les travaux de la Commission ministérielle de terminologie de l'audiovisuel et de la publicité», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 107-111.

CHANSOU, Michel (1997a). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaines : audiovisuel et publicité», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 133-233.

CHANSOU, Michel (1997b). «Méthodologie de la constitution du corpus», dans *Terminologies nouvelles*, 16, p. 33-36.

CHASSÉ, Dominique *et al.* (1997). *Guide de rédaction des références bibliographiques*, Montréal, Éditions de l'École Polytechnique de Montréal, xiv, 178 p.

CHOLETTE, Gaston (1993). *L'Office de la langue française de 1961 à 1974 : regard et témoignage*, [Québec], Institut québécois de recherche sur la culture/Office de la langue française, 487 p.

CHOLETTE, Marie (1994). «La problématique de la variation et de l'implantation : pour une socioterminologie», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, coll. Langues et sociétés, s.l., Gouvernement du Québec, p. 495-514.

CHRÉTIEN, Michel (1981). «Reconnaissance, connaissance et utilisation de la terminologie française, québécoise et anglo-américaine de la haute-fidélité chez le public montréalais», dans J.-M. Klinkenberg, D. Racelle-Latin et G. Connolly. *Langages et collectivités : le cas du Québec. Actes du Colloque de Liège (mars 1980)*, Montréal, Leméac, p. 145-160.

COOPER, Robert L. (1989). *Language Planning and Social Change*, Cambridge (G.-B.), Cambridge University Press, viii, 216 p.

CORBEIL, Jean-Claude (1980). *L'aménagement linguistique du Québec*, coll. Langue et société, 3, Montréal, Guérin, 154 p.

CORBEIL, Jean-Claude (1981). «Théorie et pratique de la planification linguistique», dans Jean-Guy Savard et Lorne Laforge (prés.), *Actes du 5^e Congrès de l'Association internationale de linguistique appliquée*, coll. CIRB, A-16, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 56-65, repris dans Jean-Claude Corbeil. *Langues et usage des langues. Recueil de textes de Jean-Claude Corbeil*, coll. Notes et documents, 50, Québec, Conseil de la langue française, p. 13-27.

CORBEIL, Jean-Claude (1983). «Aménagement linguistique et développement», dans Guy Rondeau (1984). *Introduction à la terminologie*, 2^e éd., Chicoutimi, Gaëtan Morin, p. xv-xxxv.

CORBEIL, Jean-Claude (1987). «L'aménagement linguistique face à la science linguistique», dans *Bulletin de l'ACLA. Actes, 18^e Colloque annuel*, 9-2, automne, p. 9-16.

CORMIER, Monique C. et Paul ST-PIERRE (1997). «Language Planning and Terminology: The Case of Québec», dans Shantha Ramakrishna, *Translation and Multilingualism: Post-Colonial Contexts*, Delhi, Pencraft International, p. 97-107.

DAOUST, Denise (1981a). *Facteurs organisationnels et sociolinguistiques qui sous-tendent la diffusion et l'utilisation des terminologies techniques de langue française dans l'entreprise*, Québec, Office de la langue française, 18 p.

DAOUST, Denise (1981b). *Diffusion et utilisation de la terminologie technique de langue française dans douze entreprises québécoises. Synthèse*, [Montréal], Office de langue française, s.p. [inédit]

DAOUST, Denise (1984). «Francization and Terminology Change in Quebec Business Firms», dans Richard Y. Bourhis (dir.), *Conflict and Language Planning in Quebec*, coll. Multilingual Matters, 5, Clevedon (G.-B.), Multilingual Matters, p. 81-113.

DAOUST, Denise (1986). «Le changement terminologique planifié : un cas particulier de changement linguistique», dans *Revue québécoise de linguistique*, 15-2, p. 247-270.

DAOUST, Denise (1987a). «L'implantation terminologique : comportements, perceptions et attitudes», dans *Bulletin de l'ACLA. Actes, 18^e Colloque annuel*, 9-2, automne, p. 17-34.

DAOUST, Denise (1987b). Participation à la «Table ronde : Évaluer les politiques linguistiques : comment et à quelles fins?», dans *Bulletin de l'ACLA. Actes, 18^e Colloque annuel*, 9-2, automne, p. 131-133.

DAOUST, Denise (1987c). *Le changement terminologique dans une entreprise de transport*, coll. Langues et sociétés, [Montréal], Gouvernement du Québec, Office de la langue française, 149 p.

DAOUST, Denise (1991a). «The Evaluation of Sociolinguistic and Terminological Change in a Commercial Enterprise», dans *Terminology, Science and Research*, 2-1, p. 44-60.

DAOUST, Denise (1991b). «Le comportement terminologique et les attitudes face aux langues en contexte de changement planifié : une analyse comparative de deux milieux de travail», dans *Revue québécoise de linguistique*, 20-2, p. 145-168.

DAOUST, Denise (1992). «Le rôle du poste comme facteur de changement des habitudes terminologiques dans une entreprise privée montréalaise», dans *Revue de l'ACLA. Actes du 23^e Colloque annuel de l'Association canadienne de linguistique appliquée tenu à l'Université de Moncton, «La langue comme phénomène social»*, 14-2, automne, p. 71-93.

DAOUST, Denise (1995). «Quelques facteurs sociodémographiques qui sous-tendent le choix des langues pour la terminologie en milieu de travail et leur interrelation avec des attitudes», dans *Meta*, 40-2, juin, p. 260-283.

DAOUST, Denise et Jacques MAURAI (1987). «L'aménagement linguistique», dans Jacques Maurais (dir.), *Politique et aménagement linguistiques*, coll. L'Ordre des mots, Québec, Conseil de la langue française, p. 5-46.

DAOUST-BLAIS, Denise (1984). «La politique d'aménagement linguistique du Québec : stratégies générales d'intervention», dans Michel Amyot (coll. et prés.), *Actes du Congrès Langue et société au Québec. Tome II : Le statut culturel du français au Québec*, [Québec], Québec français, p. 309-319.

DARDJOWIDJOJO, Soenjono (1998). «Strategies for a Successful National Language Policy: the Indonesian Case», dans *International Journal of the Sociology of Language*, 130, p. 35-47.

DEPECKER, Loïc (1994a). «L'inscription des termes officiels dans les dictionnaires de langue», dans *Terminologies nouvelles*, 12, p. 151-154.

DEPECKER, Loïc (1994b). *Un exemple d'aménagement terminologique : l'histoire des commissions ministérielles de terminologie en France (1970-1993)*, thèse de doctorat, Université de Paris VII, 617 p. [inédit]

DEPECKER, Loïc (1995). «Contribution de l'expérience française à une méthodologie de l'aménagement terminologique», dans *ALFA*, 7/8, p. 89-97.

DEPECKER, Loïc (1997a). «Retour à la dialectologie», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 5-6.

DEPECKER, Loïc (1997b). «Introduction», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.) (1997), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. vii-xxxvii.

DEPECKER, Loïc et Gina MAMAVI (présent.) (1997). *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, xxxviii, 528 p.

DESSEMONTET, François (1994). «Territorialité et politique linguistique en Suisse», dans Claude Truchot (dir.), *Le plurilinguisme européen. Théories et pratiques en politique linguistique*, Paris, Champion, p. 317-325.

DUBOIS, Jean *et al.* (1994). *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, coll. Trésors du français, Paris, Larousse, lx, 514 p.

DUBUC, Robert (1992). *Manuel pratique de terminologie*, 3^e éd. entièrement revue et mise à jour, Brossard (Québec), Linguatex, xiii, 144 p.

DUGAST, Daniel (1980). *La statistique lexicale*, coll. Travaux de linguistique quantitative, 9, Genève, Slatkine, 107 p.

FAINBERG, Yaffa (1977). *Linguistic and Socio-Demographic Factors Influencing the Acceptance of Hebrew Neologisms*, s.l., s.n., 116 p.

FELBER, Helmut (1987). *Manuel de terminologie*, Paris, UNESCO/Infoterm, vi, 375 p.

FISHMAN, Joshua A (1991). *Reversing Language Shift. Theoretical and Empirical Foundations of Assistance to Threatened Languages*, coll. Multilingual Matters, 76, Clevedon (G.-B.), Multilingual Matters, xiii, 431 p.

FISHMAN, Joshua A. (dir.) (1974). *Advances in Language Planning*, coll. Contributions to the Sociology of Language, 5, La Haye, Mouton, 590 p.

FOSSAT, Jean-Louis (1997a). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : télédétection aérospatiale», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 97-132.

FOSSAT, Jean-Louis (1997b). «Néologie dialectale et implantation en socioterminologie spatiale utile», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 7-32.

FOSSAT, Jean-Louis *et al.* (1997). «Conclusion», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 85.

FRANCE. COMMISSION MINISTÉRIELLE DE TERMINOLOGIE DES TRANSPORTS ET DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE (1991). *Glossaire des termes officiels des transports de la République française*, Paris, DGLF/Direction des journaux officiels, vi, 23 p.

FRANCE. DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE. (Page consultée le 24 juin 1999). Site de la Délégation générale de la langue française, [En ligne], adresse URL: <http://www.culture.fr/culture/dglf/garde.htm>.

FRANQUESA I BONET, Ester *et al.* (1993). «Terminology Standardization in the Catalan Speaking Regions: The Experience of TermCat», dans Magdalena Krommer-Benz et Adrian Manu (dir.), *Travail terminologique dans les domaines de spécialité : actes*, Wien, TermNet, p. 457-471.

FREIXA I AYMERICH, Judit et Francesc Xavier VILA I MORENO (1990). «Language Planning in Spain», dans *New Language Planning Newsletter*, 5-2, p. 1-6.

GALINSKI, Christian et Wolfgang NEDOBITY (1988). «Special Languages, Terminology Planning and Standardization», dans Richard Alan Strehlow (dir.), *Standardization of Technical Terminology: Principles and Practices (second volume)*, coll. American Society for Testing and Materials. ASTM special technical publication, 991, Philadelphie, ASTM, p. 4-13.

GAMBIER, Yves (1991). «Travail et vocabulaire spécialisés : prolégomènes à une socio-terminologie», dans *Meta*, 36-1, mars, p. 8-15.

GAMBIER, Yves (1994). «Officialisation de termes : perspectives et enjeux socioterminologiques», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, p. 201-237.

GAMBIER, Yves (1995). «Implications épistémologiques et méthodologiques de la socioterminologie», dans *ALFA, Terminologie et linguistique de spécialité. Études de vocabulaire et textes spécialisés*, Actes de langue française et de linguistique, 7/8, p. 99-115.

GASQUET, Evelyne et Isabelle VILLEBRUN (1994). «Observations de faits d'implantation terminologique en métallurgie», dans *Terminologies nouvelles*, 12, p. 114-122.

GAUDIN, François (1991). «Enquête sur l'impact des arrêtés terminologiques auprès des magistrats», dans *La banque des mots*, 42, p. 59-66.

GAUDIN, François (1993). *Socioterminologie : des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Publications de l'Université de Rouen, 182, Rouen, Université de Rouen, 255 p.

GAUDIN, François (1994). «De la francisation à l'insécurité linguistique», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 67-72.

GAUDIN, François et Allal ASSAL (dir.) (1991). *Cahiers de linguistique sociale. «Terminologie et sociolinguistique»*, 18, Mont-Saint-Aignan (France), URA CNRS 1164 SUDLA Université de Rouen, 213 p.

GAUDIN, François et Louis GUESPIN (1997). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : génie génétique», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 1-45.

GAUDIN, François et Valérie DELAVIGNE (1997). «L'enquête en terminologie : point de la question et propositions», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 37-42.

GAUTHIER, Benoît (dir.) (1997). *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 3^e éd., Sainte-Foy, PUQ, xii, 529 p.

GENDRON, Jean-Denis (1976). «La situation du français comme langue d'usage au Québec», dans *Langue française*, 31, p. 20-39.

GIGLIOLI, Pier Paolo (1972). *Language and Social Context*, coll. Penguin Modern Sociology Readings, Penguin Books, Harmondsworth (Middlesex), 399 p.

GINGRAS, François-Pierre (1997). «La sociologie de la connaissance», dans Benoît Gauthier (dir.), *Recherche sociale : de la problématique à la collecte des données*, 3^e éd., Sainte-Foy, PUQ, p. 19-48.

GOUADEC, Daniel (1994). «Implantation des termes officiels de l'informatique. Attestations, francisation, normalisation, assimilation», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 141-147.

GOUADEC, Daniel (1997). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaine : informatique», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 235-493.

GOUDAILLIER, Jean-Pierre (1987). «De la nécessité des enquêtes linguistiques pour le travail des commissions de terminologie», dans *Meta*, 32, 3, p. 361-365.

GUESPIN, Louis (1993). «Normaliser ou standardiser?», dans *Le Langage et l'Homme*, 28-4, décembre, p. 213-222.

GUILBERT, Louis (1965). *La formation du vocabulaire de l'aviation*, Paris, Larousse, 2 t.

GUIRAUD, Pierre (1959). *Problèmes et méthodes de la statistique linguistique*, coll. Synthese Library, Dordrecht, Reidel, 145 p.

HALAOUI, Nazam (1991). «De l'organisation nationale de la terminologie», dans *Terminologies nouvelles*, 6, décembre, p. 60-67.

HAUGEN, Einar (1966). «Linguistics and Language Planning», dans William Bright (dir.). *Sociolinguistics : Proceedings of the UCLA Sociolinguistics Conference, 1964*, La Haye/Paris, Mouton, p. 50-71.

HELLER, Monica *et al.* (1982). *Le processus de francisation dans une entreprise montréalaise : une analyse sociolinguistique*, coll. Langues et sociétés, [Québec], Office de la langue française, 203 p.

HERMANS, Adrien (1994). «Diffusion et propagation», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 40-44.

HUMBLEY, John (1995). *Critères d'évaluation de l'implantation terminologique*, communication présentée le 30 mai 1996, Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal.

HUMBLEY, John (1997). «Language Planning and Terminology Planning. The Francophone Experience», dans Sue Ellen Wright et Gerhard Budin (dir.) *Handbook of Terminology Management. Volume 1: Basic Aspects of Terminology Management*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, p. 261-277.

KLOSS, Heinz (1969). *Research Possibilities on Group Bilingualism: A Report*, coll. CIRB, B-18, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 91 p.

KOCOUREK, Rostislav (1991). *La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante*, 2^e éd. augmentée, refondue et mise à jour, Wiesbaden, Brandstetter, xviii, 327 p.

KOYT, Michel Marie (1995). «La terminologie dans le contexte de l'aménagement linguistique de la République centrafricaine», dans *Terminologies nouvelles*, 14, décembre, p. 6-9.

LABOV, William (1970). «The Study of Language in its Social Context», dans Pier Paolo Giglioli (1972), *Language and Social Context*, coll. Penguin Modern Sociology Readings, Penguin Books, Harmondsworth (Middlesex), p. 283-307.

LABOV, William (1972). *Sociolinguistic Patterns*, coll. Conduct and Communication, 4, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, xviii, 344 p.

LABOV, William (1976). *Sociolinguistique*, coll. Le sens commun, Paris, Minuit, 458 p.

LAITIN, David D. (1992). «Language Normalization in Estonia and Catalonia», dans *Journal of Baltic Studies*, XXIII-2, été, p. 149-166.

LAKHDAR GHAZAL, Ahmed (1994). «L'expérience de l'IERA en matière d'implantation et de diffusion de la terminologie scientifique et technique», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 45-46.

LANGARD, Christophe et Josianne ROUGES-MARTINEZ (1997). «Traitement des données pour une détermination du degré d'implantabilité», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 43-47.

LE GUILLY-WALLIS, Anne (1991). «Étude de cas : l'impact des arrêtés de terminologie sur l'informaticien français», dans *Terminologie et traduction*, 1, p. 117-142.

LECLERC, Jacques (1992). *Langue et société*, 2^e éd., Laval (Québec), Mondia, xxxvi, 708 p.

LEISS, Joseph L. (1981). *Statistical Methods for Rates and proportions*, 2^e éd., coll. Wiley Series in Probability and Mathematical Statistics, New York, John Wiley and Sons, xviii, 321 p.

LOUBIER, Christiane (1993). «L'implantation du français comme langue de travail au Québec : vers un processus de changement linguistique planifié», dans André Martin et Christiane Loubier, *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, Montréal, Office de la langue française, p. 57-133.

LOUBIER, Christiane (1994a). «L'implantation du français : fondements théoriques et faits d'expérience», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, p. 35-62.

LOUBIER, Christiane (1994b). «L'implantation du français : du microcosme au macrocosme», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 20-39.

LOUBIER, Christiane (1995). *La normalisation linguistique officielle : état des lieux et perspectives. Rapport présenté au Groupe technique de réalisation du bilan de la situation de la langue française au Québec*, [Québec], Office de la langue française, 32 p. + annexes. [inédit]

MAGNANT, Anne (1994). «Allocution de Madame le Délégué général à la langue française», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 5-6.

MARTEL, Pierre (1989). «Le français, une langue au travail qui est en quête de points d'appui», dans *La Francisation en marche*, 7, 2, janvier, p. 17.

MARTEL, Pierre et Hélène CAJOLET-LAGANIÈRE (1996). *Le français québécois : usages, standard et aménagement*, coll. Diagnostic, 22, [Sainte-Foy], Institut québécois de recherche sur la culture, Presses de l'Université Laval, 141 p.

MARTEL, Pierre et Jacques MAURAS (dir.) (1994). *Langues et sociétés en contact. Mélanges offerts à Jean-Claude Corbeil*, coll. Canadiana Romanica, 8, Tübingen, Niemayer, 582 p.

MARTIN, André (1993). «Théorie de la diffusion sociale des innovations et changement linguistique planifié», dans André Martin et Christiane Loubier, *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, Montréal, Office de la langue française, p. 9-55.

MARTIN, André (1994). «L'aménagement linguistique et la langue comme objet social», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, p. 187-200.

MARTIN, André (1996a). «La production terminologique : un aménagement de la langue ou un aménagement de son statut?», dans *Terminogramme*, 79, avril, p. 6-9.

MARTIN, André (1996b). *Enquête d'implantation terminologique dans le domaine de l'éducation au Québec. Devis de recherche*, [Montréal], Office de la langue française, 25 p. [inédit]

MARTIN, André (1997a). «Implantation des avis d'officialisation terminologique de l'Office de la langue française dans le domaine de l'éducation au Québec : projet d'enquête», dans *Terminogramme*, 81, janvier, p. 12-15.

MARTIN, André (1997b). «Quelques aspects d'une problématique de l'implantation terminologique : le cas de la terminologie officielle de l'éducation au Québec», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 86-94.

MARTIN, André (1998). *Les mots et leurs doubles : étude d'implantation de la terminologie officialisée dans le domaine de l'éducation au Québec*, coll. Langues et sociétés, 36, [Montréal], Office de la langue française, 252 p.

MARTIN, André et Christiane LOUBIER (1993). *L'implantation du français : actualisation d'un changement linguistique planifié*, Montréal, Office de la langue française, 137 p.

MAURAI, Jacques (1984). *La langue de la publicité des chaînes d'alimentation : Étude sur la qualité de la langue et sur l'implantation terminologique*, coll. Dossiers du Conseil de la langue française, Études et recherches, 18, Québec, Conseil de la langue française, 84 p.

MAURAI, Jacques (1987). «État des recherches sur l'implantation terminologique au Québec», dans *Unesco ALSED-LSP Newsletter*, 10-2, décembre, p. 25-33.

MAURAI, Jacques (1993). «Terminology and Language Planning», dans Helmi B. Sonneveld et Kurt L. Loening. *Terminology: applications in interdisciplinary communication*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, p. 111-125.

MAURAI, Jacques (1994). «Quelques aspects sociolinguistiques de l'implantation des décisions de normalisation terminologique», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, p. 441-453.

MÉNARD, Nathan (1983). *Mesure de la richesse lexicale : théories et vérifications expérimentales : études styloométriques et sociolinguistiques*, Genève/Paris, Slatkine/Champion, 178 p.

MULLER, Charles (1968). *Initiation à la statistique linguistique*, coll. Langue et langage, Paris, Larousse, 248 p.

MULLER, Charles (1973). *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*, coll. Langue Linguistique Communication, Paris, Classiques Hachette, 187 p.

PERRIEN, Jean *et al.* (1983). *Recherche en marketing : méthodes et décisions*, Chicoutimi, Gaëtan Morin, 615 p.

PICHT, Heribert et Jennifer DRASKAU (1985). *Terminology: An Introduction*, Guildford (G.-B.), University of Surrey, [xii], 265 p.

QUÉBEC (PROVINCE) (1995). *Charte de la langue française : L.R.Q., chapitre C-11, à jour au 26 mai 1995*, Québec, Éditeur officiel, viii, 37, [2], vii p.

QUÉBEC. BIBLIOTHÈQUE NATIONALE (Page consultée le 14 décembre 1999). Site de la Bibliothèque nationale du Québec, [En ligne], adresse URL : <http://www2.bibliat.gouv.qc.ca/texte/t0032.htm#AA>.

QUÉBEC. BUREAU DE NORMALISATION (Page consultée le 17 octobre 1999). Site du Bureau de normalisation du Québec, [En ligne], adresse URL : http://www.criq.qc.ca/bnq/francais/informations_generales.html.

QUÉBEC. COMITÉ INTERMINISTÉRIEL SUR LA SITUATION DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996). *Le français langue commune : enjeu de la société québécoise : bilan de la situation de la langue française au Québec en 1995 : rapport*, Québec, Ministère de la Culture et des Communications, xii, 319 p.

QUÉBEC. COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES TRANSPORTS (1979-1982). Archives, s.l. [inédit]

QUÉBEC. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1981). *La francisation des entreprises. Compte rendu de la rencontre des 11, 12 et 13 février 1981 organisée par le Conseil de la langue française*, coll. Notes et documents, 20, Québec, Conseil de la langue française, 135 p.

QUÉBEC. CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990). *L'aménagement de la langue : pour une description du français québécois. Rapport et avis au Ministre responsable de la Charte de la langue française*. [Québec], Gouvernement du Québec, 65 p.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (Page consultée le 27 mai 1999a). Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, [En ligne], adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca./lang/politiqu.htm>.

QUÉBEC. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS [Source : Louise Beaudoin]. (Page consultée le 27 mai 1999b). Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, [En ligne], adresse URL : <http://www.mcc.gouv.qc.ca./lang/emploi.htm>.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1982). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques*, [Québec], Publications du Québec, 101 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1986). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques, mai 1979-octobre 1985*, 2^e éd. revue et augm., [Québec], Publications du Québec, 1 vol.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1990). *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques : mai 1979 à septembre 1989*, 3^e éd. rev. et augm., [Québec], Office de la langue française, 251 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1996). *Le DOC de l'Office de la langue française*, [CD-ROM], [Montréal], Documensa, 1 disque au laser d'ordinateur, 12 cm.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1998). *Répertoire des avis terminologiques et linguistiques*, 4^e éd. revue et augm., Québec, Publications du Québec, 361 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1999). *Le grand Dictionnaire terminologique*, [En ligne], Québec/Montréal, Office de la langue française/CEDROM-Sni, adresse URL : <http://www.lgdt.cedrom-sni.qc.ca>.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (Page consultée le 13 février 1997). Site de l'Office de la langue française, [En ligne], adresse URL: <http://www.olf.gouv.qc.ca/>.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE (Page consultée le 15 décembre 1999). Commission de terminologie de l'Office de la langue française, [En ligne], adresse URL : <http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/termino/ctolf.html>.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET SOCIÉTÉ DES TRADUCTEURS DU QUÉBEC (1983). *Actes du quatrième colloque OLF-STQ de terminologie. Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation*, Québec, 28-30 mars 1982, [Québec], Gouvernement du Québec, 207 p.

QUÉBEC. OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI (1994). *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, coll. Langues et sociétés, 2 t., s.l., Gouvernement du Québec, 692 p.

QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1975). *Le français dans l'entreprise. Guide général d'implantation*, Québec, Régie de la langue française, 84 p. + annexes

REY, Alain (1992). *La terminologie : noms et notions*, 2^e éd. corr., coll. Que sais-je?, 1780, Paris, PUF, 128 p.

ROBILLARD, Didier de *et al.* (1989). *Aménagement linguistique et développement de l'espace francophone : bibliographie sélective*, coll. Langues et Développement, Paris, Didier Érudition, 218 p.

RONDEAU, Guy (1983). «Analyse des facteurs terminologiques qui peuvent jouer dans l'implantation du français dans les entreprises», dans Office de la langue française et Société des traducteurs du Québec. *Actes du quatrième colloque OLF-STQ de terminologie. Aménagement de la terminologie : diffusion et implantation*, Québec, 28-30 mars 1982, [Québec], Gouvernement du Québec, p. 109-122.

RONDEAU, Guy (1984). *Introduction à la terminologie*, 2^e éd., Chicoutimi, Gaëtan Morin, xlvii, 238 p.

RONDEAU, Jean-Claude et Christiane LOUBIER (1993). «L'implantation du français : une action sur le statut et le corpus de la langue», dans *Terminogramme*, 67, hiver, p. 1-6.

ROUGES-MARTINEZ, Josiane et Jean-Louis FOSSAT (1994). «Implantation terminologique en télédétection aérospatiale : méthodologie et mesure», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 123-135.

ROUSSEAU, Louis-Jean (1990). «Introduction», dans Québec. Office de la langue française. *Répertoire des avis linguistiques et terminologiques : mai 1979 à septembre 1989*, 3^e éd. rev. et augm., [Québec], Office de la langue française, p. 7-13.

ROUSSEAU, Louis-Jean (1993). «Terminology and Languages in Contact in Québec», dans Helmi B. Sonneveld et Kurt L. Loening. *Terminology : applications in interdisciplinary communication*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, p. 35-41.

ROUSSEAU, Louis-Jean (1994). «Normalisation et implantation terminologique», dans Office de la langue française et Université du Québec à Chicoutimi, *Actes du colloque sur la problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques*, colloque tenu les 5, 6 et 7 mai 1993 à l'Université du Québec à Chicoutimi, coll. Langues et sociétés, s.l., Gouvernement du Québec, p. 455-464.

RYAN, Christiane (1993). *Législation linguistique au Québec : rôle de la traduction et de la terminologie dans la francisation des entreprises (1968-1988)*, mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, 148 p.

SAGER, Juan C. (1990). *A Practical Course in Terminology Processing*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, xii, 254 p.

SAGER, Juan C. et al. (1980). *English Special Languages: Principles and Practice in Science and Technology*, Wiesbaden, Brandstetter, xxiv, 368 p.

SOLÈR, Clau (1994). «Implantation de néologismes dans une langue minoritaire et de faible extension», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 58-64.

SONNEVELD, Helmi B. et Kurt L. LOENING (1993). *Terminology : applications in interdisciplinary communication*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, viii, 244 p.

SORÉCOM inc. (1981). *Diffusion et utilisation de la terminologie technique de langue française dans douze entreprises québécoises*, [rédacteur : Gilles Brunel], Montréal, SORÉCOM, 383 p. + 5 annexes [inédit]

Terminogramme (1983). N^o spécial sur l'implantation de la terminologie au Québec, 20, septembre, 16 p.

Terminogramme (1993). N^o spécial sur le colloque «La problématique de l'aménagement linguistique : enjeux théoriques et pratiques», 70, automne, 16 p.

Terminologies nouvelles (1994). Actes du séminaire sur l'implantation des termes officiels, 12, décembre, 166 p.

Terminologies nouvelles (1997). Actes des journées d'étude «Vers une convergence des méthodologies en mesure de l'implantation terminologique», 16, juin, 118 p.

TESITELOVA, Marie (1992). *Quantitative Linguistics*, coll. Linguistic and Literary Studies in Eastern Europe, 37, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, 253 p.

THOIRON, Philippe *et al.* (1994). «Résultats de l'enquête d'implantation des termes de santé et de médecine», dans *Terminologies nouvelles*, 12, décembre, p. 77-103.

THOIRON, Philippe *et al.* (1997a). «Étude d'implantation des arrêtés de terminologie. Domaines : santé et médecine», dans Loïc Depecker et Gina Mamavi (présent.), *La mesure des mots : cinq études d'implantation terminologique*, coll. Publications de l'Université de Rouen, 229, Rouen, Université de Rouen, p. 47-95.

THOIRON, Philippe *et al.* (1997b). «Méthodologie d'analyse des résultats des enquêtes d'implantation de la terminologie officielle», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 48-54.

TREMBLAY, Louis (1994). *Convergence et divergence dans l'emploi de termes communs recommandés par l'Office de la langue française*, mémoire de maîtrise, Université Laval, 157 p.

UNIVERSITÉ LAVAL. BIBLIOTHÈQUE. (Page consultée le 7 mai 1998). Comment citer un document électronique : genres de documents électroniques, [En ligne], adresse URL : <http://www.bibl.ulaval.ca/doelec/doelec29.html>.

UNIVERSITÉ LAVAL. CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE [Rédacteur : Jacques Leclerc]. (Page consultée le 17 mai 1999). Site sur l'aménagement linguistique dans le monde, [En ligne], adresse URL: <http://www.ciral.ulaval.ca/alx/amlxmonde/accomonde.htm>.

UNIVERSITÉ LAVAL. CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE [Source : Christiane Loubier]. (Page consultée le 9 novembre 1999). Site sur les fondements de l'aménagement linguistique, [En ligne], adresse URL: <http://www.ciral.ulaval.ca/alx/fondements/foetat.htm>.

VAN GYSEL, Bénédicte (1997). «Enquête sur les particularités du français de Belgique dans les langues de spécialité», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 63-74.

VEAUDELLE, Jean-Maurice (1984). *Résumé d'une expérience de francisation : la francisation des entreprises et l'implantation réelle des terminologies françaises (étude réalisée par le CLE)*, Montréal, [Centre de linguistique de l'entreprise], 11 p.

VILLEBRUN, Isabelle (1997). «Genèse d'une terminologie au XVIII^e siècle : l'exemple des forges à la catalane», dans *Terminologies nouvelles*, 16, juin, p. 55-62.

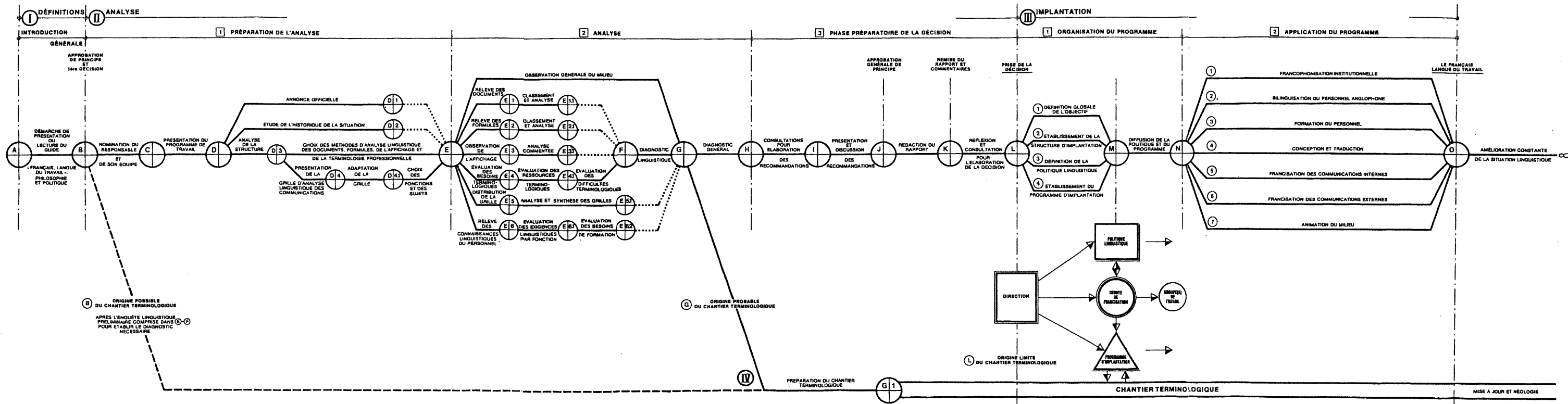
WOODS, Anthony *et al.* (1986). *Statistics in Language Studies*, coll. Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge, Cambridge University Press, xii, 322 p.

Annexes

Annexe A – Diagramme général d'implantation

Annexe au document QUÉBEC. RÉGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE (1975). *Le français dans l'entreprise. Guide général d'implantation*, Québec, Régie de la langue française, 84 p. + annexes

LE FRANÇAIS DANS L'ENTREPRISE:
DIAGRAMME GÉNÉRAL D'IMPLANTATION



Annexe B – Liste des 509 termes recherchés

Tableau 39. Liste des 509 termes recherchés

Notion	Terme	Langue du terme
accotement	berm	E
	shoulder	E
	verge	E
	accotement	F
	berme	F
amortisseur routier	energy attenuator	E
	amortisseur routier	F
autobus scolaire	school bus	E
	autobus d'écoliers	F
	autobus scolaire	F
autoroute	autostrada	E
	freeway	E
	motor road	E
	motorway	E
	superhighway	E
	autoroute	F
	autostrade	F
autoroute à péage	toll highway	E
	turnpike	E
	turnpike road	E
	autoroute à péage	F
	autoroute payante	F
bac	auto ferry	E
	car ferry	E
	ferry	E
	ferryboat	E
	ferry-boat	E
	bac	F
	bac transbordeur	F
	bac transporteur	F
	bateau de passage	F
	traversier	F
berme	berm	E
	berme	F
bifurcation	double branch	E
	fork	E
	fork-way	E
	bifurcation	F

	fourche	F
bombement	camber	E
	crown	E
	bombement	F
bordure	curb	E
	curbstone	E
	kerb	E
	kerb-side	E
	kerbstone	E
	pavement kerb	E
	road kerb	E
	bordure	F
	bordure de chaussée	F
bordure de trottoir	F	
bretelle	access ramp	E
	connecting road	E
	interchange ramp	E
	link road	E
	ramp	E
	turning roadway	E
	bretelle	F
	bretelle de raccordement	F
	bretelle d'échange	F
	rampe	F
rampe d'accès	F	
canalisation	channelization	E
	channelling	E
	routing	E
	canalisation	F
capacité	capacity	E
	capacité	F
carrefour giratoire	circle	E
	rotary	E
	rotary intersection	E
	roundabout	E
	traffic circle	E
	carrefour giratoire	F
	rond-point	F
cassis	sudden sag	E
	cassis	F
chaussée	carriageway	E
	pavement	E
	road	E
	road tread	E
	roadway	E

	tread	E
	chaussée	F
	chaussée de circulation	F
	route	F
	route carrossable	F
	voie carrossable	F
circulation	traffic	E
	traffic circulation	E
	circulation	F
	circulation automobile	F
cisaillement	crossing	E
	crossing at grade	E
	grade crossing	E
	shearing	E
	cisaillement	F
coefficient de frottement	coefficient of friction	E
	friction coefficient	E
	friction factor	E
	coefficient d'adhérence	F
	coefficient de frottement	F
contraste	contrast	E
	contraste	F
convergence	merging	E
	convergence	F
	écoulement convergent	F
	insertion	F
courant de circulation	flow of traffic	E
	stream of traffic	E
	traffic flow	E
	traffic stream	E
	courant de circulation	F
courbe de tracé en plan	horizontal curve	E
	courbe de tracé en plan	F
courbe en S	reverse curve	E
	S curve	E
	courbe en S	F
cul-de-sac	blind alley	E
	blind street	E
	close	E
	cul-de-sac	E
	cul-de-sac road	E
	cul-de-sac street	E
	dead end	E
	dead-end	E
	dead-end street	E

	no-outlet street	E
	street without issue	E
	cul-de-sac	F
	impasse	F
	rue sans issue	F
débit	flow of traffic	E
	traffic flow	E
	traffic volume	E
	volume	E
	volume of traffic	E
	débit	F
	débit de circulation	F
	débit de la circulation	F
	débit d'itinéraire	F
	débit routier	F
	écoulement de la circulation	F
	écoulement du trafic	F
	intensité de la circulation	F
débit de service	practical capacity	E
	service volume	E
	débit de service	F
débit journalier moyen	A.D.T.	E
	ADT	E
	average daily traffic	E
	D.J.M.	F
	débit journalier moyen	F
	débit moyen journalier	F
	trafic journalier moyen	F
débit journalier moyen annuel	A.A.D.T.	E
	annual average daily traffic	E
	average annual daily traffic	E
	D.J.M.A.	F
	débit journalier moyen annuel	F
	débit journalier moyen d'une année	F
	DJMA	F
déclivité	gradient	E
	déclivité	F
dévers	banking	E
	cant	E
	superelevation	E
	super-elevation	E
	dévers	F
déviation	belt	E
	beltway	E
	bypass	E

	by-pass	E
	bypass road	E
	by-pass road	E
	bypass route	E
	by-pass zone	E
	circumferential	E
	detour	E
	loop	E
	loop road	E
	relief road	E
	ring road	E
	anneau	F
	chemin de ceinture	F
	détour	F
	déviation	F
	déviation routière	F
	périphérique	F
	rocade	F
	route de ceinture	F
	route de contournement	F
	voie circulaire	F
	voie de ceinture	F
	voie de contournement	F
	voie de dérivation	F
	voie de déviation	F
	voie d'évitement	F
distance de visibilité	sight distance	E
	distance de visibilité	F
distance de visibilité d'arrêt	stopping sight distance	E
	distance de visibilité d'arrêt	F
distance de visibilité de dépassement	overtaking sight distance	E
	passing sight distance	E
	distance de visibilité de dépassement	F
divergence	diverging	E
	divergence	F
dos d'âne	hump	E
	road hump	E
	dos d'âne	F
échangeur	grade-separated interchange	E
	interchange	E
	traffic interchange	E
	échangeur	F
emprise	right of way	E
	right-of-way	E
	emprise	F

	emprise de la route	F
	emprise de la voie	F
	emprise d'une route	F
	emprise routière	F
entrecroisement	weaving	E
	weaving of traffic	E
	entrecroisement	F
facteur de dépréciation	depreciation factor	E
	facteur de dépréciation	F
facteur de maintenance	maintenance factor	E
	facteur de maintenance	F
facteur d'utilisation	coefficient of utilization	E
	utilization factor	E
	facteur d'utilisation	F
flotte	fleet	E
	flotte	F
gare de transport intermodal	intermodal terminal	E
	terminal	E
	chantier	F
	gare de transport intermodal	F
	gare intermodale	F
	terminal	F
	terminal intermodal	F
glissière de sécurité	crash barrier	E
	guard rail	E
	guardrailing	E
	traffic barrier	E
	traffic safety barrier	E
	glissière de sécurité	F
halte routière	rest area	E
	service area	E
	aire de repos	F
	halte	F
	halte routière	F
	halte-repos	F
îlot séparateur	divisional island	E
	separating island	E
	traffic island	E
	îlot séparateur	F
intersection	crossing	E
	crossroad	E
	crossroads	E
	intersection	E
	carrefour	F

	intersection	F
	jonction	F
limitation d'accès	access control	E
	control of access	E
	contrôle des accès	F
	limitation d'accès	F
lumen	lm	E
	lu	E
	lumen	E
	lm	F
	lumen	F
	lumen-nouveau	F
luminaire	electrical fixture	E
	fitting	E
	fixture	E
	general service lamp	E
	lantern	E
	light fixture	E
	lighting fitting	E
	lighting fixture	E
	luminaire	E
	luminary	E
	appareil d'éclairage	F
	dispositif d'éclairage	F
luminaire	F	
luminance lumineuse	brightness	E
	luminance	E
	photometric brightness	E
	brillance	F
	luminance	F
	luminance lumineuse	F
luminance visuelle	F	
lux	lumen per square meter	E
	lux	E
	lx	E
	lumen par mètre carré	F
	lux	F
	lx	F
marquage	carriageway marking	E
	marking	E
	pavement marking	E
	pavement surface marking	E
	road marking	E
	roadway marking	E
	striping	E

	surface marking	E
	marquage	F
	marquage horizontal	F
	marquage routier	F
	marque au sol	F
	marque routière	F
	marque sur chaussée	F
	marque sur la chaussée	F
	marque sur le revêtement	F
	matérialisation au sol	F
	signalisation horizontale	F
musoir	approach nose	E
	bull-nose	E
	nose of island	E
	musoir	F
	tête d'îlot	F
niveau de service	level of service	E
	niveau de service	F
parc	fleet	E
	flotte	F
	parc	F
parc de stationnement	car park	E
	car parking area	E
	car parking facilities	E
	parking area	E
	parking	E
	parking facilities	E
	parking facility	E
	parking field	E
	parking ground	E
	parking lot	E
	parking place	E
	vehicle park	E
	aire de stationnement	F
	parc	F
	parc à autos	F
	parc à voitures	F
	parc autos	F
	parc de stationnement	F
	parcage	F
	parc-auto	F
	parc-autos	F
	stationnement	F
terrain de stationnement	F	
passage inférieur	under bridge	E

	under-bridge	E
	undercrossing	E
	underpass	E
	P.I.	F
	passage inférieur	F
passage pour piétons	crosswalk	E
	cross-walk	E
	pedestrian crossing	E
	passage clouté	F
	passage pour piétons	F
passage supérieur	elevated crossing	E
	flyover	E
	over crossing	E
	overbridge	E
	over-bridge	E
	overcrossing	E
	over-crossing	E
	overhead bridge	E
	overpass	E
	over-pass	E
	P.S.	F
	passage en dessus	F
	passage supérieur	F
	passage surélevé	F
	saut-de-mouton	F
	tracel	F
	viaduc	F
pente transversale	cross slope	E
	crossfall	E
	cross-fall	E
	transverse gradient	E
	transverse slope	E
	pente transversale	F
pont	bridge	E
	pont	F
profil en travers	cross section	E
	cross-section	E
	cross-sectional profile	E
	section	E
	transverse section	E
	coupe transversale	F
	profil en travers	F
raccordement progressif	transition curve	E
	raccordement progressif	F
refuge	pedestrian island	E

	refuge	E
	safety island	E
	safety zone	E
	îlot de sûreté	F
	refuge	F
	refuge pour piétons	F
route à chaussée unique	single carriage way	E
	single carriageway	E
	single-carriageway road	E
	undivided highway	E
	undivided road	E
	route à chaussée unique	F
	route à une chaussée	F
route à chaussées séparées	collector	E
	collector-distributor	E
	distributor	E
	distributor road	E
	divided road	E
	route à chaussées séparées	F
	rue collectrice	F
	voie de distribution	F
route collectrice	collector road	E
	route collectrice	F
route express	express highway	E
	express road	E
	expressway	E
	route express	F
	voie rapide	F
section d'entrecroisement	weaving section	E
	section d'entrecroisement	F
séparateur	divider	E
	lane divider	E
	road divider	E
	separator	E
	traffic separator	E
	verge	E
	diviseur de trafic	F
	médiane	F
	séparateur	F
sommet	crown	E
	couronne	F
	couronnement	F
	sommet	F
trafic	traffic	E
	trafic	F

	lane	E
	lane of traffic	E
	through street	E
	traffic lane	E
	bande	F
	bande de circulation	F
	bande de roulement	F
	couloir de circulation	F
	piste circulante	F
	piste de circulation	F
	piste de circulation automobile	F
	piste de roulement	F
	voie	F
	voie de circulation	F
voie de décélération	deceleration lane	E
	voie de décélération	F
voie de desserte	feeder road	E
	frontage road	E
	service road	E
	route de desserte	F
	voie de desserte	F
	voie de service	F

Annexe C – Liste des 280 termes anglais recherchés

Tableau 40. Liste des 280 termes anglais recherchés

Notion	Terme
accotement	berm shoulder verge
amortisseur routier	energy attenuator
autobus scolaire	school bus
autoroute	autostrada freeway motor road motorway superhighway
autoroute à péage	toll highway turnpike turnpike road
bac	auto ferry car ferry ferry ferryboat ferry-boat
berme	berm
bifurcation	double branch fork fork-way
bombement	camber crown
bordure	curb curbstone kerb kerb-side kerbstone pavement kerb road kerb
bretelle	access ramp connecting road interchange ramp link road ramp turning roadway
canalisation	channelization channelling

	routing
capacité	capacity
carrefour giratoire	circle rotary rotary intersection roundabout traffic circle
cassis	sudden sag
chaussée	carriageway pavement road road tread roadway tread
circulation	traffic traffic circulation
cisaillement	crossing crossing at grade grade crossing shearing
coefficient de frottement	coefficient of friction friction coefficient friction factor
contraste	contrast
convergence	merging
courant de circulation	flow of traffic stream of traffic traffic flow traffic stream
courbe de tracé en plan	horizontal curve
courbe en S	reverse curve S curve
cul-de-sac	blind alley blind street close cul-de-sac cul-de-sac road cul-de-sac street dead end dead-end dead-end street no-outlet street street without issue
débit	flow of traffic

	traffic flow traffic volume volume volume of traffic
débit de service	practical capacity service volume
débit journalier moyen	A.D.T. ADT average daily traffic
débit journalier moyen annuel	A.A.D.T. annual average daily traffic average annual daily traffic
déclivité	gradient
dévers	banking cant superelevation super-elevation
déviation	belt beltway bypass by-pass bypass road by-pass road bypass route by-pass zone circumferential detour loop loop road relief road ring road
distance de visibilité	sight distance
distance de visibilité d'arrêt	stopping sight distance
distance de visibilité de dépassement	overtaking sight distance passing sight distance
divergence	diverging
dos d'âne	hump road hump
échangeur	grade-separated interchange interchange traffic interchange
emprise	right of way right-of-way
entrecroisement	weaving

	weaving of traffic
facteur de dépréciation	depreciation factor
facteur de maintenance	maintenance factor
facteur d'utilisation	coefficient of utilization utilization factor
flotte	fleet
gare de transport intermodal	intermodal terminal terminal
glissière de sécurité	crash barrier guard rail guardrailing traffic barrier traffic safety barrier
halte routière	rest area service area
îlot séparateur	divisional island separating island traffic island
intersection	crossing crossroad crossroads intersection
limitation d'accès	access control control of access
lumen	lm lu lumen
luminaire	electrical fixture fitting fixture general service lamp lantern light fixture lighting fitting lighting fixture luminaire luminary
luminance lumineuse	brightness luminance photometric brightness
lux	lumen per square meter lux lx
marquage	carriageway marking

	marking pavement marking pavement surface marking road marking roadway marking striping surface marking
musoir	approach nose bull-nose nose of island
niveau de service	level of service
parc	fleet
parc de stationnement	car park car parking area car parking facilities parking parking area parking facilities parking facility parking field parking ground parking lot parking place vehicle park
passage inférieur	under bridge under-bridge undercrossing underpass
passage pour piétons	crosswalk cross-walk pedestrian crossing
passage supérieur	elevated crossing flyover over crossing overbridge over-bridge overcrossing over-crossing overhead bridge overpass over-pass
pente transversale	cross slope crossfall cross-fall transverse gradient

	transverse slope
pont	bridge
profil en travers	cross section cross-section cross-sectional profile section transverse section
raccordement progressif	transition curve
refuge	pedestrian island refuge safety island safety zone
route à chaussée unique	single carriage way single carriageway single-carriageway road undivided highway undivided road
route à chaussées séparées	collector collector-distributor distributor distributor road divided road
route collectrice	collector road
route express	express highway express road expressway
section d'entrecroisement	weaving section
séparateur	divider lane divider road divider separator traffic separator verge
sommet	crown
trafic	traffic
traversier	auto ferry breast line car and passenger ferry car ferry car-ferry roll-on/roll-off ferry ferry boat ferryboat ferry-boat

	passenger and car ferry passenger and vehicular ferry passenger/automobile ferry passenger/vehicle ferry passenger-vehicular ferry vehicle and passenger ferry vehicle ferry vehicle/passenger ferry
tunnel	tunnel
voie auxiliaire	auxiliary lane
voie d'accélération	acceleration lane
voie de circulation	artery of travel lane lane of traffic through street traffic lane
voie de décélération	deceleration lane
voie de desserte	feeder road frontage road service road

Annexe D – Liste des 229 termes français recherchés

Le tableau ci-dessous présente, en trois colonnes, les données :

colonne *Notion* : les notions à l'étude;

colonne *Terme* : les désignations françaises des notions à l'étude. Les termes officialisés apparaissent en gras, les vocables normalisés sont de plus accompagnés d'une mention à cet effet;

colonne *Coefficient d'implantation* : les taux d'implantation peuvent prendre une valeur entre 0 et 1; ils peuvent aussi se traduire par la mention *s. o.* (sans objet).

Tableau 41. Liste des 229 termes français recherchés

Notion	Terme (termes officialisés en gras)	Coefficient d'implantation
accotement	accotement	s. o.
	berme	s. o.
amortisseur routier	amortisseur routier	s. o.
autobus scolaire	autobus d'écoliers	0
	autobus scolaire	1
autoroute	autoroute	1
	autostrade	0
autoroute à péage	autoroute à péage	1
	autoroute payante	0
bac	bac (normalisé)	s. o.
	bac transbordeur	s. o.
	bac transporteur	s. o.
	bateau de passage	s. o.
	traversier	1
berme	berme	s. o.
bifurcation	bifurcation	1
	fourche	0
bombement	bombement	s. o.
bordure	bordure	s. o.
	bordure de chaussée	s. o.
	bordure de trottoir	s. o.
bretelle	bretelle	0,6
	bretelle de raccordement	0
	bretelle d'échange	0
	rampe	0,4
	rampe d'accès	0

canalisation	canalisation	s. o.
capacité	capacité	1
carrefour giratoire	carrefour giratoire rond-point	s. o. s. o.
cassis	cassis	s. o.
chaussée	chaussée chaussée de circulation route route carrossable voie carrossable	0,96 0 0,04 0 0
circulation	circulation circulation automobile	1 0
cisaillement	cisaillement	s. o.
coefficient de frottement	coefficient d'adhérence coefficient de frottement	s. o. s. o.
contraste	contraste	s. o.
convergence	convergence écoulement convergent insertion	s. o. s. o. s. o.
courant de circulation	courant de circulation	1
courbe de tracé en plan	courbe de tracé en plan	s. o.
courbe en S	courbe en S	s. o.
cul-de-sac	cul-de-sac impasse rue sans issue	0,5 0 0,5
débit	débit débit de circulation débit de la circulation débit d'itinéraire débit routier écoulement de la circulation écoulement du trafic intensité de la circulation	0,7 0,3 0 0 0 0 0 0
débit de service	débit de service	s. o.
débit journalier moyen	D.J.M. débit journalier moyen débit moyen journalier trafic journalier moyen	s. o. s. o. s. o. s. o.
débit journalier moyen annuel	D.J.M.A. débit journalier moyen annuel débit journalier moyen d'une année	0,4 0,6 0

	DJMA	0
déclivité	déclivité	s. o.
dévers	dévers	s. o.
déviation	anneau	0
	chemin de ceinture	0
	détour	0,3
	déviation	0,61
	déviation routière	0
	périphérique	0
	rocade	0
	route de ceinture	0
	route de contournement	0
	voie circulaire	0
	voie de ceinture	0,17
	voie de contournement	0,19
	voie de dérivation	0
	voie de déviation	0
	voie d'évitement	0
distance de visibilité	distance de visibilité	s. o.
distance de visibilité d'arrêt	distance de visibilité d'arrêt	s. o.
distance de visibilité de dépassement	distance de visibilité de dépassement	s. o.
divergence	divergence	s. o.
dos d'âne	dos d'âne	s. o.
échangeur	échangeur	1
emprise	emprise	1
	emprise de la route	0
	emprise de la voie	0
	emprise d'une route	0
	emprise routière	0
entrecroisement	entrecroisement	s. o.
facteur de dépréciation	facteur de dépréciation	s. o.
facteur de maintenance	facteur de maintenance	s. o.
facteur d'utilisation	facteur d'utilisation	s. o.
flotte	flotte	s. o.
gare de transport intermodal	chantier	s. o.
	gare de transport intermodal	s. o.
	gare intermodale	s. o.
	terminal	s. o.
	terminal intermodal	s. o.
glissière de sécurité	glissière de sécurité	s. o.
halte routière	aire de repos	0
	halte	0

	halte routière	1
	halte-repos	0
flot séparateur	flot séparateur	s. o.
intersection	carrefour	0
	intersection	0,86
	jonction	0,14
limitation d'accès	contrôle des accès	1
	limitation d'accès	0
lumen	lm	s. o.
	lumen	s. o.
	lumen-nouveau	s. o.
luminaire	appareil d'éclairage	s. o.
	dispositif d'éclairage	s. o.
	luminaire	s. o.
luminance lumineuse	brillance	s. o.
	luminance	s. o.
	luminance lumineuse	s. o.
	luminance visuelle	s. o.
lux	lumen par mètre carré	s. o.
	lux	s. o.
	lx	s. o.
marquage	marquage	0,33
	marquage horizontal	0
	marquage routier	0
	marque au sol	0
	marque routière	0
	marque sur chaussée	0
	marque sur la chaussée	0,67
	marque sur le revêtement	0
	matérialisation au sol	0
	signalisation horizontale	0
musoir	musoir	s. o.
	tête d'îlot	s. o.
niveau de service	niveau de service	1
parc	flotte	0,47
	parc	0,53
parc de stationnement	aire de stationnement	0,29
	parc	0
	parc à autos	0
	parc à voitures	0
	parc autos	0
	parc de stationnement	0
	parcage	0
	parc-auto	0

	parc-autos		0
	stationnement		0,57
	terrain de stationnement		0,14
passage inférieur	P.I. passage inférieur	S. O. S. O.	
passage pour piétons	passage clouté passage pour piétons		0 1
passage supérieur	P.S. passage en dessus passage supérieur passage surélevé saut-de-mouton tracel viaduc		0 0 0 0 0 0 1
pente transversale	pente transversale	S. O.	
pont	pont		1
profil en travers	coupe transversale profil en travers	S. O. S. O.	
raccordement progressif	raccordement progressif	S. O.	
refuge	îlot de sûreté refuge refuge pour piétons	S. O. S. O. S. O.	
route à chaussée unique	route à chaussée unique route à une chaussée	S. O. S. O.	
route à chaussées séparées	route à chaussées séparées rue collectrice voie de distribution		0 1 0
route collectrice	route collectrice	S. O.	
route express	route express voie rapide		0 1
section d'entrecroisement	section d'entrecroisement	S. O.	
séparateur	diviseur de trafic médiante séparateur	S. O. S. O. S. O.	
sommet	couronne couronnement sommet	S. O. S. O. S. O.	
trafic	trafic		1
transport scolaire	transport scolaire		1
traverse	traverse (normalisé)		1
traversée	traversée (normalisé)		1
traversier	auto ferry bac		0 0

	bac transbordeur		0
	bac transporteur		0
	car ferry		0
	car-ferry		0
	car-ferry roulier		0
	ferry		0
	ferry-boat		0
	navire à passagers car-ferry		0
	navire transbordeur		0
	transbordeur		0
	transbordeur de véhicules		0
	transbordeur de voitures		0
	transbordeur		0
	passagers/véhicules		0
	transporteur véhicules-		0
	passagers		0
	traversier (normalisé)		1
tunnel	tunnel		1
voie auxiliaire	voie auxiliaire		1
	voie latérale auxiliaire		0
voie d'accélération	voie d'accélération	s. o.	
voie de circulation	bande		0
	bande de circulation		0
	bande de roulement		0
	couloir de circulation		0
	piste circulante		0
	piste de circulation		0
	piste de circulation automobile		0
	piste de roulement		0
	voie		0,86
	voie de circulation		0,14
voie de décélération	voie de décélération		1
voie de desserte	route de desserte		0
	voie de desserte		0
	voie de service		1

Annexe E – Répertoires utilisés pour dresser la liste des institutions

Énumération schématique et non exhaustive de répertoires ayant servi à dresser la liste des auteurs de communications institutionnalisées.

- *Annuaire du Canada 1997*
- *Associations Canada 1996-1997*
- *Associations Québec 1997*
- *Books in Print*
- *Canadian Almanac and Directory*
- *Canadian Almanac and Directory 1997*
- *Canadian Annual Review of Politics and Public Affairs*
- *Canadian Research Index/Microlog*
- *Centre de développement des transports (Canada). Répertoire des projets 1989*
- *Current Contents*
- *Corpus Almanac and Canadian Sourcebook*
- *Directories in Print. (Thème 7. Transportation, Utilities, and Municipal Services.)*
- *Directory of Libraries in Canada. Répertoire des bibliothèques au Canada*
- *Directory of Special Libraries and Information Centres*
- *Directory of Transportation Libreries in the US & Canada*
- *DOC de l'OLF. Banque documentaire*
- *EconLit*
- *Économie et affaires au Québec 1996-1997*
- *FCAR. Répertoire de la recherche subventionnée, exercice 1989-1990*
- *Financial Post 1996 Survey of Industrials*
- *Financial Post 500*
- *Francis*
- *Inforoute FPT. (Page consultée le 12 juin 1997). Inforoute FPT : Formation professionnelle et technique, [En ligne], adresse URL: <http://www.inforoutefpt.org/Welcome.html>*

- *Le Québec à votre portée*
- *Les Affaires 500*
- *Livres disponibles canadiens de langue française*
- *Matériels de transport en commun et ferroviaire fabriqués au Québec*
- *PAIS International*
- *Pouvoirs publics au Québec 1996-1997*
- *Profils d'entreprises québécoises 1986*
- *Québec international*
- *Québec statistique 1995*
- *Repère*
- *Répertoire des bibliothèques au Canada. Directory of Libraries in Canada*
- *Répertoire des établissements privés 1990*
- *Répertoire des établissements privés d'enseignement général et professionnel titulaires d'une autorisation du ministère de l'Éducation*
- *Répertoire des profils de formation professionnelle : transports*
- *Répertoire des ressources en sécurité routière*
- *Romulus*
- *Science et technologie au Québec 1993-1994*
- *Science et technologie au Québec 1995-1996*
- *Scott's Québec Industrial Directory. Répertoire industriel du Québec 1994*
- *Subject Directory of Special Libraries and Information Centres*
- *The USA and Canada 1994*
- *Ulrich's*

Annexe F – Enseignement (véhicules de tourisme) – producteurs déterminés

REGION: 06 MONTREAL (début)

Permis Ferri. Région	Raison sociale Titulaire Requérant	Prénom	Salle de cours Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Permis	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
20298 066 06	9006-2332 QUEBEC INC. 9006-2332 QUEBEC INC. SEVIGNY	YVAN	3510, RUE LACOMBE, BUREAU A MONTREAL H3T 1M1	3510, RUE LACOMBE, BUREAU A MONTREAL H3T 1M1	95-12-21 En vigueur 95-12-21 Expiration 97-12-21	NERON PAUL-ANDRE 40330	N/A
20109 066 06	9018-8657 QUEBEC INC. 9018-8657 QUEBEC INC. AGENOR	VITAL	3701, BOULEVARD ST-JEAN DOLLARD-DES-ORMEAUX H96 1X2	3701, BOULEVARD ST-JEAN DOLLARD-DES-ORMEAUX H96 1X2	96-04-15 En vigueur 96-04-15 Expiration 98-04-15	TRAN TOAN THI MONG HA 41404	N/A
20151 066 06	9018-8657 QUEBEC INC. 9018-8657 QUEBEC INC. AGENOR	VITAL	4888, BOULEVARD DES SOURCES DOLLARD-DES-ORMEAUX H8V 3C7	4888, BOULEVARD DES SOURCES DOLLARD-DES-ORMEAUX H8V 3C7	97-01-24 En vigueur 96-04-15 Expiration 98-04-15	AGENOR VITAL 40482	N/A
20172 066 06	9018-8657 QUEBEC INC. 9018-8657 QUEBEC INC. AGENOR	VITAL	5004, CHEMIN QUEEN MARY, BUREAU 2 MONTREAL H3M 1X2	5004, CHEMIN QUEEN MARY, BUREAU 2 MONTREAL H3M 1X2	96-11-27 En vigueur 96-04-15 Expiration 98-04-15	AGENOR VITAL 40482	N/A
20370 066 06	9018-8657 QUEBEC INC. 9018-8657 QUEBEC INC. AGENOR	VITAL	605, BOULEVARD DECARIE, 2E ETAGE VILLE ST-LAURENT H4L 3L2	605, BOULEVARD DECARIE, 2E ETAGE VILLE ST-LAURENT H4L 3L2	96-04-15 En vigueur 96-04-15 Expiration 98-04-15	AGENOR VITAL 40482	N/A
20371 066 06	9018-8657 QUEBEC INC. 9018-8657 QUEBEC INC. AGENOR	VITAL	40-K, BOULEVARD ST-CHARLES BEACONSFIELD H9W 5Z6	40-K, BOULEVARD ST-CHARLES BEACONSFIELD H9W 5Z6	96-11-27 En vigueur 96-04-15 Expiration 98-04-15	AGENOR VITAL 40482	N/A
20524 066 06	9018-8657 QUEBEC INC. 9018-8657 QUEBEC INC. AGENOR	VITAL	41, STE-ANNE, BUREAU 6 STE-ANNE-DE-BELLEVUE H9X 1L4	41, STE-ANNE, BUREAU 6 STE-ANNE-DE-BELLEVUE H9X 1L4	96-10-31 En vigueur 96-04-15 Expiration 98-04-15	TRAN TOAN THI MONG HA 41404	N/A
20363 066 06	9033-0544 QUEBEC INC. 9033-0564 QUEBEC INC. MISZCZAK	BRIGITTE	321, MONT-ROYAL EST MONTREAL H2T 1P8	321, MONT-ROYAL EST MONTREAL H2T 1P8	96-11-29 En vigueur 96-11-29 Expiration 98-11-29	MISZCZAK BRIGITTE 40574	N/A

----- (suite sur page suivante) -----

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Pernais Raison sociale
 Ferri Titulaire
 Région Requérent-----Prénom-----

Salle de cours ----- Principal Etablissement
 Adresse ----- Dernier traitement
 Ville ----- Dates de validité
 Code postal ----- Téléphone ----- du permis général

Piste en circuit fermé
 Adresse de la Piste-----

20036	AUTO-ECOLE CITE	THOMAS	5700, AVENUE VICTORIA	96-06-20	N/A	SPIEGLER THOMAS	
066	157242 CANADA INC.		MONTREAL	En vigueur 96-07-15			
06	SPIEGLER		H3W 2H2	Expiration 98-07-15		41409	
20587	C.F.P.M. CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	LEOPOLD	222, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, BUREAU 11	96-05-29	N/A	LAURENCE JEAN-FRANCOIS	
065	9010-4399 QUEBEC INC.		MONTREAL	En vigueur 96-05-29			
06	MARTIN		H3L 1B9	Expiration 98-05-29		40618	
20183	CONDUJ PRO ANOUJ		8631, AVENUE CHAUMONT	96-12-11	N/A	HARVEY	
066	ECOLE DE CONDUITE F.L. EST DE MONTREAL INC.		ANOUJ	En vigueur 96-09-14		MARC-ANDRE	
06	BAUSSANT	OLIVIER	H1K 1N3	Expiration 98-09-14		40602	
20095	CONDUJ PRO METRO LANGELIER		6625, RUE SHERBROOKE EST, BUREAU 203	96-12-11	N/A	HARVEY	
066	ECOLE DE CONDUITE F.L. EST DE MONTREAL INC.		MONTREAL (SALLE A)	En vigueur 96-08-10		MARC-ANDRE	
06	BAUSSANT	OLIVIER	H1H 1C7	Expiration 98-08-10		40602	
20307	CONDUJ PRO PLATEAU MT-ROYAL		360, AVENUE MONT-ROYAL EST	97-03-11		BEAUDOIN	4500, RUE HOUCHELAGA (006)
066	ECOLE DE CONDUITE FORMULE O.B. INC.		MONTREAL	En vigueur 96-08-21		JACQUES	MONTREAL
06	BAUSSANT	OLIVIER	H2T 1P9	Expiration 98-08-21		40492	
20233	ECOLE DE CONDUITE ACADEMIE (MONTREAL) INC.		1118, RUE STE-CATHERINE OUEST, BUR. 404	97-03-05		GERI	N/A
066	ECOLE DE CONDUITE ACADEMIE (MONTREAL) INC.		MONTREAL	En vigueur 96-04-15		WILLIAM	
06	MILES	JASON	H3B 1H5	Expiration 98-04-15		30558	
20248	ECOLE DE CONDUITE ACADEMIE (MONTREAL) INC.		1118, RUE STE-CATHERINE OUEST, BUR. 404	97-03-05		GERI	N/A
066	ECOLE DE CONDUITE ACADEMIE (MONTREAL) INC.		MONTREAL	En vigueur 96-04-15		WILLIAM	
06	MILES	JASON	H3B 1H5	Expiration 98-04-15		30558	
20190	ECOLE DE CONDUITE ARUNTIC INC.		603, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST	97-03-11		BOINEAU	4500, RUE HOUCHELAGA (006)
066	ECOLE DE CONDUITE ARUNTIC INC.		MONTREAL	En vigueur 97-01-09		MARIO A.	MONTREAL
06	LAPOTINE	PIERRE	H2C 1E3	Expiration 97-05-17		40954	

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Pernis Territ. Region	Raison sociale Titulaire Requérant	Prénom	S a l l e d e c o u r s				P r i n c i p a l E t a b l i s s e m e n t				Responsible pédagogique- Prénom	Piste en circuit fermé Adresse de la piste
			Adresse	Ville	Code postal	Nombre de Salles: 1	Adresse	Ville	Code postal	Telephone		
20443 066 06	ECOLE DE CONDUITE AHUNTIC INC. ECOLE DE CONDUITE AHUNTIC INC. LAPointe	PIERRE	635, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, BU MONTREAL H2C 1E3	MONTREAL	H2C 1E3	1	503, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL 514-381-8863	MONTREAL	514-355-1440	97-01-09 En vigueur 97-01-09 Expiration 97-05-08	GOINEAU MARIO A. 40954	N/A
20017 066 06	ECOLE DE CONDUITE ALLER RETOUR ENR. LOUISE BEAUDRY BEAUDRY	LOUISE	8675, SHERBROOKE EST MONTREAL H1L 1C1	MONTREAL	H1L 1C1	1	8675, SHERBROOKE EST MONTREAL 514-355-1440	MONTREAL	514-355-1440	96-04-09 En vigueur 95-09-11 Expiration 97-09-11	LANDUE MARCEL 10055	ARENA MONT ST-ANTOINE 8200, RUE CHENIER, ANJOU
20004 066 06	ECOLE DE CONDUITE ANDYS TOCANA INC. MANCINI	ANTHONY	5139, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 2 MONTREAL H3W 3C2	MONTREAL	H3W 3C2	1	5139, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 200 MONTREAL 514-484-5641	MONTREAL	514-484-5641	95-08-18 En vigueur 95-06-06 Expiration 97-06-06	MANCINI ANTHONY 40565	N/A
20171 066 06	ECOLE DE CONDUITE ANDYS TOCANA INC. MANCINI	ANTHONY	13910, BOULEVARD PIERREFONDS PIERREFONDS H9A 1A8	PIERREFONDS	H9A 1A8	1	13910, BOULEVARD PIERREFONDS PIERREFONDS 514-696-6533	PIERREFONDS	514-696-6533	96-09-17 En vigueur 96-09-17 Expiration 97-06-06	MANCINI ANTHONY 40565	N/A
20440 066 06	ECOLE DE CONDUITE ARYO ANARON REVAH REVAH	ANARON	5775, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 1 MONTREAL H3W 3C8	MONTREAL	H3W 3C8	1	5775, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 1 MONTREAL 514-592-6296	MONTREAL	514-592-6296	96-08-22 En vigueur 96-09-29 Expiration 98-09-29	REVAH ANARON 40372	N/A
20309 066 06	ECOLE DE CONDUITE AZYKJEL TOIVO VAN DE WATER ET FRANCESCA CREDALI VAN DE WATER	TOIVO	7357, RUE SHERBROOKE OUEST MONTREAL H4B 1S1	MONTREAL	H4B 1S1	1	7357, RUE SHERBROOKE OUEST MONTREAL 514-482-6113	MONTREAL	514-482-6113	96-09-26 En vigueur 96-09-27 Expiration 98-09-27	VAN DE WATER TOIVO 41876	N/A
20373 066 06	ECOLE DE CONDUITE AZYKJEL TOIVO VAN DE WATER ET FRANCESCA CREDALI VAN DE WATER	TOIVO	5181-R, DE MAISONNEUVE MONTREAL H4A 1Z3	MONTREAL	H4A 1Z3	1	5181-R, DE MAISONNEUVE MONTREAL 514-487-9505	MONTREAL	514-487-9505	96-09-27 En vigueur 96-09-27 Expiration 98-09-27	VAN DE WATER TOIVO 41876	N/A
20129 066 06	ECOLE DE CONDUITE BEAURIEN INC. ECOLE DE CONDUITE BEAURIEN INC. TETREAULT	FRANCINE	515, RUE JARRY EST MONTREAL H2P 1V4	MONTREAL	H2P 1V4	1	515, RUE JARRY EST MONTREAL 514-276-9655	MONTREAL	514-276-9655	96-10-18 En vigueur 95-08-09 Expiration 97-08-09	JOSEPH PIERRE LEONARD 40221	N/A

23

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Terri. Région	Raison sociale Titulaire	Prénom	Salles	Adresse Ville	Code postal	Principale Etablissement	Dernier traitement	Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique	Prénom	Permis	Piste en circuit fermé	Adresse de la Piste
20016 066 06	ECOLE DE CONDUITE BENITO INC. ECOLE DE CONDUITE BENITO INC. NATALE			5046, RUE DE BELLECHASSE MONTREAL H1T 2A2				96-06-06 En vigueur 96-07-05 Expiration 98-07-05	TROZZO IDA 40419			N/A	
20020 066 06	ECOLE DE CONDUITE BENITO INC. ECOLE DE CONDUITE BENITO INC. NATALE			7448, MAURICE DUPLESSIS, BUREAU 204 MONTREAL H1E 3Y1				96-07-03 En vigueur 95-12-18 Expiration 97-12-18	TROZZO IDA 40419			N/A	
20027 065 06	ECOLE DE CONDUITE BORDUAS ENR. 2853-5235 QUEBEC INC. JORGE			4246, RUE JEAN-TALON EST, BUREAU 18 ST-LEONARD H1S 1S8				96-11-28 En vigueur 96-11-28 Expiration 97-03-27	CHOUINARD GINETTE 40711			N/A	
20434 066 06	ECOLE DE CONDUITE ROULEVARD DES SOURCES 9021-3935 QUEBEC INC. JAMAL			4619, ROULEVARD DES SOURCES, BUREAU 1 DOLLARD-DES-ORMEAUX H8Y 3C5				97-02-18 En vigueur 97-02-18 Expiration 97-07-17	ABOU ZELOUF JAMAL 41415			N/A	
20431 066 06	ECOLE DE CONDUITE ROULEVARD GOUIN (E.C.B.G.) LITEE ECOLE DE CONDUITE ROULEVARD GOUIN (E.C.B.G.) LITEE ANDRE			5850, ROULEVARD GOUIN OUEST, SALL MONTREAL H4J 1E4				97-03-04 En vigueur 95-08-23 Expiration 97-08-23	LAMARCHE ANDRE 10054			MADAIR 2600, BOULEVARD LE CORBUSIER, LAVAL	
20023 066 06	ECOLE DE CONDUITE BRUNO BRUNO BODARO BRUNO			26, RUE JEAN-TALON OUEST MONTREAL H2R 2W5				96-03-05 En vigueur 96-04-01 Expiration 98-04-01	POIE JOSEPH 40360			N/A	
20602 066 06	ECOLE DE CONDUITE CORRA FRANCOISE BEDARD FRANCOISE			18-B, CENTRE COMMERCIAL ROYBORO H8Y 2P2				97-04-01 En vigueur 97-03-03 Expiration 99-03-03	PAPIS GILBERT 40511			N/A	
20409 066 06	ECOLE DE CONDUITE COMDUI PRO ECOLE DE CONDUITE FORMULE O.B. INC. BAUSSANT			3901, RUE JEAN-TALON EST, SALLE 8 MONTREAL H2A 1Y9				96-12-11 En vigueur 96-08-21 Expiration 98-08-21	BEAUDOIN JACQUES 40492			N/A	

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Terri. Région	Raison sociale Titulaire Requérant	Prénom	Salles de cours	Adresse Ville Code postal	Principale Etablissement	Adresse Ville Code postal	Telephone	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Perais	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
20423 066 06	ECOLE DE CONDUITE CONDUIT PRO ECOLE DE CONDUITE FORMULE O.B. INC. BRAUSSANT OLIVIER		3901, RUE JEAN-TALON EST, SALLE A MONTREAL H2A 1Y9 Nombre de Salles: 1	3901, RUE JEAN-TALON EST MONTREAL H2A 1Y9 514-725-4166				96-12-11 En vigueur 96-08-21 Expiration 98-08-21	BEAUDOIN JACQUES 40492	N/A
20514 066 06	ECOLE DE CONDUITE COSMOS MARIAT MACZILA MACZILA MARIAT		6615, COTE DES NEIGES, BUREAU 230 MONTREAL H3S 2B3 Nombre de Salles: 1	6615, COTE DES NEIGES, BUREAU 230 MONTREAL H3S 2B3 514-331-8060				97-05-04 En vigueur 96-03-19 Expiration 98-03-19	AGENDR FERDIND 41470	N/A
20500 066 06	ECOLE DE CONDUITE DE CANTON KANDOLA INC. ECOLE DE CONDUITE DE CANTON KANDOLA INC. KANDOLA KARNAIL		2107, LAPIERRE, BUREAU 106 LA SALLE H8N 1R4 Nombre de Salles: 1	2107, LAPIERRE, BUREAU 106 LA SALLE H8N 1R4 514-365-5566				96-08-27 En vigueur 96-02-21 Expiration 98-02-21	COMEAU DENIS 40829	N/A
20538 066 06	ECOLE DE CONDUITE DE CANTONNAGE JAWANDA 9023-9310 QUEBEC INC. JAWANDA DARSHAN SINGH		1001, RUE JEAN-TALON OUEST MONTREAL H3N 1T2 Nombre de Salles: 3	1001, RUE JEAN-TALON OUEST MONTREAL H3N 1T2 514-277-1767				96-09-10 En vigueur 96-09-10 Expiration 98-09-10	PAPILLON HUGHES 40334	N/A
20580 066 06	ECOLE DE CONDUITE DES ETOILES 9006-2332 QUEBEC INC. BEN OTHMAN MOHAMED MOXDAD		1670, RUE MAISONNEUVE OUEST MONTREAL H3H 1J7 Nombre de Salles: 1	3510, RUE LACOMBE, BUREAU A MONTREAL H3T 1N1 514-735-9422				97-01-17 En vigueur 97-01-17 Expiration 98-10-10	NERON PAUL-ANDRE 40330	N/A
20566 066 06	ECOLE DE CONDUITE ERMINS ERWIN STRASSER STRASSER ERWIN		65, BOULEVARD BRUNSWICK DOLLARD-DES-ORMEAUX H9B 2N4 Nombre de Salles: 1	65, BOULEVARD BRUNSWICK DOLLARD-DES-ORMEAUX H9B 2N4 514-685-2785				96-08-21 En vigueur 96-08-21 Expiration 98-08-21	STRASSER ERWIN 40560	N/A
20007 066 06	ECOLE DE CONDUITE EXPRESS 115328 CANADA INC. BRACOLLACOU MARIA		3706, AVENUE KENT, BUREAU 3 MONTREAL H3S 1N3 Nombre de Salles: 1	3706, AVENUE KENT, BUREAU 3 MONTREAL H3S 1N3 514-272-1296				96-05-02 En vigueur 96-05-02 Expiration 97-11-26	SPIEK BERNARDUS 40403	N/A
20330 066 06	ECOLE DE CONDUITE F.L. EST DE MONTREAL INC. ECOLE DE CONDUITE F.L. EST DE MONTREAL INC. BRAUSSANT OLIVIER		6625, RUE SHERBROOKE EST, BUREAU MONTREAL (SALLE B) H1N 1C7 Nombre de Salles: 1	6625, RUE SHERBROOKE EST, BUREAU 203 MONTREAL H1N 1C7 514-255-2821				96-12-11 En vigueur 96-10-16 Expiration 98-10-16	HARVEY MARC-ANDRE 40602	N/A

RÉGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Ferril Région	Raison sociale Titulaire Requérant	Prénoms	S a l l e d e c o u r s				P r i n c i p a l E t a b l i s s e m e n t				Responsable pédagogique Prénom Permis	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
			Adresse Ville Code postal	Nombre de Salles:	Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Prénom Permis			
20424 066 06	ECOLE DE CONDUITE FORMULE O.B. INC. ECOLE DE CONDUITE FORMULE O.B. INC. BRAUSSANT	OLIVIER	3342, RUE ONTARIO EST MONTREAL H1W 1P7	Nombre de Salles: 1	3342, RUE ONTARIO EST MONTREAL H1W 1P7	514-523-3151	96-12-11 En vigueur 96-05-15 Expiration 98-03-07	BEAUDOIN JACQUES 40492	N/A	N/A		
30420 066 06	ECOLE DE CONDUITE HENRI-BOURASSA INC. ECOLE DE CONDUITE HENRI-BOURASSA INC. LAMARCHE	ANDRE	502, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, BU MONTREAL H3L 1C6	Nombre de Salles: 2	502, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL H3L 1C6	514-388-4545	97-03-04 En vigueur 95-08-23 Expiration 97-08-23	LAVIGNE MARC 21855	NADAIR 2600, BOULEVARD LE CORREUSIER, LAVAL			
30265 066 06	ECOLE DE CONDUITE INTER INC. ECOLE DE CONDUITE INTER INC. LACHANCE	NATHALIE	9767, SHERBROOKE EST MONTREAL H1L 1C2	Nombre de Salles: 1	9767, SHERBROOKE EST MONTREAL H1L 1C2	514-353-8710	97-03-26 En vigueur 96-07-10 Expiration 98-05-30	MC MANTIMAN WALTER 10101	ARENA DU MONT ST-ANTOINE 8200, RUE CHENIER, ANJOU			
30223 066 06	ECOLE DE CONDUITE INTERNATIONALE DE MONTREAL MARC ABELLY ABELLY	MARC	1255, BOULEVARD LAIRD, BUREAU 110 MONT-ROYAL H3P 2T1	Nombre de Salles: 2	1255, BOULEVARD LAIRD, BUREAU 110 MONT-ROYAL H3P 2T1	514-739-1751	97-03-04 En vigueur 97-03-22 Expiration 99-03-22	ABELLY MARC 40471	NADAIR (431) 2600, BOULEVARD LE CORREUSIER, LAVAL			
20060 066 06	ECOLE DE CONDUITE ITAL CANADA ST-MICHEL PASQUALE SAUDIO SAUDIO	PASQUALE	8052, BOUL. ST-MICHEL, 2E ETAGE, MONTREAL H1Z 3E1	Nombre de Salles: 1	9052, BOUL. ST-MICHEL, 2E ETAGE, LOCAL 3 MONTREAL H1Z 3E1	514-723-1655	96-12-18 En vigueur 97-01-18 Expiration 99-01-18	SAUDIO PASQUALE 40178	N/A			
20059 066 06	ECOLE DE CONDUITE ITAL-CANADA MONTREAL-NORD MARIO GRECO GRECO	MARIO	5872, BOULEVARD LEBER, BUREAU 220 MONTREAL-NORD H1G 5X5	Nombre de Salles: 1	5872, BOULEVARD LEBER, BUREAU 220 MONTREAL-NORD H1G 5X5	514-326-6236	97-04-01 En vigueur 96-07-04 Expiration 99-07-04	MALIGNAN JEAN-BAPTISTE 40301	N/A			
20052 066 06	ECOLE DE CONDUITE JOLICOEUR 9043-0077 QUEBEC INC. JOLICOEUR	LOUISE	2017, BOULEVARD ROSEMONT MONTREAL H26 1T2	Nombre de Salles: 1	2017, BOULEVARD ROSEMONT MONTREAL H26 1T2	514-725-7761	96-12-04 En vigueur 96-12-04 Expiration 98-12-04	BARCELLE BERARD 40653	N/A			
20102 066 06	ECOLE DE CONDUITE KHELA ASIATIQUE 9008-8352 QUEBEC INC. KHELA	SANTOKH SINGH	7234, HUTCHISON MONTREAL H3N 1Z1	Nombre de Salles: 1	7234, HUTCHISON MONTREAL H3N 1Z1	514-273-0332	97-03-12 En vigueur 97-03-17 Expiration 99-03-17	HIRSCH PIERRO 40960	N/A			

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Terr. Region	Raison sociale Titulaire Requérant	Salle de cours Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Pernais	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
20064 066 06	ECOLE DE CONDUITE KIM INC. ECOLE DE CONDUITE KIM INC. KIM SANG KYUN	MONTREAL H3W 1Y3 Nombre de Salles: 1	5257, CHEMIN REINE-MARIE, BUREAU 6 MONTREAL H3W 1Y3 Nombre de Salles: 1	97-01-16 En vigueur 96-06-04 Expiration 97-09-23	KIM SANG KYUN 42438	N/A
20220 066 06	ECOLE DE CONDUITE LA FRATERNITE INC. ECOLE DE CONDUITE LA FRATERNITE INC. LE DUCHIEU	MONTREAL H2Z 1J6 Nombre de Salles: 1	1065-C, BOULEVARD ST-LAURENT, 3E ETAGE MONTREAL H2Z 1J6 Nombre de Salles: 1	96-12-18 En vigueur 97-01-23 Expiration 99-01-23	LAI YU TAI 40600	N/A
20104 066 06	ECOLE DE CONDUITE LA QUEBECOISE INC. ECOLE DE CONDUITE LA QUEBECOISE INC. PIERRE DESLAURIERS	MONTREAL H4E 3J1 Nombre de Salles: 1	6736-B, BOULEVARD MONK MONTREAL H4E 3J1 Nombre de Salles: 1	97-03-12 En vigueur 97-03-12 Expiration 97-09-02	DESLAURIERS PIERRE 40859	N/A
30047 066 06	ECOLE DE CONDUITE LACHINE 9029-5213 QUEREQ INC. LAFLEUR JORNE	MONTREAL H8S 2C6 Nombre de Salles: 1	1200, RUE NOTRE-DAME, SALLE A LACHINE H8S 2C6 Nombre de Salles: 1	97-03-11 En vigueur 96-10-09 Expiration 98-04-30	LAPRAIRIE DANIEL 41942	4500, RUE HOCHELAGA (006) MONTREAL
20211 066 06	ECOLE DE CONDUITE LARISA INC. ECOLE DE CONDUITE LARISA INC. FLIATSKIAS DIMITRIOS	MONTREAL H4L 3R8 Nombre de Salles: 1	1179, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 5 ST-LAURENT H4L 3R8 Nombre de Salles: 1	97-03-18 En vigueur 97-04-15 Expiration 99-04-15	MARTIN JEAN-PIERRE 40314	N/A
20170 066 06	ECOLE DE CONDUITE LAUZON (TOUR JEAN-TALON) INC. ECOLE DE CONDUITE LAUZON (TOUR JEAN-TALON) INC. BRQUIN BERTRAND	MONTREAL H2R 3A8 Nombre de Salles: 1	410, RUE JEAN-TALON EST, LOCAL B MONTREAL H2R 3A8 Nombre de Salles: 1	96-03-11 En vigueur 96-03-08 Expiration 97-09-30	DROUIN BERTRAND 20873	N/A
30110 066 06	ECOLE DE CONDUITE LAUZON (TOUR JEAN-TALON) INC. ECOLE DE CONDUITE LAUZON (TOUR JEAN-TALON) INC. BRQUIN BERTRAND	MONTREAL H2R 3A8 Nombre de Salles: 2	410, RUE JEAN-TALON EST, LOCAL A MONTREAL H2R 3A8 Nombre de Salles: 2	96-04-23 En vigueur 96-04-23 Expiration 97-09-30	DROUIN BERTRAND 20873	4520, RUE HOCHELAGA MONTREAL
20020 066 06	ECOLE DE CONDUITE LAUZON 111 ECOLE DE CONDUITE CARTIERVILLE INC. LAMARCHE ANDRE	MONTREAL H4J 1E4 Nombre de Salles: 2	5850, BOULEVARD GOUIN OUEST, SALL MONTREAL H4J 1E4 Nombre de Salles: 2	95-11-13 En vigueur 95-08-23 Expiration 97-08-23	FORAND FRANCOIS 10523	N/A

PAR ORDRE DE NUMERO DE REGION ET ALPHABETIQUE DE RAISON SOCIALE

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Terri. Region	Raison sociale Titulaire Requérant	Prénom	Salie de cours Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Pernais	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
30367 066 06	ECOLE DE CONDUITE LANZON 113 AUTO ECOLE PARK AVENUE INC. CERAT SERGE		5377-A, AVENUE DU PARC MONTREAL H2V 4G9 Nombre de Salles: 1	5377-A, AVENUE DU PARC MONTREAL H2V 4G9 514-495-1761	96-08-29 En vigueur 95-06-03 Expiration 97-06-03	CERAT SERGE 41892	CARREFOUR DE LA POINTE (302) 12675, RUE SHERRBROOKE EST, MONTREAL
20250 066 06	ECOLE DE CONDUITE LANZON AHUNTISIC 2426-0390 QUEREQ INC. LAPINTE PIERRE		600, RUE JEAN-TALON EST, BUREAU 2 MONTREAL H2R 3H8 Nombre de Salles: 2	635, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, BUREAU 13 MONTREAL H2C 1E3 514-387-6686	96-03-25 En vigueur 96-04-29 Expiration 98-04-29	COMEAU ANDRE 40828	N/A
20297 066 06	ECOLE DE CONDUITE LANZON AHUNTISIC 2426-0390 QUEREQ INC. LAPINTE PIERRE		603, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST, RU MONTREAL H2C 1E3 Nombre de Salles: 1	603, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL H2C 1E3 514-387-6686	95-04-12 En vigueur 95-05-17 Expiration 97-05-17	BELANGER ANDRE 40613	N/A
20040 066 06	ECOLE DE CONDUITE LANZON-PLUS 9018-8657 QUEREQ INC. AGENOR VITAL		6246, RUE JEAN-TALON EST ST-LEONARD H1S 1M8 Nombre de Salles: 2	6246, RUE JEAN-TALON EST ST-LEONARD H1S 1M8 514-253-4262	96-05-03 En vigueur 96-05-03 Expiration 98-05-03	TRAN TOAN THI HONG HA 41404	N/A
20056 066 06	ECOLE DE CONDUITE LANZON-PLUS 9018-8657 QUEREQ INC. AGENOR VITAL		11495, BOULEVARD GOUIN OUEST PIERREFONDS H8Y 1X7 Nombre de Salles: 1	11495, BOULEVARD GOUIN OUEST PIERREFONDS H8Y 1X7 514-421-2421	97-02-27 En vigueur 96-05-03 Expiration 98-05-03	CLIFFORD WAYNE MURRAY 40824	N/A
20571 066 06	ECOLE DE CONDUITE LOBIX TOAN THI HONG HA TRAN TRAN TOAN THI MONGHA		1493, DU COLLEGE ST-LAURENT H4L 2L9 Nombre de Salles: 1	1493, DU COLLEGE ST-LAURENT H4L 2L9 415-685-6947	96-09-16 En vigueur 96-09-16 Expiration 98-09-16	COUGHLIN BARRY 10104	N/A
20572 066 06	ECOLE DE CONDUITE LOBIX TOAN THI HONG HA TRAN TRAN TOAN THI MONGHA		3411, RUE JEAN-TALON EST MONTREAL H2A 1W7 Nombre de Salles: 1	3411, RUE JEAN-TALON EST MONTREAL H2A 1W7 514-685-6947	97-02-05 En vigueur 97-02-05 Expiration 98-09-16	COUGHLIN BARRY 10104	N/A
20573 066 06	ECOLE DE CONDUITE LOBIX TOAN THI HONG HA TRAN TRAN TOAN THI MONGHA		819, RUE ATMATER MONTREAL H3J 2S6 Nombre de Salles: 1	819, RUE ATMATER MONTREAL H3J 2S6 514-685-6947	96-09-16 En vigueur 96-09-16 Expiration 98-09-16	COUGHLIN BARRY 10104	N/A

PAR ORDRE DE NUMERO DE REGION ET ALPHABETIQUE DE RAISON SOCIALE

REGION: 05 MONTREAL (suite)

Permis Terri. Region	Raison sociale Titulaire Requerant	Prénom	Salle de cours Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Pernais	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
20175 066 06	ECOLE DE CONDUITE LOGIX ST-LAURENT 7018-8457 QUEBEC INC. ASENDOR VITAL		6260, COTE DES NEIGES, BUREAU 101 MONTREAL H3S 2A3 Nombre de Salles: 1	6260, COTE DES NEIGES, BUREAU 101 MONTREAL H3S 2A3 514-747-3069	97-02-06 En vigueur 97-02-06 Expiration 98-04-15	TRAN TOAN THI HONG HA 41404	N/A
20360 066 06	ECOLE DE CONDUITE MAGS LTEE ECOLE DE CONDUITE MAGS LTEE ABEL JEAN-MARIE		376, BOULEVARD CREMAZIE EST MONTREAL H2P 1E5 Nombre de Salles: 1	376, BOULEVARD CREMAZIE EST MONTREAL H2P 1E5 514-389-5823	96-06-20 En vigueur 96-06-28 Expiration 98-06-28	ABEL JEAN-MARIE 40470	N/A
20083 066 06	ECOLE DE CONDUITE MARIO INC. ECOLE DE CONDUITE MARIO INC. RUFFOLO GIUSEPPE		4929, RUE JARRY EST, BUREAU 203 ST-LEONARD H1R 1Y1 Nombre de Salles: 1	4929, RUE JARRY EST, BUREAU 203 ST-LEONARD H1R 1Y1 514-272-2833	95-12-18 En vigueur 95-06-08 Expiration 97-06-08	PLOUFFE JEAN-PIERRE 40356	N/A
20361 066 06	ECOLE DE CONDUITE MICHEL L'ARBE ENR. PIERRE GUILBAULT GUILBAULT PIERRE		806, RUE BEAUBIEN EST MONTREAL H2S 1S9 Nombre de Salles: 1	806, RUE BEAUBIEN EST MONTREAL H2S 1S9 514-270-7371	96-07-09 En vigueur 95-06-20 Expiration 97-06-20	GUILBAULT PIERRE 40958	N/A
20041 066 06	ECOLE DE CONDUITE MORTY'S 2959-8943 QUEBEC INC. PREISLER MORDECHAI		4230, ST JOHN BOUL. BUREAU 253 DOLLARD DES ORMEAUX H9H 3X4 Nombre de Salles: 1	4230, ST JOHN BOUL. BUREAU 253 DOLLARD DES ORMEAUX H9H 3X4 514-484-7872	97-01-17 En vigueur 96-10-30 Expiration 98-10-30	PREISLER MORDECHAI 40365	N/A
20090 066 06	ECOLE DE CONDUITE MORTY'S 2959-8943 QUEBEC INC. PREISLER MORDECHAI		5185, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 1 MONTREAL H3W 3C2 Nombre de Salles: 1	5185, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 1 MONTREAL H3W 3C2 514-484-7872	96-09-30 En vigueur 96-10-30 Expiration 98-10-30	PREISLER MORDECHAI 40365	N/A
20567 066 06	ECOLE DE CONDUITE NATIONAL MOHAMMAD MOSTAFALOU MOSTAFALOU MOHAMMAD		1650, DE MAISONNEUVE OUEST, BUREAU MONTREAL H3H 2P3 Nombre de Salles: 1	1650, DE MAISONNEUVE OUEST, BUREAU 303 MONTREAL H3H 2P3 514-937-2888	97-02-05 En vigueur 97-02-05 Expiration 98-09-05	SCHWARTZMAN WILLIAM 40844	N/A
20227 066 06	ECOLE DE CONDUITE OMEGA - DECARIE 2941-3557 QUEBEC INC. DRACULACOU MARIA		880, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 5 ST-LAURENT H4L 3L9 Nombre de Salles: 1	880, BOULEVARD DECARIE, BUREAU 5 ST-LAURENT H4L 3L9 514-747-7883	95-11-24 En vigueur 95-11-24 Expiration 97-11-24	MARVOSSIAN HAGOP 40596	N/A

PAR ORDRE DE NUMERO DE REGION ET ALPHABETIQUE DE RAISON SOCIALE

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Terri. Region	Raison sociale Titulaire Requerant	Prénom	Salle de cours				Principal Etablissement				Responsable pédagogique Prénom Permis	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
			Adresse Ville Code postal	Nombre de Salles	Adresse Ville Code postal	Telephone	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Adresse Ville Code postal	Telephone	Dernier traitement Dates de validité du permis général		
20356 066 06	ECOLE DE CONDUITE OMEGA ENR. 115328 CANADA INC. DRACULACOU	MARIA	524, RUE JEAN-TALON OUEST, BUREAU 4 MONTREAL H3N 1R5	1	524, RUE JEAN-TALON OUEST, BUREAU 4 MONTREAL H3N 1R5	514-272-1296		95-11-21 En vigueur 95-11-26 Expiration 97-11-26	SPIEX BERNARDUS 40403	N/A		
20360 066 06	ECOLE DE CONDUITE OPTIONS INC. ECOLE DE CONDUITE OPTIONS INC. YVES JOURDAIN		576, RUE STE-CATHERINE EST, BUREAU 102 MONTREAL H2L 2E1	1	576, RUE STE-CATHERINE EST, BUREAU 102 MONTREAL H2L 2E1	514-277-2960		95-07-18 En vigueur 96-07-18 Expiration 98-07-18	TREPANTER JACQUES 40656	N/A		
20493 066 06	ECOLE DE CONDUITE ORIENTALE ENR. 2632-8013 QUEBEC INC. LAM VANHAROM		43, DE LA GAUCHETIERE EST, BUREAU 303 MONTREAL H2X 1P4	1	43, DE LA GAUCHETIERE EST, BUREAU 303 MONTREAL H2X 1P4	514-874-0162		97-02-25 En vigueur 97-02-15 Expiration 99-02-15	LAM VANHAROM 31890	N/A		
20611 066 06	ECOLE DE CONDUITE PARC FAZLE MOHAMMED AMAL ET MASUD SHAH AMAL FAZLE MOHAMMED		474, OGILVY MONTREAL H3N 2B6	1	474, OGILVY MONTREAL H3N 2B6	514-277-7100		97-03-17 En vigueur 97-03-17 Expiration 99-03-17	COMEAU DENIS 40829	N/A		
20618 066 06	ECOLE DE CONDUITE PRESTIGE KAREN BITTON BITTON KAREN		2121, RUE ST-MATHIEU MONTREAL H3H 2J3	1	2121, RUE ST-MATHIEU MONTREAL H3H 2J3	514-931-2886		96-04-02 En vigueur 96-04-01 Expiration 98-04-01	BICOMEL GUY 40193	N/A		
20633 066 06	ECOLE DE CONDUITE PRO-TEC-PLUS 3088-7822 QUEBEC INC. TROISPOINTS NICOLE		8457, BOULEVARD NEWMAN LASALLE H8Y 2Y7	1	8457, BOULEVARD NEWMAN LASALLE H8Y 2Y7	514-368-5555		96-12-18 En vigueur 96-04-22 Expiration 98-04-22	SAUCIER ALBERTE 40568	N/A		
20452 065 06	ECOLE DE CONDUITE QUALITE CHERYL JENKINS JENKINS CHERYL		269, BOULEVARD ST-JEAN, BUREAU 20 POINTE-CLAIRE H9R 3J1	1	269, BOULEVARD ST-JEAN, BUREAU 20 POINTE-CLAIRE H9R 3J1	514-426-2889		96-09-30 En vigueur 96-10-19 Expiration 98-10-19	LAVIGNE GINETTE D. 40462	N/A		
20333 066 06	ECOLE DE CONDUITE RALLYE PAT 2000 9017-2867 QUEBEC INC. POITRAS MARTIAL		13080, RUE SHERRBROOKE EST, BUREAU MONTREAL H1A 3M2	1	13080, RUE SHERRBROOKE EST, BUREAU 215 MONTREAL H1A 3M2	514-642-0752		97-03-18 En vigueur 95-04-27 Expiration 97-04-27	FORTIN PIERRE ROGER 40915	N/A		

PAR ORDRE DE NUMERO DE REGION ET ALPHABETIQUE DE RAISON SOCIALE

REGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Territ. Région	Raison sociale Titulaire Requérant	Prénom	Salle de cours Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Pernais	Piste en circuit fermé Adresse de la piste
20114 066 06	ECOLE DE CONDUITE ROYALE ALBERT AREL	ALBERT	580, BOULEVARD STE-CROIX, BUREAU B-2 VILLE ST-LAURENT H4L 3A5	580, BOULEVARD STE-CROIX, BUREAU B-2 VILLE ST-LAURENT H4L 3A5	96-07-05 En vigueur 96-08-11 Expiration 98-08-11	AREL ALBERT 40689	N/A
30425 066 06	ECOLE DE CONDUITE SOLEIL LTEE ECOLE DE CONDUITE SOLEIL LTEE SERAFINI GISBERTO	GISBERTO	5207, RUE JEAN-TALON EST ST-LEONARD H1S 1Y8	5207, RUE JEAN-TALON EST ST-LEONARD H1S 1Y8	96-10-17 En vigueur 96-11-10 Expiration 98-11-10	SERAFINI GISBERTO 40395	ARENA HEBERT 7755, RUE COLBERT, ST-LEONARD
20413 066 06	ECOLE DE CONDUITE SUCCES PLUS 9008-9863 QUEREQ INC. GHARRAOUJ MUSTAPHA ALI	MUSTAPHA ALI	989, BOULEVARD DECARIE ST-LAURENT H4L 3A6	989, BOULEVARD DECARIE ST-LAURENT H4L 3A6	97-01-24 En vigueur 97-01-24 Expiration 98-11-02	GHARRAOUJ MUSTAPHA ALI 41412	N/A
20461 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC HENRI-BOURASSA ECOLE DE CONDUITE Y. B. NORD DE MONTREAL INC. BRIDEAU YVON	YVON	583, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, SA MONTREAL H2C 1E2	583, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL H2C 1E2	95-11-06 En vigueur 95-11-03 Expiration 97-11-03	GAUVREAU ALAIN 40186	N/A
30253 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC HENRI-BOURASSA ENR. ECOLE DE CONDUITE Y. B. NORD DE MONTREAL INC. BRIDEAU YVON	YVON	583, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, SA MONTREAL H2C 1E2	583, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL H2C 1E2	97-03-11 En vigueur 95-11-25 Expiration 97-11-25	BRIDEAU YVON 10093	4500, RUE ROCHELAGA MONTREAL (006)
20246 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC LASALLE ECOLE DE CONDUITE LA QUEBECOISE INC. DESCLAURIERS PIERRE	PIERRE	405, TERRASSE NEMMAN, BUREAU 280 LASALLE H8R 2Y9	405, TERRASSE NEMMAN, BUREAU 280 LASALLE H8R 2Y9	96-11-04 En vigueur 96-11-01 Expiration 98-06-03	DESCLAURIERS PIERRE 40839	N/A
30329 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC MONTREAL NORD ECOLE DE CONDUITE MOTO CARPENTIER INC. CARPENTIER DONALD	DONALD	5665, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, B MONTREAL-NORD H16 2T4	5665, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, BUREAU 3 MONTREAL-NORD H16 2T4	97-03-11 En vigueur 96-04-10 Expiration 98-04-10	CARPENTIER DONALD 10018	4500, RUE ROCHELAGA MONTREAL
10006 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC MOTO ECOLE DE CONDUITE MOTO CARPENTIER INC. CARPENTIER DONALD	DONALD	7094, RUE ST-HUBERT, SALLE A MONTREAL H2S 2M9	7094, RUE ST-HUBERT MONTREAL H2S 2M9	97-03-11 En vigueur 96-09-24 Expiration 98-01-31	CARPENTIER DONALD 10018	4500, RUE ROCHELAGA MONTREAL

CMR UNOIR DE NOMBREU DE MEBIUM E.I. ALPHABETIQUE DE RAISON SOCIALE

REGION: 06 MONTREAL (Source)

Permis Terri. Région	Raison sociale Titulaire Requérant	Salle de cours Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Prénom Pernais	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
20166 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC PLAZA ST-HUBERT CHR6. ECOLE DE CONDUITE MOTO CARPENTIER INC. CARPENTIER DONALD	7094, RUE ST-HUBERT MONTREAL H2S 2W9 Nombre de Salles: 2	7094, RUE ST-HUBERT MONTREAL H2S 2W9 514-271-6383	96-09-24 En vigueur 96-09-24 Expiration 98-01-31	CARPENTIER DONALD 10018	N/A
20335 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC RIVIERE DES PRAIRIES ECOLE DE CONDUITE MOTO CARPENTIER INC. CARPENTIER DONALD	8595, MAURICE-DUPLESSIS, # 208 RIVIERE-DES-PRAIRIES H1E 4H7 Nombre de Salles: 1	8595, MAURICE-DUPLESSIS, # 208 RIVIERE-DES-PRAIRIES H1E 4H7 514-494-1002	96-09-24 En vigueur 96-04-10 Expiration 98-04-10	CARPENTIER DONALD 10018	N/A
20408 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNIC STE-CATHERINE ECOLE DE CONDUITE SUPREME INC. MICHAUD ANDRE	187, BOULEVARD HYMUS, BUREAU 0 POINTE-CLAIRE H9R 1E9 Nombre de Salles: 1	187, BOULEVARD HYMUS, BUREAU 0 POINTE-CLAIRE H9R 1E9 514-694-5212	96-06-07 En vigueur 96-04-23 Expiration 98-04-22	MICHAUD ANDRE 21899	N/A
20594 066 06	ECOLE DE CONDUITE TECNITIC MARCEL CARON	825, BOULEVARD ROSEMONT EST MONTREAL H2S 1T7 Nombre de Salles: 1	825, BOULEVARD ROSEMONT EST MONTREAL H2S 1T7 514-898-3560	97-01-13 En vigueur 97-01-13 Expiration 99-01-13	BENOIT FRANCOIS 41545	N/A
20791 066 06	ECOLE DE CONDUITE TERMINUS INC. ECOLE DE CONDUITE TERMINUS INC. BLANCHETTE JEAN-MARC	10794, RUE LAJEUNESSE, BUREAU S-1 MONTREAL H3L 2E8 Nombre de Salles: 1	10794, RUE LAJEUNESSE, BUREAU S-1 MONTREAL H3L 2E8 514-858-9088	95-10-11 En vigueur 95-09-12 Expiration 97-04-26	BLANCHETTE JEAN-MARC 40788	N/A
20542 066 06	ECOLE DE CONDUITE TRINITE JUSTIN ANDRE EUGENE EUGENE JUSTIN-ANDRE	5428, BOULEVARD HENRI-BOURASSA ES MONTREAL-NORD H1G 2S9 Nombre de Salles: 1	5428, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL-NORD H1G 2S9 514-661-1230	96-05-17 En vigueur 96-07-01 Expiration 98-07-01	EUGENE JUSTIN-ANDRE 40547	N/A
20533 066 06	ECOLE DE CONDUITE UNIOUE NIKOLAY KREYZERMAN KREYZERMAN NIKOLAY	4784, VAN HORNE, BUREAU 105 MONTREAL H3N 1H7 Nombre de Salles: 1	4784, VAN HORNE, BUREAU 105 MONTREAL H3N 1H7 514-485-0268	96-04-26 En vigueur 96-04-26 Expiration 98-04-26	KREYZERMAN NIKOLAY 42315	N/A
20061 066 06	ECOLE DE CONDUITE UNIVERSELLE 9024-2744 QUEBEC INC. SINGH RANJEET	975, RUE JEAN-TALON OUEST MONTREAL H3N 1S9 Nombre de Salles: 1	975, RUE JEAN-TALON OUEST MONTREAL H3N 1S9 514-272-2392	96-10-16 En vigueur 95-12-20 Expiration 97-12-20	CACCHIOTTI MICHAEL 41194	N/A

LE MINISTRE DU NORD ET DE L'ARCTIQUE DU CANADA

REGION: 06 MONTREAL (50x-xx)

Salle de cours		Principal Etablissement		Piste en circuit fermé	
Adresse	Adresse	Adresse	Dernier traitement	Prénom	Adresse de la piste
Ville	Ville	Ville	Dates de validité		
Code postal	Code postal	Code postal	du permis général	Permis	
4781, AVENUE VAN HORNE, BUREAU 207 MONTREAL H3W 1J1 Nombre de Salles: 2	4781, AVENUE VAN HORNE, BUREAU 207 MONTREAL H3W 1J1 Nombre de Salles: 2	4781, AVENUE VAN HORNE, BUREAU 207 MONTREAL H3W 1J1 Nombre de Salles: 2	96-05-28 En vigueur 96-06-26 Expiration 98-06-26	ROSS-EASTON PETER 40378	N/A
10362, BOULEVARD ST-MICHEL MONTREAL-NORD H1H 5H3 Nombre de Salles: 1	10362, BOULEVARD ST-MICHEL MONTREAL-NORD H1H 5H3 Nombre de Salles: 1	10362, BOULEVARD ST-MICHEL MONTREAL-NORD H1H 5H3 Nombre de Salles: 1	97-03-18 En vigueur 97-04-17 Expiration 99-04-17	PERROTTI ALBERTO 40350	N/A
3766, RUE WELLINGTON VERDUN H4G 1V2 Nombre de Salles: 1	3766, RUE WELLINGTON VERDUN H4G 1V2 Nombre de Salles: 1	3766, RUE NOTRE-DAME LACHINE H8S 2C6 Nombre de Salles: 1	96-10-08 En vigueur 96-10-09 Expiration 98-04-30	LAPRAIRIE DANIEL 41942	N/A
8767, RUE SHERBROOKE EST MONTREAL H1L 1C2 Nombre de Salles: 1	8767, RUE SHERBROOKE EST MONTREAL H1L 1C2 Nombre de Salles: 1	8767, RUE SHERBROOKE EST MONTREAL H1L 1C2 Nombre de Salles: 1	97-02-13 En vigueur 97-02-13 Expiration 99-02-13	LAMBARIS ALEXIS 40252	N/A
583, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, SA MONTREAL H2C 1E2 Nombre de Salles: 4	583, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, SA MONTREAL H2C 1E2 Nombre de Salles: 4	583, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL H2C 1E2 Nombre de Salles: 4	97-03-25 En vigueur 96-05-02 Expiration 98-05-02	BRIDEAU YVON 10093	N/A
583, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, SA MONTREAL H2C 1E2 Nombre de Salles: 4	583, BOUL. HENRI-BOURASSA EST, SA MONTREAL H2C 1E2 Nombre de Salles: 4	583, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST MONTREAL H2C 1E2 Nombre de Salles: 4	96-04-03 En vigueur 96-05-02 Expiration 98-05-02	BRIDEAU YVON 10093	N/A
5775, VICTORIA, APP. 218 MONTREAL H3W 2R4 Nombre de Salles: 1	5775, VICTORIA, APP. 218 MONTREAL H3W 2R4 Nombre de Salles: 1	5775, VICTORIA, APP. 218 MONTREAL H3W 2R4 Nombre de Salles: 1	96-08-13 En vigueur 96-08-13 Expiration 98-08-13	BEAUDETTE ROLAND 10157	N/A
7880, RUE GRENACHE ANJOU H1J 1C3 Nombre de Salles: 1	7880, RUE GRENACHE ANJOU H1J 1C3 Nombre de Salles: 1	7880, RUE GRENACHE ANJOU H1J 1C3 Nombre de Salles: 1	97-01-17 En vigueur 96-02-09 Expiration 98-02-09	FOURNEL JEAN-PIERRE 10035	N/A

RÉGION: 06 MONTREAL (suite)

Permis Terr. Région	Raison sociale Titulaire Requérant	Fréno	Adresse Ville Code postal	Principal Etablissement Adresse Ville Code postal	Dernier traitement Dates de validité du permis général	Responsable pédagogique Fréno	Piste en circuit fermé Adresse de la Piste
20403 066 06	LE NOUVEAU BLEU STAR 9006-1482 QUEBEC INC. IRENE	IRENE	915, RUE JEAN-TALON OUEST, BUREAU 101 MONTREAL H3N 1S2	915, RUE JEAN-TALON OUEST, BUREAU 101 MONTREAL H3N 1S2	96-07-05 En vigueur 96-08-06 Expiration 98-08-06	HARRIS IRENE 41856	N/A
30042 066 06	LIGUE AUTOMOBILE DE MONTREAL 134135 CANADA INC. ACHILLE	ACHILLE	157, PLACE FRONTENAC POINTE-CLAIRE H9R 4Z7	157, PLACE FRONTENAC POINTE-CLAIRE H9R 4Z7	96-06-07 En vigueur 96-04-01 Expiration 97-11-22	LEOPARDI ACHILLE 40643	21275, LAKE SHORE ROAD (247) STE-ANNE-DE-BELLEVUE
30358 066 06	LIGUE AUTOMOBILE DE MONTREAL 134135 CANADA INC. ACHILLE	ACHILLE	1123, RUE STE-CATHERINE OUEST, BU MONTREAL H3B 1J8	1123, RUE STE-CATHERINE OUEST, BUR. 220 MONTREAL H3B 1J8	96-06-26 En vigueur 96-07-23 Expiration 98-07-23	LEOPARDI ACHILLE 40643	PLACE LONGUEUIL (022) 825, BOULEVARD ST-LAURENT, LONGUEUIL
20368 066 06	LIGUE AUTOMOBILE DE WEST ISLAND (AUTO ECOLE) HANS JORG HAGER HANS JORG	HANS JORG	32-B, RUE STE-ANNE STE-ANNE-DE-BELLEVUE H9X 1L4	32-B, RUE STE-ANNE STE-ANNE-DE-BELLEVUE H9X 1L4	96-05-24 En vigueur 96-06-17 Expiration 98-06-17	HAGER HANS JORG 41843	N/A
20517 066 06	OMEGA WESTMOUNT INC. OMEGA WESTMOUNT INC. STEPHEN	STEPHEN	4010, RUE STE-CATHERINE OUEST, BU WESTMOUNT H3Z 1P2	4010, RUE STE-CATHERINE OUEST, BUR. 240 WESTMOUNT H3Z 1P2	96-03-25 En vigueur 96-03-25 Expiration 98-03-25	DETTMERS STEPHEN 40865	N/A
20521 066 06	RICKS ECOLE DE CONDUITE RICKS ECOLE DE CONDUITE RICHARD	RICHARD	5800, BOULEVARD CAVENDISH, BUREAU MONTREAL H4W 2T5	5800, BOULEVARD CAVENDISH, BUREAU 408 MONTREAL H4W 2T5	96-08-12 En vigueur 96-04-01 Expiration 98-04-01	STROTJHANN PETER 40608	N/A
20216 066 06	TECHIC CENTRE-VILLE ECOLE DE CONDUITE SUPREME INC. RICHARD	RICHARD	1851, RUE STE-CATHERINE OUEST, BU MONTREAL H3H 1M2	1851, RUE STE-CATHERINE OUEST MONTREAL H3H 1M2	96-06-07 En vigueur 96-05-14 Expiration 98-03-20	NICHAUD ANDRE 21899	N/A

RÉGION: 06 MONTREAL : (fin) ---> NOMBRE TOTAL D'ÉCOLES: 111

Annexe G – Bibliographie du corpus

ALIKACEM, A. (1996) *Système d'aide à la ronde de sécurités (SARONDES©): modèles de conception et d'implantation*, Projet OCTOPUS©, Département d'informatique, Université Laval, [13 p.]

ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC. (1997). *Cahier, Atelier sur le [projet de loi]C-19, Congrès 1997*, [Québec], l'Association, 74 p.

ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS INC. (1997). *Les camionneurs artisans votent pour des moyens de pression à leur congrès annuel de Sherbrooke. Communiqué*, Québec, l'Association, 2 p.

AUTOBUS LAVAL (Page consultée le 9 décembre 1996). [En ligne], adresse URL: <http://www.autobus-laval.qc.ca/>.

AUTOBUS LAVAL (s.d.). *La nouvelle dimension du voyage*, dépliant publicitaire, Beauport (Québec), la Société.

BARBER, P., C. LUCIEN et K. BAAS (1996). *Les voies auxiliaires : vitesse des camions et critères de justification*, Rapport de recherche, volet 3, [Sherbrooke], Coopératif de recherche en sécurité routière de l'Université de Sherbrooke, 65 p. + annexes

BEAULIEU, Nathalie (1995). «Le comportement du conducteur en situation de navigation», *Exposé des communications, 31^e Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes*, [Québec], AQTR, tome 1, p. 281-302.

BOLDUC, Denis et Sylvie BONIN (1996). *Modèle bayésien généralisé pour l'identification des sites routiers dangereux*, coll. Les recherches du GRIMES, R96/10, [Québec], Groupe de recherche interdisciplinaire mobilité, environnement, sécurité, 22 p.

BRUNEAU, J.-F., POULIOT, M., MORIN, D. et I. THOMAS (1996). «L'éclairage autoroutier comme facteur de sécurité : essai de comparaison», *Exposé des communications, 31^e Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes*, [Québec], AQTR, tome 1, p. 323-342.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1993). *Autoroute 55 : doublement de la chaussée entre Bromptonville et l'intersection avec le chemin de la Rivière*, Rapport d'enquête et de médiation, dossier n° 71, Québec, Le Bureau, Secrétariat, 68 + [22] p.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1993). *Implantation d'une voie d'accès au secteur nord de Trois-Rivières*, Rapport d'enquête et d'audience publique, dossier n° 57, Québec, Le Bureau, Secrétariat, xix, 101 p.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1993). *Liaison autoroutière Sainte-Luce – Mont-Joli*, Rapport d'enquête et d'audience publique, dossier n° 58, Québec, Le Bureau, Secrétariat, xv, 179 p.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1993). *Réaménagement de la route 112-116 entre les échangeurs Charles-Lemoyne et Saint-Hubert, incluant l'échangeur Edna-Maricourt*, Rapport de médiation, dossier n° 62, Québec, Le Bureau, Secrétariat, 1 vol., pag. mult.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1994). *Prolongement de la côte du Passage à Lévis et réaménagement des accès à l'autoroute Jean-Lesage*, Rapport d'enquête et de médiation, dossier n° 74, Québec, Le Bureau, 1 vol., pag. mult.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1995). *Projet de construction du boulevard La Vérendrye entre l'autoroute 50 et le pont Alonzo-Wright à Gatineau*, Rapport d'enquête et d'audience publique, dossier n° 93, Québec, le Bureau, xiii, 184 p.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1995). *Projet de construction de bretelles d'accès à l'autoroute 15, kilomètre 41, et d'une voie de desserte sud*, Rapport d'enquête et de médiation, dossier n° 97, Québec, Le Bureau, Secrétariat, viii, 53 p.

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT (1995). *Projet de construction de l'échangeur Brière sur l'autoroute 15 et d'une voie de desserte (Saint-Jérôme–Bellefeuille)*, Rapport d'enquête et d'audience publique, dossier n° 100, Québec, Le Bureau, Secrétariat, xiii, 161 p.

CABANO KINGSWAY (1997). *Rapport annuel 1996*, [Saint-Laurent (Québec)], la Société, 16 p.

CAMAUTO Plus. *Le magazine des gestionnaires de parcs de véhicules légers* (1997). Montréal, Publications J.R.S., 2, 3, janvier-février, 24 p.

CAMAUTO Plus. *Le magazine des gestionnaires de parcs de véhicules légers* (1997). Montréal, Publications J.R.S., 2, 4, mars-avril, 24 p.

Camionneurs magazine. Le magazine d'information par excellence du propriétaire de camion (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 4, 3, janvier/février, 36 p.

Camionneurs magazine. Le magazine d'information par excellence du propriétaire de camion (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 4, 5, mai, 40 p.

Camionneurs magazine. Le magazine d'information par excellence du propriétaire de camion (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 4, 7, août, 36 p.

Camionneurs magazine. Le magazine d'information par excellence du propriétaire de camion (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 4, 8, septembre, 40 p.

Camionneurs magazine. Le magazine d'information par excellence du propriétaire de camion (1997). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 5, 4, avril, 48 p.

CENTRE DE FORMATION DES ROUTIERS TECNIC (s.d.). *Signalisation routière du Québec*, [Montréal], le Centre, 22 p.

CENTRE DE FORMATION DES ROUTIERS TECNIC ET CONSEIL CANADIEN DE LA SÉCURITÉ (1992). *Cours de perfectionnement des routiers. Cahier de notes*, [Montréal], le Centre et le Conseil, 138 p.

CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'INDUSTRIE DU TAXI DU QUÉBEC (1996). *Notes de cours. Leçon 4. Carte routière et guide de rues*, [Montréal], le Centre, pag. mult.

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (1996). *Rapport annuel 1995-1996*, Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, 47 p.

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME. CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER (1996). *Cours 340-566. Conduite : manœuvres de base. Document 6.3.2*, [Saint-Jérôme], la Commission, non paginé.

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME. CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER (1996). *Cours 340-566. Conduite : manœuvres de base. Document 6.4.1*, [Saint-Jérôme], la Commission, non paginé.

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME. CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER (1996). *Cours 499-004. Module 7 : Connaissance du territoire*, [Saint-Jérôme], la Commission, non paginé.

COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JÉRÔME. CENTRE DE FORMATION EN TRANSPORT ROUTIER (1996). *Cours 499-004. Toponymie [examen B, Longueuil]*, [Saint-Jérôme], la Commission, non paginé.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT (1995). *La création d'un programme de soutien à la recherche stratégique en sécurité routière. Avis au Ministre des transports du Québec*, [Montréal], CRDT, 13 p.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT (1995). *ITS AMERICA, 5e Congrès annuel, Washington, 15 au 17 mars 1995*, [Montréal], CRDT, 55 p.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT (1995). *IX^e Conférence canadienne multidisciplinaire sur la sécurité routière, Montréal, 29 au 31 mai 1995*, [Montréal], CRDT, 24 p.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT (1995). *Un mandat élargi au CRDT. Avis au Ministre des transports*, [Montréal], CRDT, 4 p.

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DU DÉVELOPPEMENT EN TRANSPORT (1995). *XX^e Congrès mondial de la route*, [Montréal], CRDT, 19 p.

CÔTÉ, Françoise (1996). *Étude prévisionnelle du port du casque cycliste au sein d'une population adolescente selon la théorie du comportement planifié de Ajzen*, coll. Les recherches du GRIMES, R 96/4, [Québec], Groupe de recherche interdisciplinaire mobilité, environnement, sécurité, 138 p.

CROTEAU, A. et T. AUDET (1996). «L'expérience de conduite acquise pendant les trois premiers mois suivant l'obtention du permis d'apprenti chez les jeunes de 16 à 17 ans. Comparaison entre le milieu urbain et les milieux des petites et moyennes villes», *Exposé des communications, 31^e Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes*, [Québec], AQTR, tome 2, p. 441-459.

ÉCOLE DE CONDUITE TECNIC (1992). *Initiation à la conduite*, Programme pédagogique Tecnic, s.l., l'École, 22 p.

ÉCOLE DE CONDUITE TECNIC (1996?). *Maîtriser le volant*, s.l., l'École, 43 p.

ÉCOLE DE CONDUITE TECNIC (1996?). *Permis facile. Questionnaires/exercices*, éd. rév., s.l., l'École, 44 p.

FRIHIDA, Ali *et al.* (1996). *S.I.G.A.R., système d'information géographique sur les accidents de la route*, Publication CRT-96-22, Montréal, Centre de recherche sur les transports, 24 p.

GAGNÉ, Robert (1996). *Le financement et la gestion des routes au Québec*, Publication CRT-96-39, Montréal, Centre de recherche sur les transports, 24 p.

GROUPE ROBERT INC. (1996). Profil du transporteur, Rougemont (Québec), la Société, 29 p.

J.E. FORTIN Inc. (1996?). *Une entreprise en expansion*, publicité, 1 f.

Journal Le Fournisseur. L'outil d'information des directeurs de service, acheteurs, carrossiers et directeurs de flotte de l'industrie du transport routier (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 2, 7, avril, 20 p.

Journal Le Fournisseur. L'outil d'information des directeurs de service, acheteurs, carrossiers et directeurs de flotte de l'industrie du transport routier (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 2, 8, mai, 20 p.

Journal Le Fournisseur. L'outil d'information des directeurs de service, acheteurs, carrossiers et directeurs de flotte de l'industrie du transport routier (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 3, 1, juin/juillet, 20 p.

Journal Le Fournisseur. L'outil d'information des directeurs de service, acheteurs, carrossiers et directeurs de flotte de l'industrie du transport routier (1996). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 3, 3, octobre/novembre, 20 p.

Journal Le Fournisseur. L'outil d'information des directeurs de service, acheteurs, carrossiers et directeurs de flotte de l'industrie du transport routier (1996-1997). Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, 3, 4, décembre/janvier, 20 p.

La voix du vrac. Le véhicule d'information des transporteurs en vrac (1996). Québec, Association nationale des camionneurs artisans, 22, 5, septembre-octobre, 28 p.

La voix du vrac. Le véhicule d'information des transporteurs en vrac (1997). Québec, Association nationale des camionneurs artisans, 23, 1, janvier-février, 28 p.

La voix du vrac. Le véhicule d'information des transporteurs en vrac (1997). Québec, Association nationale des camionneurs artisans, 23, 2, mars-avril, 44 p.

L'Écho du transport. Le magazine de l'industrie du camionnage (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, décembre.

L'Écho du transport. Le magazine de l'industrie du camionnage (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, juillet/août.

L'Écho du transport. Le magazine de l'industrie du camionnage (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, novembre.

L'Écho du transport. Le magazine de l'industrie du camionnage (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, octobre.

L'Écho du transport. Le magazine de l'industrie du camionnage (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, septembre.

LEFRANÇOIS, R. et M. D'AMOURS (1996). *Sécurité et vieillissement : auto-évaluation, stratégies d'adaptation et performance de conduite chez les automobilistes âgés*, Rapport de recherche, volet 2, [Sherbrooke], Coopératif de recherche en sécurité routière de l'Université de Sherbrooke, 214 p. + annexes

L'Expéditeur : approvisionnement, manutention, distribution, transport. Le magazine de la logistique (1995). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, 8, 8, octobre.

L'Expéditeur : approvisionnement, manutention, distribution, transport. Le magazine de la logistique (1995). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, 8, 9, novembre.

L'Expéditeur : approvisionnement, manutention, distribution, transport. Le magazine de la logistique (1995). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, 8, 10, décembre.

L'Expéditeur : approvisionnement, manutention, distribution, transport. Le magazine de la logistique (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, 9, 1, janvier/février.

L'Expéditeur : approvisionnement, manutention, distribution, transport. Le magazine de la logistique (1996). Saint-Laurent (Québec), Éditions Bomart, 9, 2, mars.

LIMOCAR (1996?). *Je monde [sic] à bord*, dossier publicitaire, Boisbriand (Québec), la Société, pag. mult.

MORENO, Carlos (1996). *Étude sur la détection de la somnolence des conducteurs de véhicule automobile*, Publication CRT-96-51, Montréal, Centre de recherche sur les transports, 113 p.

NOËL, Christine (1996). *Incidence des changements démographiques sur les victimes de la route, 1978-2016*, Publication CRT-96-41, Montréal, Centre de recherche sur les transports, 162 p.

NOËL, Nathalie *et al.* (1996). «L'impact des aménagements cyclables sur la sécurité des cyclistes», *Exposé des communications, 31^e Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes*, [Québec], AQTR, tome 2, p. 600-617.

OFFICE DES AUTOROUTES DU QUÉBEC (1996). *Rapport d'activités 1995-1996*, [Montréal], l'Office, 2 p.

PAQUETTE Guy et Nathalie BEAULIEU (1996). *La dangerosité des panneaux routiers du Québec*, coll. Les recherches du GRIMES, R 96/5, [Québec], Groupe de recherche interdisciplinaire mobilité, environnement, sécurité, 21 p.

PAQUETTE, Guy et Nathalie BEAULIEU (1996). «Indice de dangerosité des panneaux routiers du Québec», *Exposé des communications, 31^e Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes*, [Québec], AQTR, tome 1, p. 367-384.

Services routiers 1996. Le guide des routiers par excellence au Canada. (1996), Montréal-Nord (Québec), Publications Média Plus, vol. 3, 100 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1991). *Conduire un véhicule de promenade*, Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, xv, 231 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1992). *Guide de la route*, éd. rév., Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, 203 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1993). *Conduire une moto : techniques de conduite*, Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, xii, 115 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1995). *Conduire un véhicule lourd*, 2^e éd., Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, 65 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1995). *Évolution du taux d'utilisation des dispositifs de retenue dans les véhicules routiers au Québec – 1995*, [Québec], la Société, 54 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1995). *Les infractions et les sanctions liées à la conduite d'un véhicule routier*, s.l., la Société, 102 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1995). *Profil des blessures des victimes décédées lors d'accidents de la route au Québec en 1987 et en 1990*, [Québec], la Société, 99 p.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (1996). *Les dépanneuses : équipement et utilisation, réglementation, pratiques professionnelles*, Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, 65 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC (1993). *Rapport annuel 1992*, [Québec], la Société, 36 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC (1996). *Entente régionale inter-rives : projet d'intégration des réseaux et des tarifs de transport en commun*. *Communiqué*, [Québec], la Société, 3 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (1996). *Budget 97*, Longueuil (Québec), la Société, 19 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (1996). *La STRM, une force en mouvement*, Longueuil (Québec), la Société, 55 p.

SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LA RIVE-SUD DE MONTRÉAL (1996). *Rapport annuel 95*, Longueuil (Québec), la Société, 42 p.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC (1996). *Communiqué* [recueil de huit communiqués], [Québec], la Société, 11 f.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC (1996). *Rapport d'activités 1995-1996*, [Québec], la Société, 36 p.

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC (1996). *Traverse Matane-Baie Comeau-Godbout*, publicité, 1 f.

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES TRANSPORTS (1996). *Rapport annuel 1995*, [Montréal], la Société, 17 p.

SÛRETÉ DU QUÉBEC. SERVICE DE LA FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT. DIVISION DE LA CONDUITE (1996?). *Cours Chaussée glissante [cours de conduite de véhicules d'urgence]*, document n° 231-0013, Montréal, la Sûreté, 19 p. [inédit]

SÛRETÉ DU QUÉBEC. SERVICE DE LA FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT. DIVISION DE LA CONDUITE (1996). *Cours de conduite avancée (base) [cours de conduite de véhicules d'urgence]*, document n° 231-0011, Montréal, la Sûreté, pag. mult. [inédit]

SÛRETÉ DU QUÉBEC. SERVICE DE LA FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT. DIVISION DE LA CONDUITE (1996?). *Cours de motocyclette (base) [cours de conduite de véhicules d'urgence]*, document n° 231-0005, Montréal, la Sûreté, pag. mult. [inédit]

SÛRETÉ DU QUÉBEC. SERVICE DE LA FORMATION ET DE DÉVELOPPEMENT. DIVISION DE LA CONDUITE (1994). *Cours Utilisation sécuritaire des véhicules [cours de conduite de véhicules d'urgence]*, document n° 231-0015, Montréal, la Sûreté, 117 p. [inédit]

Touring. Le magazine de l'automobile et du voyage (1996). Laval (Québec), Éditions Bonne Route, LXXIV, 4, hiver, 56 p.

Touring. Le magazine de l'automobile et du voyage (1996). Laval (Québec), Éditions Bonne Route, LXXIV, 5, automne, 60 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1992). *Guide de bonnes pratiques pour le décapage et le peinturage des structures métalliques des ponts*, [Montréal], le Ministère, 56 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1992). *La gestion des corridors routiers*, Québec, le Ministère, 30 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1992). *La signalisation des travaux mobiles*, Sainte-Foy (Québec), Les Publications du Québec, 40 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1993). *La voirie locale. Guide d'information. Partage des responsabilités entre le gouvernement et les municipalités*, [Montréal], le Ministère, 74 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1994). *La gestion des corridors routiers. Avenues de solutions. Document préparé à l'intention des groupes de travail régionaux*, [Montréal], le Ministère, 68 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1994). *La gestion des corridors routiers. Synthèse provinciale des travaux en atelier*, [Montréal], le Ministère, 32 p.

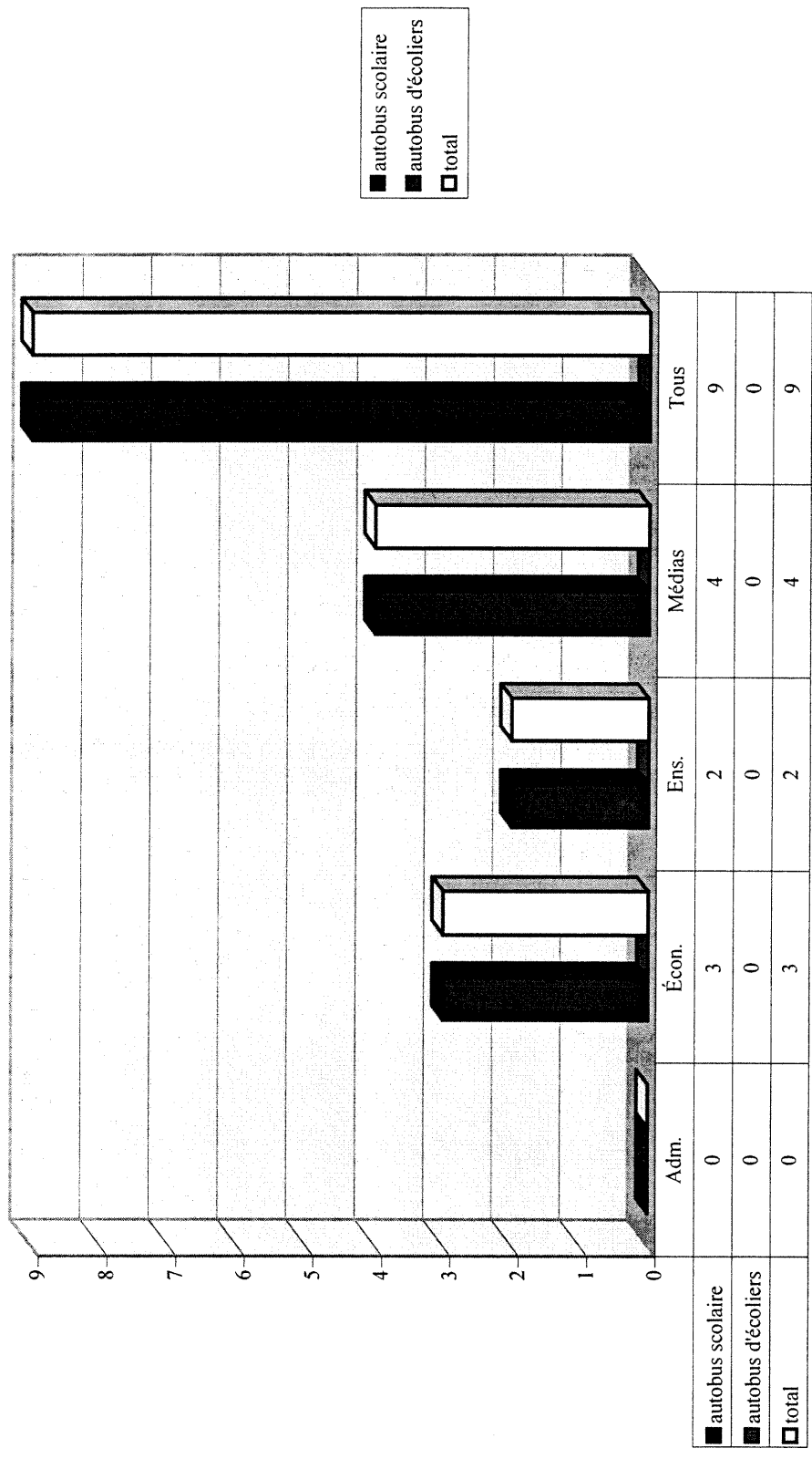
TRANSPORTS QUÉBEC (1994). *La politique sur l'environnement du ministère des Transports du Québec*, [Montréal], le Ministère, 12 p.

TRANSPORTS QUÉBEC (1994). *Mieux s'entendre avec le bruit routier*, [Montréal], le Ministère, 20 p.

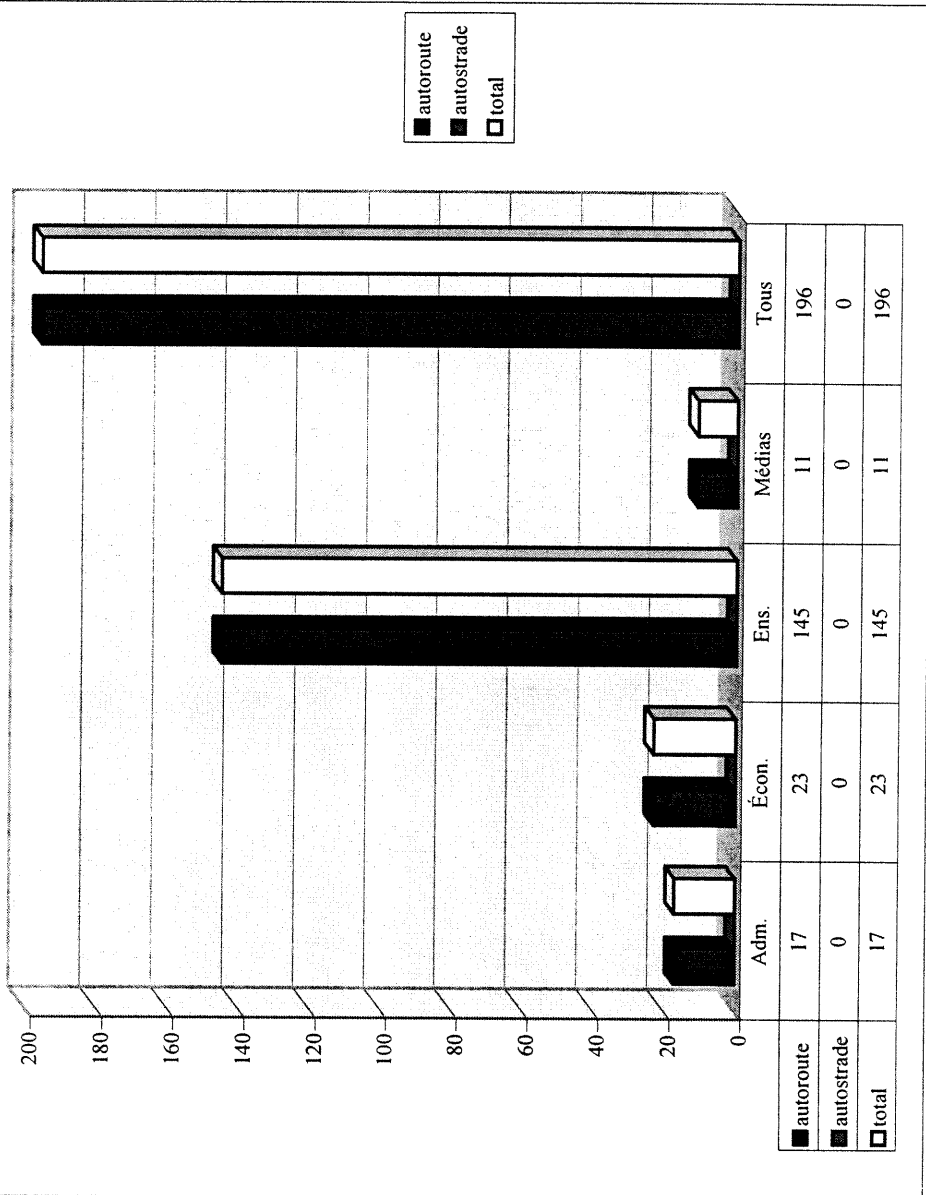
VANDERMISSEN, M.-H., MORIN, D. et M. POULIOT (1996). «Identification des sites dangereux dans l'axe de la Transquébécoise : comparaison de différentes méthodes», *Exposé des communications, 31^e Congrès annuel de l'Association québécoise du transport et des routes*, [Québec], AQTR, tome 1, p. 385-406.

Annexe H – Graphiques des notions à désignation unique où le terme implanté est le terme officialisé

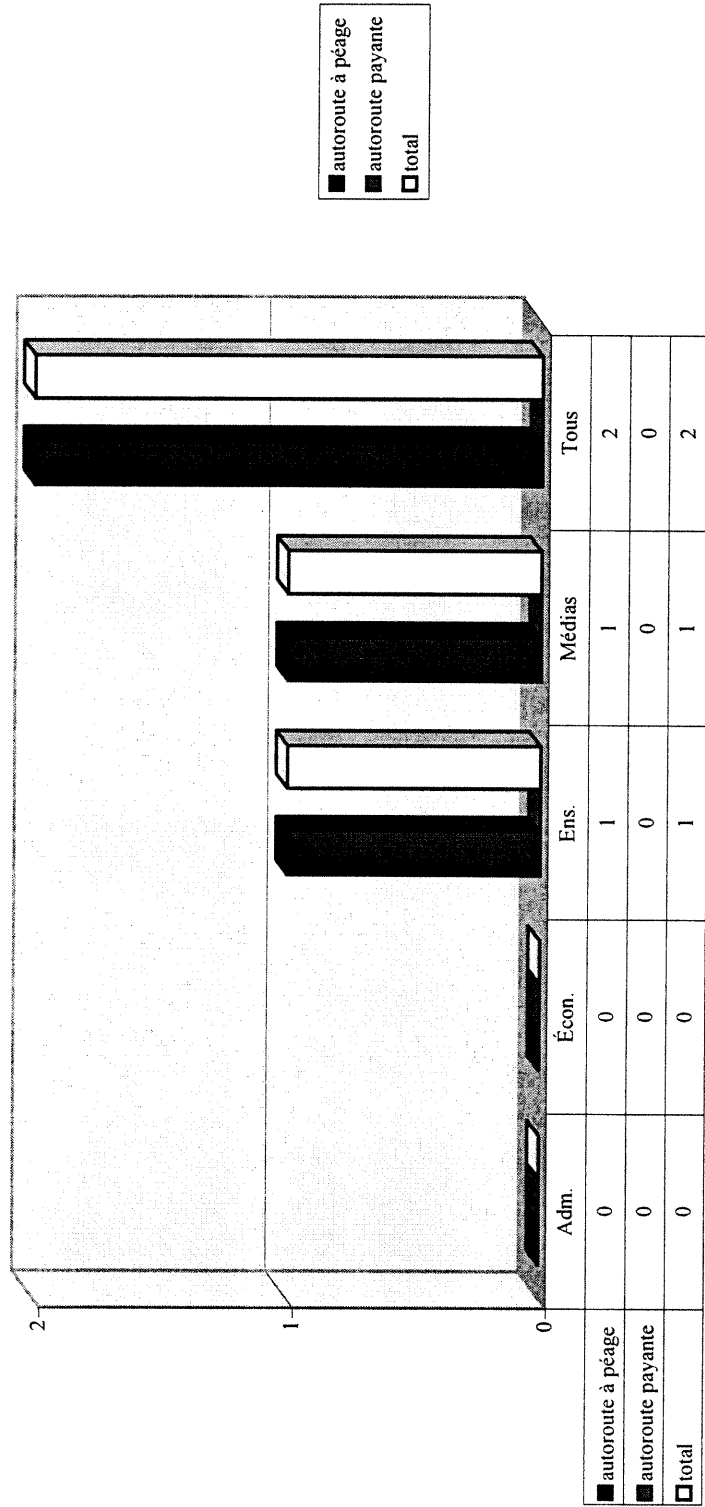
autobus scolaire



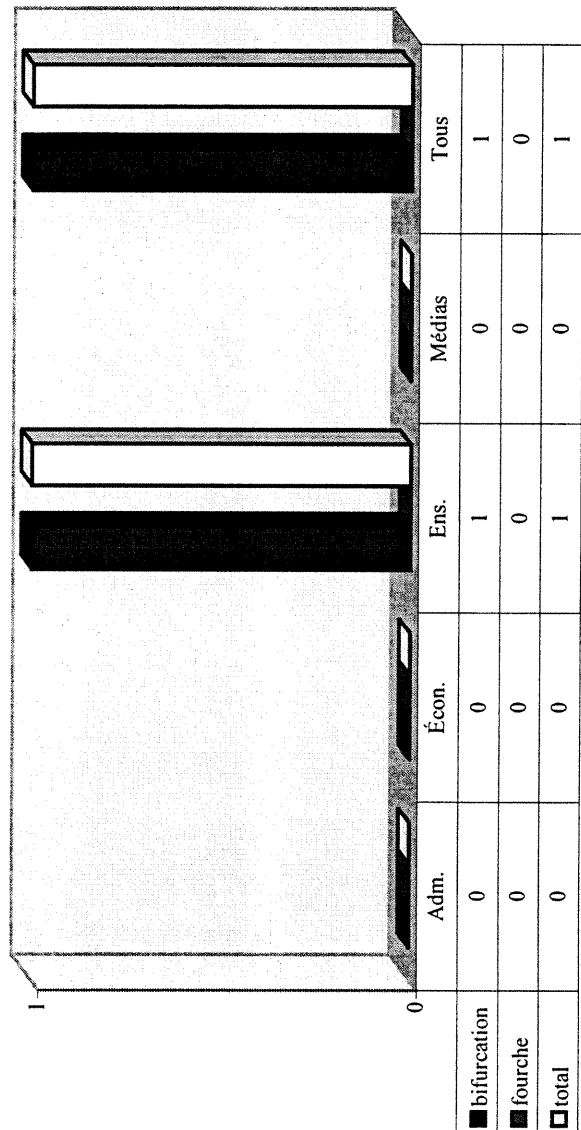
autoroute



autoroute à péage

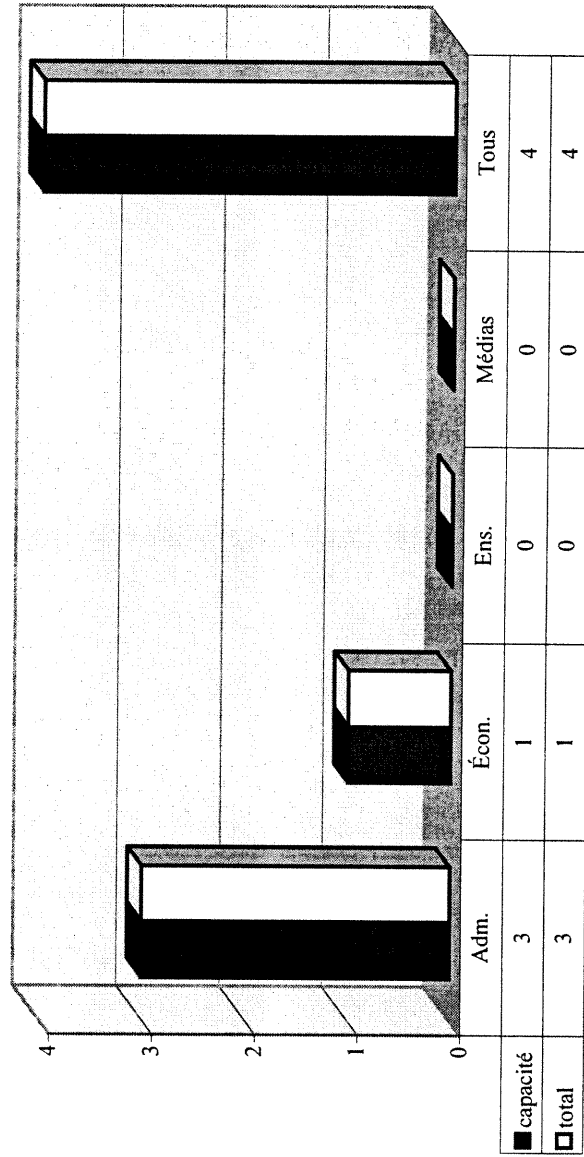


bifurcation



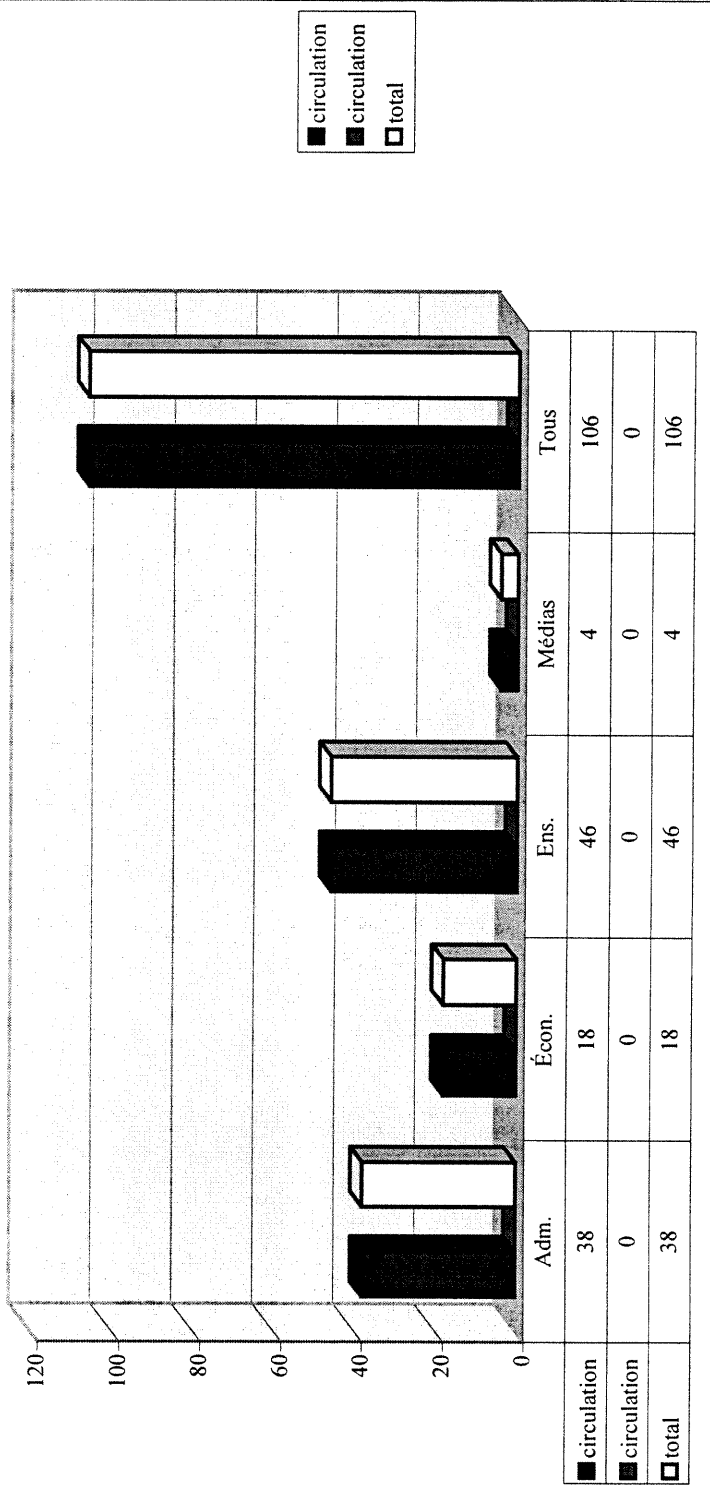
■ bifurcation
 ■ fourche
 □ total

capacité

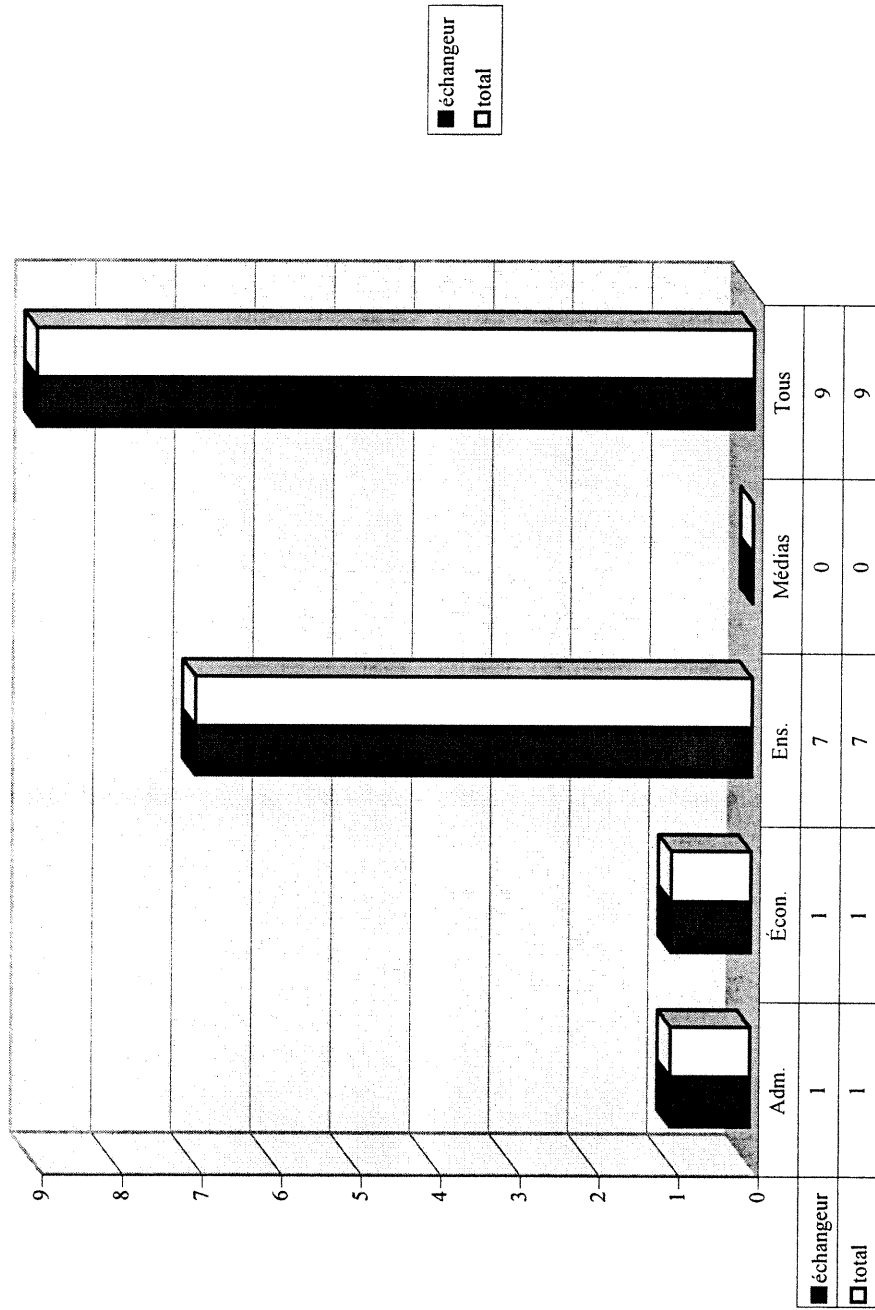


	Adm.	Econ.	Ens.	Médias	Tous
capacité	3	1	0	0	4
total	3	1	0	0	4

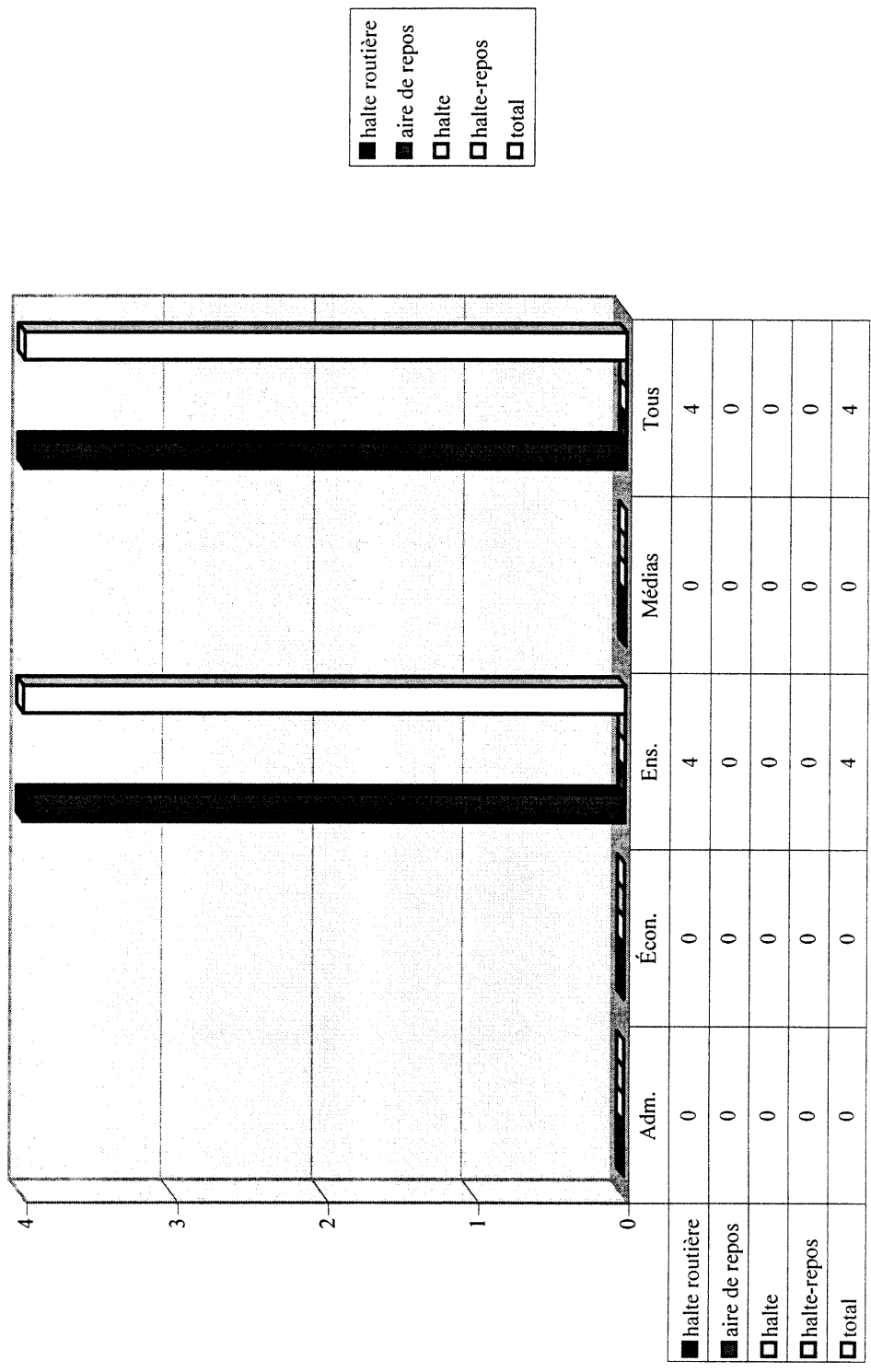
circulation



échangeur

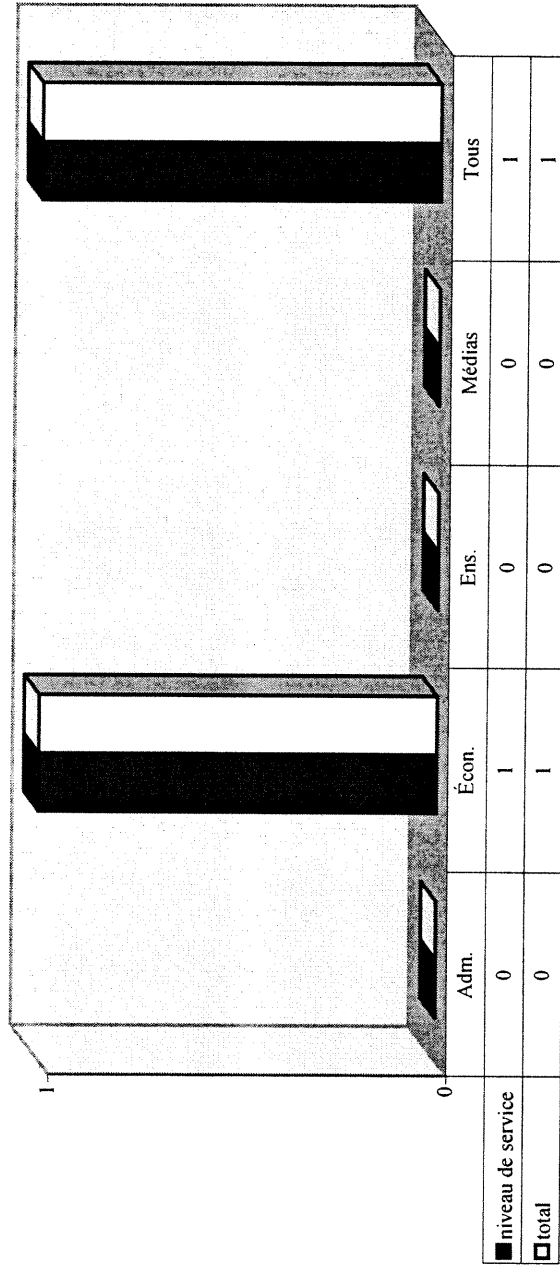


halte routière



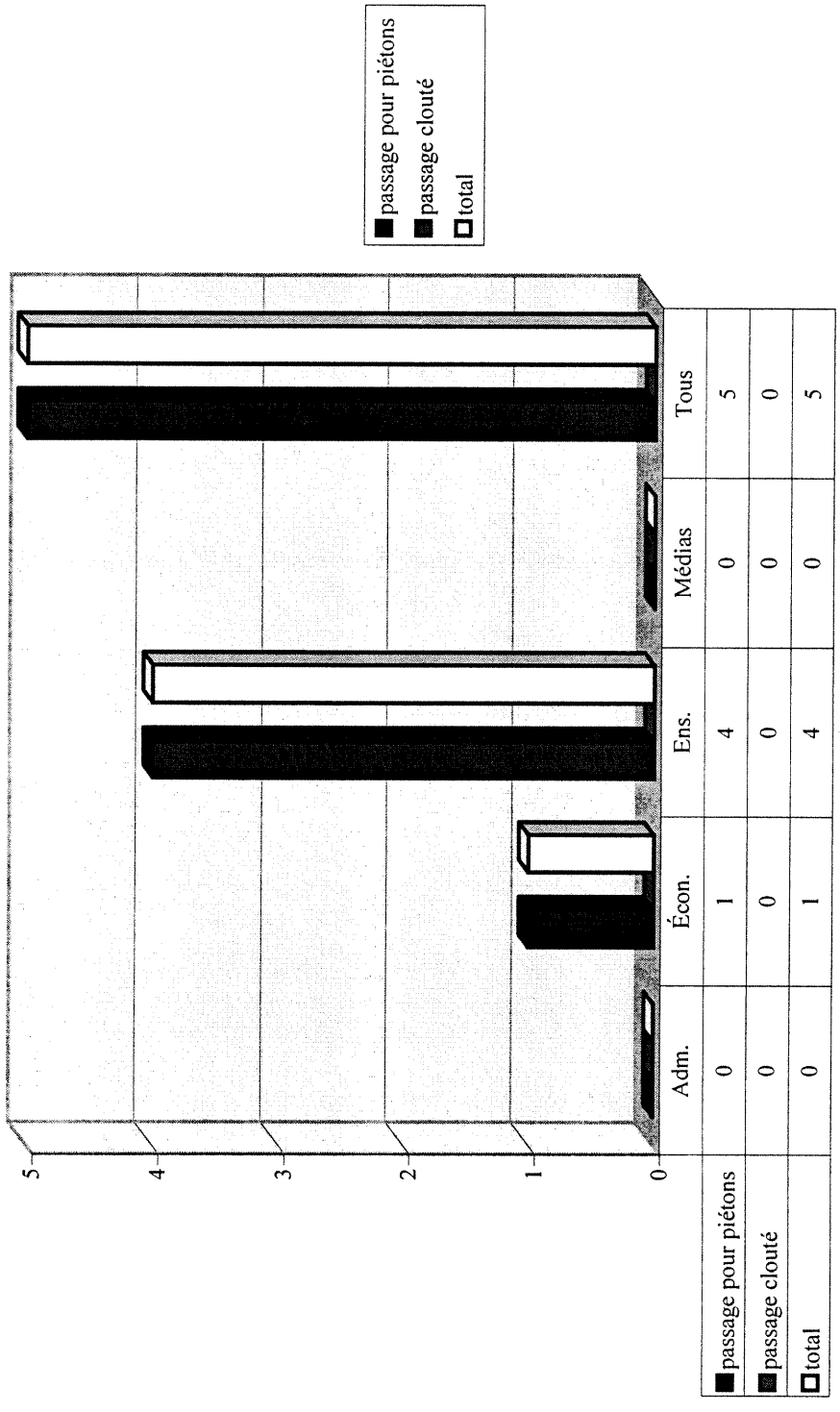
- halte routière
- aire de repos
- halte
- halte-repos
- total

niveau de service

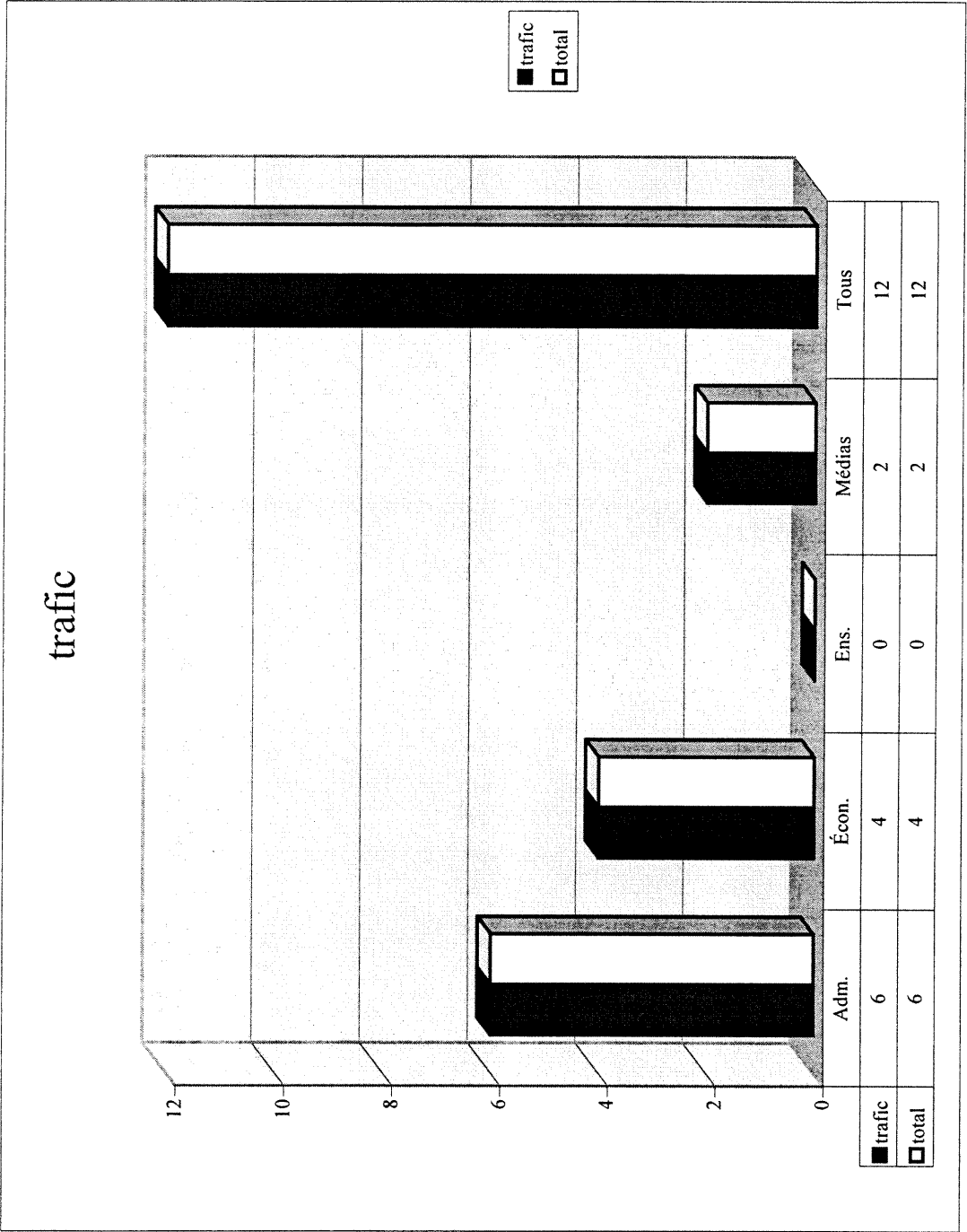


■ niveau de service
□ total

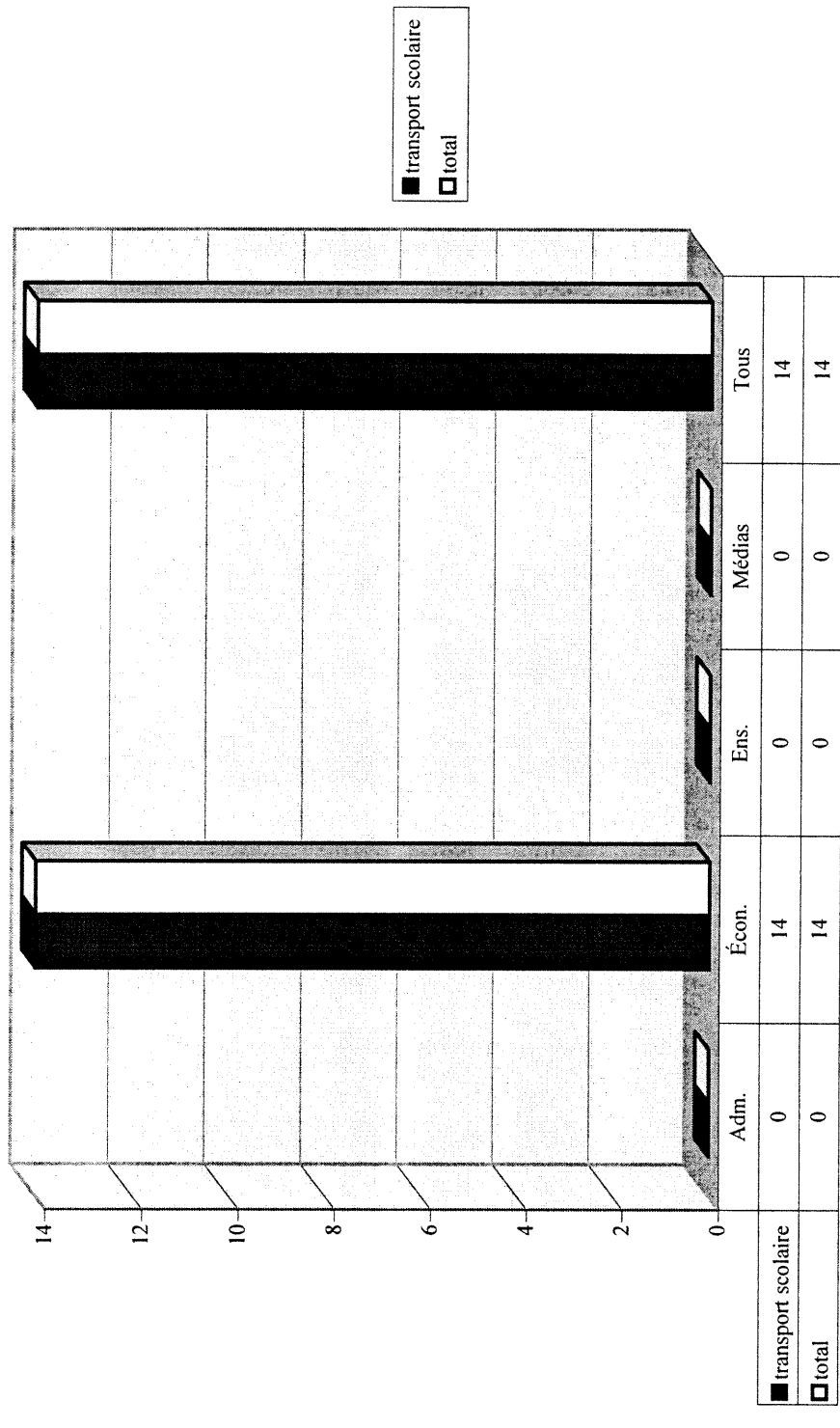
passage pour piétons



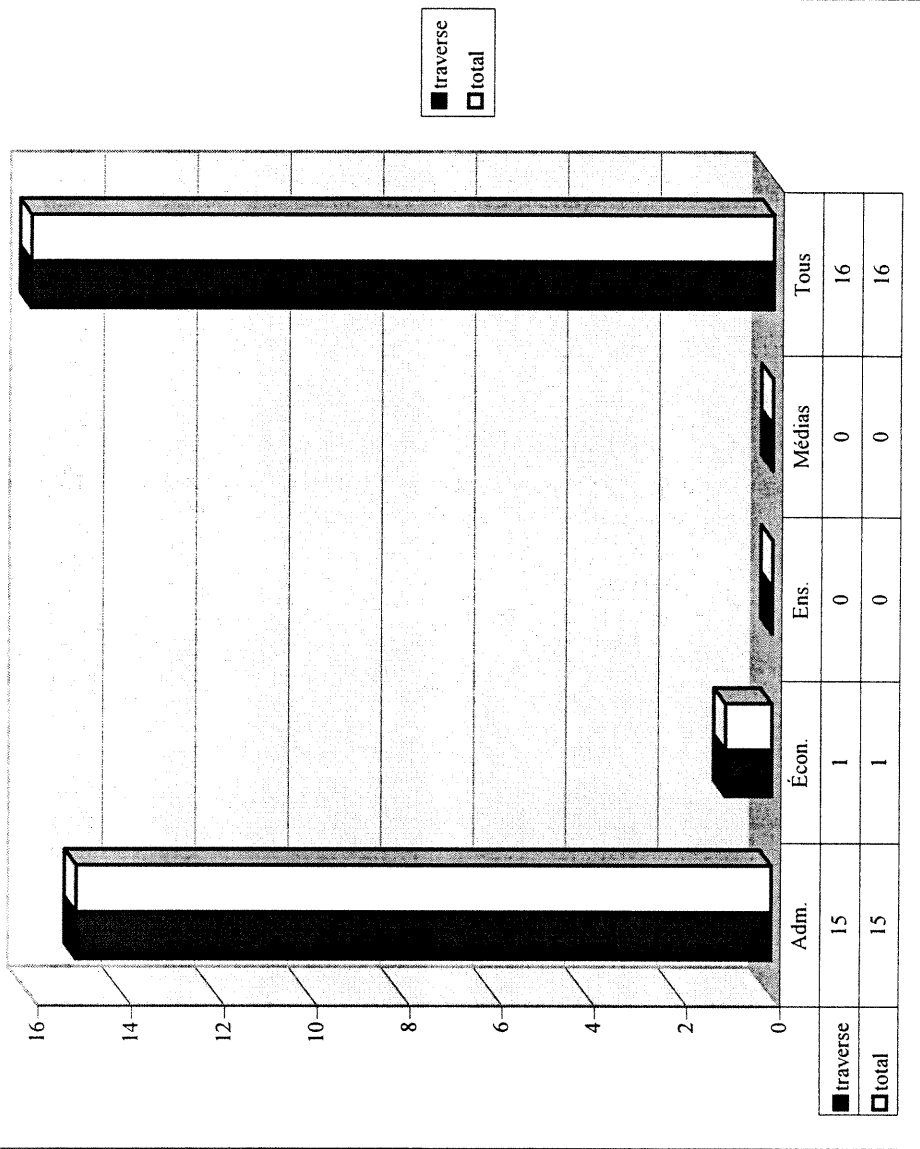




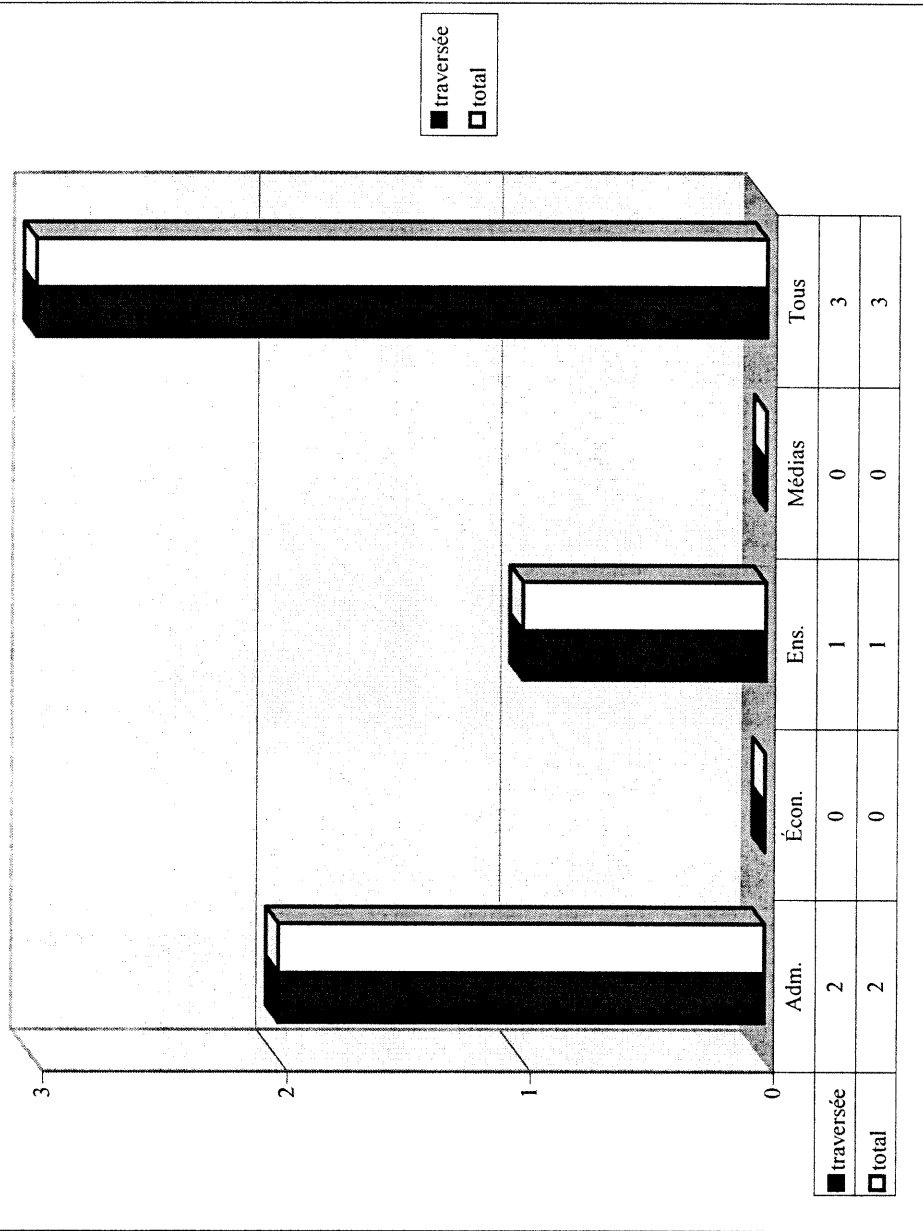
transport scolaire



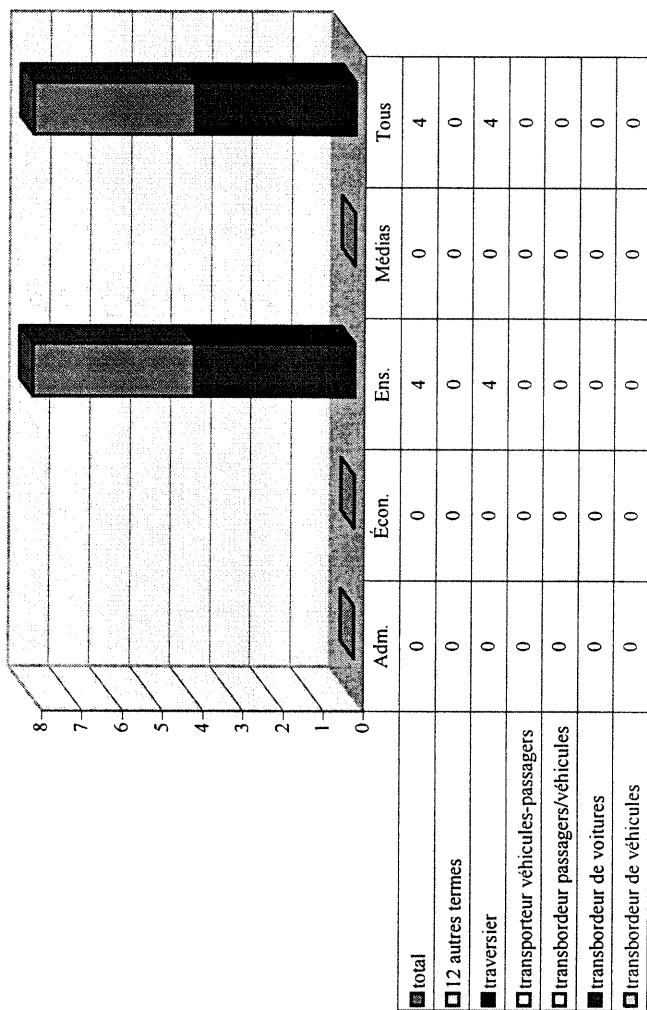
traverse



traversée

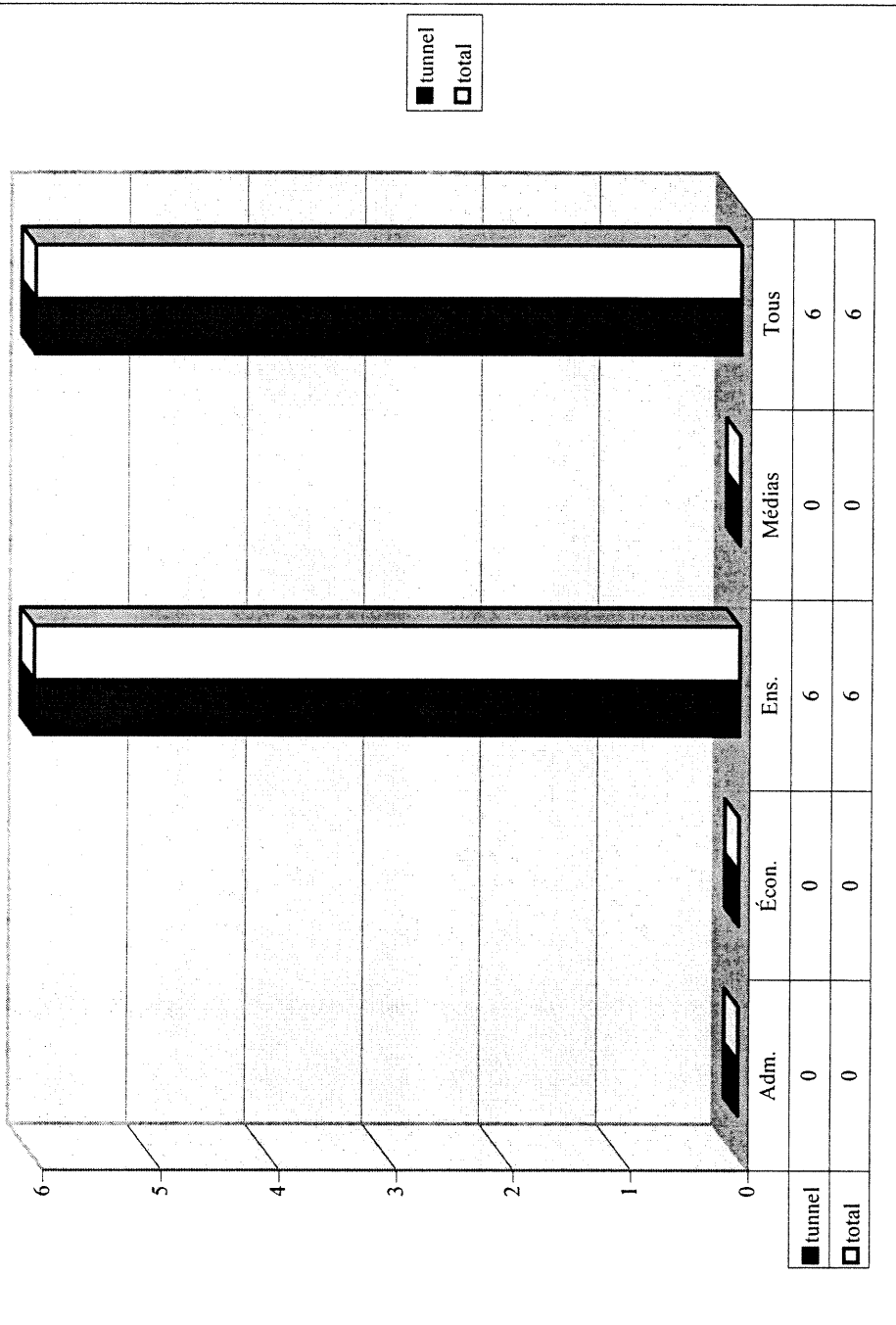


traversier



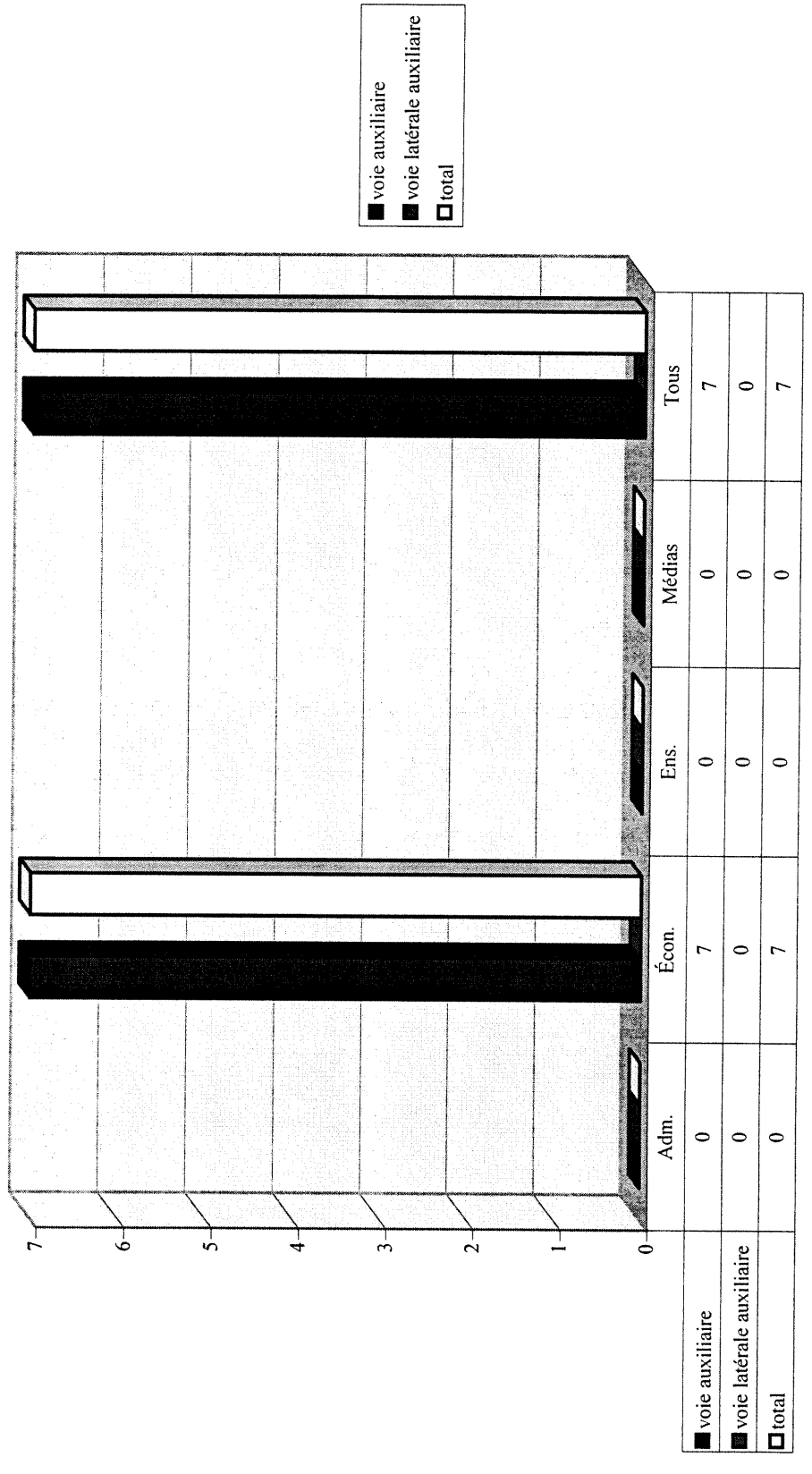
- total
- 12 autres termes
- traversier
- transporteur véhicules-passagers
- transbordeur passagers/véhicules
- transbordeur de voitures
- transbordeur de véhicules

tunnel

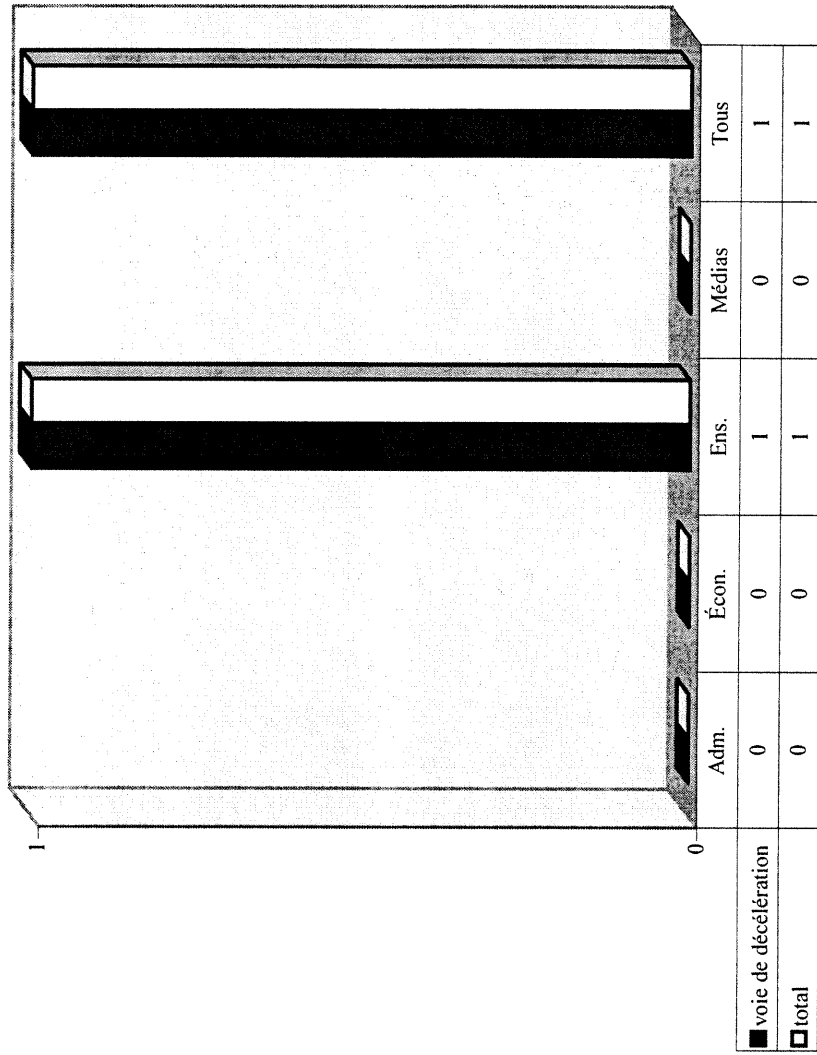


■ tunnel
□ total

voie auxiliaire



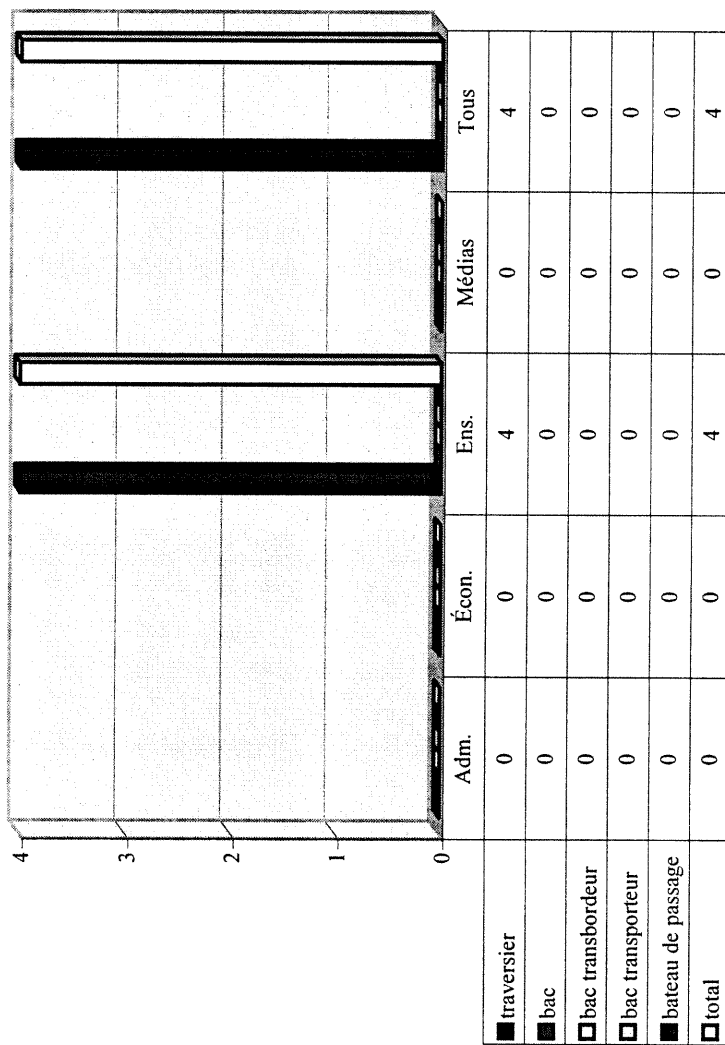
voie de décélération



voie de décélération
 total

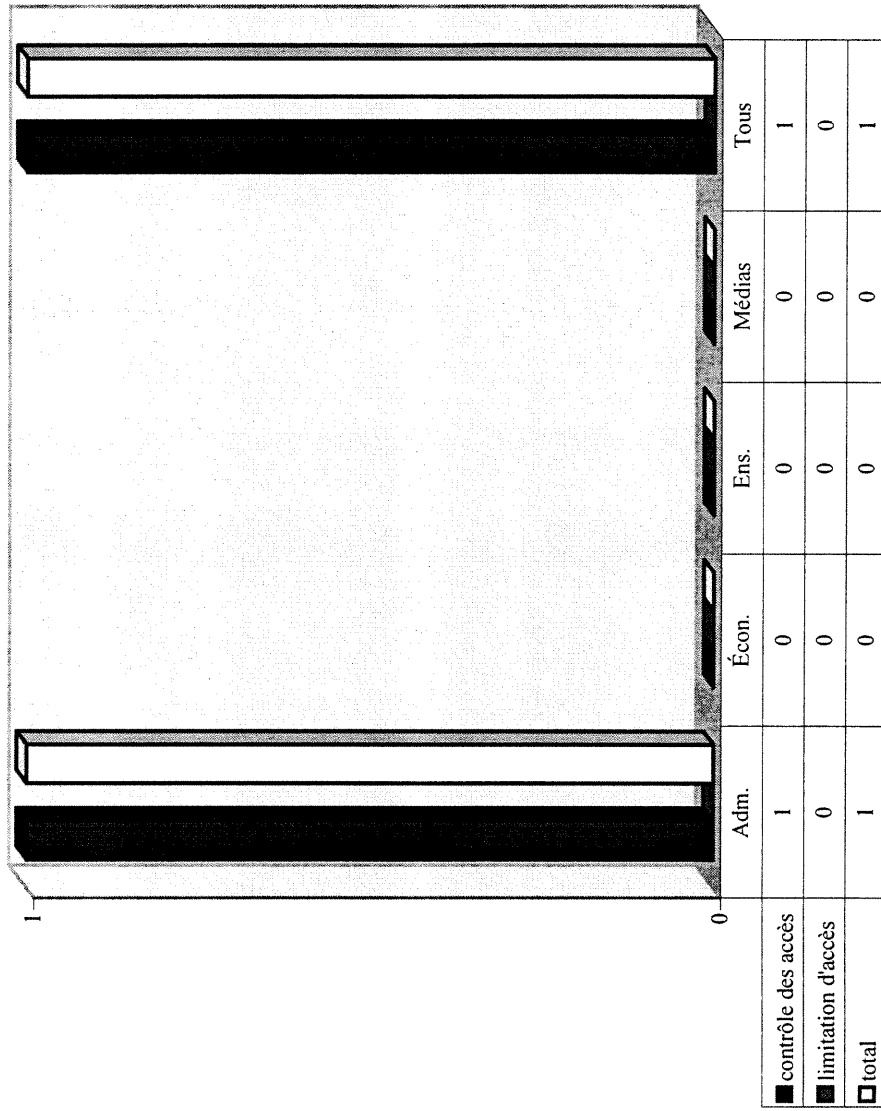
Annexe I – Graphiques des notions à désignation unique où le terme implanté est un concurrent du terme officialisé

bac



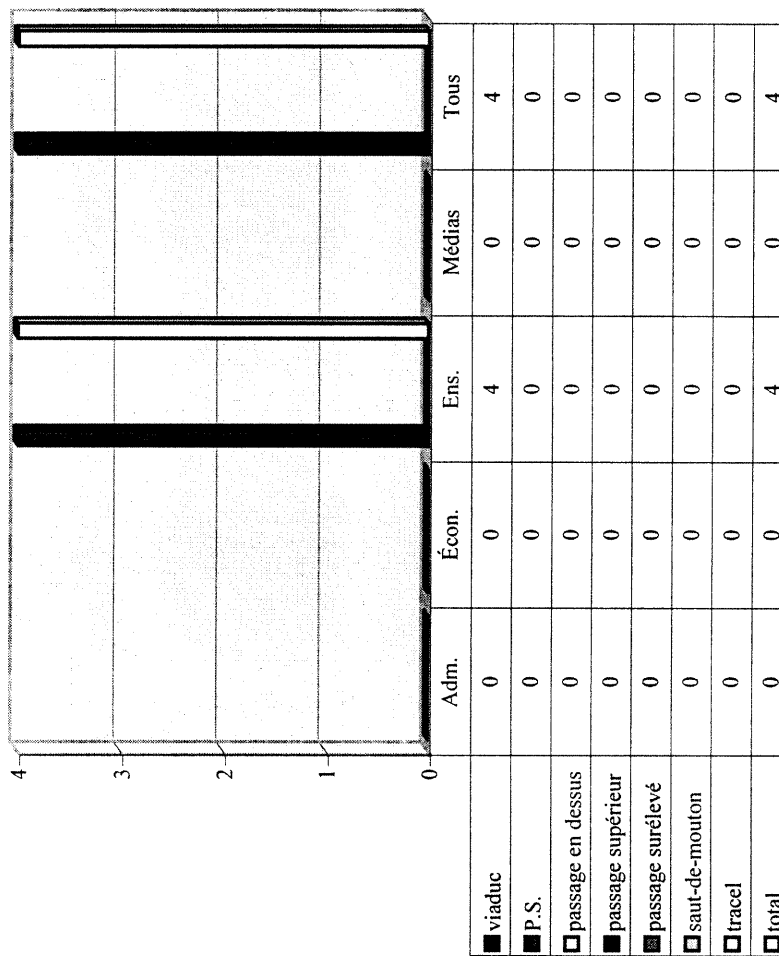
- traversier
- bac
- bac transbordeur
- bac transporteur
- bateau de passage
- total

limitation d'accès



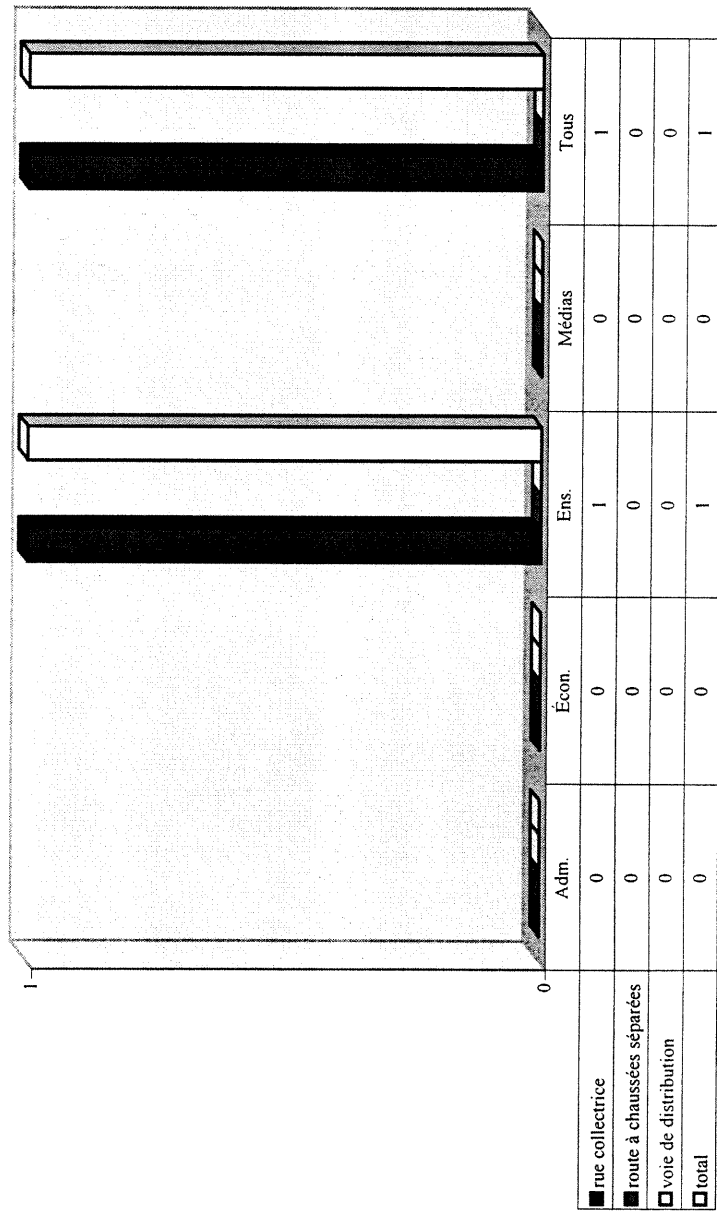
■ contrôle des accès
 ■ limitation d'accès
 □ total

passage supérieur



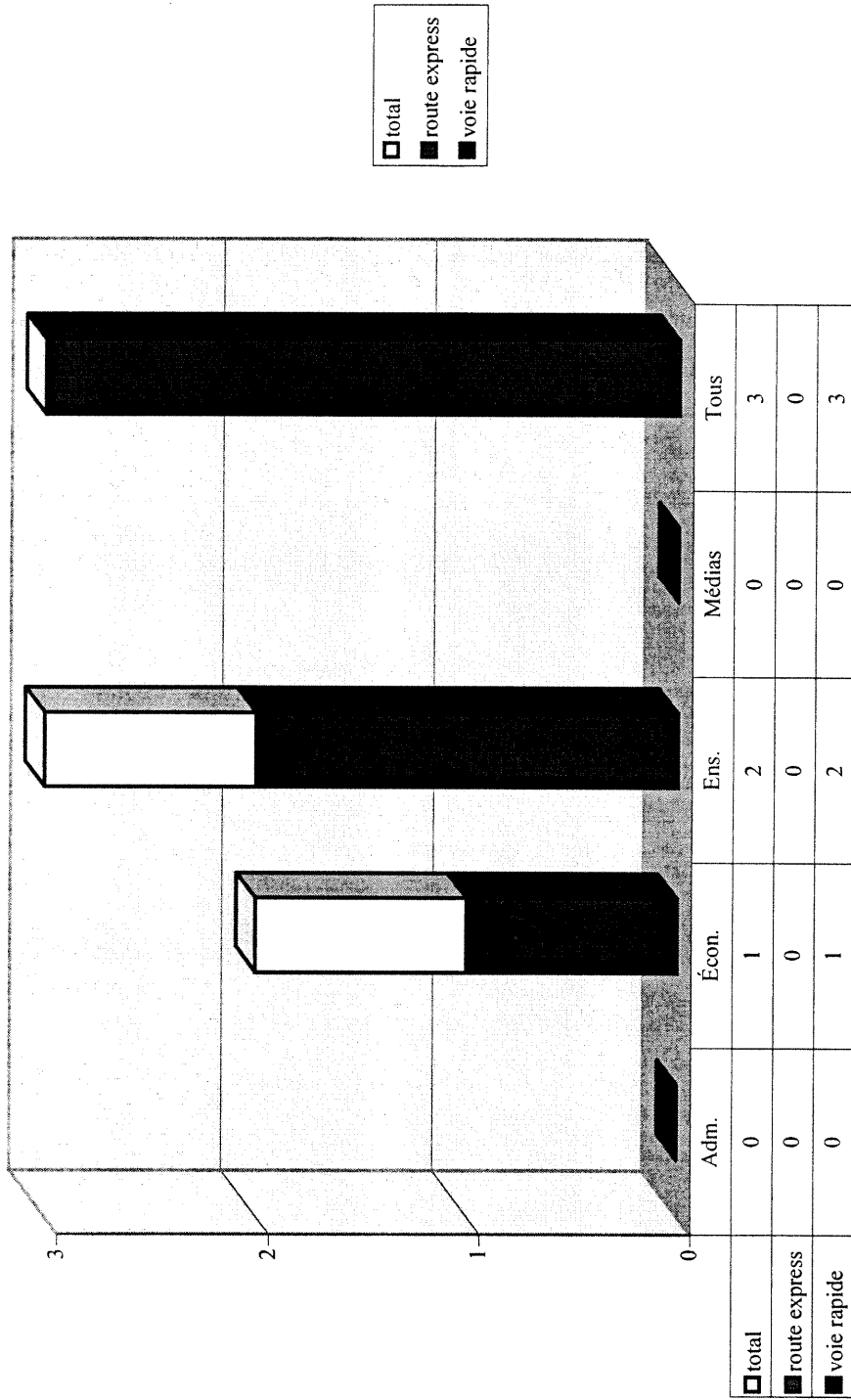
- viaduc
- P.S.
- passage en dessus
- passage supérieur
- passage surélevé
- saut-de-mouton
- trachel
- total

route à chaussées séparées



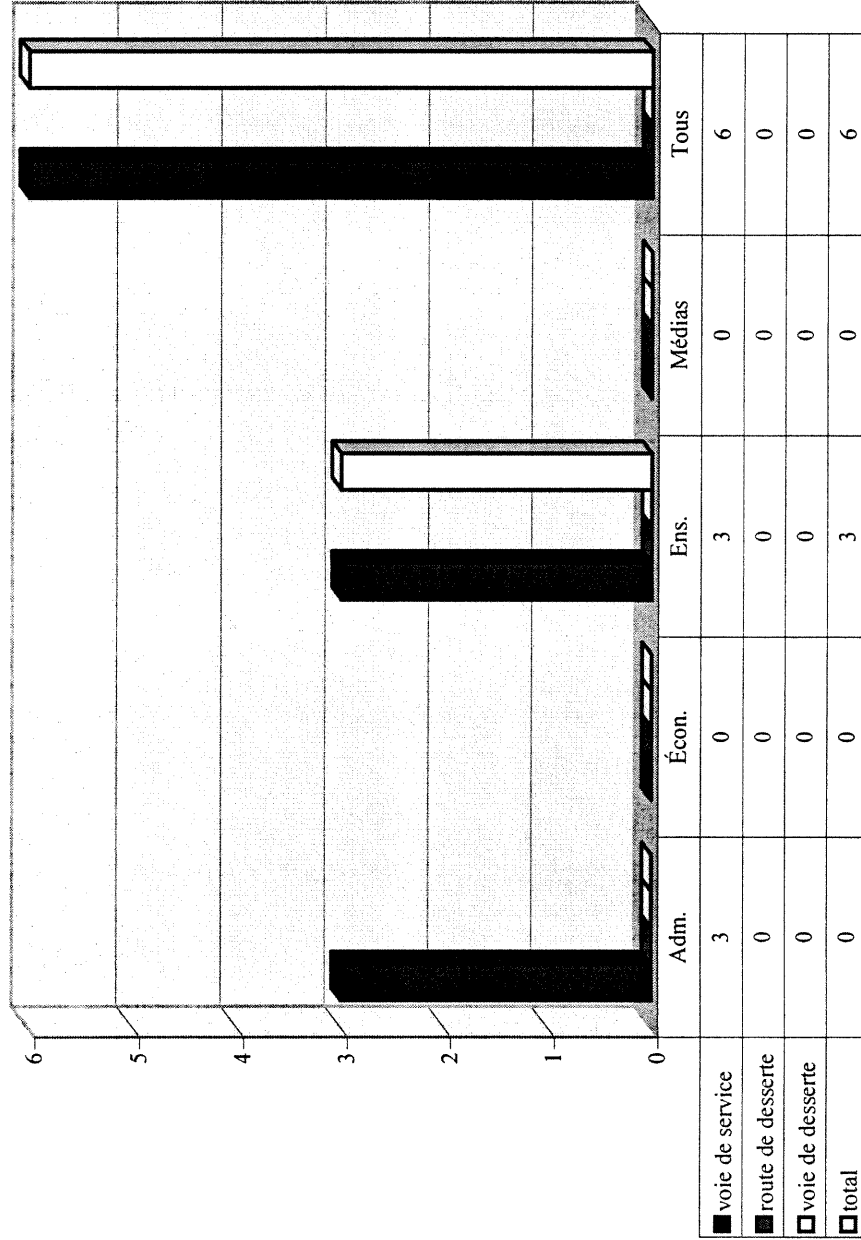
■ rue collectrice
 ■ route à chaussées séparées
 □ voie de distribution
 □ total

route express



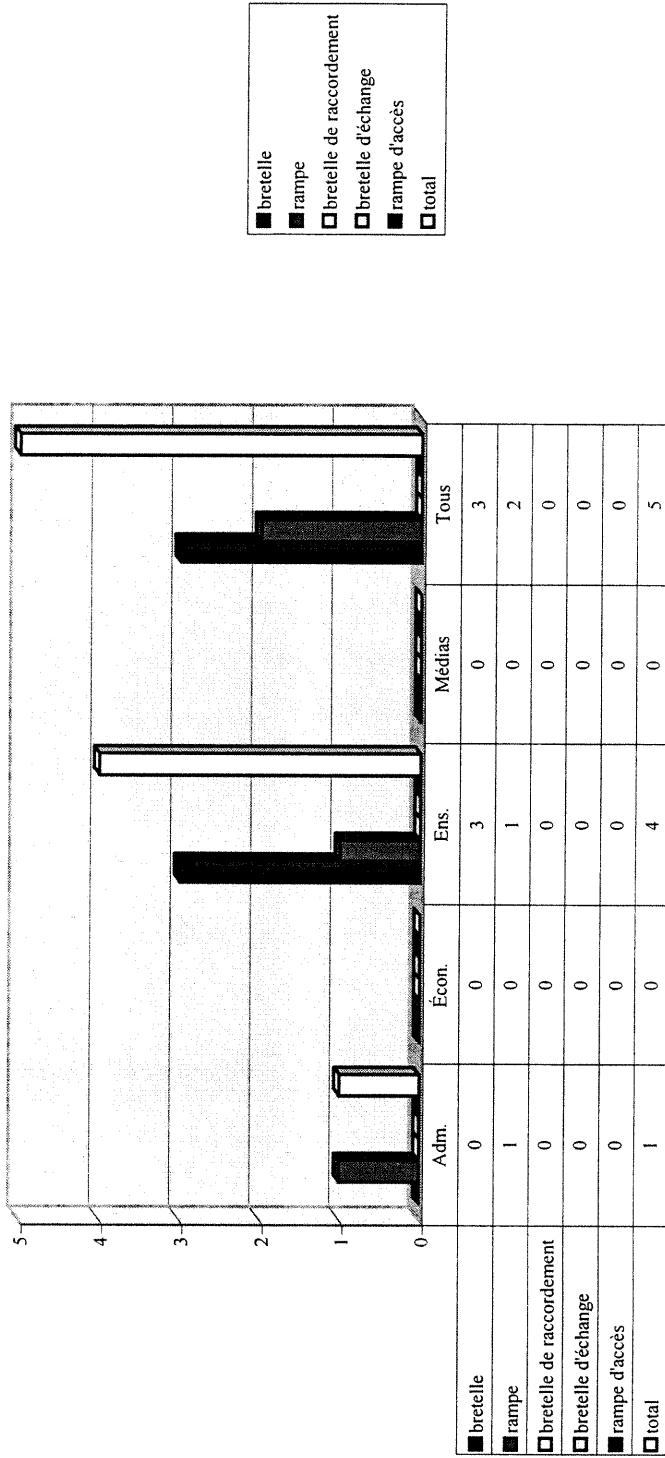
total
 route express
 voie rapide

voie de desserte



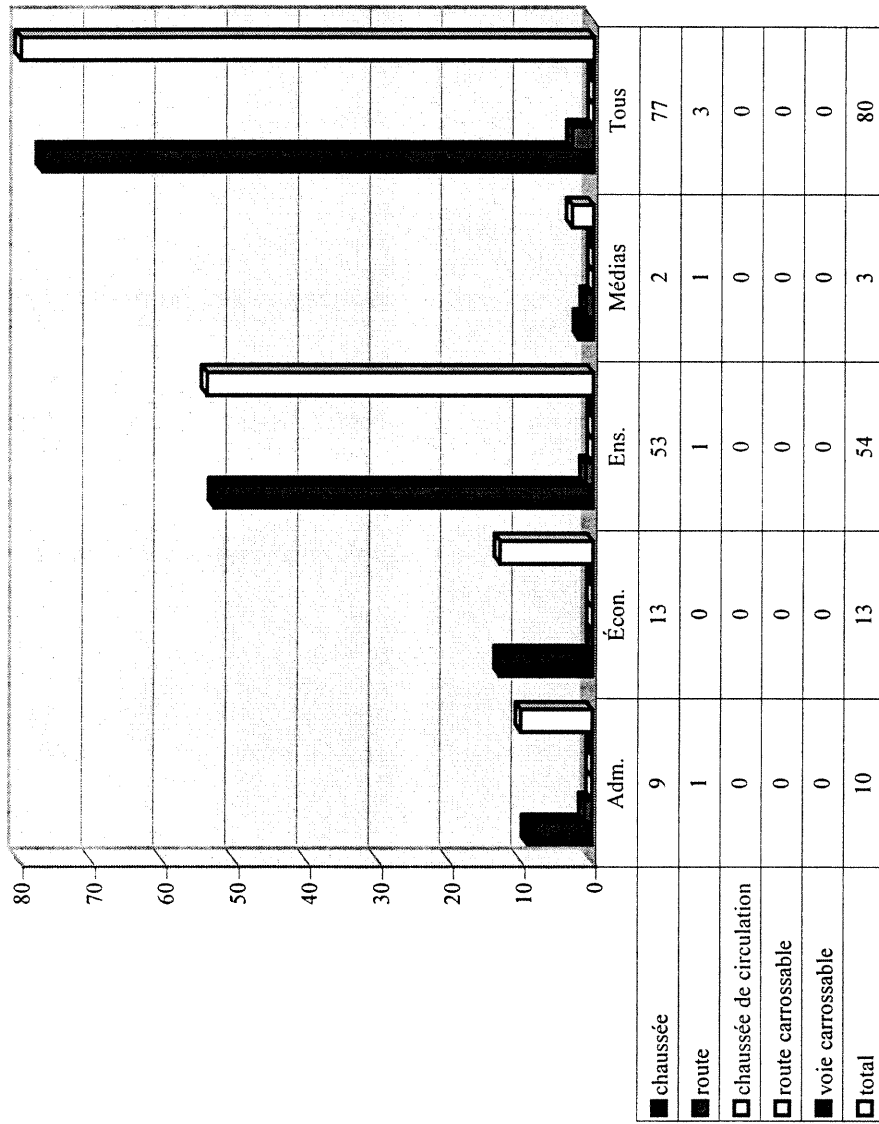
Annexe J – Graphiques des notions à désignations partagées où prime le terme officialisé

bretelle



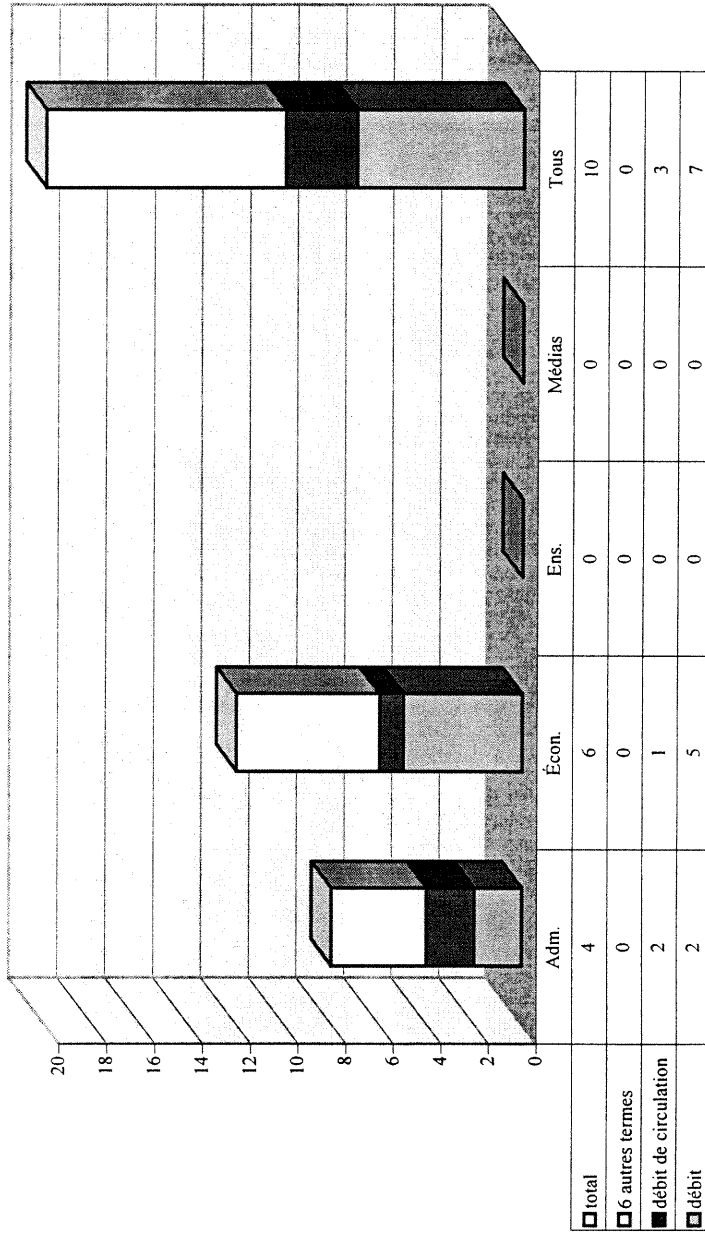
- bretelle
- rampe
- bretelle de raccordement
- bretelle d'échange
- rampe d'accès
- total

chaussée



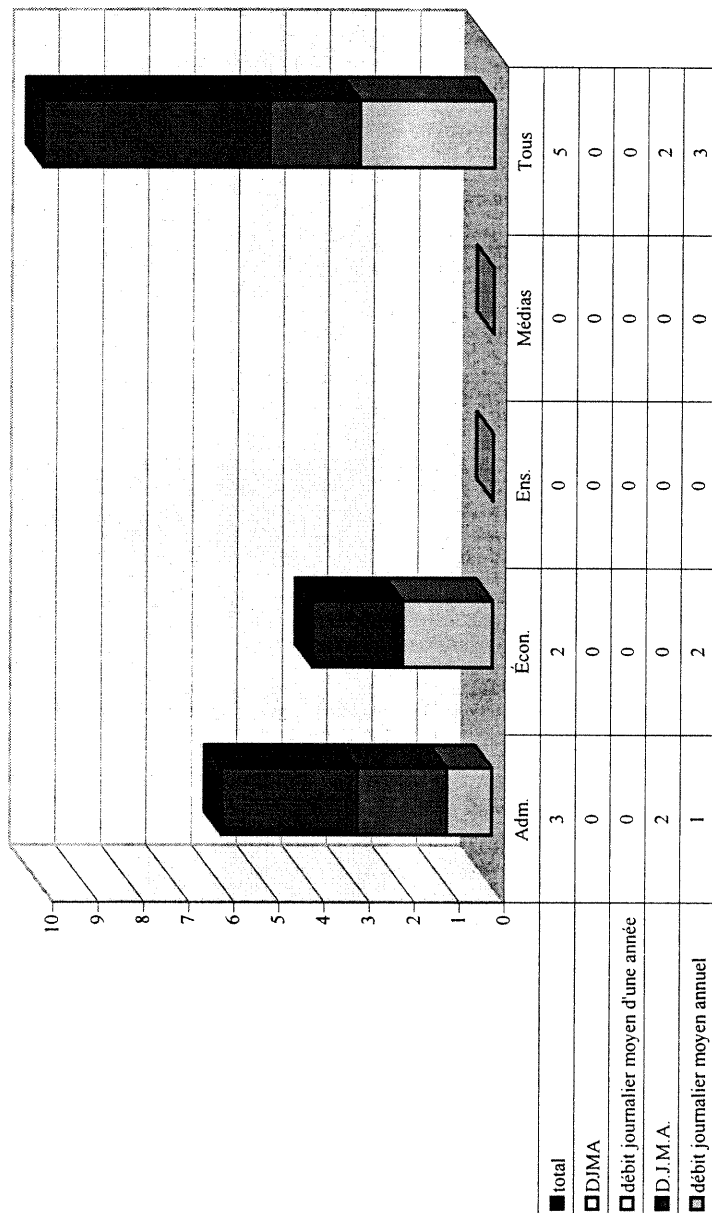
- chaussée
- route
- chaussée de circulation
- route carrossable
- voie carrossable
- total

débit



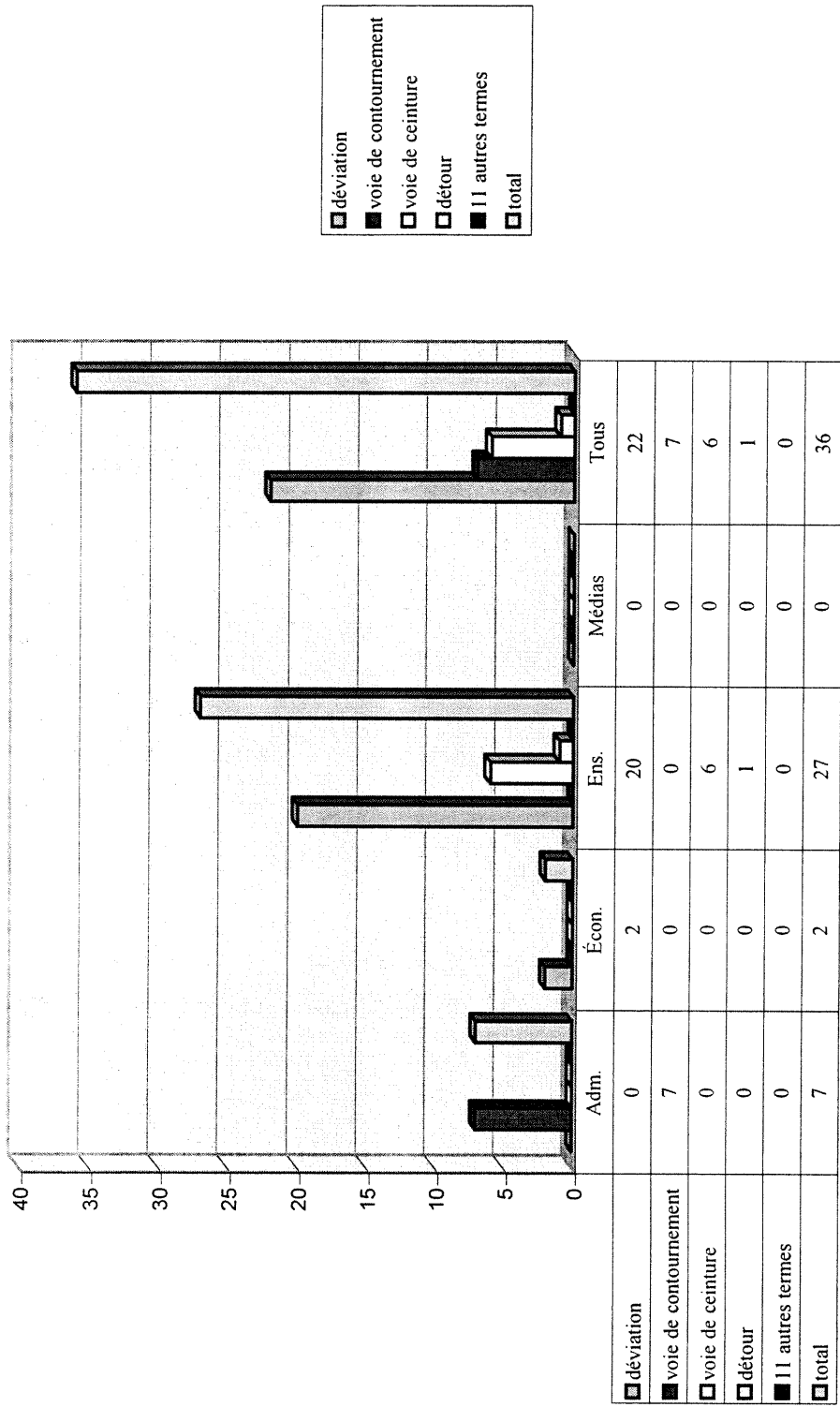
- total
- 6 autres termes
- débit de circulation
- débit

débit journalier moyen annuel

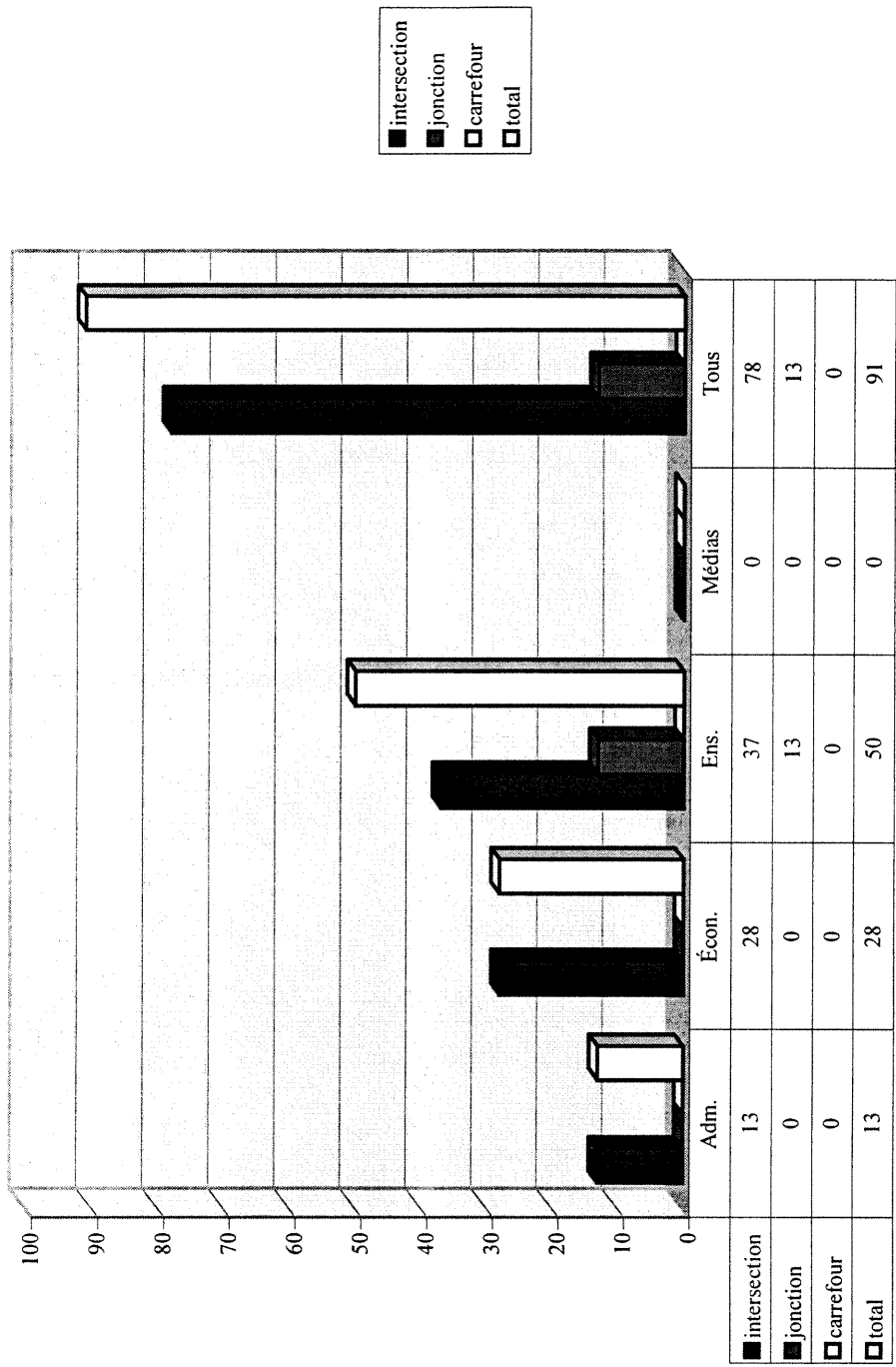


■ total
 □ DJMA
 ▒ débit journalier moyen d'une année
 ■ D.J.M.A.
 □ débit journalier moyen annuel

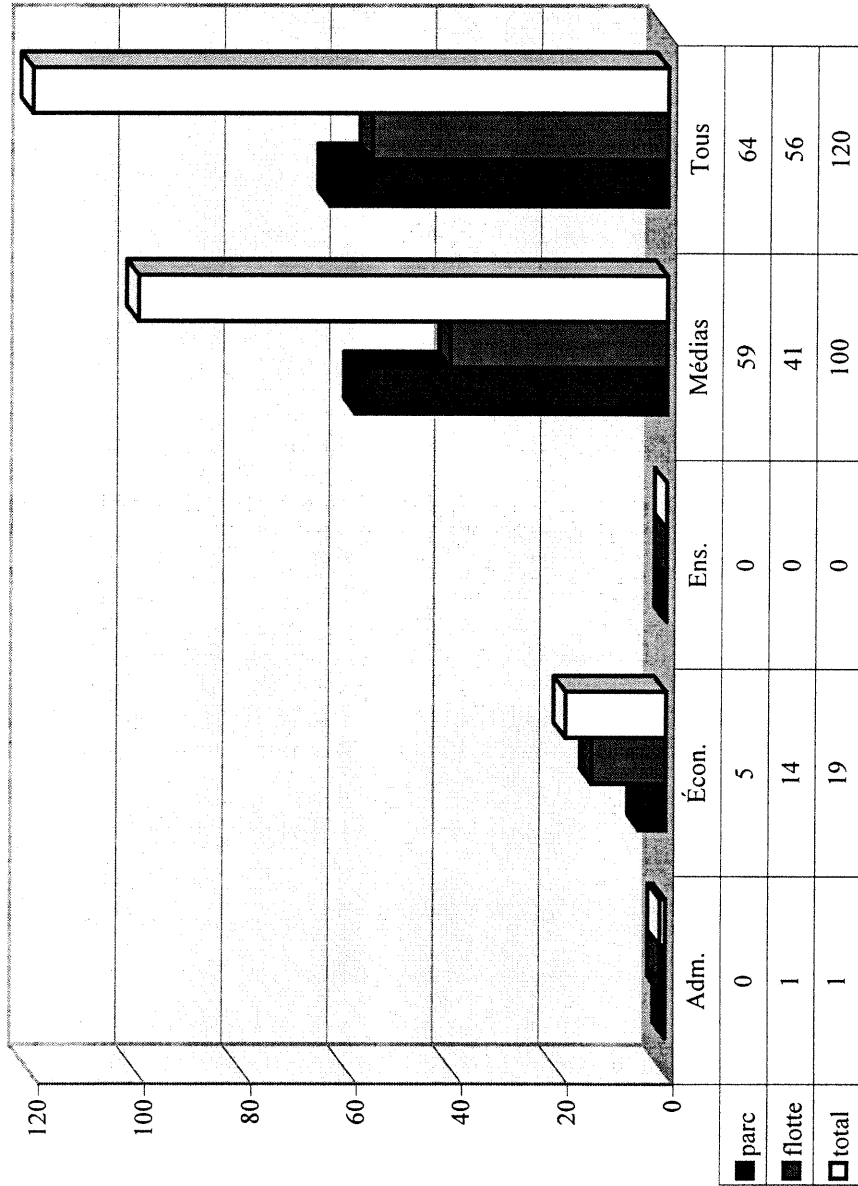
déviation



intersection

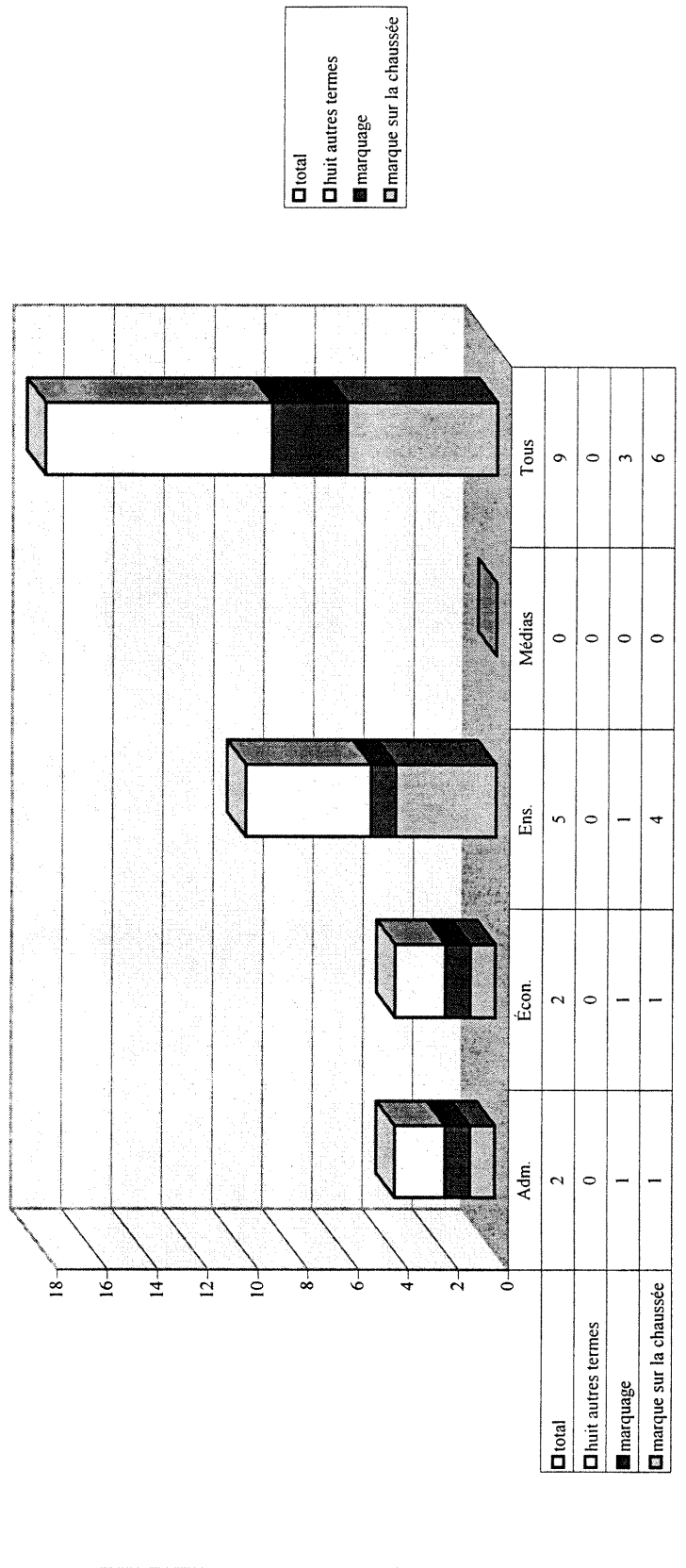


parc



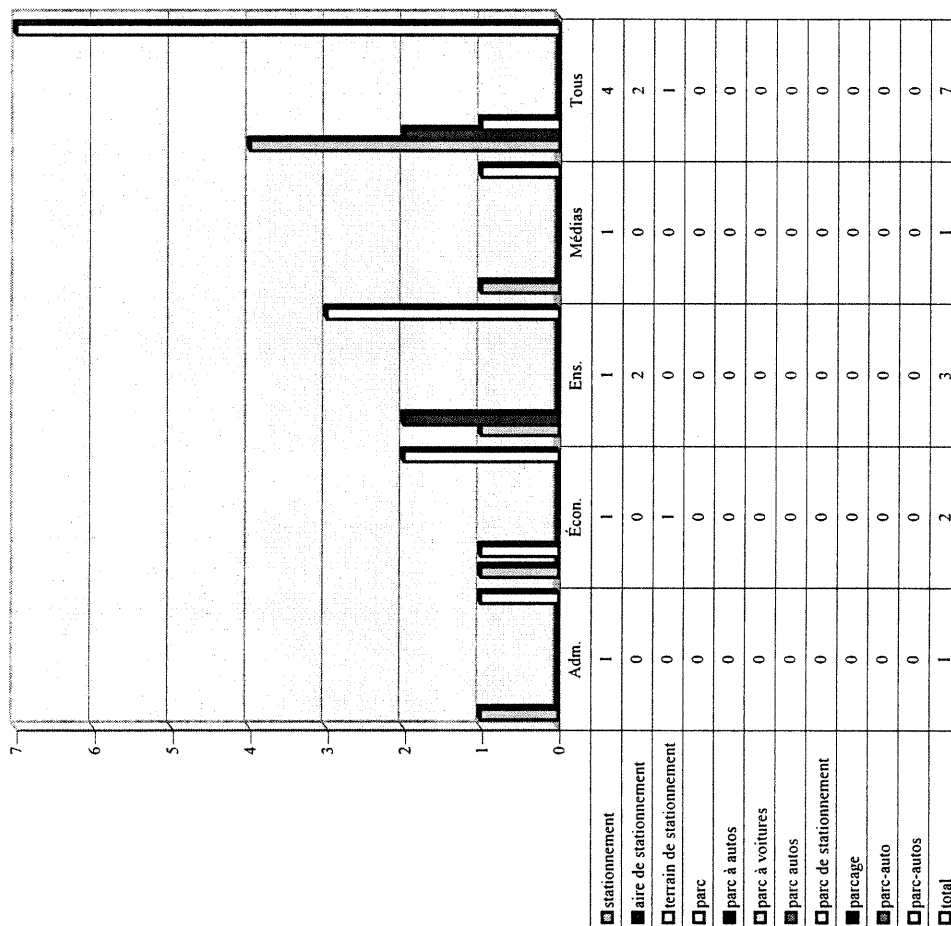
Annexe K – Graphiques des notions à désignations partagées où prime un concurrent du terme officialisé

marquage



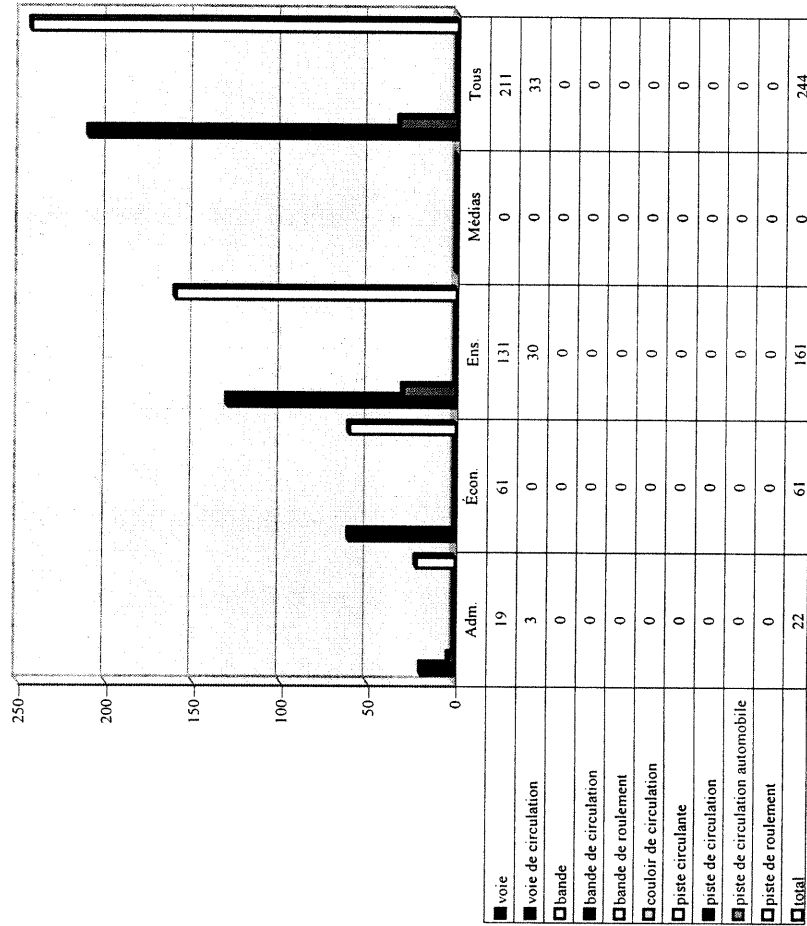
- total
- huit autres termes
- marquage
- marquage sur la chaussée

parc de stationnement



- stationnement
- aire de stationnement
- terrain de stationnement
- parc
- parc à autos
- parc à voitures
- parc autos
- parc de stationnement
- parcage
- parc-auto
- parc-autos
- total

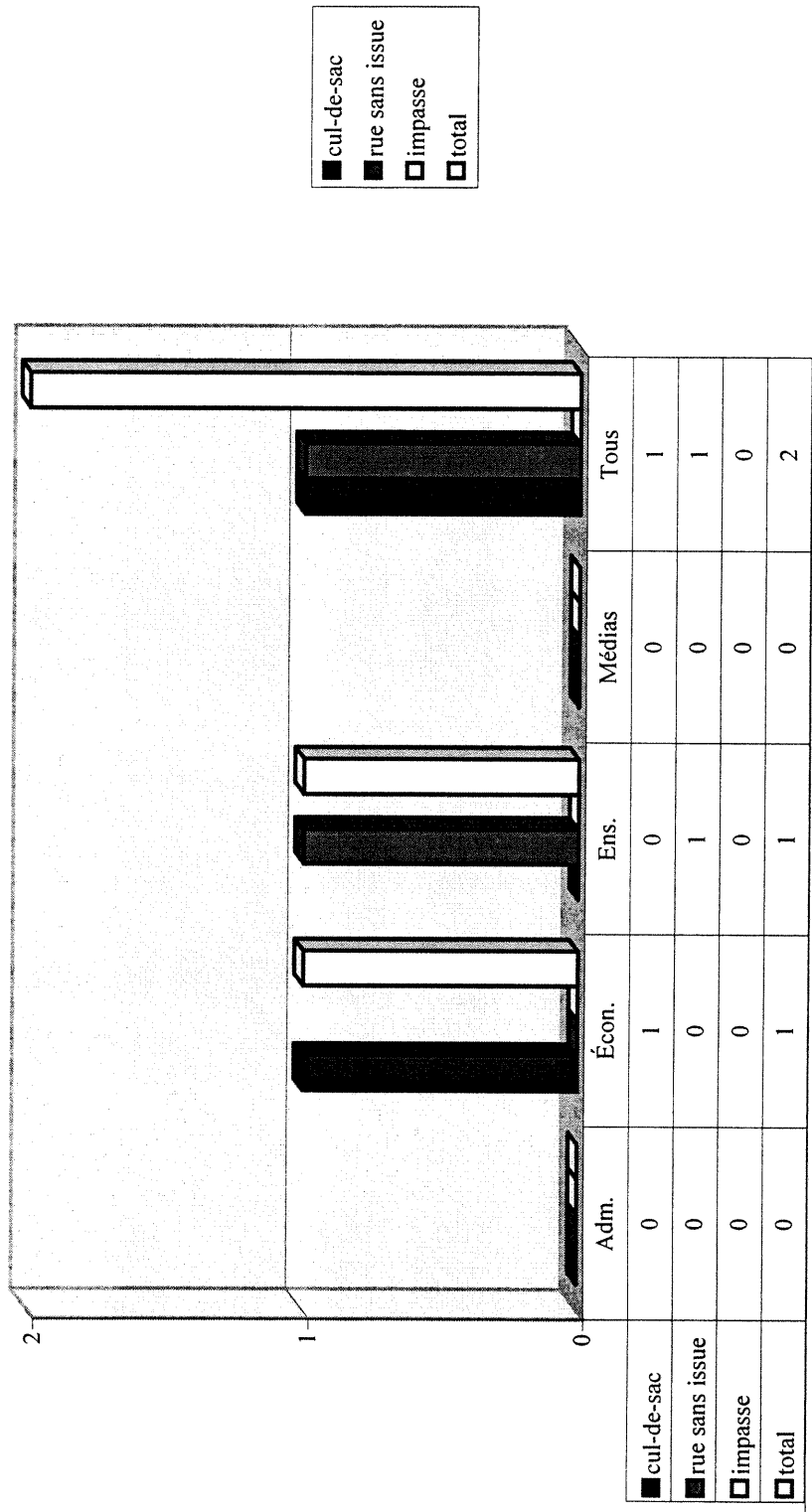
voie de circulation



■ voie
 ■ voie de circulation
 □ bande
 ■ bande de circulation
 □ bande de roulement
 □ couloir de circulation
 □ piste circulante
 ■ piste de circulation
 ■ piste de circulation automobile
 □ piste de roulement
 □ total

Annexe L – Graphique de la notion à désignations partagées à égalité

cul-de-sac



■ cul-de-sac
 ■ rue sans issue
 □ impasse
 □ total